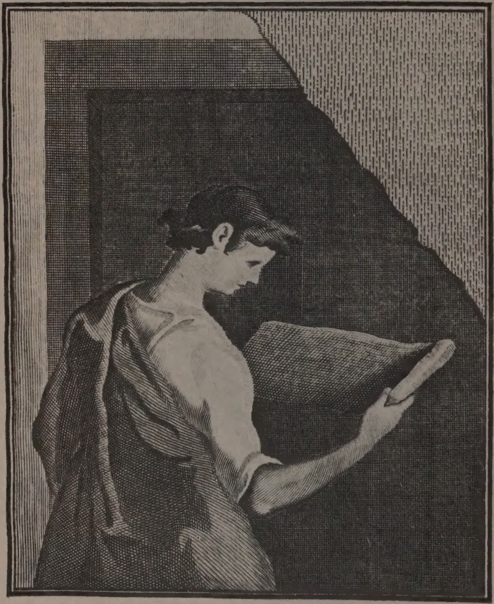

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1764

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1764. I. vol.

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
R 2 9
SANCTI STANISLAI

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les feize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreffes indiquées, fera à l'ordinaire de 12 liv. 16 f., & de 17 liv. 12 f dans la Province, où ils feront néceffairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à fix fols n'ayant continué d'être accordée par Meffieurs les Adminiftrateurs généraux des Poftes, que fous la condition expreffe qu'il n'en fera expédié aucun fans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreffe pour les abonnemens, eft chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguftins.

C'eft auffi chez le même Libraire, comme feul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreffer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on fouhaittera faire analyfer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1764. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins à la Renommée & à la Prudence. LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 833 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	13.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1764. I. vol.

ARTICLE XXXI.

L'HOMME ÉCLAIRÉ PAR ſes beſoins : *Fœtum naturæ matris adumbrat.* A Paris, chez Durand le neveu, Libraire,

rue St. Jacques, à la Sageſſe, 1764. *in-*12. de 355 pages.

L'Auteur dit dans un endroit de cet Ouvrage (*a*), que « ſi » un Etat étoit gouverné tour à » tour par toutes les paſſions, il » n'y auroit plus de ſyſtême géné- » ral, mais autant de particuliers » que de circonſtances ; on ſeroit » accablé des événemens préſens » & imprévus... c'eſt pourquoi » l'on ne pourroit rien prédire en » détail de certain &c. » Cet axiome appliqué à une compoſition littéraire nous guidera dans l'analyſe & le jugement de l'*Homme éclairé par ſes beſoins*. Suppoſons en effet qu'un Auteur ait d'abord entrepris d'aſſujettir à une idée générale une multitude preſque infinie d'objets dans la Religion,

---

(*a*) Pag. 179.

comme dans la politique, dans les ſciences comme dans les arts, dans les principes de morale comme dans les uſages ; que d'un coup d'œil philoſophique il ait voulu embraſſer tous les Peuples depuis leur berceau juſqu'à leur âge fait, ou même juſqu'à leur décrépitude, toutes les connoiſſances humaines depuis leur premier germe juſqu'à leur développement le plus étendu ; pour démêler cette eſpèce de cahos, il a dû y faire pénétrer la lumiere ; pour raſſembler avec ordre tous ces objets, il a dû y établir une unité de principe auquel ils fuſſent ſubordonnés, & ſe garder ſurtout de le varier dans le cours de ſa compoſition, ſous peine d'enlever à ſon ouvrage toute conſiſtance & dès-lors toute utilité. Sans doute alors tout lecteur qui voudra le ſuivre, & ſurtout le Critique chargé de l'obſerver,

prendront volontiers de lui le fil pour entrer dans ſon labyrinthe, & ſe feront un plaiſir, un mérite même d'en parcourir les détours, d'en ſaiſir & d'en apprécier toutes les richeſſes. Mais ſi le fil ſe rompt preſqu'auſſitôt qu'on eſt engagé; ſi la lumiere ne s'y montre que par intervalles; ſi les objets ſe détachent du point qui devoit les unir; ſi enfin après avoir promis un ſyſtême général, l'avoir même énoncé, l'Auteur préſente quelquefois autant de ſyſtêmes particuliers qu'il a d'objets à parcourir; alors on ſera dans le cas d'être beaucoup moins inſtruit, qu'accablé d'événemens & de raiſonnemens imprévus, & l'analyſe que l'on en préſentera ſera compoſée de traits auſſi iſolés que les morceaux de ſon ouvrage.

Nos lecteurs ſont déja plus que preſſentir notre jugement ſur *l'Homme éclairé par ſes beſoins.*

Nous avons dit, en annonçant cet Ouvrage (*a*), qu'il présentoit un plan d'une vaste étendue. Rien de plus fécond en effet que le principe qui doit dominer dans un pareil ouvrage. Les besoins de l'homme, soit qu'on l'envisage seul; soit qu'on le suppose en société, sont immenses; ils ont été comme l'aiguillon du génie pour le conduire à mille découvertes. Ces besoins insatiables n'ont cessé de perfectionner les inventions dans chaque siecle & de les multiplier. L'homme toujours plus affecté de ce qu'il désire que de ce qu'il posséde, a dans ce sentiment un ressort toujours agissant pour étendre ses découvertes. De sorte que *l'Homme éclairé par ses besoins* s'est présenté à nous

(*a*) Août, p. 571.

comme l'hiſtoire même du génie, ou comme celle du progrès des connoiſſances par une ſeule cauſe. Cette cauſe unique n'auroit pas été généralement reconnue, puiſqu'il eſt certain que le génie n'a pas toujours été mis en action par les beſoins; on pouvoit du moins donner à cette cauſe une liaiſon ſi ſenſible avec beaucoup de découvertes, qu'elle ſeroit devenue très-intéreſſante dans tous ſes rapports. Mais il auroit fallu que cette liaiſon eût été naturelle, & quelquefois elle nous a paru forcée dans cet ouvrage. Elle auroit dû être facile à ſaiſir pour les lecteurs, & ſouvent elle échappe; parce que l'Auteur l'oublie lui-même. Cependant ſon travail mérite d'être accueilli; il eſt plein de recherches; on y trouvera des vues utiles, des réflexions judicieuſes, quelques-unes d'aſſez profondes, de la nobleſſe & quel-

quefois de la hardiesse dans l'expression, des morceaux entiers frappés avec force & dans beaucoup d'endroits du zèle pour la perfection de la littérature & pour le bonheur de ses Concitoyens. On n'aura pas tout ce qu'on peut desirer; mais on trouvera de quoi estimer les talens de l'Auteur.

« Pour me former, dit-il, dès » l'entrée de son ouvrage, une » idée juste de l'homme, & l'em- » brasser dans son étendue infinie, » je l'ai considéré par ses rapports » immenses. Pour m'affranchir de » la tyrannie des préjugés, j'ai » commencé par oublier ce que » j'avois entendu, lû ou pensé sur » la matiere que j'avois à traiter; » enfin pour ne point m'écarter » de la vérité, je n'ai rien oublié » pour me rapprocher de la na- » ture.... Il m'a semblé devoir » réduire tous mes principes par- » ticuliers à un principe général,

» universel ; je l'ai trouvé dans nos
» besoins. J'ai vû sortir de cette
» source féconde les connoissances
» humaines. Je me suis flatté de
» saisir le fil mystérieux qui lie les
» objets les uns aux autres, & j'ai
» cru voir le monde marcher pour
» ainsi dire devant moi. » Ce
branle donné au monde entier est,
comme l'on voit, beaucoup plus
merveilleux que celui des murs de
Thebes. Un trait de plume fait
ici plus que la Lyre d'Amphion;
il ne s'agit que de mettre l'ordre
dans ce mouvement général : voici
celui qu'y donne l'Auteur. Le péché originel, &, dans cet état, l'ordre de la population de laquelle il
remonte à l'origine de l'esprit de
propriété, de la société & des divers gouvernemens, aux variations de la langue primitive & à
la formation des langues secondaires. L'art de se vêtir, l'Architecture, l'Agriculture, la Phy-

fique & toutes ses branches, le Commerce d'échange qu'on fait ici naître d'un goût insatiable pour le plaisir, l'esprit d'usurpation, l'Art militaire, enfin les Arts utiles à l'humanité, l'Ecriture, l'Imprimerie se rangent dans l'ordre des connoissances qui tiennent à nos premiers besoins. Nos lecteurs jugeront si cette distribution est naturelle, & si elle est méthodique.

Les besoins ainsi envisagés en détail se représentent dans la quatrieme section sous un point de vue plus général, celui des passions. On trouve ici les définitions de l'orgueil, de la vanité, de l'amour, de l'amitié &c. Toutes ces passions, selon l'Auteur, sont l'amour propre distingué seulement par ses objets. Par exemple, « quand l'amour propre se porte vers des » objets extérieurs, tels que les » graces, on l'appelle amour. »

Les passions conduisent l'Auteur aux loix qui sont faites pour les réprimer. L'enchaînement est ici très-naturel. Des loix on passe aux sciences. « Si l'on s'est servi » du frein des loix, dit l'anonyme, » pour rendre les hommes meil- » leurs, l'on a inventé les sciences » pour les rendre plus heureux. » Les sciences rendront elles effectivement les hommes plus heureux ? C'est un problême qui sembleroit prêter beaucoup plus à la dispute que celui qui fut l'objet du discours de Rousseau à l'Académie de Dijon. La Logique obtient ici le premier rang ; « ensuite » l'Eternel daigna souffler sur les » nuages qui l'enveloppoient, & » se montra en quelque sorte suc- » cessivement par des profils, d'où » l'histoire de la Religion. » La Théologie & la Liturgie paroissent ensuite ; enfin l'homme ramené par ses besoins extérieurs à

lui-même, donne occasion à l'Auteur de passer de la Religion aux Mathématiques, aux Savans, aux Arts agréables, enfin à l'influence des gouvernemens & des climats sur les Sciences & les Arts, c'est tout le plan de l'Auteur.

La seconde section nous présente en peu de mots toute l'*idée systématique*. Envisager l'homme du côté de ses besoins, c'est voir à la fois sa bassesse, &, selon ce systême, le principe de sa plus grande élévation. Le premier point n'aura pas de contradicteurs. L'homme trouve, dans le sentiment de ses besoins, celui de sa foiblesse & de sa dépendance. Les desirs continuels qui l'agitent, qui le font sortir hors de lui pour chercher tout ce qui lui manque, sont repoussés souvent par l'insuffisance de tout ce qui l'environne. L'ame rebutée de la stérilité de ses recherches ne rentre dans elle-

même que pour se voir accablée, non pas du poids de son existence, comme dit l'Auteur, mais de celui de ses desirs. Or que ces besoins soient la source de la gloire de l'homme; voilà le problême. On convient assez généralement que la nécessité est la mere de l'industrie; mais tous les objets de nos connoissances ne sont pas du ressort de l'industrie, & cela seul suffit pour resserrer l'influence de nos besoins sur le développement de nos connoissances. D'ailleurs combien d'hommes à qui la nécessité ne donne point de ressort? Combien d'hommes à qui elle l'ôte? Le ressort qui attache l'homme aux découvertes est donc ailleurs que dans nos besoins. Ne l'auroit on pas trouvé plus heureusement dans l'amour propre ou dans l'émulation? C'est ce que nous abandonnons à nos lecteurs. Notre fonction n'est point de don-

ner des systêmes ; mais de les apprécier. Voyons l'Auteur développer & appliquer le sien dans son ouvrage.

On décrit ici d'abord quelques suites du péché originel. C'est en effet la grande époque de nos besoins. Parmi les châtimens qui l'ont puni, en voici un d'une espèce singuliere, propre à faire une révolution dans la Physique. « Le » Créateur, dit l'anonyme, in» cline l'axe du monde, pousse les » côtés opposés des orbites des » astres les uns contre les autres, » & les cercles deviennent des el» lipses » Ce qui suit est beaucoup plus lié au fonds de l'ouvrage. « La dégradation de la nature al» tére la constitution physique & » morale des hommes. Leurs sens » perdent leur activité & leur fi» nesse naturelle, & sont moins » propres à saisir la vérité. D'ail» leurs comment l'appercevoir à

» travers des ténébres dont leurs » passions l'enveloppent ? Les be- » soins renaissans qui les assiegent » vont devenir leurs maîtres & les » instruire. Je vais d'abord en dé- » river l'ordre de la population, » (*a*) l'esprit de propriété, la so- » ciété, la diversité des gouverne- » mens, les progrès de la Méde- » cine & les arts utiles. » C'est l'ob- jet de la troisieme Section qui a pour titre : *Connoissances qui tien- nent à nos* premiers besoins. La quatrieme Section traite des *Pas- sions ou Morale politique* : la cin- quieme des *Loix* ; la sixieme des *Sciences* ; la septieme de la *Poësie* ou *Arts agréables*. Nous ne voyons

(*a*) L'Auteur dit dans cet endroit qu'il ne voit pas d'inceste où il n'y a que trois personnes, & n'hésite pas à donner à une fille son propre pere pour époux. Il répéte cette assertion singuliere, pour ne rien dire de plus, pag. 204.

pas pourquoi la politique, les loix & les ſciences ſont ici détachées des connoiſſances qui tiennent à nos premiers beſoins, & l'on conçoit qu'une pareille diſtribution a dû jetter l'Auteur dans des redites C'eſt effectivement un défaut de ſon ouvrage. La Religion (*a*) la diverſité des gouvernemens, l'agriculture & l'amour, ſont traitées à pluſieurs repriſes. En écoutant un peu plus la méthode que l'imagination, l'Auteur eût mis plus d'ordre dans ſa compoſition, plus de clarté dans ſon ſtyle. Il eût d'ailleurs un peu plus ménagé par là l'attention de ſes lecteurs que le défaut d'idées intermédiaires arrêtera ſouvent lorſqu'ils voudront ſaiſir ſa penſée.

(*a*) Pag. 200, 236, 265. ainſi des autres.

L'amour ſelon lui raſſemble les hommes, jette les premiers fondemens de la ſociété, & les beſoins en reſſerrent les nœuds. On demandera à l'Auteur qu'eſt-ce que cet amour différent des beſoins ? A cela près on ſera fort content de ſa deſcription des avantages de la ſociété, d'autant plus qu'on les trouvera liés au ſyſtême général de ſon ouvrage.

« Les hommes étant expoſés » aux injures de l'air, aux inſultes » de leurs ſemblables, conçoivent » le péril de la diſperſion & la né» ceſſité de s'entr'aider; ils com» prennent auſſi que hors de la » Société, les intérêts étant divi» ſés, chaque particulier eſt aban» donné aux caprices & aux paſ» ſions des autres; au lieu que » dans la communauté, les inté» rêts étant communs, le ſalut du » Public eſt lié à celui de chaque » individu : un ſeul y a les forces

» de tous pour se défendre; un » homme y est plusieurs millions » d'hommes. De plus chacun peut » mettre dans le commerce de la » vie ses idées, ses sentimens, son » industrie & ses vertus, & pré» tendre au plaisir si tendre de se » voir plaindre dans ses malheurs, » & applaudir dans sa prospérité. »

Ainsi les hommes se sont réunis en société par l'utilité qu'ils ont esperée de cette union. L'homme n'a pu se lier ainsi qu'en sacrifiant un penchant très-décidé dans lui pour l'indépendance. Ce penchant est beaucoup plus fort que l'inclination qu'on lui suppose pour la société; mais il céde à celui de sa conservation, & c'est pour elle que l'homme a consenti de se dépouiller d'une portion de sa liberté, pour mettre à couvert ses biens & lui-même sous la protection d'un maître & sous celle des loix. On voit même en

approfondissant, que l'homme n'a renoncé à son penchant, à l'indépendance absolue que pour s'affranchir des caprices de la multitude, & qu'il ne dépend d'un ou de plusieurs, que pour ne pas dépendre de tous.

L'Auteur fait succéder l'invention des arts utiles à l'établissement des différens gouvernemens. Il trouve dans les langues le tableau des Arts, des Sciences & des passions des différens Peuples, le caractere des nations, l'étendue de leurs découvertes. Une histoire bien philosophique des langues deviendroit celle des progrès de l'esprit humain. Les langues en sont effectivement les signes.

La nécessité rendit l'homme industrieux dans l'art de se vêtir & de préparer ses vêtemens; la nature aida ses découvertes en lui présentant dans la contexture de certaines écorces d'arbres, & dans

l'induſtrie de quelques animaux le modele de ſon travail. Les paſſions étendirent ce que les premiers beſoins avoient commencé : la vanité voulut tirer parti d'un art qui ne devoit qu'à la propreté & à la ſanté ſes premieres découvertes. On ne s'étoit habillé que pour ſoi même ; on imagina de s'habiller pour les autres. Dès-lors il n'y eut rien de plus fixe dans les habillemens que les goûts & les opinions de la multitude. Le régne de la mode commença ; elle étendit d'abord ſon joug ſur les femmes, & les femmes s'en rendirent enſuite les arbitres, & acquirent par là dans la ſociété comme une nouvelle exiſtence. La révolution fut encore plus forte quand l'homme prétendit faire paſſer à ſes habits les égards de conſidération ou de reſpect qui n'étoient dûs qu'à des qualités

perſonnelles, au rang ou à l'authorité. Dès-qu'on eut aſſigné un prix aux étoffes & aux métaux, on convint, ſans le vouloir, de ſe faire réciproquement illuſion, & de ne faire plus qu'un de l'homme & de l'habit. Delà le luxe & le luxe ſans bornes; cette eſpèce de généalogie qui prouve encore plus de fécondité dans les paſſions que dans les beſoins doit reſtraindre le ſyſtême de l'Auteur.

Les édifices des particuliers, les Temples, les Cités trouvent ici leur place; on jugera ſi c'eſt celle qui leur convient, quand on réfléchira que l'Auteur n'a point encore parlé de l'agriculture. Voilà déja ſelon lui l'homme conduit par ſes beſoins à épuiſer tous les raffinemens du luxe dans ſa maniere de ſe vêtir & de ſe loger. Le ſyſtême n'a point encore pourvû à ſa nourriture. Mais c'eſt un déſordre dans nos mœurs que les habits

bits & les meubles aient quelquefois la préférence ſur le beſoin le plus eſſentiel de la vie, l'Auteur ne devoit point l'imiter dans ſon ouvrage.

A cela près on lira volontiers ce qui concerne l'Agriculture & le Jardinage, on y trouvera ce morceau de ſentiment. « C'eſt un ſpectacle bien tendre pour l'humanité que de voir à la Chine l'Empereur dans tout l'éclat de ſa puiſſance & aux yeux de la nation *la plus* ſage, ouvrir tous les ans un ſillon. On peut dire que la politique s'y rapproche de la nature. Le premier Monarque fut un Roi agriculteur; c'eſt dommage qu'un ſi bel exemple parte du ſein du deſpotiſme. »

A l'Agriculture ſuccéde ici la Médecine, autre connoiſſance véritablement amenée par nos beſoins. L'Auteur dit à ce ſujet des choſes

très-bien penſées (*a*) Il fait une ſortie aſſez vive ſur les Charlatans ; nous ne ſavons point où il a pris l'original du portrait qu'il donne du Médecin petit maître ; mais s'il exiſte, il faut convenir que Moliere n'a point épuiſé toutes les reſſources du comique ſur les abus de cette profeſſion d'ailleurs ſi eſtimable toutes les fois qu'on y procéde par les connoiſſances & par la probité.

« Il n'eſt point ſurprenant, dit » l'anonyme, qu'en France le mé» rite d'un Docteur (Médecin), » ainſi que celui d'un Marquis du » bel-air s'annonce par des yeux » pleins d'expreſſion, de belles » dents, une taille élégante, une

(*a*) L'Auteur appelle dans cet endroit le corps humain une machine *hydraulique*. La combinaiſon des ſolides & des fluides en fait plutôt une machine *hydroſtatique*.

» jambe fine, des manieres & des » habits galans, un ton décidé, un » brillant équipage, des bijoux « de goût & de prix, & non par » des études & des ouvrages pro- » fonds. Divin Boërhave ! vous » dont l'extérieur étoit simple & » négligé, & dont les manieres » tenoient de la rudesse, vous » eussiez été bien déplacé parmi » nous. » Nous n'adoptons point la censure de l'Auteur. La France a donné & fournit encore tous les jours beaucoup de Médecins dont les ouvrages illustrent cette profession & honorent l'humanité. Pour un ou deux Charlatans que les femmes accréditent, le suffrage des gens sensés présenteroit à Boërhave beaucoup de Docteurs dont la société ne le feroit point rougir.

Il nous resteroit beaucoup d'articles à analyser; mais l'esprit de systême répandu dans tout cet ou-

vrage nous engageroit dans des dissertations interminables. Nous préférons de renvoyer nos lecteurs au livre lui même ; ils y trouveront sur le commerce, sur l'art militaire, sur quelques sciences, sur les loix & sur les Beaux-Arts des points de vues assez bien développés, des traits frappans & des idées neuves ; mais dans les bornes étroites que s'est prescrites l'Auteur, on sent que rien n'a pu être traité à fonds ; peut-être auroit-il mieux intitulé son livre : *Pensées sur l'origine de nos connoissances.* L'ouvrage ainsi présenté ne l'auroit point assujetti à cette chaîne systématique à laquelle tous les objets qu'il traite ne se sont pas pliés aussi heureusement. Quelques endroits même de sa composition où il s'est affranchi de son systême, nous persuadent que le plus souvent il en a été gêné jusques dans son style.

D'ailleurs en embrassant tous les objets des connoissances humaines, il a cru devoir à ses lecteurs des regles sur toutes les différentes parties depuis l'agriculture & la politique jusqu'à la danse. Nous désirerions qu'il se fût dispensé d'en vouloir prescrire sur la Religion. Il étoit hors de propos d'observer « que l'Auteur de la nature » fut plus honoré par la candeur, » la justice, l'innocence & la fer- » veur pendant qu'on lui offrit des » autels de gazon que lorsqu'il a » été adoré dans des temples de » marbre. » Si l'Auteur a voulu dire que les temples de marbre ne peuvent remplacer la candeur, la justice, l'innocence & la ferveur, il a eu raison; mais il s'est mal exprimé, nous ne pouvons approuver ce qu'il dit sur la révocation de l'Edit de Nantes.

Dans un autre endroit l'Auteur veut qu'on oppose la magnificence

& l'appareil du culte extérieur aux progrès de l'impiété. Ailleurs il le regarde comme le fruit du luxe, & nous venons de voir qu'il semble insinuer que la pureté du culte intérieur souffre beaucoup de l'éclat de ces hommages. En traitant des passions, l'Auteur s'est apperçu, dit-il, « que l'amour vouloit s'emparer d'un pinceau que l'austere Philosophie devoit seule conduire. » Nous avons trouvé qu'il s'en étoit apperçu un peu tard, pour épargner à ses lecteurs des couleurs trop vives & quelques peintures trop nues. Il destine son ouvrage à l'instruction, & les leçons d'Ovide y sont de trop.

Les différentes critiques que nous avons faites sur quelques écarts littéraires de l'Auteur, ne diminuent point notre estime pour ses talens. Il s'est peint lui-même dans ce qu'il dit sur la Métaphy-

ſique : « elle conduit, nous dit-il,
» l'imagination comme par la main
» & la dirige, ſoit qu'elle forme
» des images, ſoit qu'elle trace le
» deſſein d'un tableau, ſoit qu'elle
» l'exécute. » Nous voyons qu'en effet dans cet ouvrage l'imagination & la Métaphyſique ſe ſont donné continuellement la main, mais en ſi bonne intelligence que le plus ſouvent l'une a fait les fonctions de l'autre ; l'imagination a creuſé le ſol, dreſſé le plan, formé la diſtribution & la Métaphyſique s'eſt quelquefois mêlée des ornemens. Nous invitons l'Auteur à travailler plus dans ſon génie, à choiſir un peu plus heureuſement ſes ſujets, à en écarter le goût de ſyſtème ; il compoſera alors avec plus de facilité, & tirera un meilleur parti de ſes talens faits pour enrichir notre littérature.

Quant aux obſervations que

nous avons pris la liberté de lui faire ſur la Religion & la Morale, nous devons à nos lecteurs de finir cet Extrait par le correctif qui termine l'ouvrage de l'*Homme éclairé par ſes beſoins.* Il eſt propre à donner une très bonne idée de l'Auteur. Il nous aſſure que quand ſon ouvrage auroit toute la célébrité poſſible parmi les gens de lettres, il ſeroit peu flatté du ſuccès de ſon travail. Mais « s'il arrivoit, dit-il, » qu'après cette lecture on ſe fût » formé une idée plus ſublime de » la Divinité, de la Religon, de » la vertu & du gouvernement » ſous lequel le Ciel a fait naître » chaque individu, j'en excepte » le deſpotique ; je me croirois » trop recompenſé de mes veilles ; » car ce n'eſt point pour moi, » mais pour les hommes que j'ai » prétendu écrire. »

ARTICLE XXXII.

HISTOIRE DES PHILOSOPHES modernes, avec leur Portrait dans le goût du crayon, par M. SAVÉRIEN. *Publiée par François, Graveur des Desseins du Cabinet du Roi*, rue St. Jacques, à la Vieille Poste. A Paris, chez différens Libraires. Tome IV. (contenant) l'histoire des Restaurateurs des Sciences, seconde Partie. *in*-4°. & *in*-12. 1764. Second Extrait.

APrés avoir rendu compte dans notre premier Extrait (*a*) du Discours préliminaire de l'Auteur

(*a*) Mois de Mars de cette année, pag. 668.

qui forme un morceau assez étendu dans ce volume, nous avons annoncé l'analyse de l'histoire. Nous allons satisfaire à notre engagement en nous attachant aux traits les plus essentiels.

C'est une maniere propre à M. Savérien de lier en quelque sorte la vie de chaque Philosophe dont il parle par une petite introduction qui contient ou une idée de leur doctrine, ou des réflexions analogues à leurs études & à leurs découvertes ; ses lecteurs passent ainsi d'une matiere à l'autre par des transitions souvent agréables. *Newton* est à la tête de ce volume. On sait qu'il est le rival de *Descartes* dont l'Auteur a écrit l'histoire dans le troisieme volume. Or on rappelle ici les découvertes du Philosophe François, afin de mettre le lecteur sur la voie de celles de Newton, & après ce

préambule on écrit sa Vie & on analyse ses Ouvrages.

Newton naquit le 4 Janvier 1643. Il apporta en naissant une disposition merveilleuse pour l'étude des Mathématiques. A l'âge de douze ans il entendoit Euclide & le lisoit rapidement & sans difficulté. Un seul coup d'œil sur l énoncé des théorêmes suffisoit pour qu'il en comprît les démonstrations. Neuf ans après il découvrit le principe de sa méthode des fluxions, c'est-à-dire, du calcul différentiel. Dans le même tems le Docteur Barrow qui avoit été son maître, lui résigna sa Chaire de Mathématiques dans l'Université de Cambridge. Newton y enseigna d'abord l'Optique, & il indiqua dans ses leçons le germe de ses découvertes sur la lumiere & les couleurs; mais ce ne fut qu'une lueur passagere que dissipa une idée nouvelle touchant la cause

de la peſanteur. Etant ſeul dans un jardin il médita ſur cette propriété des corps ; il crut que puiſqu'on trouve que cette force ne diminue point d'une maniere ſenſible à la plus grande diſtance de la terre où nous puiſſions parvenir, elle devoit s'étendre juſqu'à la Lune. Delà il alla juſqu'aux Planetes, & il trouva par le calcul, que cette action étoit capable de concourir à leur mouvement. Newton conclut donc que toutes les Planetes tendent au centre du Soleil comme au terme de leur chûte, & que la Lune tend à celui de la Terre, de même que les Satellites gravitent ſur leur Planete principale.

A cette force de la peſanteur, Newton joignit la force centrifuge qui empêche les corps céleſtes de tomber ſur le centre de leur gravitation, & en combinant ces deux forces il démontra que

les Planetes se meuvent dans une ellipse autour du centre de force placé dans le foyer inférieur de l'ellipse, & décrivent par une ligne tirée à ce centre des aires proportionnelles aux tems.

Tout le monde connoît le livre savant qui contient cette belle théorie du mouvement des corps célestes. M. Savérien rapporte que l'Empereur de la Chine l'ayant vû par la voie des Missionnaires François, voulut en témoigner sa satisfaction à l'Auteur par une lettre qu'il lui écrivit en langue Chinoise. Il mit sur le dessus de la lettre cette simple adresse : *A Monsieur Newton, en Europe.* L'Empereur Chinois jugeoit avec raison que le nom de l'Auteur d'un si beau livre devoit être connu de toute l'Europe, & que personne ne pouvoit ignorer dans cette partie du monde la demeure

précise de ce grand homme. Il ne se trompoit pas : la lettre parvint à Newton, & les témoignages d'estime de cet Empereur à son égard furent ainsi connus dans tout l'Univers.

L'Ouvrage que Newton publia peu de tems après sur l'Optique lui fit aussi beaucoup d'honneur. On admira de toutes parts avec quelle dextérité il avoit fait l'anatomie de la lumiere. Sa Chronologie qui parut ensuite ne contribua pas moins à sa célébrité. Divers Ecrits sur la haute Géométrie & sur l'analyse couronnerent ses succès : mais il fit voir qu'il étoit homme, c'est-à-dire, qu'il pouvoit se tromper, en écrivant des *remarques sur les Prophéties de Daniel & sur l'Apocalypse de S. Jean*. Un Docteur Anglois (M. Gray) qui a examiné ces remarques, dans un Ecrit public, traite Newton d'enfant lorf-

qu'il parle de Religion & des Peres, & prétend que ses raisonemens font pitié. C'est trop dire. Aussi notre Historien Philosophe publie cet écart de Newton & il le justifie en quelque sorte. Ce grand homme mourut le 31 Mars 1726 âgé de 85 ans.

M. Savérien décrit sa pompe funébre, il rapporte les diverses Epitaphes, qu'on a mises sur sa tombe; & après avoir tracé son caractere, il fait l'analyse de son *systême du monde*, de son *systême de Physique*, pour *expliquer les Phénomenes de la nature*, & de son *systême sur les couleurs*. Ces morceaux sont faits avec soin & ont dû couter beaucoup à l'Auteur.

Dans le tems que Newton illustroit l'Angleterre, Leibnitz cultivoit en Allemagne toutes les Sciences avec le plus grand suc-

cès. Génie vaste & subtil, il s'éleva aux matieres les plus abstraites & les traita avec autant de profondeur & de clarté que de finesse & d'agrément. Il fut grand métaphysicien, profond géométre, savant historien, Ecrivain agréable, & sur-tout grand Philosophe. Lorsqu'il eut appris les élémens des connoissances humaines, ce qu'il fit avec une facilité incroyable » il commença, dit M. Savérien, » par rechercher quels devoient » être les attributs de la Divinité. » De la sagesse & de la bonté du » Créateur, il conclud que le bien » & le mal moral entroient né» cessairement dans la composi» tion du meilleur des mondes. » Il apprit par-là à se soumettre » aux décrets de la Providence » & à voir d'un œil sec tous les » malheurs qui pouvoient lui ar» river ».

Il fut pourtant sensible à la

querelle que quelques Anglois lui firent ſur l'invention du calcul différentiel.

Il eſt de notoriété publique que cette invention a excité pendant pluſieurs années une guerre plus terrible que celles qui ſe terminent par le ſort des armes. Le calcul des infiniment petits ayant fait un honneur infini à l'eprit humain, les Anglois voulurent que Newton qui s'étoit rencontré avec Leibnitz ſur l'invention de ce calcul, en eût cependant ſeul la gloire. De leur côté les Allemands ſoutenoient avec chaleur les intérêts de leur illuſtre compatriote. Les Savans du reſte de l'Europe étoient ſimples ſpectateurs de cette querelle, & ſe contentoient de voir les pieces du procès ſans oſer juger. La queſtion reſtoit donc indéciſe; M. Savérien a voulu enfin la ré-

ſoudre. Dans cette vue, il a fait une hiſtoire fort circonſtanciée de toute cette querelle ; c'eſt un point de critique très-curieux & extrêmement intéreſſant. L'Auteur le termine par ce réſumé :
» En 1684, Leibnitz publie les
» élemens du calcul de l'infini
» & perſonne ne dit mot. En
» 1687, Newton publie les élé-
» mens de la Méthode des fluxions
» & convient qu'elle eſt ſemblable
» à celle des différences. Walliſ
» avoue que Leibnitz & Newton
» ont fait la même découverte
» & n'oſe pas déterminer l'épo-
» que de l'invention. Fario plus
» hardi ſans être mieux inſtruit,
» appelle Newton le premier in-
» venteur, & notre Philoſophe
» (c'eſt Leibnitz) le ſecond in-
» venteur. Vingt années s'écou-
» lent ſans que perſonne, ſans
» que Newton lui-même reclame
» l'invention du nouveau calcul ;

» & voilà tout-à-coup M. Keil
» qui prétend que Leibnitz a
» pris ce calcul de la méthode
» des fluxions. C'eſt s'y prendre
» bien-tard pour revendiquer la
» propriété d'une découverte ».
Sans doute. Auſſi notre Auteur n'héſite point à conclure que Leibnitz eſt l'inventeur du calcul différentiel, comme Newton l'eſt de la méthode des fluxions. C'eſt le même calcul ſous deux noms, & à la découverte duquel ces deux grands génies avoient été conduits par deux différentes voies.

Leibnitz avoit une humeur gaie, une converſation agréable. & un cœur excellent. Il avoit l'air appliqué, la vue très-courte, mais infatigable. Quoique d'une complexion vigoureuſe, il étoit aſſez maigre. Il mangeoit cependant beaucoup, mais il buvoit peu, & jamais de vin ſans eau.

Les heures de ses repas n'étoient marquées que par la fin de ses études & par son appétit. Il ne tenoit point de ménage, envoyoit chercher chez un Traiteur la premiere chose qu'on trouvoit. Il ne se couchoit ordinairement qu'à une ou deux heures après minuit. Souvent même il ne se couchoit pas du tout, & il lui arrivoit de ne pas quitter son fauteuil pendant des mois entiers. Il mourut le 14 Novembre 1716 âgé de soixante dix ans, quatre mois & onze jours.

M. Savérien analyse à la fin de sa vie ses systêmes philosophiques, qui portent tous l'empreinte d'un génie créateur.

Halley suit Leibnitz dans ce volume. C'est un disciple de Newton, fecond en inventions & d'une grande sagacité, qui ne contribua pas seulement à l'illustration de ce Philosophe : mais, qui par ses découvertes & ses tra-

vaux mérita d'avoir part à sa couronne. Géométre profond, Astronome habile, Physicien ingénieux, il perfectionna également ces trois Sciences & fit un grand nombre de conquêtes dans leur empire. C'est lui qui a prédit avec tant de justesse le retour de la Comete qui a paru à la fin de 1758, qui a déterminé avec tant d'exactitude le passage de Venus sur le disque du Soleil, arrivé le 5 Juin 1761, & qui a donné un moyen de soumettre au calcul les inégalités du mouvement de la Lune. On lui doit une théorie ingénieuse des variations de la Boussole; un art de vivre sous l'eau, une explication nouvelle des variations du Barometre, un Traité fort savant sur la cause des vents, & plusieurs autres Mémoires sur des points très-importans de Physique, de Géométrie

& d'Aſtronomie. Tous ces objets ſont ici expoſés avec clarté : notre Hiſtorien fait encore honneur à Halley d'une idée ſinguliere : c'eſt de découvrir l'antiquité du monde en cherchant la cauſe de la ſalure de l'Océan & des Lacs où les Rivieres ſe perdent. Cette idée n'eſt cependant pas d'Halley. Jules Céſar Scaliger en parle dans ſon Livre *De ſubtilitate* & la déſaprouve, *Mundi æternitas*, dit il, *per maris ſalſedinem ridiculè.*

L'Hiſtoire de Jean Bernouilli, qui vient après celle d'Halley eſt fort étendue. M. Savérien y rend compte des travaux de cet homme célébre, qui eſt peut-être le plus grand Mathématicien qui ait paru dans le monde. Il allie la clarté à la profondeur, & tous ſes Ecrits préſentent toujours des découvertes ou de nouvelles vues. C'eſt une fécondité & une juſteſſe qui étonnent. Il partage la gloi-

re de l'invention du calcul différentiel, il a imaginé le calcul intégral qu'il a tiré du calcul différentiel, & a inventé le calcul exponentiel. Ce grand homme a été un des plus zélés Partisans de Leibnitz & un des plus formidables adversaires de Newton. Il s'étoit rendu si redoutable aux Géométres Anglois, qu'aucun d'entr'eux n'osoit enrrer en lice avec lui. Il résolut un probléme très-difficile que Keill lui avoit défié de résoudre. Il somma ce Mathématicien de montrer sa solution : mais celui ci ne l'avoit point résolu, & n'avoit cherché qu'à trouver Bernoulli en défaut. Personne n'a attaqué avec plus d'avantage le systême de Newton que ce Philosophe. C'est ce que fait bien voir M. Savérien dans l'analyse qu'il donne de ses pensées & de ses découvertes. Il ter-

mine son histoire par un trait qui lui fait bien de l'honneur. Ce sont deux Lettres que Bernoulli lui écrivit sur sa dispute avec M. Bouguer. Il s'agissoit de déterminer le point d'appui du mât du vaisseau dans le cas du tangage. M. Savérien veut que le point d'appui soit au centre spontané de rotation du mât & non au centre de gravité du vaisseau, comme le prétend M. Bouguer. Et M. Bernouilli approuve le sentiment de notre Historien, & y joint des témoignages d'estime qui sont bien glorieux pour lui. Ils doivent le consoler des désagrémens qu'il a essuyés dans cette controverse & lui tenir lieu de récompense *.

---

* On trouve les pièces de cette controverse chez le Libraire de ce Journal.

Wolf eſt le dernier reſtaurateur des Sciences. C'eſt le ſavant le plus laborieux qu'on ait vu. Tous les inſtans de ſa vie ont été marqués en quelque ſorte par des productions. On compte plus de deux cents volumes ou brochures ſortis de ſa plume. Il avoit traité & preſqu'épuiſé tous les ſujets. Il a donné du corps & de l'étendue à la Philoſophie de Leibnitz & y a ajouté une infinité de belles choſes. C'eſt ce dont on jugera en liſant l'hiſtoire de ce Philoſophe dans le Livre de M. Savérien. Il paroît que cet Auteur eſt au milieu de ſon entrepriſe. Il ne lui reſte plus qu'à écrire l'hiſtoire des Mathématiciens, des Phyſiciens & des Naturaliſtes qui formeront ſans doute encore trois ou quatre volumes. Nous

l'invitons à ne pas différer de mettre fin à un ſi beau projet.

N. B. Dans notre premier Extrait il ſe trouve (pag. 673) une faute d'impreſſion qu'il eſt facile d'appercevoir, mais que nous devons toujours corriger: ligne 4. *l'obliquité des Planetes*, liſez *l'obliquité des orbites des Planetes*. A la page 676, on lit encore ſix lignes à la fin de l'*a linea*, qu'il eſt bon de ſupprimer.

ARTICLE XXXIII.

TRAITÉ HISTORIQUE DES Plantes qui croissent dans la Lorraine & les trois Evêchés, contenant leur description, leur figure, leur nom, l'endroit où elles croissent, leur culture, leur analyse & leurs propriétés, tant pour la Médecine que pour les Arts & Metiers; par M^e P. J. Buchoz, Avocat au Parlement de Metz, Docteur en Philosophie & en Médecine, Aggrégé du Collége Royal des Médecins de Nancy. A Nancy, chez F. Messin, Libraire, rue de la Hache, 1764. *in*-8°. Tome I. de 303 pages, sans la Préface, & Tome II. de 359 pages.

IL est peu d'Etats dont les ressources soient aussi étendues

que celles de la Lorraine. Depuis les principales branches du Commerce jusqu'aux moindres denrées, il n'est presque rien qu'elle ne trouve chez elle sans recourir à l'Etranger. Nous lûmes il y a quatre ans un Discours sur le Commerce (a) où ces avantages étoient développés d'une maniere très-intéressante. Aujourd'hui M. Buchoz nous présente les richesses de la Lorraine dans ses Plantes. Un pareil ouvrage ne promet rien que d'utile ; préconiser à cet égard la Lorraine, pourvû que ce soit avec fondement, c'est intéresser l'Europe. D'ailleurs quand un Médecin expérimenté écrit sur les Plantes, on doit attendre de lui plus qu'une stérile nomenclature.

M. B. expose dans sa Préface

(a) Par M. Coster.

le plan de son Ouvrage Il se flatte de réunir dans son projet toutes les instructions que les Botanistes qui l'ont précédé n'ont traitées que séparément. Les uns n'ont fait qu'indiquer, d'autres n'ont fait que décrire, quelques uns ont analysé les Plantes pour en extraire les propriétés & les vertus. Les Dissertations qu'on nous donne ici rassemblent tous ces avantages. Le premier volume en contient six.

Dans la premiere, l'Auteur traite des Plantes en général. On nomme Botanique l'histoire des Plantes, des Arbres & des Arbrisseaux connus sous le nom générique de végétaux. Quand cette science se borne à ranger les Plantes par classes & par familles, on la nomme Botanique théorique. La Botanique pratique est celle qui en explique les vertus & les

propriétés. C'est à celle-ci que M. B. donne la préférence. Aussi se propose-t-il d'insister sur les vertus des Plantes, & de joindre leurs propriétés aux autres caracteres distinctifs. Pour prouver l'excellence de la Botanique Galénique, il cite le suffrage de plusieurs grands hommes qui se sont appliqués à son étude. « Galien, dit-il, avoit » une connoissance parfaite des » Plantes. C'est à leur usage qu'il » a *dû* être *redevable* de la longueur » de sa vie dont la durée a été de » cent quarante ans, sans aucune » maladie. » Il n'est pas décidé si Galien a vécu plus de cent ans ou même cent quarante, comme quelques-uns le prétendent; la plûpart des savans le font naître en 131 & mourir vers l'an 200. L'Auteur fait aussi mention d'un habile Médecin de sa Province qui a découvert dans la petite Joubarbe un spécifique propre à guérir ab-

ſolument le Cancer, le Charbon & la Gangréne. Cependant nous ſavons que les habiles Chirurgiens de Paris qui ont réïteré les expériences ſur ce *ſedum*, ſe ſeroient contentés d'y trouver la moitié de ces vertus. Ou le climat rend ces maladies plus traitables, ou bien il double, il triple même l'efficacité de la petite Joubarbe.

L'Auteur attaque ici le préjugé qui préfére aux Plantes indigenes les épices & les aromates des Indes beaucoup moins analogues à nos corps, & toujours expoſées à être altérées par la longueur des voyages, ou falſifiées par l'avidité du gain & par l'avarice des Marchands. Il fait voir enſuite que la Lorraine produit toutes les Plantes néceſſaires au traitement des maladies. Les purgatifs, les vomitifs, les ſudorifiques, les cordiaux &c. tout ce qui peut fournir à cette Pharmacie champêtre,

moins dispendieuse & plus assurée dans ses effets, préférable à toutes les productions de ces Chymistes qui croyent que la Providence s'est reposée sur eux de la perfection de son ouvrage, & que les remedes si naturels qu'elle a présentés à ses enfans, attendent leur efficace de la main des hommes.

La seconde dissertation est sur l'anatomie des Plantes. M. Buchoz n'a voulu en donner qu'une idée succinte. Il paroît avoir suivi Tournefort ; mais il n'a pas parlé du Nectar que Linnæus a reconnu dans les Plantes, plus avantageux à connoître que leur tissu intérieur.

La troisieme dissertation traite de la végétation des Plantes. Elles jouissent d'une vie animale, c'est-à-dire, qu'elles ont, comme les animaux, des parties organiques, des arteres & des veines qui portent le suc nourricier communé-

ment appellé séve. L'Auteur fait trois demandes à ce sujet. Qu'est-ce que la séve. Cette séve circule-t-elle dans les Plantes, ainsi que le sang dans les animaux ? Comment s'opere le méchanisme de cette circulation ? Il résout ces trois questions l'une après l'autre, & suit à peu près l'opinion des Botanistes qui ont discuté cette matiere. Nous ferons une seule remarque L'Auteur prétend que la séve est une eau assaisonnée d'un sel nitreux répandu dans l'atmosphere. On est revenu depuis quelque tems de ces particules nitreuses qu'avoient accréditées certains Philosophes. Du reste ce morceau de la Physique des Plantes est traité avec beaucoup de clarté & de méthode.

La génération des Plantes est le sujet de la quatrieme dissertation. L'examen en est curieux. L'Auteur laisse la Bouture, la Marcotte

& le Cayeu, trois voies connues de cette reproduction, pour ne parler que de la semence, comme plus analogue à la génération de l'homme.

Les deux sexes se rencontrent ordinairement dans la même fleur, & elle s'appelle alors Hermaphrodite. D'autres, telles que le Melon, portent sur la même tige des fleurs de différent sexe; la femelle produit le fruit & le mâle ne produit rien. Ces plantes s'appellent Androgines. Il est des Plantes qui produisent des fleurs sans fruit, & d'autres au contraire de même espèce & de même nom qui produisent des fruits sans fleurs, telles sont le Chanvre & le Houblon. Nous avons encore des Plantes qui portent des fleurs hermaphrodites avec des mâles ou femelles. On les appelle Hybrides.

M. B. admet dans les semences égérales des Molécules organi-

niques vivantes, propres à se développer & à produire un être semblable à celui dont elles émanent. Ces molécules organiques sont dûes à M. de Buffon qui s'en est servi si ingénieusement pour expliquer la génération de l'homme dans son histoire naturelle. L'Auteur leur donne les mêmes propriétés & les fait agir de même que le savant Naturaliste. Il en conclud que la reproduction des Plantes s'opere comme celle de l'homme & par le même mélange; que ce mélange dépend de la fécondité de la graine. Mais, ajoute-t il, si la génération se fait par un semblable commerce, comment les Plantes mâles éloignées des femelles pourront-elles les féconder? Pour expliquer ce phénomene il n'a pas besoin de l'air comme moyen de communication; il a recours à une force électrique qu'il admet dans la pous-

fiere fécondante mâle & dans la femelle ; & il prétend qu'en conséquence elles doivent s'attirer l'une l'autre avec beaucoup de force & d'activité. Une observation le décide pour cette faculté attractive. Il remarque que la cire des Abeilles est de tous les corps le plus électrique ; que cette cire est formée de la poussiere fécondante des Plantes que les Abeilles ont recueillie sur les fleurs. Il s'en sert pour expliquer le phénomene du Palmier du bois d'Otrante. « Le Palmier femelle, distant de » quinze lieues du Palmier mâle, » au rapport de Jouvianus Pontanus, a été stérile pendant plusieurs années. Ensuite s'étant » élevé au dessus des autres arbres » de la forêt, il commença à porter du fruit & même beaucoup, » quoique éloigné de Brindes de » quinze lieues où étoit le mâle » ; & malgré le vent contraire qui dé-

devoit porter plutôt la poussiere d'Ottante à Brindes. Pour résoudre l'objection naturelle que présente cette observation, l'Auteur égale l'activité de la matiere électrique à celle de la lumiere. Les maîtres de l'art verront si cette objection est la seule qu'on puisse faire sensément à M. Buchoz, & si cette voie de génération est aussi *démontrée* qu'il le pense.

La cinquieme dissertation roule sur les systêmes de Tournefort & de Linnæus à l'égard de l'arrangement & de la distribution des Plantes. L'Auteur les développe avec beaucoup de netteté, mais sans prendre parti entre l'un & l'autre. Il a réservé le systême qu'il adopte pour la sixieme dissertation. M. B. préfere aux méthodes dont il vient de parler celle de ces Botanistes Praticiens qui rangent dans leur jardin les Plantes selon leur vertu. Il en fait de même dans

son systême : cette méthode lui paroît la plus utile au Médecin. Il ne veut que deux classes génériques de Plantes, les évacuantes & les altérantes.

Il divise les évacuantes en sept familles qui sont, 1°. les purgatives & les émétiques, 2°. les béchiques, 3°. les errines & les sternutatoires, 4°. les emménagogues, 5°. les diurétiques & les apéritives, 6°. les diaphorétiques & les sudorifiques, 7°. les cordiales & les alexiteres.

Il partage les altérantes en douze familles, savoir : 1°. les céphaliques, 2°. les ophtalmiques, 3°. les stomachiques, 4°. les fébrifuges, 5°. les hépatiques, 6°. les carminatives, 7°. les anti-scorbutiques, 8°. les vulnéraires, 9°. les émollientes, 10°. les résolutives, 11° les assoupissantes, 12°. enfin les raffraichissantes. Cette méthode n'est point nouvelle,

mais elle eſt très utile à la Botanique pratique, & le mérite de notre Auteur eſt de l'avoir preſentée avec clarté & ſuivie d'une maniere très avantageuſe à l'exercice de la Médecine.

A la ſuite de ces ſix diſſertations, M. B. a fait imprimer deux Theſes qu'il a ſoutenues dans la Faculté de Médecine de Pont-à-Mouſſon, l'une ſur l'Inoculation qu'il admet pour la Lorraine, l'autre traite de la maniere de connoître le poux par la muſique, découverte ſinguliere faite par feu M. Marquet, Doyen du Collége Royal des Médecins de Nancy. On ne voit pas pourquoi ces deux morceaux, qu'à la vérité l'Auteur a accompagnés d'une traduction françoiſe, viennent couper le fil de l'ouvrage. La raiſon qu'en donne M. Buchoz eſt que ſon Introduction à l'hiſtoire des Plantes ne fourniſſoit pas un volume; mais

ses lecteurs eussent préferé qu'il eût rempli cette étendue par celle qu'il pouvoit donner à ses dissertations. La matiere étoit très-abondante : la théorie du poux dont nous parlons ci-dessus, établit un parallélisme entre les pulsations du cœur & les notes de la musique. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui sont curieux de ce sytême à l'ouvrage & aux planches musicales du Docteur Marquet, gravées par lui même.

Le Tome second commence par une dissertation sur les évacuans en général. Delà l'Auteur entre dans la subdivision, & débute par les purgatifs dont il démontre la maniere d'agir. Il fait ensuite l'histoire de trente deux Plantes purgatives. Il en donne, 1°. le caractere tiré des feuilles & des fleurs, de la tige ou du tronc. 2°. Les dénominations les plus connues, en y joignant quelque-

fois les noms étrangers. 3°. Il indique leurs vertus médicinales. 4°. Leurs propriétés économiques & ſouvent même l'art de les cultiver. On ſent qu'il nous eſt impoſſible d'analyſer ces richeſſes, ſans leur faire perdre de leur prix; il faut les rechercher dans l'ouvrage qui ne laiſſe preſque rien à abréger. Les volumes ſuivans nous préſenteront l'occaſion d'obſerver avec quelque étendue la bonne méthode de l'Auteur pour rendre à l'égard de chaque Plante ſes découvertes utiles. Le ſecond volume finit par une diſſertation ſur les plantes purgatives qui ſont rapportées à d'autres familles.

M. Buchoz a entrepris un travail de longue haleine; mais les difficultés en ſeront fort abrégées par le plan qu'il a choiſi, par les talens qu'il développe dans ces deux volumes, & par les bonnes ſources qui lui ſont ouvertes; ce

ſera certainement un ouvrage utile à ceux qui ſe deſtinent à l'art de guérir. S'il ſe rencontre quelques termes & quelques explications peu juſtes, ce n'eſt que rarement, & tout lecteur judicieux trouvera dans l'ouvrage de quoi ſe dédommager amplement de ces legeres erreurs.

Les encouragemens ne peuvent manquer à l'Auteur dans un Etat où les arts ſont ſans ceſſe animés par les regards, par la main même & par la générosité du *Bienfaiſant* STANISLAS.

Ce ſecond volume ſera accompagné de 31 Planches en taille douce qui repréſenteront les fleurs au naturel; les autres ſeront ornés à proportion. A cet égard nous invitons les amateurs à ſeconder le zele de beaucoup de perſonnes diſtinguées qui ont bien voulu en faire graver à leurs frais, & dont l'Auteur a fait mettre les écuſſons, noms &

qualités au bas des Plantes. Nous trouvons à la fin du second volume une liste qui montre que les états les plus distingués se sont empressés d'aider le travail important de M. Buchoz. La souscription, toujours aux mêmes conditions de 48 liv. pour le tout, 12 liv. en commençant, & 12 liv. de cinq en cinq volumes, est prorogée jusqu'au premier Décembre prochain.

ARTICLE XXXIV.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires, en Réponse à celle de M. Pingré, inserée dans le volume d'Août 1764.

SOuffrez, Messieurs, que j'ajoute très-peu de choses à ma Lettre imprimée, vol. d'Août, & aux Remarques de M. Pingré sur cette lettre : c'est toujours le cas que je fais de ses savantes réflexions qui m'engage à y faire bien de l'attention.

M. Pingré a cru que j'avois oublié ce qu'il avoit observé dans sa Lettre, vol. de Février; que l'action du Soleil tendoit à éloigner la Terre de la Lune au tems de l'opposition de celle-ci avec le Soleil. Non, je n'oublie pas aisé-

ment ce qui vient de ſi bonne part. Mais je n'en ai point fait d'uſage, lorſque cela étoit tout-à-fait inutile pour faire appercevoir ce qui commençoit & ce qui continuoit enſuite à éloigner la Lune de la Terre, depuis ce point de l'oppoſition juſqu'à la derniere quadrature; en effet la Terre ne commence pas à s'approcher du Soleil & à s'éloigner réellement de la Lune, au point de cette oppoſition. Au contraire elle s'éloigne plutôt du Soleil vers la Lune; puiſqu'elle eſt attirée par la Lune, dans un ſens contraire à l'attraction du Soleil. Rien de plus certain dans les principes de l'attraction. J'ai donc été parfaitement fondé à dire que la projection de la Lune étoit la ſeule force qui pût l'éloigner de la Terre, lorſqu'elle commence réellement à s'en éloigner, comme on le ſuppoſoit depuis ſon op-

poſition avec le Soleil, juſqu'à ſa quadrature. Voilà déja un point dont tout eſprit juſte peut bien être juge, ſans recourir à ces grandes opérations d'analyſe & de calcul que tout le monde n'entend pas. Je les eſtime aſſurément tout autant que M. P. mais quand je pourrois les employer avec autant d'avantage que ce ſavant homme, je n'aurois garde d'en faire uſage ici; parcequ'elles ne ſont pas néceſſaires, & que je ne crains pas le jour de la plus grande ſimplicité. De plus M. P. dit, pag. 487, que je fais une fauſſe ſuppoſition, lorſque j'expoſe les conſéquences du cas, où la projection particuliere de la Lune feroit mille fois plus forte que ſon attraction vers la Terre.

Premierement j'ai remarqué avec ſoin en cet endroit de ma Lettre, Vol. d'Août, que je ne donnois pas cette ſuppoſition pour

vraie, mais seulement pour un exemple qui servoit à rendre sensible le principe auquel je voulois que l'on fît attention. Ce principe seul me suffisoit, indépendamment de l'exemple; & quand la supériorité de la projection particuliere de la Lune sur l'attraction de la Lune par la Terre, seroit bien moins grande que je ne l'ai supposé, & moins grande qu'elle ne l'est en effet bien sûrement : c'est ce que j'ai fait assez sentir, au même endroit de cette Lettre. Mais je laisse tout ce que je pourrois encore dire ou répéter sur cela avec le plus grand avantage, pour venir promptement à une observation à laquelle je ne vois pas la moindre réponse à faire, quand on seroit encore disposé à revenir sur cette matiere. La projection particuliere de la Lune n'est pas moins forte sans doute, que les projections

les plus communes de ces mobiles jettés en l'air, avec une force précisément suffisante pour parcourir un très petit espace dans un sens contraire à leur pésanteur; puisqu'avec la même force ces mobiles ne parcourroient pas dans une direction horizontale & dans un certain tems, autant d'espace à beaucoup près, que la projection particuliere de la Lune lui en fait parcourir dans le même tems. Or la projection de ces mobiles jettés en haut, est sûrement plus forte que leur pésanteur, ou leur attraction vers la Terre; puisque cette projection l'emporte sur la pésanteur. Cependant cette pésanteur est deux mille cinq cent fois plus forte qu'elle ne le seroit, si ces mêmes mobiles étoient éloignés de la Terre, au moins de cinquante demi diametres du Globe terrestre. Ce sont les regles Newto-

niennes

niennes qui nous renvoient aux quarrés des diſtances. Les mobiles ainſi projettés dans cet éloignement, auroient donc une projection deux mille cinq cent fois plus forte que leur attraction vers la Terre. Je laiſſe M. P. faire l'application de cette regle à la Lune. Il eſt convenu dans ſa Lettre (vol. d'Août pag. 489) que ſi la projection particuliere de la Lune étoit mille fois plus forte que ſon attraction vers la Terre, *il eſt hors de doute que la Lune quitteroit la Terre pour ne la plus rejoindre.* Donc &c. ..... Voilà ce me ſemble, des preuves aſſez claires; & M. P. ne redoutera pas le danger de voir embrouiller ces matieres.

Enfin M. P. prétend que j'ai commencé dans ma derniere Lettre par nier un axiome; ſavoir, que *quand deux cauſes ſont en action, elles doivent ſortir leur plein*

& entier effet. Il n'y a qu'à s'entendre sur ce point. Je n'ai point d'intérêt à laisser subsister l'équivoque. Quand ces causes sont en quelque opposition entr'elles, si elles ont *leur plein & entier effet*, ce n'est pas sans doute, celui qu'elles auroient chacune séparément, & hors du cas de l'opposition : voilà justement ce qu'il me falloit pour établir ce que j'avois en vue, & renverser très-efficacement ce que l'on y opposoit.

Je n'ai plus qu'à remercier M. Pingré & Mrs. les Auteurs du Journal de leur patience. J'ai l'honneur d'être ....

J. L. d'Hautecour.

De la Haie, ce 21 Août 1764.

ARTICLE XXXV.

DISCOURS SUR L'ÉTAT actuel de la Magiſtrature, & ſur les cauſes de ſa décadence, prononcé à l'ouverture des Audiences du Bailliage d'Orléans, le 15 Novembre 1763, par M. la Troſne, Avocat du Roi. Se trouve à Paris, chez Panckoucke Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe, 1764. *in*-12. de 128 pages, ſans l'Epître dédicatoire à M. de Saint-Fargeau, Avocat Général. (*a*)

CE Diſcours très-intéreſſant par ſon objet, eſt accompagné de notes qui méritent une attention

(*a*) Aujourd'hui Préſident à Mortier.

particuliere, & suivi de réflexions extrêmement judicieuses sur nos mœurs. Nous partagerons notre Fxtrait entre ces trois parties du travail de M. le Trosne.

I. A mesure que l'administration politique réunit tous ses efforts pour opérer dans ses différentes parties la révolution la plus favorable à l'honneur de la nation & au bonheur des Citoyens, c'est un zele louable dans les particuliers que celui de contribuer de leurs lumieres, leurs réflexions & leurs découvertes à cet important ouvrage; mais ce zele, pour être justement applaudi, a ses bornes qu'on ne peut franchir qu'aux dépens du respect, de la décence & de la sagesse. Les observations des Ecrivains misantropes ou déclamateurs sont en pure perte pour cette contribution de lumieres, & presque toujours ils sont un mal de plus dans la nation. Quand

la vertu, l'honneur & l'amour du bien public conduiſent la plume d'un Citoyen, chaque trait porte l'empreinte du ſentiment qui l'a dicté, & en excite un ſemblable dans le lecteur. La vérité ſe montre alors avec cet aſcendant qui lui convient pour ſurmonter les préjugés, & avec cette douceur qui fait deſirer ſon triomple. Nous oſons garantir que c'eſt le caractere de l'Ouvrage que nous annonçons.

Quoique ſubordonnés aux Cours ſupérieures, les Préſidiaux des Provinces ont une influence directe ſur la ſureté & le bonheur des Citoyens. Cependant tandis que la haute Magiſtrature atteint un nouveau période de grandeur dans l'éclat de ſes fonctions, dans la confiance du Prince & dans celle du Peuple, rien ne ſemble réfléchir de cet éclat ſur les Tribunaux ſubalternes; tout paroît au con-

traire conſpirer à leur plus grand diſcrédit; c'eſt l'occaſion du diſcours de M. l'Avocat du Roi d'Orléans. Ce Magiſtrat recherche en Philoſophe la cauſe de cette déſertion générale qui fait craindre la ruine des Préſidiaux; il la diſcute en Citoyen éclairé ſur les véritables intérêts de ſa Patrie; il réclame avec zele & avec une éloquence énergique contre les préjugés qui ont décrédité ces Corps.

» Cette révolution, dit M. le
» Trosne, n'eſt point l'effet d'une
» cauſe accidentelle & paſſagere;
» elle part d'un principe intérieur
» & efficace; elle annonce un chan-
» gement total dans l'opinion pu-
» blique & dans le goût de la na-
» tion. C'eſt donc dans l'ordre
» moral que nous devons porter
» nos recherches; l'état actuel de
» la Magiſtrature tient à l'état mo-
» ral de la nation, & la conſidé-
» ration des cauſes de ſa déca-

» dence ſera le tableau des mœurs
» de notre ſiecle. »

En effet une profeſſion dont le crédit intéreſſe tous les ordres de l'Etat & toutes les ſources de notre bonheur, n'a pu perdre de ſa conſidération, ſans une révolution marquée dans l'opinion publique. « Faire reſpecter les loix ; contenir les méchans par la crainte » des peines ; aſſurer la propriété » des biens des familles ; faire » rendre à chacun ce qui lui eſt » dû ; maintenir la tranquillité pu-» blique .... exercer en un mot » l'authorité du Souverain ; rem-» plir en ſon nom & à ſa décharge » le premier & le plus indiſpen-» ſable devoir de la Royauté. » Tel eſt l'office du Magiſtrat. On pardonneroit au mérite modeſte qui craindroit de ſe compromettre avec de pareilles charges ; mais on ſait que cette modeſtie n'entre pour rien dans la déſertion dont

ſe plaignent ces Tribunaux. Elle a donc ailleurs ſa ſource : elle eſt d'abord dans ce ſyſtême d'éducation qui a prévalu contre la ſimplicité des mœurs, l'habitude du travail, l'amour de ſon état, l'attachement à ſes devoirs & toutes les autres vertus qui font le Citoyen & l'homme public.

Cette faute n'eſt point autant celle des maîtres que l'effet de l'abus qui produit aujourd'hui dans le monde des hommes précoces & peu aguéris contre le torrent de l'exemple & de l'opinion ; c'eſt ſurtout le vice de l'air empoiſonné qu'ils reſpirent dans un âge trop tendre, pour n'en pas reſſentir des atteintes mortelles. « Quel fruit » en effet pourroient-ils retirer » de ces ſociétés où tout reſpire » la frivolité & le plaiſir, où toute » application ſérieuſe eſt réſervée » pour le jeu... où tout entre» tien utile ſeroit un ridicule, où

» les agrémens superficiels sont » préférés au mérite solide & » modeste, où le luxe étale son » exemple corrupteur, & force à » l'imitation par les charmes d'u- » ne séduction continuelle, où » les richesses sont vantées comme » le souverain bien ... où chaque » sexe sortant de son caractere » pour copier celui de l'autre, ne » fait qu'en prendre les défauts & » perdre les mœurs qui lui sont » propres, où la jeunesse ose do- » miner & en imposer à la vieil- » lesse qu'elle devroit respecter, » où la politesse ne consiste plus » que dans un ton aisé, facile, » décisif, qui traite tout avec lé- » gereté, & qui, sous prétexte de » liberté, dédaigne les égards & » néglige les bienséances. »

Dans ce torrent de l'opinion publique, quelle pente peut prendre un jeune homme pour se livrer à un état austere, où la représen-

tation doit être grave & sérieuse, l'esprit appliqué, le cœur toujours en garde, l'ame fortifiée des sentimens de l'amour de la patrie, de l'amour de l'ordre, de la vénération pour les loix & les bonnes mœurs? Que sera ce si, à ce ton pernicieux de société se joignent les leçons de la nouvelle Philosophie, où la loi naturelle, la Religion, les mœurs, l'authorité même sont sans cesse compromises?

Ce tableau ne laisse plus de doute sur la cause principale du discrédit de la Magistrature: elle est bien la même qu'elle fut autrefois; mais n'a-t-elle pas à craindre de se trouver de trop dans une nation dont elle choque les usages, les sentimens, le goût & les opinions? D'autres professions peuvent sans doute exiger une application aussi constante, ou des sacrifices aussi généreux;

mais elles trouvent des encouragemens dans une perſpective agréable que n'offre point la profeſſion du Magiſtrat, qui dans l'opinion reçue, *ne conduit à rien.* « Ce langage, ſi commun & ſi indécent, » n'eſt, dit M. le T., que l'expreſſion fidele du culte que l'on » rend aux richeſſes ; elles ſont » tout aujourd'hui, & ce qui n'y » conduit pas ne mene à rien. » L'Etat ſouffre dans ſon principe toutes les fois que ce reſſort de richeſſes pécuniaires eſt en chef. Il en réſulte un eſprit de cupidité, qui prévaut ſur le caractère national ; un eſprit fiſcal & intéreſſé qui remplace celui de la franchiſe & de l'honneur ; un eſprit groſſier qui compenſe les richeſſes avec la naiſſance, & introduit dans les familles des alliances monſtrueuſes ; un eſprit mercenaire qui met à prix ſes ſervices, qui n'évalue les places que par leur produit pé-

cuniaire, & ne confidere dans l'éxercice de l'authorité qu'une occafion ou un moyen de s'enrichir. Voilà l'époque de la corruption d'un Peuple.

Ce qui attache encore plus dans ce difcours, c'eft que l'Orateur qui faifit les abus avec tant de jufteffe, en affigne le remède avec un égal difcernement « La nation, dit M. le Trofne, attentive dans ce moment de crife, » tourne vers fon Roi des regards » de confiance & d'amour. Elle » découvre fes plaies à la main » paternelle qui peut les guérir, » & refpecte dans le Prince l'i» mage vivante du Créateur qui » daigne lui communiquer le droit » de commander aux volontés, de » diriger les mœurs & d'infpirer » les vertus. Inquiéte fur l'avenir, » elle cherche à quel point elle » eft parvenue du cercle ordinaire » prefcrit à la durée des Empires,

» & meſurant avec douleur ce qui
» lui reſte à parcourir ſur l'affoi-
» bliſſement actuel de ſes reſſorts,
» elle craint d'avoir en peu d'an-
» nées vécu l'eſpace de pluſieurs
» ſiecles. Elle s'occupe de ſes maux
» & en prévoit le danger ; elle
» connoît le remede, elle le de-
» ſire » ; elle peut d'autant plus
s'en promettre le ſuccès, que ces
maladies qui nous affoibliſſent ne
ſont point « des preuves de dé-
» périſſement & des ſignes de ca-
» ducité ; ce ſont les excès d'un
» homme robuſte qui abuſe de la
» bonté de ſon tempérament, &
» qui riſque de trouver au mi-
» lieu de ſa carriere le terme pré-
» maturé de ſes jours. »

Le vrai remède eſt un régime, qui, par le retranchement d'un luxe exceſſif, rétabliſſe dans la nation cette température qui faſſe proſiter tous les états, qui ôte au commerce ſes entraves, rende à l'a-

griculture cette considération ancienne dont elle mérite de jouir. Ce régime exige encore d'autres retranchemens : un des principaux est celui qui réduira cette classe de privilégiés dont on décore l'inaction, & qui enleve à l'Etat des hommes qui pourroient le servir utilement. Ce n'est point assez : cette révolution doit faire de l'honneur l'ame de toute la machine politique, en faisant passer au mérite la considération transportée à l'opulence, en honorant les Citoyens utiles à proportion de leur contribution au bien solide de l'Etat & au bonheur de la société. La Magistrature trouvera son rétablissement dans cette réforme. S'il est honorable pour elle qu'on ne puisse assigner d'autre principe de sa décadence que celui de la corruption de nos mœurs, elle goûtera dans sa gloire la consolation la plus touchante,

lorsqu'elle verra qu'elle ne se releve que par la même force qui rétablit à la fois l'amour de la patrie, le zele du bien de l'Etat, les vertus publiques & domestiques, & le solide honneur de la nation.

II. Aucune des notes qui accompagnent ce discours n'est superficielle. Ne pouvant les faire connoître toutes, nous sommes embarrassés du choix. Elles sont au nombre de quinze : la premiere sur la ruine lente, mais sensible des Présidiaux, justifie l'objet de son discours. La seconde représente les Incrédules comme destructeurs de la loi naturelle. L'Auteur les rappelle à l'origine de la Société. Ce qu'il dit à ce sujet est d'une excellente Philosophie, & caractérise un Magistrat versé dans les sources primitives de la Jurisprudence. Quelques notes suivantes développent l'esprit des

dernieres Déclarations du Roi sur les impôts, & les vues bienfaisantes de S. M. pour le soulagement de son Peuple, & présentent des vues sages & d'une bonne politique au sujet de la mendicité. Mais la derniere Déclaration du Roi ne laisse rien desirer à cet égard, & annonce les mesures les plus efficaces pour supprimer cette surcharge énorme de l'Etat.

Dans la note qui concerne les avantages de l'exportation, M. la Trosne montre une grande pénétration, & donne des principes lumineux & des raisonnemens très-judicieux pour prouver l'avantage d'une révolution « qui accoutume » le Peuple à voir tranquillement » les opérations du commerce, » qui toujours très-lent dans sa » marche, ne peut tirer d'une Pro» vince sans que le vuide qu'il oc» casionne ne soit rempli sur le » champ par les Provinces voi-

» ſines. La réciprocité du com»
» merce nous unira peu à peu aux
» autres Peuples, & la France juſ-
» qu'ici craintive & cantonnée,
» tremblante pour ſa ſubſiſtance,
» parce qu'elle ignoroit ſes reſ-
» ſources, réduite à demander ſi
» ſouvent des ſecours qu'elle-mê-
» me a tant de fois refuſés à ſes
» voiſins, s'empreſſera de fournir
» à leurs beſoins, & d'aſſurer l'a-
» bondance de ſes récoltes par la
» vente de ſon ſuperflu. Elle ap-
» prendra que le vrai bonheur ne
» ſe trouve que dans l'accompliſ-
» ſement des loix immuables de
» l'humanité; & que le Créateur,
» en ordonnant à ſes enfans de s'ai-
» mer & de ſe ſecourir mutuel-
» lement, leur a impoſé un devoir
» également avantageux à tous. »

Nos lecteurs trouveront outre cela de fort bons morceaux ſur les

diſtinctions, ſur le luxe & ſur le rétabliſſement des Préſidiaux, tous relatifs au diſcours que nous venons d'analyſer. Pour accréditer ces Tribunaux & relever la conſidération que mérite l'importance de leurs ſervices, l'Auteur propoſe, 1°. la conceſſion de la nobleſſe, telle qu'elle a été accordée aux Officiers militaires. 2°. Un Edit d'ampliation qui replace les Préſidiaux au point de leur établiſſement par une évaluation naturelle de la différence que le laps de deux ſiécles a miſe dans les ſommes dont ils connoiſſent, & jugent en dernier reſſort. Ce n'eſt point étendre la Juriſdiction Préſidiale, c'eſt remplir ſa deſtination primitive.

III. Nous ne citerons des réflexions ſur les mœurs que le morceau ſuivant qui fera connoître encore plus la maniere de penſer & d'écrire de M. le Troſne.

« Le Prince tient en ſa main
» deux grands reſſorts, *les loix &*
» *les mœurs.* Il dirige le premier
» par l'authorité & le ſecond par
» l'opinion publique à laquelle il
» préſide. Le premier contraint
» par la crainte & commande l'o-
» béiſſance; le ſecond invite, en-
» gage, laiſſe tout à la liberté &
» n'en eſt que plus ſûr de ſon ef-
» fet : l'un empêche la force qui
» ſubjugue, l'autre la perſuaſion
» qui fait vouloir; l'un ſe montre
» & déploye l'appareil de la puiſ-
» ſance, l'autre ſe cache & couvre
» ſon opération ſous des moyens
» doux & inſenſibles. Mais le
» pouvoir des loix eſt limité; ce-
» lui des mœurs n'a point de bor-
» nes : non-ſeulement elles agiſ-
» ſent où les loix ne peuvent at-
» teindre, elles s'étendent ſur ce
» qui paroît être le plus immédia-

» tement ſous l'empire de l'autho-
» rité, en faiſant reſpecter les loix
» & les Magiſtrats. Ce ſont les
» mœurs qui maintiennent les ſen-
» timens d'honneur, le déſintéreſ-
» ſement, l'amour de la patrie, la
» fidélité, la probité & toutes les
» vertus civiles & domeſtiques. »

Nous avons été flattés de trouver dans ce diſcours & dans les notes un éloge de M. Pothier & de ſes ouvrages qui juſtifie ce que nous en diſions il y a quelques mois dans nos Mémoires, quand nous préſentions ce célébre Juriſconſulte comme un homme capable de produire la révolution la plus avantageuſe dans l'étude des loix. M. le Troſne reconnoît que c'eſt à lui que l'Univerſité d'Orléans doit l'émulation ſinguliere qui anime ſes études, & que le Préſidial de cette ville qui s'eſt accru conſidérablement depuis dix années, lui eſt également rede-

vable du goût de Juriſprudence, du ſavoir & du zele patriotique qui diſtingue tous ſes membres. Ceux qui liront le diſcours, les notes & les réflexions de M. le Troſne trouveront certainement dans l'ouvrage du diſciple un panégyrique complet du maître.

ARTICLE XXXVI.

ANTI-EMILE;

par M. Formey. *Tais-toi, Jean-Jacques*, voyez *Emile*. Tom. I. pag. 255 & ci-dessous, pag. 82. A Berlin, chez Joachim Pauli, Libraire sous les Arcades, 1763. *in*-12. de 253 pages, sans l'Epître dédicatoire à S. A. R. Mgr. le Prince Ferdinand, Frere du Roi de Prusse.

CE Livre nous présente trois objets. Le premier est une réfutation de l'Emile de J. J. Rousseau; le second est la *réunion des principaux moyens employés pour découvrir l'origine du langage, des idées & des connoissances des hommes*. Le troisieme est une *ébauche du systême de la compensa-*

tion. Nous revenons, comme on voit sur nos pas, pour rappeller ces Ouvrages que nous eussions fait connoître beaucoup plutôt, s'ils nous fussent parvenus dans leur tems. Notre estime pour les productions de l'Académie de Berlin nous fera saisir avidement toutes les occasions de faire passer dans nos mémoires tous les traits de lumiere qu'elle ajoute à la vraie Philosophie, aux autres Sciences & aux Arts.

S'il ne se fût agi dans ce Livre que des paradoxes de J. J. Rousseau de Genève, peut-être nous fussions-nous contentés d'une simple notice de l'ouvrage, soit, parce que nous croyons avoir traité cette matiere avec assez d'étendue dans le dernier Journal à l'occasion du *Préservatif des Fideles.* Soit aussi parce que nous voulons éviter jusqu'au soupçon d'acharnement, même en relevant

des torts réels. Mais les deux dissertations qui terminent ce volume, nous ont paru mériter une attention singuliere. On sait de quel œil M. Formey envisage les objets philosophiques, & qu'il les présente toujours d'une maniere très-intéressante.

I. L'*Emile* même est attaqué d'une maniere neuve. M. F. n'a point suivi dans cette réfutation la méthode des autres Adversaires de J. J. Rousseau, il n'a pas cherché à décomposer son systême, à en creuser les principes & à en apprécier les conséquences. La voie qu'il a prise est plus simple. Il a fait choix des endroits les plus vicieux d'*Emile*, ou les plus absurdes, & à chacun d'eux, il a appliqué des remarques & des réflexions très-judicieuses. Par-là il prétend se conformer davantage à la méthode de J. J. Rousseau dont l'*Emile* est moins un systême

ſyſtême raiſonné & ſuivi dans toutes ſes branches, qu'un amas de fictions & de penſées éparpillées, auxquelles il ſeroit ſouvent impoſſible de donner quelque conſiſtance. D'ailleurs l'Auteur croit ſervir en cela plus utilement les Lecteurs, ſoit qu'ils veuillent confronter J. J. Rouſſeau & ſon antagoniſte, ſoit que dans une nouvelle édition, on veuille avoir le procès d'*Emile* tout inſtruit par les notes de M. F. dont on pourroit accompagner le texte de J. J. Rouſſeau.

L'introduction de ce premier ouvrage mérite d'être lue. Celui qui s'y préſente comme le défenſeur de la Religion n'eſt point un homme dont la profeſſion ſoit liée directement aux intérêts du Chriſtianiſme. C'eſt un homme du monde, mais ami des hommes & zélé pour le vrai bonheur. C'eſt un ſavant connu dans l'Eu-

rope par grand nombre d'ouvrages, mais trop ami du vrai pour souffrir qu'on sacrifie des principes sacrés à la découverte de fictions & de petits systêmes. C'est un Philosophe éclairé qui s'établit le censeur de toute philosophie qu'on prétendroit accréditer en affoiblissant les principes de la Religion Chrétienne, & de toute éducation qui copieroit celle d'*Emile*.

Le reproche d'intolérance est dans la bouche de tous ceux qui attaquent la Religion dès que le Ministere s'éleve pour les flétrir; mais, dit M. Formey, » ceux qui, » après avoir lû ces Arrêts, qui » font tant d'honneur à la Magistrature, voudroient crier à » l'intolérance, montreroient aussi » peu de bon sens, que s'ils con» damnoient la conduite d'un » pere de famille, lorsqu'il écarte » soigneusement de sa maison

» ceux qui la gâtent & la cor-
» rompent, & les en chasse mê-
» me avec véhémence, lorsqu'ils
» ont l'audace de s'opiniâtrer &
» de s'acharner à l'exécution de
» leurs entreprises.

D'ailleurs est-ce seulement de nos jours, que tout prétendu Philosophe, qui cherche à ébranler le Peuple dans ses principes, éprouve des contradictions humiliantes? Tertullien les regardoit comme les Patriarches de l'hérésie, Varron les traitoit de radoteurs; Agrippine, Valentinien & beaucoup d'autres Princes de Pestes publiques. On peut convenir que, dans les objets de leur critique, ces Ecrivains relevent quelquefois de vrais abus, mais ne pourroit-on pas leur demander quelle est cette misantropie qui les éloigne de saisir tout ce qu'il y a d'estimable parmi leurs contemporains, pour les attacher

uniquement à quelques défauts inséparables de la fragilité humaine ? N'a-t-on pas lieu de croire que le bon les offusque, où qu'il les humilie, ou que faute de principes pour l'apprécier, ils sont hors d'état de le reconnoître ?

Ces abus que d'autres voyent aussi bien qu'eux, & qu'ils n'attaquent que par des écarts bien plus dangereux, fournissent à M. F. d'excellentes réflexions. Les voici sommairement : c'est que la philosophie qui prétend réformer ces abus n'est bonne, qu'autant qu'elle s'accorde avec la Religion & la politique ; & qu'elle ne peut se promettre de regner sur les débris de l'une ou de l'autre ; que le cri de la Nature réclamera contre tout Ecrivain qui ôtera à l'homme la Religion & la législation, comme le cri de l'enfant qu'on arrache du sein de sa nour-

rice ; qu'on n'attaque gueres les Autels ſans attaquer les foyers, & que la main qui doit protéger les uns doit défendre les autres ; que la Religion Chrétienne, en s'annonçant dans le monde, ne ſe borna point à détruire, mais qu'elle édifia ; que, quand on leur permettroit de ſuppoſer la Religion une pure fiction, dès là qu'elle ſe trouve liée avec le bonheur de la Société, on ne peut ſans cruauté l'enlever à l'homme pour la remplacer par l'incertitude la plus accablante ; qu'enfin le perſonnage d'incrédule n'a jamais donné & ne donnera point à un Ecrivain la réputation d'un grand homme. Combien de mauvais ouvrages auroit épargnés cette derniere réflexion bien approfondie & appliquée à la démangeaiſon d'écrire ! Ces principes conduiſent l'Auteur à cet axiome : » c'eſt que quand la Religion ne

» feroit pas le fouverain bien
» éternel de l'homme, la perfua-
» fion de la Religion & une con-
» duite reglée fur cette perfuafion
» demeureroient fon fouverain
» bien temporel ». On fera étonné, d'après cet axiome qui dans les principes de M. Formey, ne peut convenir qu'à la Religion Chrétienne, de trouver que le *Mahométifme eft une Religion affez épurée pour ne pas authorifer les vices.* L'Auteur feroit il perfuadé, ainfi que l'étoit Abbadie (*a*), que les promeffes de Mahomet n'avoient dans l'efprit de fes difciples qu'un fens myftique & purement fpirituel ? D'ailleurs jufqu'où cette Religion n'autorife-elle pas la licence dans les mœurs ?

(*a*) Abbadie, Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, 3. P. 1. Sect. Chap. IV.

Passons aux observations sur l'*Emile*. On doit penser que notre Philosophe ne fera grace à M. Rousseau d'aucun paradoxe. Bornons nous à quelques uns. On trouve dans *Emile* que l'*homme bouleverse tout, défigure tout, qu'il aime la difformité & les monstres.* » S'il étoit possible » répond M. F. » que M. Rousseau exécutât » tous ses plans, fît un monde, » une Société, vis-à-vis du mon- » de & de la Société qu'il réprou- » ve, ce seroit le cas des produc- » tions dégénérées & monstrueu- » ses ». Ajoutons à cela que nous sommes si étrangers à la création nouvelle de M. R. que nous pouvons bien effectivement lui sembler des monstres.

Ces risibles établissemens, dit M. R. *qu'on nomme colléges*. Mais, dit M. Formey, » où est ce que » M. R. a appris à penser & à

» écrire ? S'il avoit été élevé à la
» ſauvage ou même à l'*Emile* ;
» je doute que ſon nom fût con-
» nu. Peut-être à la vérité que cela
» fait preuve contre les Colleges
» & juſtifie l'épithete de riſible ».
Ne pourroit-on pas fortifier cette réponſe, en aſſurant que, pour un grand nombre de Philoſophes ſenſés qui ſont ſortis de ces écoles, elles n'ont produit qu'un R.

Emile entre dans la lecture, & dès ce moment Robinſon Cruſoé devient ſon ſecond maître, excluſivement à tout autre Livre.
» Voilà, dit M. F., un poſte
» d'honneur auquel Robinſon ne
» s'attendoit pas ». Mais le Lecteur ne doit point en être étonné lorſqu'il entend dire à M. R. qu'*il y a plus d'erreurs dans l'Académie des Sciences, que dans un peuple de Hurons*. On conviendra volontiers que s'il eſt queſtion d'expédier aux Hurons un brevet

de Philosophes, il doit l'être par M. R.

Emile, que le Livre seul des Aventures de Robinson a guidé dans la carriere de la littérature, des Sciences & de la Morale, va ouvrir enfin son esprit & son cœur à la connoissance que M. Rousseau lui donnera de Dieu & de la Religion. C'est ici que les paradoxes deviennent des blasphêmes. » La même audace » qui a fait main basse sur les » institutions sociales, n'épargne» ra pas plus, dit M. F. les » institutions religieuses ». Les aveux de M. R. & ses inconséquences sont les armes auxquelles on se borne ici pour le combattre. Presque toutes ces remarques sont frappantes & méritent d'être lues dans l'ouvrage : Voici entr'autres un raisonnement fort juste & bien placé sur le nouveau Cathéchisme qu'offre cet Ouvra-

ge. » Si l'Auteur de ce siecle qui
» paroît avoir le plus profondé-
» ment examiné les objections
» contre le Christianisme & qui
» possede en général le mieux l'art
» de pousser des objections & de
» les rendre spécieuses n'a pu al-
» ler au delà de ce que renferme
» la *profession de foi du Vicaire*
» *Savoyard*, on peut, dit M. F.
» féliciter la Religion d'être par-
» faitement à l'abri de tous les
» traits qu'on lui lance, infini-
» niment au-dessus de toutes
» les atteintes de son Adversai-
» re ».

Emile, ainsi formé par son Précepteur, ne s'accommodera pas plus d'un gouvernement sage, que d'une vraie Religion. Aussi trouve-t-il les Rois & les Philosophes de trop dans le monde. L'authorité & la sagesse ne peuvent effectivement sympathiser avec les maximes de M. R. » Le moyen

» après cela, reprend M. For-
» mey, d'honorer les Rois, puiſ-
» qu'il n'y en a aucun qui ne
» garde ſa couronne en dépit du
» bon ſens & du bien public!
» Le vrai ſceptre eſt donc entre
» les mains de M. R. mais mal-
» heureuſement il reſſemble beau-
» coup à une marotte ».

Si M. Rouſſeau ſe plaint des cenſures & des critiques que ſon ouvrage a eſſuyés en France; il verra qu'Emile n'a pas plus fait fortune à Berlin. M. R. éprouvera le même ſort partout où il y aura des Rois & de vrais Philoſophes. Il y ſera toujours plus que déplacé.

C'eſt aſſez nous entretenir d'un homme à qui l'on ne peut refuſer, il eſt vrai, la plûpart des caractères du génie, ſon eſſor & ſes écarts, mais d'un Philoſophe atrabilaire aſſez décrié par cette guerre ou-

verte qu'il fait au bon, au médiocre comme au mauvais. Cet Ecrivain, fugitif de sa patrie, & son panégyriste outré pour décrier la nôtre, déplacé dans une République, & mal-à-propos républicain parmi nous; plein d'adulation pour les hommes, lorsqu'il dissimule notre infirmité ou qu'il exaggere inconsidérément nos forces, l'opprobre & l'ennemi de l'humanité, lorsqu'il dégrade le plus bel ouvrage du Créateur à la condition du bœuf qui rumine; nourri dans les sciences, & les décréditant par amour de la singularité; Censeur amer des désordres réels ou imaginaires de ses contemporains; fleau des bonnes mœurs par ses écrits; réformateur de toute éducation dans ses projets & corrupteur efficace de la jeunesse dans ses systêmes, a prouvé à l'Europe qu'en fait de génie, de raisonnemens, de sciences & d'éloquence, on abuse de

tour, & perſonne ne l'a prouvé d'une maniere plus frappante.

II. Revenons aux Diſſertations de M. F. ſur leſquelles nous avons promis quelque détail à nos lecteurs. La premiere eſt *ſur l'origine de nos connoiſſances, nos idées & notre langage.*

Le travail d'un Métaphiſicien reſſemble aſſez à l'exploitation d'une mine. Que de profondeurs à ſonder, que de matieres étrangeres à écarter avant que de parvenir au *filon* ou veine métallique ! encore après bien des peines, on eſt ſouvent expoſé à prendre le change. Le principe que cherche M. F. eſt preſqu'auſſi ancien que l'homme même. Mais de nos jours il a ſingulierement excité la curioſité de deux célébres Métaphyſiciens, M. l'Abbé de Condillac & M. Bonnet : celui-ci dans l'*Eſſai analytique des facultés de l'ame*, & celui-là dans le

Traité des Senſations. Tous deux ſe ſont propoſé de rechercher par la voie de l'analyſe les facultés de notre ame, & de ſaiſir leur rapport à nos organes. Il n'eſt point queſtion chez eux de pénétrer comment l'ame agit ſur le corps, ni d'arracher à l'Auteur de la nature le ſecret myſtérieux de cette union. On procéde ici par des faits, on en combine les réſultats, & ces réſultats obſervés donnent, ſinon des principes, au moins des conjectures. Tous deux ont eu recours à la même fiction, celle de la ſtatue animée dont on éveille les ſens l'un après l'autre dans un ordre arbitraire. Tous nos lecteurs connoiſſent cette hypotheſe; mais les merveilles que les deux Philoſophes operent ſur leur ſtatue ne contentent pas M. Formey. Il attaque d'abord cet uſage gradué des ſens trop différent de celui qui ſe fait dans

l'homme ordinaire. En laiſſant paſſer cette ſuppoſition, il arrête M. Bonnet dès la premiere ſenſation. C'eſt qu'effectivement il y a fort loin d'un acte d'odorat au plaiſir, au deſir, à l'attention & à la mémoire, & que l'impreſſion réitérée de l'objet ne fera jamais que réitérer le même acte dans la ſtatue. M. Formey rejette également les obſervations faites ſur les cerveaux des Lapons, Negres, &c. Quand on y déchifreroit des caracteres, la queſtion feroit de ſavoir comment l'ame doit les lire.

Notre Métaphyſicien propoſe à ſon tour une expérience qui, ſelon lui, doit le conduire à l'origine de l'homme, du langage & des ſociétés. Son hypotheſe n'eſt pas plus neuve que celle des deux Philoſophes précédens. Il s'agit d'une vingtaine d'enfans nés à peu près dans le même tems, confiés par l'authorité du Prince à des

nourrices séparées ainsi qu'eux de toute société, & qui leur donneroient tous les soins nécessaires dans le silence le plus rigoureux. Après trois ans on les rassembleroit dans un lieu spacieux où ils pussent recevoir toutes les impressions des différens objets de la nature. A l'enfance succéderoit l'adolescence. Même méthode pour fournir à leurs besoins, même silence pour les éprouver; même observation & plus sérieuse encore pour connoître à quoi les conduiroit l'unique passion (*a*) qu'on puisse leur supposer; l'instinct de

(*a*) Supposition gratuite. Nous croyons que la jouissance répétée des choses d'un usage ordinaire, telles que du pain, du fruit, des légumes, &c. & le goût qu'ils y auroient éprouvé pourroient exciter celui de la propriété, & dès-lors les desirs, les regrets, l'envie, la jalousie & beaucoup d'autres passions.

la propagation de leur eſpèce. Les années s'écouleroient dans cet état d'animalité, & la vieilleſſe les termineroit ſans laiſſer aucun veſtige de progrès de connoiſſances, & ſans aucun langage. M. Formey prétend réfuter par là le Profeſſeur de Gottingue, M. Michaëlis qui, dans ſon projet d'une langue univerſelle, aſſure que l'homme ſe fût fait à lui même un langage s'il n'en eût trouvé un tout préparé. Le projet de M. Formey ne paſſeroit certainement point ſans beaucoup de contradictions. Ce Philoſophe le ſoumet au jugement des arbitres de la Religion & de la morale. Nos lecteurs jugeront aiſément s'il peut ſe concilier avec l'une & l'autre, s'il peut y avoir une hypothèſe dans laquelle le Prince ſoit autoriſé à décider ainſi du ſort des hommes, à fruſtrer les deſſeins de la Providence; & ſi, après avoir blâmé juſtement M.

Rouſſeau de ne parler de Dieu à ſon éleve qu'à 18 ans, l'on peut ainſi laiſſer une créature paſſer ſa vie dans l'oubli de Dieu & dans l'éloignement de la fin qu'il s'eſt propoſée en la créant. Que la médecine y pût gagner, comme l'aſſure l'Auteur, c'eſt au moins un problême. La médecine exercée ſur de pareils ſujets ne nous deviendroit pas plus utile que les leçons de J. J. Rouſſeau à ſon *Emile* ſauvage ne peuvent l'être à l'homme en ſociété.

III. L'Auteur nous donne enſuite une *ébauche ſur le ſyſtême de la Compenſation.* Eſt-il prouvé qu'il doive y avoir dans le monde une compenſation réelle ? Quelle en eſt la nature? Voilà les deux objets des obſervations ſommaires de M. Formey. En voici le principe : « S'il y a un Dieu... c'eſt-» à-dire un être infiniment parfait, » tout eſt dans l'état le plus ac-

» compli dont il ſoit ſuſceptible, » au plus haut point de perfection » qui lui convient. » La compenſation eſt définie par l'Auteur, « ce qui arrive toutes les fois qu'en » perdant d'un côté on gagne de » l'autre, & réciproquement; de » façon que la plus longue ſuite » d'alternatives n'apporte aucun » changement réel à l'état, à la » force, aux propriétés des choſes » qui y ſont aſſujetties. » Le monde phyſique préſente cette compenſation dans ſes viciſſitudes. Le monde moral en offre bien d'autres qui frappent également notre Auteur, ſoit qu'il rapproche les douceurs de la paix des horreurs de la guerre, les tems de fertilité des époques des plus grands fleaux, les ſiecles de lumieres des ſiecles de ténébres & d'ignorance; ſoit même qu'il oppoſe homme à homme, talens à talens, & les modernes aux anciens, non pas qu'il

s'agisse de les mettre aux prises ; mais il faut, dit M. Formey, les placer sur la même ligne. Virgile & Voltaire, Horace & Boileau, « Pindare & Rousseau, » Euripide, Sophocle, Ménandre, » Aristophane, Plaute, Térence, » Corneille, Racine & Moliere » ont tous été de grands hommes » & d'aussi grands hommes les » uns que les autres, pour leur » tems & calcul fait de toutes leurs » beautés & de tous leurs défauts. » Ainsi à l'égard des catastrophes les plus étonnantes, rien n'arrive qui ne serve à remettre un des bassins de la balance à égalité avec l'autre.

Cependant le malheureux souffre, & son état violent, quand tout le désespere, ne lui laisse point voir cette compensation établie. Y a-t-il aussi des compensations individuelles, & l'ordre en est-il reglé ? M. Formey excepte de ces compensations par-

ticulieres une foule de mécontens incapables de les saisir, une autre portion d'hommes qui se retranchent par l'inaction toutes les sources de bonheur ; enfin quantité de gens déplacés qui n'ont ni le caractere, ni le goût, ni les talens, ni l'aptitude propres de leur état, & qui nécessairement ne doivent y rencontrer que des peines. On voit qu'il ne s'agit point ici de cette compensation surabondante de l'autre vie, qui doit surpasser les espérances du Juste. M. Formey la reconnoît assurément, mais elle n'entre point dans son plan. Ce n'est point non plus une compensation journaliere ou momentanée, mais une compensation totale & finale qui doit justifier les voies de la Providence. Or voici, selon notre Philosophe, ceux qui ont droit d'y prétendre. « Tout » homme éclairé & vertueux qui » se fera de justes idées de la com-

» pensation à laquelle il peut as- » pirer, & qui employera les » moyens convenables pour y par- » venir, peut se promettre une » réussite infaillible & complette.» C'est à peu près la réponse que Plaute met dans la bouche du vieillard Philton :

(a) *Nam sapiens quidem pol ipse fingit fortunam sibi ;*
Eó ne multa quæ ne volt eveniunt nisi fictor malus est.

« Le sage est toujours l'artisan » de sa fortune ; &, s'il est contra- » rié par les événemens, il doit » se regarder alors comme un » mauvais ouvrier. »

Ce n'est point que le sage soit à l'épreuve des infortunes ; mais son ame qui les a prévues n'en est

---

(a) Plaut. in Trinum. Act. II. Sc. II.

point entamée. Il eſt toujours ce qu'il veut être, en ce qu'il ſe façonne, pour ainſi dire, lui-même à chaque inſtant.

Trois réflexions terminent ce morceau. La compenſation que l'Auteur propoſe aux hommes n'eſt point fortuite ; elle eſt le fruit du travail & de la réflexion. Elle n'eſt point homogêne, comme fut celle de Job. On perd la jeuneſſe, ſa ſanté, ſa femme, ſon bien, ſa liberté ; on ne les recouvre point ; mais on fait ſouvent des trocs avantageux. Enfin elle eſt preſque toujours interne. L'Auteur appuie ſon ſentiment de l'exemple de « Peliſſon, qui dans » les cachots de la Baſtille, trou» voit une compenſation ſuffi» ſante dans l'attachement géné» reux qu'il avoit voué à Fouquet, » dans le plaiſir d'employer pour » ſa défenſe tous les moyens que

» ses lumieres & son bon cœur » lui suggéroient. Cette situation » d esprit lui permettoit de s'a- » muser avec son flageolet & son » araignée, & d'écrire avec des » morceaux de plomb son poëme » d'Eurydamas »

Cette idée problématique de M. Formey n'est pas absolument neuve. Bayle a débattu fort au long le pour & le contre de l'assertion de Plaute qui fait la base des compensations individuelles de notre Auteur; mais Bayle à cet égard se décide en fataliste. M. F. dit quelquefois trop, comme lorsqu'il trouve dans la perfection infinie de Dieu la nécessité de supposer toutes choses sur la terre au point le plus accompli dont elles soient susceptibles. Quelquefois il ne dit point assez. Ses compensations générales & morales en fait de lumieres & de ténébres, de revers & de prospérité, d'élé-

vation & de chute sont si vagues, qu'il faudroit plusieurs siecles pour faire un arrêté de compte. Ses compensations internes sont vraies & consolantes ; mais elles exigeoient, comme il le dit lui-même, beaucoup plus de développement.

La littérature perd à ce que M. Formey ne traite pas plus en grand beaucoup de sujets qu'il n'a fait qu'effleurer. Il lui seroit aisé d'en faire un choix, & nous sommes persuadés de la compensation qui lui feroit gagner en profondeur ce qu'il consentiroit de sacrifier en surface.

ARTICLE XXXVII.

DE L'EXPLOITATION DES Bois, ou Moyens de tirer un parti avantageux des Taillis, des demi-Futaies & hautes Futaies, & d'en faire une juste estimation, avec la description des Arts qui se pratiquent dans les Forêts, faisant partie du Traité complet des Bois & des Forêts; par M. DUHAMEL DU MONCEAU, de l'Académie Royale des Sciences, &c. Ouvrage enrichi de figures en taille-douce. *Paris, Guerin & de Latour*, 1764 *in*-4°. *de plus de* 700 *pages, qui se divisent en deux volumes.*

VOici la suite intéressante du Traité des Bois & des Forêts dont le Public a vu successivement

paroître diverſes parties ſous différens titres. Dès 1755 M. Duhamel commença par donner un *Traité des Arbres & Arbuſtes qui ſe cultivent en France en pleine terre.* Cet Ouvrage qui forme deux volumes, n'étoit qu'un préliminaire où il s'agiſſoit ſeulement de préſenter une notice de ces Arbres & Arbuſtes, de marquer la culture qui leur convient, & les uſages auxquels on peut les employer. Trois ans après parut un ſecond Traité intitulé, *la Phyſique des Arbres*; ce ſont encore deux volumes: dans ceux-ci il s'agit de faire l'anatomie des Plantes, & ſurtout des Arbres; de diſſéquer toutes leurs parties; de traiter ſucceſſivement tout ce qui regarde chacune d'elles; enfin d'expliquer relativement aux Arbres ce qui concerne l'économie des végétaux; & ce n'eſt encore là qu'une *Introduction* au Traité com-

pler des Bois & Forêts. En 1760 fut mis au jour un cinquieme volume sous ce titre : *Des Semis & Plantations des Arbres & de leur culture ;* l'objet de celui-ci est de présenter diverses méthodes pour multiplier & élever les Arbres, les planter en massifs & en avenues, former les Bois & les Forêts, les entretenir, & rétablir ceux qui se sont dégradés. C'est *la premiere partie* du Traité des Bois. Aujourd'hui paroît *la seconde partie*, qui s'est étendue de maniere qu'elle forme seule un très gros volume, que l'on peut diviser en deux ; c'est l'Ouvrage que nous annonçons sous ce titre : *De l'Exploitation des Bois.*

Ce Traité est divisé en *cinq Livres*, où M. Duhamel regarde uniquement dans les Arbres *le bois* qu'ils produisent ; & après l'avoir considéré dans les précédens Traités comme un corps vivant & or-

ganifé, dans celui-ci il le confidere comme une *fubftance morte*, ou plutôt comme un corps folide compofé de différentes fubftances qu'il va d'abord analyfer; en forte que, comme il le remarque lui-même, le *premier Livre* de ce Traité pourroit-être intitulé *la Phyfique des Bois*. M. D. commence donc par une *Analyfe chymique des Bois*; & après avoir donné quelques idées générales fur la fermentation & la putréfaction, il fait voir que les Plantes contiennent des huiles ou des fubftances réfineufes & gommeufes; qu'elles renferment du phlégme, des acides, des fels effentiels, des fels volatils urineux, différens fels moyens & des fels alkalis fixés avec de la terre. Il traite enfuite fommairement de la *décompofition naturelle du Bois*. Delà il paffe à l'examen de *trois queftions importantes*. Il examine, 1°. fi

dans le choix qu'on fait des bois pour les constructions, la charpente & toute autre espèce de service, on doit avoir égard à *la qualité du terrein* où les arbres ont crû. Il recherche dans quel terrein les Bois sont réputés les meilleurs, & pour suivre méthodiquement cette discussion, il range toutes les espèces de terres sous quatre classes différentes. 1°. Les *terres aquatiques* & marécageuses; 2°. les *terres légeres*, maigres, séches & arides; 3°. les *terres grasses* & fortes ou glaiseuses; 4°. les terres substantieuses & fertiles qu'on appelle *terres franches* ou *limoneuses*. Il traite successivement de ces différentes terres; & après avoir montré qu'en effet la qualité du terrein influe sur la nature du bois, il parle de la qualité du bois de différentes espèces d'arbres suivant la nature du terrein: il en considere plus de vingt espèces:

l'Aune, le Saule & l'Ofier, le Marfault, &c. Il examine, 2°. fi l'on doit avoir égard à la fituation & à l'*expofition* où fe trouvent les arbres dans les forêts; il recherche dans quelle fituation & à quelle expofition ces bois font réputés de la meilleure qualité; il infifte fur les avantages particuliers du penchant des montagnes; & fait voir qu'il n'y a point d'expofition qui n'ait fes inconvéniens & fes avantages. Il examine 3°. fi l'on doit avoir égard à *l'âge des arbres* dont on deftine le bois pour les ouvrages de conféquence; il difcute quelle eft la différente qualité des bois fuivant leur âge, & à quelles marques on peut connoître que les arbres font parvenus à l'âge où il faut les abattre. Il termine ce Livre par un expofé général & abrégé des *Ordonnances* rendues fur l'exploitation des Bois,

& des *usages* assez généralement observés dans les Forêts.

L'importance & l'étendue de ce qui concerne les *Taillis* a déterminé M. D. à en faire l'objet unique de son *second Livre.* Il consulte également les intérêts des propriétaires & des acquéreurs ; en conséquence il divise ce Livre en deux chapitres, dont le premier traite de *l'âge où l'on peut abattre les Taillis*, relativement à l'avantage que doit en retirer le propriétaire ; le second concerne *l'estimation des Taillis* de toute grandeur, & *les différens partis que peut en tirer l'acquéreur.* M. D. commence donc par traiter des *Taillis qu'il faut abattre fort jeunes*; ensuite il fait voir qu'*il est souvent avantageux de laisser les Taillis subsister long-tems* ; après avoir établi cette regle, il fait observer qu'elle est néanmoins sujette à diverses *restrictions* relativement à la

nature du terrein, à l'eſſence du taillis, à ſa ſituation & au débit, qui peut être plus avantageux en certains lieux. Il montre comment on peut *eſtimer les taillis* de toute grandeur en meſurant au hazard les arbres qui ſe trouvent dans un canton. Il traite en particulier de *l'exploitation des Oſiers*; il entre enſuite dans un grand détail ſur le *travail des Bucherons & des Abatteurs*; il parle de tous les *uſages qu'on peut faire des taillis* & des arts qui s'y pratiquent, tels que ceux du Cerclier, du Charbonier, &c. il finit par ce qui concerne les *hauts taillis*.

Les *Futaies* ſont l'objet des Livres ſuivans. Le *troiſieme* traite de *leur viſite* & de *leur abattage*. M. D. y donne la *maniere d'eſtimer les Futaies*. Il examine comment & à quels ſignes on peut connoître ſi les arbres ſur pied ſeront propres à la conſtruction des vaiſ-

ſeaux, à la charpente & à toute autre eſpece de ſervice. Il donne un *modele de Procès-verbal de viſite* lors du martelage des bois. Il traite des différens genres & des différentes eſpeces d'*Arbres qu'on trouve communément dans les forêts*; il marque les uſages qu'on peut en faire, & le choix qu'ils exigent ſelon leur deſtination; ce détail renferme environ quarante eſpèces. L'Auteur traite enſuite de la *ſaiſon où il convient d'abattre les arbres*, de l'augmentation de la denſité des bois, & des *attentions qu'il faut apporter pour abattre les grands arbres* ſans les endommager, & pour en tirer le meilleur parti poſſible.

Le *quatrieme Livre* a pour objet *l'exploitation des Futaies*; mais avant d'entrer dans le détail ſur ce point, M. D. diſcute *deux queſtions* importantes. La premiere conſiſte à ſavoir ſi après que les

arbres ont été abattus, il convient de *retrancher leurs branches*, de *les écorcer*, de *les équarrir* sur le champ, même de *les débiter en quartelage* ou *en planches*, où s'il y a un avantage réel ou un dommage évident à les laisser quelque tems avec leurs branches ou dans leur écorce, ou du moins dans leur aubier & sans être équarris. La conclusion est que lorsqu'on veut ménager la bonne qualité des bois, il y a un avantage considérable à écorcer ou même à équarrir les arbres aussitôt qu'ils ont été abattus. La seconde question consiste à savoir quelle est *la cause des gerces*, *des fentes & des éclats* qui endommagent si souvent les bois de la meilleure qualité; pourquoi ces bois sont les plus sujets à se voiler & à se tourmenter; dans quel cas ces accidens sont principalement à craindre, & quels sont les *moyens de préve-*

nir leur progrès. La conclusion pratique qui résulte de cette discussion est qu'en certains cas il convient de ralentir l'évaporation de la séve, que dans d'autres il faut la précipiter, & qu'il y a toujours une économie considérable à refendre les arbres dans la forêt même lorsqu'ils ont encore toute leur séve, & aussitôt qu'ils ont été abattus. M. D. traite ensuite de *l'exploitation des Bois* qui se vendent *en grume*, c'est-à-dire, en rondins simplement écorcés. Ceci donne lieu de parler des *Bois propres au Charronage* & *au service de la Marine* ou *de l'Artillerie*, & de quelques autres bois, particulierement de ceux qu'on nomme *Bois blancs*. Delà il passe au *travail du Sabotier*; il expose la maniere de faire de *petits barils* d'un seul bloc de saule; il décrit fort au long le travail du *Fendeur*; il parle de tous les ouvrages de *Raclerie*. Il

met à la fin de ce Livre ce qui concerne le *Toisé des Bois en grume*, & donne la méthode qui se pratique dans les forêts de Flandres pour mesurer ces bois.

Le *cinquieme* & dernier *Livre* traite de l'*exploitation des Bois quarrés* & *des Bois de sciage*. M. D. y expose d'abord la *maniere d'équarrir* les bois droits & les bois courbes. Il traite des dimensions que doivent avoir les pièces qu'on débite pour les bâtimens civils ou pour le service de la Marine. Il parle des *bois de sciage*, tant pour la *charpenterie* que pour la *menuiserie*. Il expose avec étendue les défauts capitaux qui doivent faire rebuter certains arbres abattus. Il finit par ce qui concerne le *Toisé des Bois quarrés*, soit en pieds cubes, soit en pièces ou solives; il donne quelques regles de pratique pour abréger les opérations

du Toiſé ; ſurtout à l'égard des Bois de ſciage.

Cet ouvrage eſt rempli de détails intéreſſans, & l'on y trouve *trente-ſix planches en taille-douce*, diſtribuées à la fin de chaque Livre avec une *explication des figures* qu'elles contiennent. La *Préface* qui eſt à la tête renferme le *Plan de l'Ouvrage*; nous en avons donné le précis. En la finiſſant M. Duhamel avertit qu'il ne préſente qu'un abrégé de ce qui concerne *le Toiſé des Bois*, parce qu'on a donné pluſieurs Traités ſur ce ſujet, & que M. Segondat, Ecrivain de la Marine, vient d'en faire imprimer un tout récemment qui eſt fort complet. Il ajoute qu'il eſt très-important ſans doute, tant pour les vendeurs que pour les acquéreurs, que les bois ſoient exactement arpentés : « mais je » n'aurois pu, dit-il, rien ajouter » d'intéreſſant à ce qu'on peut

» trouver dans les Traités de Géo-
» métrie, & particulierement dans
» *l'Arpenteur Forestier* que M.
» Guiot, Garde-Marteau de la
» Maîtrise de Rambouillet, vient
» de mettre au jour. »

Le Chapitre où M. Duhamel parle *des différens genres & des différentes especes d'Arbres qu'on trouve communément dans les forêts*, peut intéresser les Botanistes. A la tête de ce Chapitre cet exact & savant Académicien observe qu'il ne faut pas regarder comme autant *d'especes* différentes ce qui ne peut être qu'une suite de quelque maladie ou d'un vice particulier à un individu. » Les Ouvriers, dit il, sont sujets à faire cette méprise. Qu'on demande à un Menuisier, à un Charpentier, même à un Bucheron, quelles sont les différentes *especes de Chênes* qu'ils tra-

vaillent, la plûpart répondent qu'ils en ont employé de *doux*, de *tendres*, de *gras*, de *durs*, de *rustiques*, de *rebours*, de *blancs*, de *jaunes*, de *rouges*, &c. parce-qu'ils auront remarqué ces différences dans les bois qu'ils auront exploités ou ouvragés, sans faire attention que la même espece de chêne peut avoir ces différentes qualités, suivant la nature du terrein ou ces Arbres auront pris leur naissance, & que le bois d'un chêne qui est blanc dans la jeunesse de l'arbre, devient roux lorsqu'il dépérit.

Il ajoute: » C'est parce qu'on » n'a pas assez d'égard à ces dis- » tinctions, qu'on voit les senti- » mens très partagés sur *l'espece de* » *Chêne* qui mérite la préféren- » ce. C'est donc en conséquence » de cela que Dalechamp, Théo- » phraste, Pline & leurs Com- » mentateurs, donnent mal-à-

» propos pour des signes qui » caractérisent les *especes*, des » marques de vieillesse & de re» tour ».

Quelques-uns, par exemple, font l'éloge du *Chêne rouge*, apparemment, dit M. D. parce qu'ils auront employé une espece de Chêne, dont le bois quand il est nouvellement travaillé, a un petit œil couleur de rose. Au contraire, la plûpart des Ouvriers disent, avec grande raison, qu'il ne faut pas employer le *Chêne roux* à des ouvrages de conséquence, parce qu'il se pourrit aisément. Mais, continue cet Académicien, ceux-ci entendent parler de ces bois, malheureusement trop communs, qui n'ont contracté cette couleur que par une altération de leur séve. » Les Partisans de ces » deux sentimens en apparence » contraires, peuvent donc avoir

» raiſon ; & l'oppoſition apparen-
» te de leurs avis dépend de ce
» que la teinte couleur de roſe
» indique un arbre vif, au lieu
» que le roux terne, tirant ſur le
» fauve, eſt un ſigne certain de
» retour & d'un commencement
» d'altération dans le bois ; ainſi
» on doit ſavoir que *la même eſ-
» pece de Chêne peut avoir ces deux
» couleurs* ». M. D. conclut que les différences auxquelles on doit s'arrêter pour diſtinguer *les eſpeces*, doivent ſe tirer de la *grandeur* & de la *forme des feuilles & des fruits*, de la *diſpoſition des branches* & du *port général des arbres*. Il ne parle point ici des *fleurs*, parce qu'il les reſerve pour la diſtinction des *genres*. C'eſt-à-dire, qu'il diſtingue les *genres* par les fleurs, & les *eſpeces* par les feuilles, le fruit, les branches & le port de l'arbre.

Ce n'eſt pas que toutes ces

choſes ne puiſſent auſſi contribuer à la diſtinction des genres mêmes : M. D. a donné dans ſon Traité des Arbres *trois Tables* fort utiles où il diſtingue les *genres* : 1°. par les *fleurs*, 2°. par les *fruits*, 3°. par les *feuilles*. Mais nous ſeroit-il permis de propoſer ici une idée que nous ſoumettons très-volontiers à ſon jugement? En faiſant uſage de ces Tables, ils nous a paru qu'elles en laiſſent deſirer *une quatrieme*, qui ſeroit *la combinaiſon des trois autres*. Voici pourquoi. Prenons pour exemple le Chêne ; *Quercus.*

Si nous conſultons la *I. Table*, où les genres ſont diſtingués par les *fleurs*, nous trouvons *le Chêne* dans la *I. Claſſe*, *Section II. Diviſion II.* & là nous voyons qu'il eſt du nombre des Arbres qui portent des fleurs mâles & des fleurs femelles ſur les mêmes pieds, c'eſt-à-dire, du nombre

de ceux que M Linnæus appelle *Monœcia* ; & qu'entre ceux là il est du nombre de ceux qui ont plus de douze étamines, & que M. Linnæus nomme par cette raison *Polyandria*. Mais en même tems nous voyons qu'il y a dix genres qui ont le même caractére : comment les distinguer ? M. D. nous dit en cet endroit que ce sera par le pistil, les stiles ou les stigmates : mais alors même le *Quercus* se confond avec le *Corylus* ; ils ont l'un & l'autre plusieurs stiles : de même le *Carpinus* se confond avec le *Liquidambar* : ils n'ont l'un & l'autre que deux stiles : comment les distinguer ?

Passons à la *II. Table*, où les genres sont déterminés par les *fruits* : là nous trouvons le Chêne, *Quercus*, dans la *II. Famille*, *Division III.* où l'on voit que cet Arbre produit des fruits dont les

pepins sont simplement enchassés dans le brou : mais par ce caractere il se trouve confondu avec l'Yeuse, *Ilex*; & avec le Liége, *Suber*: l'erreur n'est peut être pas grande, parce que ces trois genres ont en effet tant de rapports qu'on pourroit avec M. Linnæus, ne les considérer que comme trois especes d'un même genre : cependant nous allons voir qu'il y a une différence notable entre *le Chêne* & *l'Yeuse*.

Consultons la *III. Table* où les genres sont caractérisés par les *feuilles* : là nous trouverons le Chêne & l'Yeuse, bien distingués. L'Yeuse, *Ilex*, est placé dans la *I. Classe*, *Section III. Division IV.* où l'on voit que les feuilles sont ovales, alternes, dentelées, & subsistent pendant l'hiver. Le Chêne, *Quercus*, est mis dans la *II Classe*, *Division II.* où l'on

voit que ses feuilles sont découpées, alternes, non dentelées, & se renouvellent tous les ans. Mais ici *le Chêne* se trouve confondu avec cinq autres, & dix autres sont semblables à *l'Yeuse* : comment les distinguer ? Par la *combinaison des trois Tables dans une quatrieme* ; dont voici un essai.

Dans la *premiere Table* nous avons trouvé *dix genres* réunis sous le même caractere désigné par ces mots, *Monœcia-Polyandria* : les voici :

Quercus, Chêne.
Ilex, Yeuse.
Suber, Liége.
Nux, Noyer.
Fagus, Hêtre.
Castanea, Châtaignier.
Corylus, Noisetier-Avelinier.
Carpinue, Charme.
Platanus, Platane.
Liquidambar.

Le caractere commun de ces dix genres, c'est qu'ils ont fleurs mâles & femelles réunies sur les mêmes pieds, & dans les fleurs mâles plus de douze étamines. Il s'agit de distinguer chacun de ces dix genres; & voici comment la Table combinée les distingueroit.

Feuilles ovales, caduques. Fleurs ambisexes. Fruits à pepins.***

Fagus, (*Hêtre*,) *amande huileuse.*

Castanea, (*Châtaignier*,) *amande sans huile.*

---

* Pour abréger nous appellons *ambisexes* les arbres qui ont les deux sexes sur le même pied.

** Nous employons les expressions de M. Duhamel, qui appelle *pepins* toutes semences recouvertes d'une enveloppe corisacée dans un fruit plus ou moins charnu.

Feuilles ovales, caduques. Fleurs ambiſexes. Fruits à noyau.

Corylus, (*Noiſetier-Avelinier.*)

Feuilles ovales, caduques. Fleurs ambiſexes. Fruits en capſules.

Carpinus, (*Charme.*)

Feuilles ovales, vivaces. Fleurs ambiſexes. Fruits à pepins.

Ilex, (*Yeuſe*), *écorce non flexible.*

Suber, (*Liége*), *écorce flexible.*

Feuilles découpées, caduques. Fleurs ambiſexes. Fruits ſecs.

Liquidambar, *ſemences reçues dans des alveoles.*

Platanus, (*Platane*), *ſemences raſſemblées en maſſe ſphérique.*

Feuilles

Feuilles découpées, caduques. Fleurs ambiſexes. Fruits à pepins.

Quercus, (*Chêne.*)

Feuilles conjuguées, caduques. Fleurs ambiſexes. Fruits à noyau.

Nux, (*Noyer.*)

Voilà les dix genres caractériſés ſans que l'un puiſſe ſe confondre avec l'autre. Nous avons vû l'eſſai d'un tableau où les cent quatre-vingt-dix genres du Traité de M. Duhamel ſont ainſi diſtingués *.

* C'eſt-à-dire, diſtingués par des caracteres individuels, mais rapportés à certaines claſſes déterminées par les feuilles, diviſées par les fleurs, & ſubdiviſées par les fruits, en ſorte que dans l'exemple que nous donnons ici, les quatre premiers genres ſe réuniroient dans une claſſe qui ſeroit celle des *feuilles ovales caduques.*

On a même poussé plus loin la précision : par le secours des Tables de ce savant Académicien, on est parvenu à n'avoir besoin que de trois lettres & trois chiffres pour caractériser chacun des genres dont il parle. Par exemple ;

Quercus, C. 2. M. 2. A. 3.*

Cette simple expression signifie que le Chêne est un arbre dont les *feuilles* sont *découpées*, alternes, non dentelées & caduques ; les *fleurs mâles & femelles* sur le même pied, ayant plus de douze étamines & plusieurs stiles ; les *fruits* ayant leurs *pepins* simplement enchassés dans le brou. Il nous semble que s'il étoit possible de réduire ainsi à trois lettres &

* Ces trois lettres signifient *Cœsa*, *Monœcia*, *Acinosa* : les chiffres sont relatifs aux divisions de M. Duhamel.

trois chiffres les descriptions des seize cents genres auxquels peuvent se rapporter toutes les Plantes, cela pourroit faciliter beaucoup l'étude de la Botanique.

M. Duhamel termine sa Préface en promettant un Ouvrage où il traitera *des Bois considérés dans leur transport & dans les chantiers*, & où il parlera *des usages auxquels on peut les employer.* L'utilité, l'étendue, la multiplicité & l'exactitude des observations de cet Académicien, doivent faire desirer tout ce qu'il pourra donner pour compléter son *Traité des Bois.*

ARTICLE XXXVIII.

OPUSCULES MATHÉMATIQUES, *ou Mémoires sur différens sujets de Géométrie, d'Optique, d'Astronomie, &c. Par M.* D'ALEMBERT, *de l'Académie Françoise, des Académies Royales des Sciences de Paris, &c.* Tome IIIe. A Paris, chez Briasson, rue St. Jacques, 1764, *in*-4°. de 420 pages, non compris l'Avertissement, avec figures.

NOus ne ferons pas l'éloge de cet Ouvrage ; le nom seul de son Auteur annonce que tout y doit être excellent : les recherches sont profondes, les démonstrations claires & décisives, les conséquences utiles, la diction

pure & surtout convenable à l'objet traité.

Les Mémoires de ce volume sont au nombre de cinq, depuis le seizieme jusqu'au vingtieme : leur objet est le même ; l'illustre Auteur se propose d'y établir les moyens de perfectionner les verres optiques : sa modestie prétend ne nous offrir que des *essais* ; quels essais que ceux d'un aussi grand Maître !

Les lunettes inventées vers le commencement du dernier siecle ont efficacement contribué à la perfection de l'Astronomie : combien d'autres utilités n'en a-t-on pas retirées tant sur terre que sur mer ? Mais ces secours que les lunettes nous procuroient étoient renfermés dans des bornes assez étroites. La théorie dictoit qu'une lunette à deux verres grossissoit les objets à proportion du nombre

de fois que le foyer du verre objectif contenoit celui du verre oculaire : il paroissoit naturel d'en conclure que pour obtenir un effet considérable d'une lunette assez courte, il suffisoit d'augmenter la convexité de la lentille oculaire; par là son foyer diminué étoit contenu plus de fois dans le foyer de l'objectif ; la lunette devoit acquérir un très-grand pouvoir de grossir les objets. L'expérience refusoit malheureusement de confirmer cette théorie, ou plutôt en la confirmant elle en détruisoit toute l'utilité ; on obtenoit un grossissement considérable, mais c'étoit toujours aux dépens de la clarté ; les objets grossis devènoient obscurs, & même invisibles par leur extrême obscurité. Il ne fut pas difficile de découvrir la cause de ce phénomene ; on ne pouvoit méconnoître ici l'effet de la différente réfrangibilité des

rayons qui compoſent un rayon de lumiere.

Les verres ou les lentilles dont les lunettes ſont ordinairement compoſées, mettent deux obſtacles à la réunion des rayons de lumiere en un ſeul point, ou ce qui revient au même, ils occaſionnent deux eſpèces d'aberration de ces rayons. Premierement, ces verres ſont ordinairement de figure ſphérique : or il eſt démontré que les rayons qui traverſent une lentille ſphérique ne ſe réuniſſent pas tous exactement en un ſeul foyer ; cette aberration eſt nommée par M. d'Alembert, *aberration de ſphéricité.* De plus les rayons qui compoſent un rayon de lumiere en entrant de l'air dans un verre convexe, & ſortant de ce verre pour rentrer dans l'air n'éprouvent pas une réfraction égale ; celle du rayon rouge, par exemple, eſt beaucoup moindre que

celle du rayon violet : la différence ſera d'autant plus grande que la réfraction générale ſera forte, & celle-ci ſera d'autant plus forte que la ſurface du verre ſera plus convexe. Il ſuit delà que plus on donnera de convexité à une lentille, plus les rayons de lumiere qui la traverſeront ſe ſépareront en des rayons diverſement colorés, & cette ſéparation deviendra telle, qu'au lieu de voir l'objet qu'on ſe propoſoit de groſſir par le ſecours de la lunette, on ne verra réellement qu'un mélange de toutes ſortes de couleurs, ou une iris confuſe & répandue par tout le champ de la lunette. M. d'A. nomme cette ſéparation de rayons *aberration de réfrangibilité.*

M. Newton avoit eu le premier l'idée de détruire l'aberration de ſphéricité en employant des verres de deux matieres différentes.

dont l'une feroit renfermée au dedans de l'autre, & par la courbure de fes différentes parties anéantiroit cette aberration. Quant à celle de réfrangibilité, ce grand homme avoit fait des tentatives, mais inutiles, & fon travail à ce fujet l'avoit enfin conduit à regarder la deftruction de cette aberration comme impoffible. On connoît l'efpece de Télefcope, dont il eft l'inventeur : on fait qu'un Télefcope Newtonien d'une longueur médiocre fait autant d'effet qu'une lunette affez longue : mais ces Télefcopes ont peu de champ, & d'ailleurs on ne les manie pas fi facilement que des lunettes. On peut dire à peu près la même chofe des Télefcopes Grégoriens.

M. Euler reprit le travail abandonné par M. Newton : mais toutes fes recherches ne portoient

que sur une hypothèse. D'ailleurs il paroît que M. Euler ne pensa point à détruire à la fois les deux aberrations : s'il réussit à anéantir celle de réfrangibilité, ce ne fut qu'en donnant aux lentilles de très-grandes courbures, & par conséquent en rendant l'aberration de sphéricité trop considérable.

Enfin M. Dollond, après s'être assuré par expérience du rapport entre les différentes refrangibilités des rayons, a construit le premier des lentilles exemptes à la fois des deux especes d'aberration, Dans les lunettes de M. Dollond, on joint ensemble deux lentilles ou deux verres objectifs composés de deux différentes matieres, & tellement travaillés que l'aberration occasionnée par le passage des rayons dans le premier verre est absolument anéantie par l'effet du second

verre. Par cette ingénieuse invention on se trouve garanti des iris qui obscurcissoient le champ des anciennes lunettes : on peut augmenter le grossissement sans préjudice de la clarté ; on peut donner à une simple lunette ou à un télescope simplement dioptrique un effet presque égal à celui d'un télescope Newtonien ou Grégorien de même longueur ; & il est hors de doute que ces nouvelles lunettes seront bien plus maniables & auront un champ bien plus satisfaisant que tous les télescopes catoptriques ou catadioptriques possibles.

M. Dollond n'a point donné les formules qu'il a trouvées pour déterminer les dimensions des verres qu'il emploie dans ses nouvelles lunettes : plusieurs habiles Géometres y ont suppléé depuis, dit M. d'A. & ont trouvé facile-

ment ces formules, plus utiles en elles-mêmes que difficiles à découvrir après ce que Mrs Newton, Euler & Dollond avoient fait pour applanir la solution de ce genre de Problêmes.

L'ouvrage que M. d'A. présente aux Géometres contient ces mêmes formules; trouvées & exposées par une méthode qui lui est propre, & présentées sous la forme la plus simple, la plus commode & la plus exacte qu'il a été possible. Mais les recherches particulieres que notre savant Géometre a faites sur cette question déja traitée, l'ont conduit à l'examen de plusieurs autres questions qui y sont relatives & qui n'avoient point encore été discutées : c'est principalement à celles-ci qu'il s'est appliqué ; ce sont elles qui composent la plus grande partie de l'ouvrage que nous annonçons, & dont nous venons

de donner le plan général dans les termes mêmes de l'Auteur.

Dans le premier Chapitre, M. d'Alembert donne les formules néceſſaires, non-ſeulement pour détruire, mais encore pour diminuer en raiſon donnée l'aberration de réfrangibilité, ſoit qu'on emploie une lentille compoſée de deux verres contigus de différente matiere, ſoit qu'une lentille en renferme une autre de matiere différente, ſoit enfin qu'on laiſſe un très petit eſpace entre les deux lentilles compoſées de différente matiere. Les ſolutions de ce Chapitre ſont cependant ſujettes à des modifications relatives à l'épaiſſeur des lentilles; c'eſt ce que l'on examine dans le ſecond Chapitre: on y traite de l'épaiſſeur qu'il convient de donner à toutes les parties de la lentille, pour que cette

épaiſſeur n'occaſionne aucune aberration de réfrangibilité. Le troiſieme Chapitre eſt employé à déterminer rigoureuſement le foyer d'une lentille quelconque, eu égard à ſon épaiſſeur, & cette théorie eſt appliquée à la réfraction des rayons dans les humeurs de l'œil. Tels ſont les objets du ſeizieme Mémoire, le premier de ce volume.

Le dix-ſeptieme Mémoire contient deux Chapitres. Dans le premier M. d'Al. propoſe les formules qui doivent ſervir ſoit à détruire ſoit à diminuer l'aberration de ſphéricité dans les trois eſpeces de lentilles dont il eſt parlé ci-deſſus : il détermine les cas où cette aberration peut être anéantie dans le microſcope compoſé d'une lentille ſimple : il combine les différentes eſpèces d'aberrations dans différentes lunettes ou différens téleſcopes : il fixe enfin

les cas où la somme des deux aberrations, de réfrangibilité & de sphéricité, est la moindre qu'il est possible. Dans le Chapitre suivant il traite avec beaucoup d'étendue, & en même-tems avec la plus grande simplicité & la plus scrupuleuse exactitude de l'aberration des rayons, dans le cas où le point rayonnant est hors de l'axe de la lentille.

L'objet du sixieme Chapitre ou du dix huitieme Mémoire est des plus intéressants pour l'Optique : l'Auteur y examine l'aberration des lunettes, eu égard aux effets que cette aberration produit dans l'œil, & à la proportion qui doit en résulter entre les objectifs, les oculaires, & les ouvertures des lunettes & des microscopes.

Dans le septieme Chapitre qui forme le dix-neuvieme Mémoire, la théorie précédente est appliquée

à différens cas ; on expose le rapport de la réfraction dans les différentes matieres dont les verres sont composés ; on détermine les dimensions des lentilles de différentes matieres, & surtout celles des trois espèces de lentilles dont il a été fait mention dans le premier Chapitre ; on fait des remarques très utiles sur la précaution qu'on doit apporter aux quantités qu'on néglige dans ces sortes de problêmes, sur les moyens de diminuer l'aberration dans les télescopes catoptriques ; enfin sur la construction & l'utilité d'une lunette dont l'objectif seroit simple avec une oculaire également simple, mais d'une matiere différente.

Le vingtieme Mémoire ou le huitieme Chapitre est employé à la discussion des méthodes dont on peut se servir pour apprétier la quantité de la refraction des

rayons de lumiere dans les différentes matieres dont les lentilles sont composées. M d'A. s'attache principalement à éclaircir sur ce sujet les théories de M. Newton & de M. Euler ; il fait voir comment on peut par l'expérience déterminer très-simplement & très-exactement la réfraction des différens rayons de lumiere, soit à l'aide des lentilles, soit avec le secours du prisme, soit enfin par la combinaison de deux ou trois prismes.

Telle est l'idée générale que nous pouvons donner du nouvel Ouvrage de M. d'Alembert : nous l'avons presque entièrement puisée dans l'avertissement qui est à la tête du volume. L'illustre Auteur, aussi modeste que savant, prétend qu'il s'en faut beaucoup qu'il ait épuisé la matiere : il ne doute pas qu'on ne parvienne à

perfectionner de plus en plus les lunettes dioptriques, soit par la combinaison des matieres dont on formera les objectifs, soit peut-être en formant les oculaires eux-mêmes de différentes matieres, soit en faisant les objectifs avec certaines matieres, & les oculaires avec d'autres, soit en multipliant les objectifs & les oculaires. En effet, un savant Physicien de Pétersbourg, M. Zeiher vient par des expériences réitérées de trouver le moyen de composer des matieres transparentes qui, rompant diversement les rayons de lumiere qui les traversent, doivent beaucoup contribuer à la perfection des lunettes. L'application des recherches de M. d'A. ne peut manquer de porter un grand jour sur ces expériences, & cette partie de l'Optique perfectionnée doit contribuer à la perfection de l'Astronomie, de

l'Hiſtoire Naturelle, & de toutes les autres ſciences où la foibleſſe des organes de notre vue a beſoin d'être étayée par des ſecours étrangers.

Ce volume eſt intitulé, *Tome troiſieme*, parce qu'il a été réellement précédé de deux autres volumes d'Opuſcules du même Auteur. On peut cependant regarder celui ci comme indépendant des deux précédens : c'eſt un traité particulier ſur une queſtion d'Optique extrêmement intéreſſante : nous exhortons fort ceux qui s'appliquent à cette ſcience avec connoiſſance de cauſe, de ſe procurer un Ouvrage où ils trouveront des idées neuves, des théories lumineuſes, des réflexions ſages & utiles, & enfin des méthodes ſûres & efficaces pour la réſolution des plus importans problêmes.

ARTICLE XXXIX.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE.

Commentatio de primis Vindobonæ Typographis, cum variis ad rem litterariam adnotationibus; c'est-à-dire, *Mémoires sur les premiers Imprimeurs de Vienne, avec plusieurs remarques sur l'histoire Littéraire.* A Vienne, chez George-Louis Schulz, 1764. *in* 4°. de 48. pages. Il semble que l'histoire de l'Imprimerie devroit être suffisamment éclaircie depuis la publication des *Annales Typogra-*

phiques de Maittaire, Ouvrage ſavant, plein de recherches, & qui a dû couter des peines incroyables à l'Auteur qui oſa l'entreprendre. Néanmoins il eſt certain que les Littérateurs qui ſont venus après lui ont déterré bien des monumens qui lui avoient échappé. Lech, Schelhorn, Freytag, Lackman & tant d'autres ont fait connoître bien des Livres qui prouvent que M. Maittaire n'a pas à beaucoup près épuiſé la matiere. On ne peut donc qu'applaudir au Mémoire que nous annonçons ſur les premiers Imprimeurs de Vienne. L'Auteur (le *P. Fœlix*, Religieux Auguſtin) qui s'y propoſe de fixer la véritable origine de l'Imprimerie à Vienne, donne pour le premier livre imprimé dans cette Capitale, la *Pompe funébre de l'Emp. Frédéric*

IV. en Allemand (*a*), & pour le premier Imprimeur Jean Winterburger (en latin *de hybernâ arce*) qui jusqu'en 1514 publia différens ouvrages. Cette époque est, comme l'on voit, fort différente de celle de Marchand qui fixe à l'année 1481 la premiere édition faite à Vienne ; & elle différe encore davantage de celle d'Arisius qui suppose un Platine *de honestâ voluptate* imprimé dans cette ville dès 1470. Le P. Fœlix pense que c'est de Vienne en Dauphiné que sortit en 1481 l'ouvrage de Nicol. de Clemangis, que Marchand attribue à Vienne en Autriche ; & quant à Platine il prouve très-bien d'après Götze, qu'Arisius a pris une ville de l'Etat de Venise appellée *Cividal di Friuli* ou *Cividal d'Austria* pour la Capitale de l'Au-

(*a*) Ce Livre parut en 1493. in-4°.

triche. Il rapproche donc de notre tems l'usage de l'Imprimerie à Vienne, & il prouve très-bien que si elle ne fut pas pratiquée dans cette ville aussitôt que dans plusieurs autres de l'Empire à cause des gueres cruelles qui agiterent alors cette Capitale; il n'en est pas moins certain que plusieurs de ses habitans tels que Koblinger, Wienner, Ulric Han & d'autres allerent exercer l'Imprimerie jusques dans l'Italie. L'Auteur de ce Mémoire ne prétend pas donner une histoire complette des premiers Imprimeurs de Vienne, mais seulement un essai sur un sujet qui lui a paru digne d'attention. Nous pouvons assurer que personne ne seroit plus en état que ce Religieux de publier de véritables Annales Typographiques de l'Autriche, & que les amateurs de l'histoire Littéraire trouveront dans son Mémoire

d'excellentes obſervations qui décélent un Auteur très-attentif & bon connoiſſeur des livres dont il parle. Nous trouvons dès la premiere page une légere mépriſe qu'il faut peut-être attribuer à l'Imprimeur; on y nomme *Pierre* Marchand, l'Auteur de l'*hiſtoire de l'Imprimerie* qui parut en 1740; cet Ecrivain s'appelloit *Proſper*.

FRANCE.

De Lyon.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, propoſe pour le ſujet du Prix de *Mathématiques* fondé par M. Christin, qui ſera diſtribué à la Fête de St. Louis 1766, le ſujet ſuivant.

Calculer les forces de la lumiere qui traverſe des couches d'air d'une épaiſſeur donnée, lorſque les rayons ſont

sont divergents : Problême dont la solution conduiroit à la connoissance de la gradation de la lumiere.

Les ouvrages seront adressés avant le premier Avril 1766, francs de ports à Lyon, chez M. Bollioud Mermet, Secretaire perpétuel de l'Académie pour la Classe des Sciences, rue du Plat, ou chez M. le Président de Fleurieu, Secretaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres, rue Boissac.

Les savans Etrangers sont avertis d'acquitter le port de leurs paquets jusqu'aux frontieres de la France, & de commettre quelqu'un pour affranchir ces paquets depuis la frontiere jusqu'à Lyon, sans quoi leurs Mémoires ne seroient pas admis au concours. Les autres précautions à prendre de la part de ceux qui voudront concourir sont les mêmes que celles

qu'on doit observer par rapport aux autres Académies.

Celle de Lyon avoit proposé pour le prix de l'année 1764 la question suivante : *Quelle est la qualité nuisible que l'air contracte dans les Hôpitaux & dans les Prisons, & quel seroit le meilleur moyen d'y remédier ?*

Pour obvier à cette infection de l'air si capable de faire naître & d'aggraver les maladies, on a tenté l'usage des ventilateurs, des ventouses, des dômes, des manches, du feu, des vapeurs, &c. mais ces essais n'ont pas été suivis d'une pratique universellement reçue. Ce défaut de succès détermina l'Académie à demander aux savans qu'après avoir employé les expériences Physiques, & l'observation médicinale pour connoître cette qualité vicieuse de l'air, ils tâchassent pour la corriger, de perfectionner & de rendre plus pra-

ticables les moyens déja éprouvés, ou d'en trouver un nouveau plus ſimple, plus commode, moins diſpendieux & qui pût ſe proportionner à l'étendue des lieux où l'on veut renouveller l'air & le purifier.

De 14 Mémoires adreſſés à l'Académie ſur ce ſujet, quelques-uns lui ont paru dignes de ſon attention, & eſtimables par les recherches qu'ils contiennent; mais les Auteurs n'ayant indiqué dans ces Mémoires que des moyens déja connus, & ne les ayant pas ſuffiſamment perfectionnés, l'Académie s'eſt déterminée à renvoyer le prix en conſidération de l'importance extrême de cette matiere, & elle propoſe de nouveau la même queſtion pour l'année 1767.

Quelque utile que ſoit à l'avancement de la Phyſique & de la Médecine, la connoiſſance des

qualités vicieuses de l'air infecté, l'Académie desire que les savans s'appliquent surtout à l'objet principal de la question qui est de *trouver un moyen sûr & constaté par des expériences pour purifier & renouveller l'air dans les Hôpitaux & dans les Prisons*. Ces Mémoires seront envoyés francs de port aux adresses énoncées ci-dessus au plutard au premier Janvier 1767.

Le prix sera double, c'est-à-dire, de deux Médailles d'or, chacune de la valeur de 300 liv.

DE PARIS.

Histoire de la disposition & des formes différentes que les Chrétiens ont données à leurs Temples, depuis le regne de Constantin le Grand jusqu'à nous; par M. LE ROY, *Historiographe de l'Académie d'Architecture &c.* Paris, Desaint & Saillant, 1764. *in*-8°. de 90 pag.

Les principales Eglises dont il est question dans cette histoire sont Ste. Sophie à Constantinople, St. Marc de Venise, Ste. Marie des fleurs à Florence, celles de St. Pierre & des Augustins à Rome, St. Paul de Londres, la Chapelle de Versailles, & celles de Ste. Genevieve & de la Magdelaine à Paris. Les Ouvrages estimés qu'a déja donnés M. le Roy, sont de bons garants du mérite de celui-ci auquel nous reviendrons quand nous l'aurons lû avec l'attention qu'il mérite. L'Auteur a eu l'avantage de présenter son Livre au Roi dans une circonstance bien glorieuse pour les Arts, le jour même que Sa Majesté vint en personne poser la premiere pierre de la nouvelle Eglise de Ste. Genevieve, jour à jamais mémorable dans nos fastes où l'on a vû Louis le Bien-Aimé donner des preuves de son attachement pour la Religion &

de la protection dont il honore les beaux Arts ; & le Peuple François prodiguer au Maître chéri sous l'empire duquel il a le bonheur de vivre, les marques les plus éclatantes & les moins équivoques de son amour.

Relation de ce qui s'est passé au Fort St. Pierre, Isle de la Martinique, au sujet des ordres donnés par le Général Anglois aux Missionnaires de laisser leurs Eglises libres à certaines heures les jours de Dimanche, pour que ses troupes pussent y faire l'exercice de leur culte, où l'on trouvera la discussion de cette question importante : s'il est permis à des Catholiques de livrer leurs Eglises à des Hérétiques ou Schismatiques, ou de consentir que les deux Communions y célébrent tour à tour le Service Divin suivant leur croyance & leur rit. vol. *in*-12. de 162 pages. Les Anglois s'étant

tendus maîtres de la Martinique au commencement de l'année 1762, M. Monckton leur Général ordonna que le Service Divin fût avancé dans les Eglises de l'Isle, afin que les nouveaux vainqueurs pussent y exercer librement leur Religion; les Dominicains crurent devoir résister à cet ordre, & la résistance qu'ils firent leur attira de la part des Anglois de mauvais traitemens, des vexations odieuses auxquels ils n'opposerent que les armes de la Religion, celles de la patience & de la soumission. C'est au détail de toute cette affaire & à l'exposition des vraies principes sur la sainteté des Eglises qu'est consacrée la Brochure que nous annonçons. La conduite des Dominicains & du R. P. Faget leur Supérieur est une preuve que la fermeté la plus mâle, les actes les plus héroïques peuvent très-bien se concilier avec le

respect le plus profond pour les Puissances de la Terre. On lira avec la plus grande satisfaction les différentes lettres du P. Faget aux Généraux Anglois ; elles ont été dictées par un zele pur, une piété tendre, & une force que l'amour seul de la Religion peut inspirer. La question de Droit est ici traitée avec beaucoup d'érudition, avec cette droiture surtout qu'il convient de porter dans toutes les controverses, & principalement dans celles qui ont trait à la Religion.

Mémoire sur les moyens de rendre les études de Droit plus utiles, 1764. vol. *in*-12. de 177 pages. Tout le monde connoît les abus qui se sont introduits dans la plûpart des Universités de Province, par rapport à ce que l'on appelle les *degrés* ; ces abus concernent principalement les Facultés de

Droit auxquels on ſait qu'il ſuffit de ſe préſenter avec une certaine ſomme, & l'honoraire dû aux Profeſſeurs pour en obtenir des Lettres de Bachelier & de Licentié, quoique ſouvent on n'ait pas les premiers élémens de la Juriſprudence. Cette eſpèce de brigandage a vivement frappé l'Auteur de ce Mémoire : convaincu que la Juriſprudence eſt une ſcience d'autant plus eſſentielle qu'elle embraſſe *tous les états des hommes & tous les inſtans de leur vie, même ceux qui la précèdent & qui la ſuivent*, cet habile homme s'éleve avec autant de force que de courage contre les obſtacles qui s'oppoſent à ſa gloire ; il fait une peinture vive & touchante des uſages pernicieux introduits dans un très-grand nombre d'Univerſités ; il établit la néceſſité de les proſcrire, il propoſe des réformes, il préſente de nouveaux plans, &

ſon zele deſcend juſqu'aux détails en apparence les moins importans, mais qui devoient néceſſairement ſe trouver dans ſon Livre. Nous ne pouvons aſſez recommander cette bonne production à tous ceux qui ſont intéreſſés à la connoître, aux Univerſités de Province en particulier, pour l'avantage deſquelles l'Auteur paroît avoir ſpécialement travaillé. Parmi les nouveautés qu'il propoſe nous diſtinguons celle qui conſiſteroit à ſupprimer ce que l'on appelle en ſtile d'école les *dictées*, pour introduire l'uſage de bons Traités imprimés. Il eſt certain que ces *dictées* font perdre beaucoup de tems aux Etudians, & que les cahiers qu'ils écrivent ainſi ſur les bancs ne leur ſervent gueres au-delà de leurs cours. Les Univerſités d'Allemagne, de Hollande & d'Italie donnent à cet égard un bon exemple dont il ſeroit à ſou-

haiter que l'on voulût profiter dans les nôtres. Pourquoi nos Professeurs qui ne manquent ni d'érudition ni d'amour pour le travail ne feroient-ils pas ce que pratiquent avec succès les Etrangers ?

Traité des Monnoies & de la Jurisdiction de la Cour des Monnoies en forme de Dictionnaire qui contient l'Histoire des Monnoies des anciens Peuples, Juifs, Gaulois & Romains, les Monnoies de France, leurs variations, titre, poids & valeur depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la fabrication ordonnée par l'Édit du mois de Janvier 1726, avec les remarques particulieres à la fin de chaque regne sur les affoiblissemens des Monnoies, les causes qui les ont produits, & les effets qui les ont suivis; les Monnoies de compte réelles & cou-

rantes de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique ; les Monnoies & les Changes des principales Places de l'Europe en correspondance avec Paris, suivant l'ordre alphabétique ; des tables de la valeur des marcs d'or & d'argent, des monnoies, de leur titre, taille, poids & valeur depuis 1258 jusqu'en 1726 ; les anciens Généraux des Monnoies, la Chambre des Monnoies jusqu'à son érection en Cour Souveraine ; les progrès de son établissement & tout ce qui y a rapport, ensemble les Edits, Déclarations, Arrêts & Reglemens qui établissent, confirment & constituent sa Jurisdiction dans lesquels sont contenus les devoirs, fonctions & obligations de ses justiciables dans l'emploi des matieres d'or & d'argent, & l'explication des termes usités dans la fabrique des Monnoies : Ouvrage utile & nécessaire aux Officiers des

Monnoies, aux Changeurs, Affineurs, Tondeurs, Orfévres, Horlogers, Tireurs, Batteurs d'or & d'argent, Négocians, Banquiers &c. & à tous ceux qui emploient & négocient les matieres d'or & d'argent; par M. *Abot de Bazynghen, Conseiller-Commissaire en la la Cour des Monnoies de Paris.*

AMENT MEMINISSE PERITI.

Le grand détail de cette annonce ne nous dispensera pas de prévenir nos lecteurs sur ce que cet ouvrage nous a présenté d'important au premier coup d'œil. On sent bien que nous n'avons pu encore que le parcourir fort rapidement; c'est trop peu pour en faire connoître le mérite, comme nous nous proposons de le faire dans le Journal suivant; mais c'en est assez pour avoir saisi la méthode de l'Auteur: elle nous paroît en

ne peut pas plus propre à donner à son Traité cette utilité générale qu'il a eu en vue. Ces Mémoires tiennent à l'histoire ancienne & moderne, à la science métallique & à la Jurisprudence, à la Politique & aux Arts. Beaucoup d'Auteurs ont traité ces parties séparément, aucun ne les a rassemblées; peu d'entre eux ont approfondi la partie du Droit que nous regardons sans contredit comme la plus intéressante. Il s'agissoit de former un corps de ces membres épars, & de les présenter dans un point de vue qui laissât voir sans confusion leur rapport & leur différente structure. Une histoire générale des Monnoies les eût sans doute réunis; mais par le mélange des calculs, par la nécessité des tables on risquoit d'en voir souvent rompre le fil, & cette marche suspendue eût fatigué le lecteur; d'ailleurs il falloit parler

à tous les états, & que chacun pût trouver sans peine les morceaux analogues à son genre. La méthode du Dictionnaire nous semble parer à tous les inconvéniens, & remplir parfaitement le but de l'Auteur. M. de Bazinghen traite chaque mot essentiel en artiste, en historien, en savant & en Magistrat. Ainsi au mot *Essai*, on détaille les procédés des essayeurs, les compositions, les doses, les expériences faites par ordre du Roi pour fixer la méthode des Essais, les reglemens, &c. mais nous ne voulons point anticiper sur le compte détaillé que nous nous proposons de rendre au Public de ce bon ouvrage, présent digne d'un Magistrat de la Cour des Monnoies, zélé pour l'honneur de son Corps.

Essai sur la critique de Pope, 2 vol. *in*-4°. Tome premier de *Octobre*, 1764. I. vol.

696 pages, sans la Préface. Tome second de 710 pages, sans les Tables. *A Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins, au Lys d'or.* 1764.

Plaidoyers & Mémoires, contenant des questions intéressantes, tant en matieres civiles, canoniques & criminelles, que de Police & de Commerce, avec les Jugemens & leurs motifs sommaires, & plusieurs discours sur différentes matieres, soit de Droit public, soit d'Histoire; par M. MANNORY, Ancien Avocat au Parlement, Tome IX, Tome X & Tome XI. *in*-12. *A Paris, chez Claude Hérissant*, Libraire-Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or, 1764. L'avertissement du Libraire qui se trouve à la tête du neuvieme volume nous a paru d'un nouveau goût : on y justifie l'Auteur & le Libraire sur le retard du 9e. volume; cela est traité fort lé-

gérement. « Nous dépendons » dit-on, des causes secondes que » nous ne connoissons pas à notre » gré, & qui nous maîtrisent au » contraire. Plusieurs événemens » s'en mêlent : des fêtes *mal placées* & qui se multiplient par les » légers *vides* qui les séparent, des » réjouissances publiques. On ne » le croiroit pas, tout fait obs- » tacle dans l'Imprimerie la mieux » conduite. Les saisons nous con- » trarient. Nous nous *somes* » plaints du froid. Peut-être les » chaleurs vont nous nuire. » Le volume suivant offre aussi une apologie de la même tournure. Cette fois « ni la chaleur, dit le » Libraire, ni le froid ne nous » ont nui. . . . Qu'est il donc ar- » rivé ? L'Auteur s'est trouvé sur- » chargé d'*affaires*, & il a *falu* » l'attendre, on ne pouvoit se pas- » ser de lui. La saison nous a tran-

» quilisés. C'étoient les pleines » vacances, & nos lecteurs ne pen- » soient gueres à nous. »

Nous croyons que le lecteur ne confondra point le ton de M. Marnory avec celui de son Libraire. La différence de cette espèce de Préface à l'Ouvrage est pour le ton celle de l'anti-chambre à l'appartement. Nous ne tarderons pas à faire connoître ces trois nouveaux volumes qu'effectivement le Public attendoit avec l'empressement que lui avoit donné la lecture des précédens. Ce que nous en avons déja lû nous persuade qu'ils nous fourniront de quoi picquer la curiosité des lecteurs, soit pour l'espèce des matieres, soit pour la maniere dont les traite l'Auteur.

On débite chez *Lattré*, rue St. Jacques, à la ville de Bordeaux; trois Cartes posthumes du célébre Guillaume de l'Isle, premier Géo-

graphe du Roi, de l'Académie des Sciences. La premiere eſt une ſuite de celle de la Paleſtine, publiée l'année derniere ; elle comprend la Syrie moderne, de maniere cependant qu'on y peut facilement reconnoître l'ancienne Syrie. La ſeconde Carte renferme, outre la Syrie, la Paleſtine, l'iſle de Chypre, une partie de l'Aſie mineure & de l'Egypte : feu M. de L'Isle l'avoit deſtinée à faciliter l'intelligence de l'Hiſtoire des Croiſades. Enfin la troiſieme Carte a pour objet la poſition du Paradis terreſtre, que l'on ſuppoſe avoir été aux environs des ſources de l'Euphrate, du Tigre, du Phaſe & de l'Araxe. Tout ce qui vient de feu M. de l'Iſle ne peut qu'être très-bien accueilli du Public. L'Editeur, Joſeph-Nicolas DE L'Iſle, frere de l'Auteur,

Doyen des Professeurs du Collége Royal & de l'Académie des Sciences, Astronome - Géographe de la Marine, a joint à ces Cartes un Mémoire de quatorze pages *in*-4°. qui en contient l'explication. Ces Cartes sont fort bien exécutées, comme tout ce qui sort du burin du sieur Lattré.

Histoires choisies de l'Ancien Testament. A Paris, chez Brocas & Humblot, rue St. Jacques, 1764. *in*-12. petit format. C'est une traduction fidèle du petit Recueil si connu qui a pour titre : *Selectæ è veteri Testamento historiæ*. Si la Traduction a autant de cours que l'original, l'édition sera bientôt épuisée. Les Maîtres redoutent un peu ces versions qui ne favorisent que trop souvent la paresse de leurs Eleves ; mais on ne peut disconvenir de leur utilité. Celle-

ci-aura toujours cet avantage, qu'elle pourra ſervir de lecture inſtructive & édifiante aux enfans, aux gens de la campagne, & à tous ceux qui ne peuvent pas ſe procurer des livres plus chers. C'eſt la raiſon qui nous détermine à l'annoncer.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal d'Octobre, 1er. vol. 1764.

ARTICLE XXXI. *L'Homme éclairé par ses besoins*, page 769

ART. XXXII. *Histoire des Philosophes modernes, &c. par* M. SAVERIEN, 797

ART. XXXIII. *Traité historique des Plantes qui croissent dans la Lorraine, &c. par* M. P. J. BUCHOZ, 815

ART. XYXIV. *Lettre de* M. D'HAUTECOUR *aux Auteurs de ces Mémoires*, en Réponse *à celle de* M. PINGRÉ, *inserée dans le vol. d'Août* 1764, 832

ART. XXXV. *Discours sur l'état actuel de la Magistrature, & sur*

les causes de sa décadence, *par* M. LE TROSNE, 839
ART. XXXVI. ANTI-EMILE, *par* M. FORMEY, 858
ART. XXXVII. *De l'exploitation des Bois*, *&c. par* M. DUHAMEL DU MONCEAU, 886
ART. XXXVIII. *Opuscules Mathématiques*, ou *Mémoires sur différens sujets de Géométrie*, *d'Optique &c.* (Tome 3e.) *par* M. D'ALEMBERT, 912
ART. XXXIX. Nouvelles Litteraires, 928

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Septembre 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le Journal de Septembre 1764.

Page 669, *ligne 6*, ſiecles, *liſ.* fideles. Dans l'article XXIX, Préſervatif pour les fideles &c., partout où nous avons nommé M. Rouſſeau de Geneve, *liſez* J. J. Rouſſeau ou M. Rouſſeau. Page 718, il devoit y avoir pour note au renvoi de la lettrine (*a*), *pag.* 319. La même omiſſion ſe trouve au bas de la page 758 où il faut lire : *Voyez nos Mémoires, mois de Juillet premier volume* 1764, *Article II. page* 35.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1764. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expedié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaittera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1764. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 834 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	14.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

OCTOBRE, 1764. II. vol.

ARTICLE XL.

PLAIDOYERS ET MÉMOIRES contenant des questions intéressantes, tant en matieres civiles, canoniques & criminelles, que de Police & de

Commerce, avec les Jugemens & leurs motifs sommaires, & plusieurs discours sur différentes matieres, soit de Droit public, soit d'Histoire; par M. Mannory, Ancien Avocat au Parlement, Tom. IX. de 408 pages, sans l'Avertissement & l'Epître dédicatoire. Tome X. de 414 pages, sans l'Avertissement, & Tome XI. de 427 pages, sans l'Avertissement, la Dédicace & le Discours préliminaire, *in*-12. A Paris, chez Claude Hérissant, Libraire-Imprimeur, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or, 1763 & 1764.

EN lisant les Plaidoyers & Mémoires de M. Mannory, on prend l'idée la plus noble & la plus relevée de la profession qu'il a exercée. La diversité prodigieuse des matieres qu'embrasse l'éloquence du Barreau nous présente

l'Avocat comme un homme presque universel : Droit & Coutume, Religion & Politique, Commerce & Police, Sciences & Arts ressortissent à son talent ; la maniere de les traiter, soit qu'il y applique toute la réflexion du cabinet, soit qu'il les développe avec ce feu, cette ame, cette abondance même que donne l'Audience, soit qu'il défende ou qu'il attaque, soit qu'il propose ou qu'il réplique, rend ce genre d'éloquence supérieur à tous les autres, quoiqu'il céde à celui des Académies pour l'ordonnance du discours, à l'éloquence de la Chaire pour l'action, & bien plus encore pour la dignité & la sublimité de l'objet. Il n'est point étonnant qu'une profession si relevée à tous égards ait trouvé de la considération chez tous les Peuples, dès le premier hommage qu'ils ont rendu aux Lettres & au savoir.

Presque tout Gaulois lettré étoit orateur, & le mérite ne connoissoit point dès-lors de théâtre plus avantageux pour se produire. Cette carriere, plus attrayante que jamais, acquiert aussi tous les jours une nouvelle célébrité par le nombre de bons orateurs qui la fournissent. Le nom seul d'Avocat est un objet d'ambition, parce qu'il semble qu'on ne puisse le porter, qu'il n'en réfléchisse une portion de la gloire de l'Ordre. S'il en résultoit également une forte émulation de la mériter, on ne seroit pas dans le cas de renouveller encore aujourd'hui les plaintes que Ménage (*a*) faisoit de son tems sur une multitude de jeunes gens qui n'apportent à cette fonction si importante, d'autre préparation

(*a*) Epit. Dédicatoire du Livre intitulé: *Juris civilis amœnitates*.

que les études superficielles des colléges, & une connoissance plus superficielle encore du Droit, des Coutumes & des Mœurs ; sur beaucoup d'oisifs qui ne prennent ce titre que pour échapper à une obscurité totale, sans aucun desir d'être utile à leurs concitoyens.

M. Mannory a montré dans cette profession les talens qui l'auroient fait connoître avantageusement dans tout état, & qui ont servi utilement dans celui-ci les personnes dont il a eu la confiance. On n'est point étonné de voir un Avocat manier habilement le Droit & la Coutume, recourir à la Jurisprudeuce des Arrêts, lorsqu'il y trouve des dispositions qu'il peut amener à la réussite de sa cause. Ce sont les premieres sources & les plus naturelles de l'éloquence du Barreau ; mais que dans des causes qui demandent des connoissances étrangeres, telles que

celles qui ont trait au commerce, aux arts & métiers; un Avocat, loin de se contenter d'une idée sommaire, fasse selon les occasions une étude la plus sérieuse de ces différens objets, qu'il épouse assez vivement les intérêts de son client, jusqu'à vouloir le présenter pour ainsi dire au naturel à l'Audience & y parler sa langue. Ce mérite de détail s'annoblira par sa fin, & le Jurisconsulte qui l'aura employé heureusement pourra être regardé comme un Avocat très-utile & rempli du véritable esprit de sa profession.

On voit déja quel jugement nous portons sur les ouvrages de M. Mannory: développons le un peu plus en réduisant à deux ou trois espèces la plûpart des Plaidoyers qui composent ces trois volumes.

Un des plus intéressans en matiere de Droit, est celui où M.

Mannory attaque, au nom de la Dame de Montgommery, le teſtament du Marquis de Mailloc. Ce teſtament eſt olographe : on ſait que c'eſt celui de tous qui jouit parmi nous de la plus grande faveur. La loi qui le regarde comme le dépôt le plus avéré de la volonté du teſtateur, l'a affranchi de cette multitude de formalités qu'exigent les autres eſpèces de teſtamens. Cependant il y en a quelques-unes d'indiſpenſables pour conſtater les véritables diſpoſitions du teſtateur. Il eſt à cet égard des défectuoſités qui peuvent empêcher de les reconnoître ; d'ailleurs ce qu'il contiendroit d'oppoſé à nos Loix ou à la Coutume rendroit ces diſpoſitions illuſoires. C'eſt ſur ces deux points que roule le plaidoyer de l'Avocat : il attaque le teſtament

du Marquis de Mailloc dans la forme & dans le fonds.

Dans la forme, ce testament est sans aucune date, plein de ratures, chargé en marge d'une multitude d'additions & de changemens qui ne sont point approuvés; enfin au dos de ce testament est écrit : *modele de mon testament à faire.* Quelques-unes de ces irrégularités pourroient bien ne pas vitier l'acte ; mais leur réunion paroît à l'Avocat devoir le faire regarder comme trop imparfait pour que la Justice puisse l'avouer & en prononcer l'exécution. Elles laissent, selon lui, des nuages sur la détermination du testateur, & elles annoncent de sa part plutôt une velléité qu'une volonté décidée de tester. D'ailleurs la plus grande partie de la succession dont il s'agit est située dans la Coutume de Normandie; mais cette Coutume qui exige à peine de nullité,

qu'un testament soit fait trois mois avant la mort, ne distingue point à cet égard l'olographe des autres. Dès-lors quel sera le sort d'un testament sans date?

L'Avocat présente les moyens pris du fonds comme également décisifs. Le plus curieux est celui qui regarde le sieur de Sommerdicq, Vice-Amiral Hollandois, l'un des légataires du M. de Mailloc. Ce moyen développe tous les priviléges accordés par la France aux Hollandois, pour en distinguer celui que s'attribue le sieur de Sommerdicq dans la cause présente. La partie historique de ce moyen nous a paru puisée dans les bonnes sources. On y voit que le premier privilége qui exemte les Hollandois du droit d'Aubaine, date du traité de Madrid entre l'Empereur Charles V. & François I., & qu'il fut confirmé par celui de Cambray entre les mêmes

Princes. Le traité conclu à Utrecht (*a*) avec la Hollande donne à cette exemption une nouvelle étendue. Ce n'eſt pas ſeulement en faveur de leurs parens regnicoles que le Roi ſe dépouille à l'égard des Hollandois du droit d'aubaine, il appelle même à ſa place leurs parens qui demeureroient hors du Royaume.

Cependant cette extenſion ſi favorable ne fait point, ſelon l'Avocat, un moyen pour le ſieur de Sommerdicq. A ces titres, ce Vice-Amiral joint des priviléges particuliers accordés par Henri IV. & par Louis XIII. à ſes ancêtres & à leurs deſcendans; mais aucun, dans le cas préſent, ne s'étend au-delà du pouvoir de teſter & de celui de ſuccéder à ſes parens qui meurent en France. Or il n'eſt

(*a*) Article XIV.

point de la famille du Marquis de Mailloc. Donc le legs demeure caduc.

Malgré ces moyens, M. Mannory échoua dans l'événement de cette plaidoirie, le testament fut confirmé : ni la forme ni le fonds n'arrêterent les Juges ; la signature du testateur non contestée parut déclarer suffisamment sa volonté, & le modele de testament fut trouvé suffisamment adopté. Le défaut de date devint indifférent, attendu le domicile du Marquis de Mailloc à Paris. Ce ne fut qu'en 1735 que l'Ordonnance fit un statut *réel* de l'article de la Coutume de Normandie qui exige la survie de trois mois, qui jusques-là n'avoit été censé que *personnel.* Aujourd'hui la date d'un testament devient nécessaire à l'égard des biens régis par la Coutume de Normandie. Quant au

Vice-Amiral, ses titres généraux & personnels furent admis, & l'on jugea en sa faveur. Trente-cinq années n'ont point entierement consolé l'Avocat du peu d'égard qu'on eut à ses moyens: » C'est, nous dit-il lui-même, » un pere tendre & affectionné » pour ses enfans qui n'apperçoit » pas leurs défauts. On doit le lui » pardonner, surtout à mon âge, » où la nature souvent parle plus » haut que la raison. »

La plûpart des causes contenues dans les deux volumes suivans intéressent les Arts & le Commerce; c'est là que le Jurisconsulte devient l'homme de tous les états par son habileté à en approfondir & à en défendre les intérêts. Choisissons dans le nombre de ces plaidoyers celui que fit M. Mannory pour la Communauté des Maîtres Fondeurs. Nulle part l'orateur ne soutient mieux, pour l'avantage

de ses cliens, le personnage d'Artiste.

On a saisi chez un Maître Ebéniste des ouvrages qui paroissent appartenir à la profession du Fondeur. M. Mannory plaide pour celui-ci. La matiere & l'objet des deux professions lui servent à en marquer les bornes ; la matiere surtout qui chez les Fondeurs doit être le cuivre, le laiton & l'airain, & chez l'Ebéniste le bois *vif, loyal & marchand* ; cependant l'Ebéniste est dans le cas de relever ses ouvrages par des ornemens du ressort du Fondeur ; il peut les employer, mais il lui est interdit de les travailler lui-même ; il le lui est également de les faire travailler chez lui, fût-ce par des Fondeurs. Autrement il seroit aussi permis à l'Ebéniste de rassembler chez lui des Sculpteurs, Doreurs &c., & de faire d'un simple

ouvroir d'Ebénisterie une manufacture complette. Nos loix s'opposent à cette confusion des Artistes; & quoique le luxe mette parmi nous une quantité d'Arts à contribution pour un simple meuble, il est d'une bonne police d'empêcher qu'une profession ne s'éleve sur les débris de l'autre, & de les entretenir pour leur avantage réciproque dans une continuelle dépendance. Un Ebéniste est donc en contravention, lorsqu'avec des ouvrages de cuivre &c. bruts & non finis, on trouvera chez lui tous les ustensiles propres à leur donner le degré de perfection. Des experts sans doute doivent en pareil cas décider de l'état des ouvrages & de la propriété des outils qui doivent les perfectionner. Mais dans cette cause l'avis des deux experts s'étant trouvé directement opposé, l'Avocat se fit Artiste; & d'après les leçons qu'il

avoit prises dans l'attelier du Fondeur le plus habile d'alors, on le vit à l'Audience, accompagné de toutes les pièces justificatives de sa cause, démontrer les opérations de l'art du Fondeur qu'avoit envahi l'Ebéniste. On les trouve ici décrites. La premiere est de recevoir le modele en cire ou de le faire soi-même; on le *moûle* ensuite; on ôte la cire, & l'on remplit son vuide de matiere; les *exemplaires* tirés on les *ébarbe* ou dégrossit. L'opération suivante est de *reparer* ou ciseler, après laquelle on ajuste sur les *profils*. Il reste à les souder, parce que les grands ouvrages ne peuvent être jettés d'un seul morceau. La soudure exige d'autant plus de délicatesse qu'elle se répète plus d'une fois sur le même ouvrage, & que l'action du feu qui fait la consistance de la derniere pourroit ébranler la

premiere. On y remédie par la craye qui conserve celle-ci, & par l'attention du fondeur à retirer à propos ses pièces. Il ne s'agit plus ensuite que de le tourner, le monter en place & le brunir.

Or, si l'Ebéniste se trouve muni de pièces brutes, & de tous les outils nécessaires pour les *reparer*, les *souder* & les *tourner*, il n'y a plus de doute qu'il n'ait envahi la profession du Fondeur, & que la saisie, l'amende &c., ne soient des moyens nécessaires pour le circonscrire dans les bornes de son état. Ajoutons que le goût qui réclameroit en faveur d'un Artiste célébre, cette liberté d'emprunter à son gré & arbitrairement les opérations des différens Arts feroit injuste, en ce qu'il blesseroit le privilége des Corps & la sage distribution qui s'en est faite. Il seroit aveugle en ce qu'il retarderoit le progrès des Arts. Cet Ar-

tiſte preſque univerſel n'auroit ſouvent à employer que des ouvriers ſubalternes échappés des grands atteliers, & qui ne porteroient jamais dans leur ouvrage le goût & le fini d'un maître. Auſſi l'Avocat *fondeur*, c'eſt ainſi qu'il ſe nomme lui-même, fut-il bien authoriſé dans ſa ſaiſie.

Les Traiteurs invoquerent auſſi la plume de M. Mannory pour leur défenſe contre la Communauté des Rotiſſeurs qui avoient fait ſaiſir chez eux de la volaille & du gibier prêts à rôtir. Ceux-ci prétendoient avoir le privilége excluſif de leur vendre la viande apprêtée au rôt; ceux-là réclamoient leurs ſtatuts qui les aſſujettiſſoient à la vérité à n'acheter que des Maîtres Rotiſſeurs les volailles &c.; mais qui les authoriſoient à les apprêter chez eux. C'étoit donc dans l'achat & non dans l'emploi des viandes qu'il

falloit les ſaiſir, au cas qu'on les eût trouvés en contravention en achetant des Marchands forains. Pour le prouver, il fallut recourir aux ſtatuts du Traiteur. Nous n'inſiſterons pas beaucoup ſur cette plaidoirie. Nous donnerons ſeulement une idée de la maniere dont elle eſt traitée par M. Mannory. Il parlera lui-même. « L'é» tat des Traiteurs eſt ancien.... » Ils étoient deja fameux chez les » Grecs, ſi l'on en excepte néan» moins la ſobre Lacédémone. Les » conquêtes de la Gréce par les » Romains les firent paſſer en Ita» lie. Ils y devinrent bientôt né» ceſſaires. La France ne les con» nut que *lorſqu'elle commença elle-» même à connoître ſa véritable » grandeur* Ce fut ſous Henri IV. » L'époque de l'embelliſſement de » Paris, *fut celle de leur établiſ» ſement.* Ce Prince dont les vues » ſe portoient à tout en forma une

» Communauté. » *Tantum de medio ſumptis accedit honoris !* (*a*)

Il eſt certain que la marche des beaux Arts n'eſt pas plus relevée, & qu'elle ne pourroit être décrite avec plus de dignité.

Les Rotiſſeurs perdirent au Châtelet ; ils appellerent au Parlement. L'affaire ne fut pas ſuivie, parce que les Traiteurs avoient alors pour Juré un Rotiſſeur. Sur cela M. Mannory obſerve judicieuſement qu'il n'eſt point d'abus plus nuiſible au bien d'une Communauté, que celui qui place à ſa tête des hommes de pluſieurs profeſſions, toujours étrangers & ſouvent diviſés d'intérêts. L'application de ce principe eſt d'une grande étendue.

Nous laiſſerons l'Orateur s'é-

(*a*) Hor. *de arte poet.*

gayer ſur les Lanternes & lès prétendus privilégiés qui ſe croyoient exempts de les allumer. Nous ne le ſuivrons pas dans ſon Mémoire ſur la qualité du *Pain béni*, où cependant l'on trouvera des notions curieuſes ſur cette religieuſe pratique de l'Egliſe. L'Avocat plaidoit pour juſtifier l'offrande d'un ſimple pain de boulanger, & ſe fondoit ſur l'inſtitution & ſur l'eſprit même de l'Egliſe. M. l'Avocat Général oppoſa l'uſage, conclud pour le maintenir, & ſes concluſions furent ſuivies dans un Arrêt rendu en 1750.

Nous voici au onzieme volume; mais les bornes de nos Mémoires ne nous permettront que de parler d'un de ſes Plaidoyers. Ce ſera celui qui porte le titre ſingulier de *Litterature en Finance*. C'eſt d'abord l'hiſtoire compliquée de l'entrepriſe d'un Journal connu, & qui a mérité ſouvent d'attirer les lecteurs

lecteurs par la richesse & la variété de ses matieres, & le ton littéraire de plusieurs de ses Ecrivains. Ce fut au mois de Mars 1753, que le Roi accorda le privilége pour l'impression de ce Journal. Il fut presqu'aussitôt mis en finance par son propriétaire, qui se réserva six sols d'intérêt. M. Mannory fut appellé & intéressé pour cinq sols, le reste fut partagé entre des Auteurs, Libraires & autres. Tout le tems qui précéda la publication du premier Journal fut on ne peut pas plus orageux par le choc continuel des intérêts des différens associés. Enfin l'absence du propriétaire rendit M. Mannory maître du Journal; il y employa des Ecrivains propres à l'accréditer; mais soit la difficulté de l'entreprise, soit plutôt encore le désordre de toute cette société finan-

ciere, ce Journal éprouva toutes ſortes de viciſſitudes. On nous décrit ici ſes caſcades qui firent repentir plus d'une fois M. M. de ſa ſociété. Cependant il ſacrifioit ſa fortune, ſon tems, ſes affaires pour répondre à l'empreſſement du Public pour le Journal ; mais ni les intéreſſés, ni les Auteurs ne ſecondoient ſes ſoins & ſes ſacrifices. Bien plus, le propriétaire du Journal feignant d'ignorer les engagemens pris par ſon repréſentant avec M. Mannory, fait ceſſion de ſon privilége, & méconnoît entierement les droits des ceſſionnaires antérieurs ; il fait plus, il préſente requête au Conſeil tendant à faire déclarer nulle la ceſſion qu'il avoit faite en Juillet 1753. C'eſt contre cette requête que s'éleve M. Mannory dans cette plaidoirie dont nous ne ſuivrons ni les moyens, ni les calculs qu'on verra beaucoup mieux

dans l'ouvrage, qu'un précis ne pourroit les représenter.

En général les Auteurs s'entendent mal en finance. Si, pour épargner les intrigues & les tracasseries d'intérêt qui leur déroberoient un tems précieux, ils se livrent à la bonne foi, ils sont assez souvent duppes de leur confiance. Si au contraire les Gens de Lettres veulent tourner du côté de l'intérêt leurs talens & les ressources de leur esprit, ils abondent presque toujours en précautions superflues, & échouent d'ordinaire dans les arrangemens les plus simples vis-à-vis d'un Libraire ou d'un associé tant soit peu commerçant.

Mais ce que le plaidoyer de la *Littérature en finance* nous a présenté de plus intéressant est le caractere de quelques Auteurs célébres employés successivement à la composition de ce Journal.

L'un eſt « cet homme rare à tous » égards, mais qui ſait *toujours* » plaire, & dont la force, la *ner-* » *veur* de l'éloquence, jointes à la » magie de la diction, rendent » *preſque raiſonnables* les ſyſtêmes » les plus ſinguliers, ce Cenſeur » *aimable* du genre humain &c. »

On nous avertit à la fin du volume que ce Cenſeur *aimable* eſt M. Rouſſeau de Genêve. Nous doutons que cette épithete qui ne ſera pas du goût de tous les lecteurs, ſe trouve même du ſien. Le caractere ſuivant où l'on veut que nous reconnoiſſions M. Diderot, n'auroit-il pas plus convenu au Citoyen de Genêve? « Ce littérateur peut être trop fameux, » en qui la raiſon eſt ſi forte, » quand il veut en ſuivre les im» preſſions, qui ſéduit lors même » qu'il ne perſuade pas, qui réuſ» ſiroit toujours s'il étoit plus en » garde contre lui-même .... &

» qui n'eſt dangereux que par la » force de l'imagination & par les » graces de l'élocution. »

Un troiſieme Ecrivain (*a*) s'y trouve peint beaucoup plus au naturel. Cet homme de Lettres « à » qui la ſureté des connoiſſances » & la juſteſſe du goût rendent » tous les genres familiers, & qui » ſait par l'aménité de ſon élocu- » tion & la ſagacité de ſon eſprit » les préſenter tous d'un ton ai- » mable, qui plaît, lors même » qu'il ne critique pas, & dont la » critique eſt inſtructive ſans être » rebutante, quelquefois forte ſans » être dure, & toujours riante » ſans être indécente. » On nous dit que M. de Voltaire & M. d'Alembert avoient auſſi concouru à enrichir ce Journal, que des

(*a*) L'Auteur de l'Année Littéraire.

vues ſupérieures ont fait ſupprimer.

M. Mannory montre dans ces Plaidoyers une grande facilité, de l'abondance, des connoiſſances étendues, & ſurtout un talent rare de plier l'éloquence à l'eſpèce de la cauſe. Nous ferons connoître le douzieme volume dans ſon tems.

ARTICLE XLI.

RECHERCHES HISTORIQUES sur la Nobleſſe des Citoyens honorés de Perpignan & de Barcelone connus ſous le nom de Citoyens nobles, pour ſervir de ſuite au Traité de la Nobleſſe de la Roque; par M. l'Abbé XAUPI, *Docteur en Théologie*, &c. A Paris, chez Nyon, 1763. *in*-12. de 644 pages.

On ne fera certainement pas à l'Auteur de ces *Recherches* le reproche qu'ont ſi juſtement mérité pluſieurs hiſtoriens modernes. Plus attachés à la maniere dont ils écrivoient qu'aux choſes même; plus curieux d'amuſer les lecteurs que de les inſtruire, ils ſe ſont bornés à écrire agréable-

ment, à peindre avec force, & leurs ouvrages ressemblent plutôt à des Romans qu'à des Histoires, tant il se sont peu embarrassés de vérifier les faits, de les étudier dans les sources, & de s'acquitter du premier devoir d'un Historien qui est de ne rien dire que de vrai. Convaincu que pour obtenir les suffrages des hommes éclairés, il ne suffit pas d'écrire d'une maniere intéressante, mais qu'il faut encore ne rapporter aucun fait dont la vérité ne soit constante, M. l'Abbé XAUPI a pris une route toute différente : dans le dessein où il étoit de jetter du jour sur les fondemens de la Noblesse de Catalogne, il a senti qu'il lui étoit nécessaire d'aller lui-même sur les lieux, de visiter les archives de la Province, les Bibliothéques & tous les dépôts tant publics que particuliers. Il n'a voulu rien écrire qui ne fût certain, &

dont il n'eût lui-même vérifié l'authenticité ; aussi l'Ouvrage qu'il présente aujourd'hui au Public porte-t-il tous les caracteres qui peuvent concilier l'estime générale. Donnons quelques détails.

Pour mettre quelque ordre dans ses Recherches sur la Noblesse des Citoyens honorés de Perpignan & de Barcelone, l'Auteur les a partagées en dix chapitres dont il suffit de connoître les sommaires pour avoir une idée générale du Livre.

Dans le premier Chapitre qui sert d'introduction aux suivans, M. l'Abbé Xaupi traite de la Souveraineté & de la forme du gouvernement de la Principauté de Catalogne ; dans le second il fait connoître l'origine & les titres de la noblesse des Citoyens appellés *Citoyens nobles* ; dans le troisieme il donne une juste idée des titres qui ont conferé la Chevalerie à

ces mêmes Citoyens ; & pour marcher d'un pas plus aſſuré, il commence par expoſer l'état ancien & moderne de la Chevalerie en France & en Catalogne ; dans le quatrieme il montre l'origine & les prérogatives des Citoyens nobles *de reſcrits* de Perpignan & de Barcelone, & dans le cinquieme il fait voir que, comme tous les autres Nobles, les Citoyens ont été inſcrits aux Matricules & admis aux aſſemblées, actes & fonctions de la Nobleſſe. Le ſixiéme Chapitre contient les actes poſſeſſoires & la notoriété de la nobleſſe des Citoyens depuis qu'ils ont été décorés de la Chevalerie, auſſi bien que les Déciſions ſouveraines qui l'ont confirmée & la confirment tous les jours en Eſpagne. L'Auteur prouve dans le ſeptieme que les Citoyens ont toujours été reçus dans les Ordres de Chevalerie qui exigent des preuves de no-

bleſſe, notamment dans celui de Malthe; dans le huitieme il rapporte les confirmations de leur nobleſſe faites par nos Rois depuis la réunion du Rouſſillon à la France; dans le neuvieme il fait quelques obſervations ſur la dénomination Catalane des Citoyens & ſur l'enregiſtrement de leurs titres de nobleſſe; enfin dans le dixieme qui eſt proprement une récapitulation des neuf premiers, il démontre que leurs preuves toutes en général & chacune en particulier excluent toute eſpèce de limitation, & leur donnent la réalité & la plénitude de la Nobleſſe. A la ſuite de ces dix chapitres viennent deux Diſſertations; la premiere ſur la clauſe de tranſmiſſion aux deſcendans appoſée aux lettres d'annobliſſement; la ſeconde ſur la Juriſdiction univerſelle du Conſeil ſouverain de Rouſſillon; elles ſont ſui-

vies d'un inventaire de toutes les pièces sur lesquelles a travaillé l'Auteur, & d'une notice des dépôts où elles sont conservées, & des Auteurs qui lui ont servi de garans. Le Livre est terminé par une Table très-ample des Matieres.

Ce tableau fidele des différens objets examinés & discutés dans l'Ouvrage de M. l'Abbé Xaupi en donne bien une idée générale ; mais il s'agiroit de suivre maintenant les détails, d'exposer les preuves que donne l'Historien, & c'est à quoi se refusent également la nature de nos Mémoires, & le goût général des lecteurs qui vraisemblablement ne prendroient pas un intérêt bien vif à un extrait en forme de cette histoire des Nobles du Bearn. Dans cette circonstance l'unique parti que nous pouvons prendre est de porter notre attention sur quelques endroits du

Livre de M. Xaupi, qui paroiſſent devoir intéreſſer davantage le plus grand nombre de ceux qui liſent, & c'eſt ce que nous faiſons en nous attachant au chapitre premier de ces Recherches, & à la notice des Auteurs & des Ouvrages d'après leſquels M. Xaupi a travaillé.

Ce premier Chapitre traite, comme on l'a vû plus haut, de la forme du gouvernement dans la Principauté de Catalogne, & cette forme de gouvernement l'Auteur l'enviſage ſous cinq aſpects différens qui forment autant d'articles qu'il eſt important de ſuivre. Il conſidere donc la Catalogne, 1°. relativement à la puiſſance du Souverain. 2°. Par rapport aux Etats généraux de la Principauté. 3°. Du côté du gouvernement municipal des villes capitales. 4°. Reſpectivement à l'autorité de la Royale Audience ou Cour Sou-

veraine de la Principauté. 5°. Enfin par rapport aux droits de la Noblesse & aux différentes classes dont elle étoit composée.

A peine Louis le Débonnaire eut-il délivré la Catalogne des Sarrasins (ce qu'il fit au nom de Charlemagne son Pere) que pour la garantir des insultes de ces Barbares, il en donna les Provinces en fief & à titre de Comté à différens hommes de guerre qu'il subordonna tous au plus puissant d'entr'eux, le Comte de Barcelone, que la prééminence de son rang & la position de ses Etats rendoient plus propre à remplir ses vues. Les successeurs de ce Comte de Barcelone braverent en effet toujours l'ennemi commun; mais loin d'oublier leurs intérêts particuliers, ils profiterent si bien des conjonctures que successivement ils acquirent les autres Comtés, s'approprierent les droits

Régaliens, & formerent l'Etat souverain de la Catalogne. Cet Etat pourtant ne fut & ne put être totalement indépendant; composé uniquement de domaines inféodés par nos Rois, son éclat, quelqu'il ait été, ne lui ôta point l'empreinte de la féodalité; & quoiqu'en aient dit certains Catalans trop prévenus, il est constant par la Chronique de Ripolle & par une multitude de chartes & d'archives de toute espèce rapportées dans la *Marca Hispanica* que nos Rois exercerent depuis 821 jusqu'en 988 tous les actes d'autorité qui constatent une suprematie véritable. A la vérité les Rois successeurs de Hugues Capet, ne paroissent pas avoir exercé tous leurs droits sur cette Principauté; mais la réalité de ces droits n'en est pas moins certaine. Jusqu'au Concile de Tarragone tenu en 1180, les années se compterent en Cata-

logne par celles des regnes de nos Monarques, & l'on trouve d'ailleurs une preuve sans replique dans la transaction passée entre S. Louis & Jacques le Conquérant, Roi d'Arragon, par laquelle le premier dégagea la Catalogne de toute dépendance féodale. Cette Principauté qui jusqu'à cette époque avoit relevé de la Couronne de France, fut ainsi régie par les Comtes de Barcelone; mais le gouvernement de ceux ci ne fut pas à beaucoup près Monarchique, leur puissance y fut toujours tempérée par l'autorité des Etats, par la nation même qui avoit ses Officiers, ses revenus & des forces toujours prêtes pour la défense de la patrie, & enfin par des loix & des usages particuliers formés en partie des anciennes loix des Goths & des maximes du droit féodal, usages qui furent rédigés en 1068, par le Comte de Barcelone avec

l'intervention des Prélats, des Barons auſſi bien que de tous les Citoyens & qui forment ce que l'on appelle les Conſtitutions de Catalogne encore en vigueur de nos jours. Telle a donc été toujours la Souveraineté de cette Principauté, tant ſous les Comtes de qui elle paſſa en 1137 aux Rois d'Arragon, que ſous les Rois d'Eſpagne qui la poſſéderent vers la fin du xv^e^. ſiecle juſqu'à ce que Louis XIII. la reçut en 1641 ſous ſon obéiſſance en lui conſervant toutes ſes prérogatives, tous ſes priviléges qui lui furent confirmés par Louis XIV. tant qu'il en fut Souverain en qualité de Comte de Barcelone.

Mais quels furent ces *Etats généraux* dont l'autorité tempéra celle des Souverains de Catalogne? Auſſi anciens que les Comtes eux-mêmes, dit M. l'Abbé Xaupi, ils rendoient des Jugemens ſuprêmes;

ſans eux le Prince ne pouvoit faire des loix & des établiſſemens durables, & ils accordoient les ſecours d'hommes & d'argent néceſſaires pour défendre les poſſeſſions communes. Ils s'aſſembloient anciennement chaque année, puis de trois en trois ans, puis encore plus rarement; mais l'autorité dans l'intervalle étoit toujours la même, puiſque les Ordonnances du Prince n'avoient de force que juſqu'à la prochaine aſſemblée, & que le corps de la nation ſubſiſtoit toujours dans un Tribunal appellé la Députation, lequel étoit continuellement chargé de veiller au maintien des priviléges publics. Au reſte la conſtitution de ces Etats généraux eſt ſingulierement remarquable: compoſés comme preſque partout ailleurs de trois ordres, ils différoient des autres Etats en ce que le Clergé, la Nobleſſe & la Ro-

ture n'y formoient pas des classes différentes, & que l'on trouvoit dans chaque ordre des Nobles & des Roturiers, de maniere que tous les intéressés aux délibérations, quels qu'ils fussent, pouvoient y intervenir ou par eux-mêmes ou par des représentans de la même condition qu'eux.

Outre ces Etats si puissans le gouvernement municipal des villes, la Jurisdiction de la Royale Audience, le corps de la Noblesse étoient autant de barrieres qui s'opposoient à l'étendue de l'autorité des Souverains de Catalogne. Le gouvernement municipal composé des habitans des villes partagés en trois classes avoit le droit de se garder & de se régir lui-même, ce qu'il faisoit par des Consuls qui dirigés par divers conseils étoient chargés de l'administration civile & militaire,

avoient leur milice, leurs finances, &c. La *Royale Audience* ou Cour Souveraine étoit chargée de maintenir l'ordre dans les Tribunaux inférieurs, le Vice-Roi étoit obligé de la consulter & de suivre son avis dans toutes les affaires qui n'étoient pas purement militaires, & le Conseil suprême d'Arragon ne faisoit lui même aucune loi sans avoir auparavant demandé le sentiment de cette Cour qui le manifestoit par des consultes. Enfin le corps de la Noblesse participoit en quelque maniere à la souveraineté, ou du moins limitoit la puissance des Souverains de Catalogne, puisqu'entr'autres droits les Nobles avoient celui de se faire la guerre entre eux, & d'obliger leurs Vassaux à les suivre sans que le Prince eût le pouvoir de juger leurs querelles & d'imposer de trêve aux Parties belligerantes plus

d'une fois & au-delà d'un tems limité (*a*).

Telle fut la conſtitution du Gouvernement de Catalogne, conſtitution admirable & qui ſe ſoutint ſans altération ſous ſeize Rois d'Arragon, ſept Rois d'Eſpagne, deux Rois de France, & qui pendant tout ce tems juſqu'à la révolution de 1714, époque de ſa réunion à la Couronne d'Eſpagne, a été la même à très-peu de choſes près que ſous les anciens Comtes de Barcelone. On peut voir dans M. l'Abbé Xaupi les raiſons qui contribuerent à ſa ſtabilité, auſſi bien que des détails

(*a*) On peut conſulter ſur ce droit des Nobles de ſe faire la guerre la diſſertation 29e. ſur l'hiſtoire de S. Louis par le ſavant Ducange qui nous apprend que Charlemagne eſt le premier qui en France ait entamé ce droit. Voyez en particulier les pages 342 & 343.

très-curieux ſur la forme ſinguliere de procéder dans la Royale Audience (pag. 36), ſur la diſtribution en quatre claſſes du corps de la Nobleſſe Catalane (pag. 51); ſur l'origine & les titres de cette Nobleſſe &c., tous objets que nous ſommes forcés de ſupprimer pour paſſer à la notice des Auteurs, des ouvrages & des monumens de toute eſpèce qui ont ſervi de guides à l'hiſtorien des Nobles de Catalogne.

II. La notice dont il s'agit n'eſt pas une de ces nomenclatures ſéches & arides dans leſquelles on ne trouve le plus ſouvent que des noms d'Auteurs & des titres d'ouvrages, catalogues informes qui ne peuvent gueres ſervir à prouver que l'inutile exactitude de ceux qui les ont dreſſés. M. l'Abbé Xaupi qui a lui-même parcouru toutes les Bibliothéques, tous les chartriers dont il parle, qui a lû

avec une attention ſcrupuleuſe tous les Auteurs qu'il cite, donne ici un ouvrage bien différent. S'il parle d'un Auteur, il a ſoin de donner un précis de ſa vie, d'indiquer ſes ouvrages & leurs meilleures éditions, & d'en porter même un Jugement qui doit faire d'autant plus d'impreſſion que n'ayant eu d'autre but que la recherche de la vérité, & n'ayant rien épargné pour la trouver, il eſt naturel de penſer qu'il ne dit rien que d'exact. A-t-il un chartrier, une Bibliothéque à faire connoître? Il en trace l'hiſtoire & fait toujours connoître les livres ou les monumens principaux qui y ſont conſervés. On trouvera donc ici d'excellentes notices ſur les Archives Royales & de la Maiſon de Ville de Barcelone; ſur celles de la *Battlia* ou Baillage général, c'eſt-à-dire, des Domaines du Roi &c., ſur la Biblio-

théque de N. Dalmases, habitant de Barcelone, & sur les Ecrivains qui ont publié quelques ouvrages relatifs à l'histoire, au Droit & à la Noblesse de Catalogne (*a*). Donnons un ou deux exemples qui justifient ce que nous avançons, & laissons parler M. l'Abbé Xaupi.

(*a*) Voici les noms de ces Ecrivains: AVILES (Joseph de), BOSCH (André), CALIS en latin *de Calicio* (Jacq.) CANCER (Jacques) COLOMER (Jean-Paul) CURITA (Jerôme) DARZE & OTALORA (Jean) DIAGO (Franç.) FONTANELLA (Jean-Pierre) LEON (Franç.-Jerôme de) MARCA (Pierre de) MARQUILLÈS (Jacq. de) MESTRES (Bernard) MIERES (Thomas) MONTEJUDAÏCO (Jacq. de) OLIBA (Ant. de) PEGUERA (Louis de) RIPOLLE (Acace-Antoine de) TARAFFA (Diegue & François) VALLESICCA (Guillaume & Jacques de) VILLAPLANA (Antoine de) & XAMMAR (Jean-Paul). Parmi ces Ecrivains il en est quelques-uns sur lesquels on consulteroit vainement les Bibliographes.

« ARCHIVES DE LA MAISON DE VILLE DE BARCELONE. Elles contiennent tous les titres, documens & regiſtres de l'adminiſtration preſque ſouveraine, que la ville de Barcelone a exercée durant le cours de neuf ſiecles, telle qu'elle eſt expoſée au chapitre ſecond, page 103 & ſuivantes. »

» De tant de documens, ceux qui ont le plus de rapport à cet ouvrage ſont : 1°. les volumes appellés Verts & Rouges, dans leſquels ſont enregiſtrées les conceſſions des Souverains, les priviléges, les reglemens & généralement tous les titres qui fondoient la puiſſance civile, politique & militaire de la Ville. 2°. L'expédition des procès-verbaux des Etats généraux de Catalogne, faite pour l'état des Villes royales. 3°. Le Livre de la matricule des Citoyens nobles où ſe trouvent en-

tr'autres choſes les procès-verbaux de la création des Citoyens & de l'inſtallation de leurs fils âgés de vingt-ans, établie pour les faire concourir aux charges municipales. »

« Philippe V. uſant du droit de conquête après la révolution de 1714, dépouilla la ville de Barcelone de ſes biens patrimoniaux, de ſon pouvoir, de ſes prérogatives; il abolit le corps des Magiſtrats municipaux, & par ſes Ordonnances de Madrid du 16 Janvier 1716 & de Balſain du 13 Octobre 1718, il lui ſubſtitua des Officiers dans la forme de ceux des villes de Caſtille, appellés *Régidors*, au nombre de vingt-quatre à la nomination de Sa Majeſté, & pris dans les différens états. Ils ſont préſidés par un *Corrégidor* ou par ſon Aſſeſſeur ou Lieutenant. Leur ſéance eſt réglée par leur qualité perſonnelle de titrés, de

fils aînés de titrés, de nobles de titre, de Chevaliers, de Citoyens Nobles, de ſimples jouiſſans du privilége de Nobleſſe, & de ceux qui n'en jouiſſent pas.

Ils n'ont gueres de fonctions que celles de légaliſer les actes de Notaire & autres écritures publiques, & d'exercer la police dans leur diſtrict, ſans avoir néanmoins la Juriſdiction contentieuſe, laquelle eſt dévolue au *Corrégidor.* »

On voit que M. l'Abbé Xaupi ne néglige rien de ce qui peut être utile à ſes lecteurs; il porte la même exactitude dans les Notices des Ecrivains parmi leſquelles nous choiſiſſons la ſuivante.

« Calis (Jacques de) en latin *de Calicio*, ſavant Juriſconſulte. Il naquit à Vic en Catalogne vers l'an 1370. Il alla d'abord exercer la profeſſion d'Avocat dans les cours eccléſiaſtiques de l'Archevêché de

Toulouse. En l'année 1400 il revint à Vic sa patrie, il y suivit également le Barreau. En 1406 il s'établit à Barcelone où il continua d'exercer sa profession. Il fut le conseil, *advocatus pensionatus* du Collége des Officiers de la Monnoie que la ville de Barcelone faisoit fabriquer à son coin & pour son compte. Ferdinand I. Roi d'Arragon lui donna des Lettres de *générosité* ou de Noblesse, & conformément à la loi observée en ce temps-là, il reçut la Chevalerie dans l'année. »

Aux Etats généraux de Catalogne tenus par Alphonse IV. dans le Monastère de S. Culgat (S. Cucuphat) du Vallès en 1419, il fut un des Commissaires réparateurs des griefs nommé par le corps de la Noblesse. Ce même Prince le créa son Fiscal ou Procureur Général, ensuite son Conseiller; en ces qualités il siégea à la Justice

ou Royale Audience qui ſuivoit alors la perſonne du Roi. Il a composé les ouvrages ſuivans tous en latin. Il donna en 1400 ſon Traité de la Paix & de la Treve intitulé; *Directorium pacis & treugæ.* En 1401 ſon commentaire ſur les uſages de Barcelone, juſques & y compris l'uſage 36, *qui ſolidus.* En 1406 ſon Traité du Tocſin ou armement général pour la pourſuite des criminels ſous le titre de *Lucidarium ſoni emiſſi.* En 1407 ſon Traité de la Guerre des Nobles ſous le titre de *Viridarium militiæ*, qu'il redonna en 1424 avec des augmentations. En 1419 ſon Traité de Chevalerie qu'il intitula, *Prærogativa militaris.* En 1421 celui de la Monnoie, de *Monetâ.* En 1423 ſon Traité des Etats généraux intitulé : *Extravagatorium curiarum*, & finalement en 1424 ſon Traité du Fiſc avec le titre de *Margarita Fiſci.* »

« Ses Commentaires ſur les Uſages ont été imprimés conjointement avec ceux de Jacques de Montejudaico, de Jacques & de Guillaume de Valleſicca dans un même volume, chez Charles-Amoros Provençal, Libraire de Barcelone en 1544, *in-folio* »

« A l'égard de tous ſes autres ouvrages, ils ont été imprimés à Lyon, de l'Imprimerie de Corneille Deſgranges en 1556, *in-folio*, ſur un privilége d'Henri II. accordé à Jean Gordiolo, Libraire de Barcelone, donné à Paris le 31 Juillet 1556. »

« Le Traité du Fiſc eſt le dernier ouvrage de Jacques de Calis. Il ſe propoſoit d'achever ſon Commentaire ſur les Uſages de Barcelone, & de travailler enſuite ſur le Retrait des Domaines aliénés, comme auſſi ſur les Conſtitutions de Catalogne, ainſi qu'il le déclare lui-même à la fin de

ſon Traité du Fiſc. Mais comme il n'a pas travaillé en effet à ces ouvrages projettés, il eſt à préſumer qu'il en fut empêché par une mort prématurée. »

Les articles de *Fontanella*, ſavant Juriſconſulte, & du célèbre de *Marca* ne ſont pas moins intéreſſans que celui que l'on vient de lire. Nous ne ſavons pourquoi l'Auteur ne parle point d'une chronique générale de Catalogne compoſée par Jerôme PUJADES, laquelle eſt indiquée dans la *Bibliothéque hiſtorique de la France* du P. le Long, pag. 795. n°. 15352. Cette chronique dont il n'y a eu que le premier volume imprimé en 1609 étoit dans la Bibliothéque de M. Baluze en quatre volumes *in-folio*. Le P. le Long qui nous apprend tout ceci ajoute que dans le premier tome qui traite de l'origine de la nation, il y *a bien des*

fables : ſeroit-ce la raiſon pour laquelle M. Xaupi n'auroit pas voulu ſe ſervir du Livre ? Dans cette ſuppoſition même il ſemble qu'il auroit toujours dû en faire mention.

Finiſſons ici notre Extrait en répétant que peu d'Hiſtoriens méritent autant que l'Auteur de ces *Recherches* la confiance des lecteurs. Il eſt avantageux pour les Nobles de Catalogne d'avoir rencontré un Ecrivain qui ſait établir leurs titres, prouver leurs prérogatives & leur aſſurer des droits légitimement acquis par l'ancienneté & les vertus, ſans porter la moindre atteinte à la vérité. Pourquoi faut-il que des ouvrages auſſi ſolides ſoient auſſi rares depuis quelque tems ? C'eſt que, comme nous le diſions en commençant cet article, pour élever des monumens de cette eſpèce, il ne ſuffit pas d'avoir de

l'imagination & un ſtyle brillant; il faut de plus un grand amour pour le vrai, une ardeur infatigable pour le travail, une conſtance qui ne ſe laiſſe point rebuter par les obſtacles &c. Or trouve-t-on aujourd'hui communément des hommes qui réuniſſent toutes ces qualités ? Non certainement, & c'eſt bien ici le cas de dire : *Apparent rari nantes in gurgite vaſto.*

ARTICLE XLII.

TRAITÉ DES ACCORDS & de leur succeſſion, ſelon le ſyſtême de la baſſe fondamentale, &c. A Paris, chez Duchesne, rue St. Jacques, & chez Deſſain *junior*, Quai des Auguſtins, 1764. vol. *in*-8°.

LE ſiecle de Louis XIV. a été, dit-on, le ſiecle du génie & des talens; c'eſt alors qu'on a vû fleurir ces grands hommes dont le nom ne périra point, tant que l'on cultivera les Arts & les Sciences portés par eux au plus haut degré de perfection. Voilà ce que diſent de petits eſprits du ſiecle où nous vivons; déſeſpérant de faire eux-mêmes des découvertes utiles, ils prétendent dépouiller

leurs contemporains de tout droit au génie : ſemblables à ces Péripatéticiens des ſiecles d'ignorance qui ne juroient que par l'autorité du Philoſophe & de ſes commentateurs, ils ſont indignés de ce que nous croyons pouvoir encore penſer par nous-mêmes ; ils voudroient que comme eux nous nous contentaſſions d'être les ſerviles admirateurs de ceux qui nous ont précédés ſans entreprendre d'ajouter à leurs découvertes.

Ce n'eſt point la force de la vérité, c'eſt l'aveuglement de l'ignorance & de l'envie qui les inſpire. Oui, le ſiecle de Louis XV. a ſes génies dans tous les genres : la gloire des Racine, des Corneille n'obſcurcit point celle des Voltaire ; les Perraut, les Manſards ont les Gabriel & les Soufflot pour ſucceſſeurs ; Rameau nous a fait oublier Lulli ; les la Caille, les le Monnier ont au moins

égalé les Hevelius, les Picard & les Caſſini; les Newton, les Léibnitz ſe glorifieroient des découvertes des d'Alembert, des Clairaut, des Euler; la poſtérité ne prononcera les noms de Colbert & de l'Averdi qu'avec des tranſports égaux de reconnoiſſance & d'admiration.

Il eſt une autre eſpèce d'hommes moins mépriſables ſans doute que les envieux dont nous avons parlé, mais peut-être plus dangereux. Ceux-ci reconnoiſſent que notre ſiecle eſt véritablement un ſiecle de découvertes, un ſiecle de génie : diſciples, ſoit par choix, ſoit par hazard, des grands hommes qu'il a produits, ils leur payent volontiers le tribut des éloges qu'ils méritent; mais ils ont l'ambition de partager ces louanges; & comme le génie ne peut les placer au rang des eſprits créateurs, ils veulent avoir au moins

le mérite d'ajouter aux découvertes de leurs Maîtres ; ils combinent ſans goût les différentes faces d'un ſyſtême, ils en rapprochent les parties les plus diſparates, ils en tirent des conſéquences abſolument étrangeres, & enfin l'imagination aidée de la préſomption vient à bout de gâter & de rendre odieuſe une découverte précieuſe que le génie ſecondé du bon goût avoit inſpirée au premier inventeur. Ce mal eſt peut être plus commun qu'on ne penſe : nous ne prétendons pas abſolument l'avoir reconnu dans l'Ouvrage que nous annonçons ; mais ſon Auteur, M. l'Abbé Rouſſier, nous paroît aller beaucoup plus loin que M. Rameau qu'il reconnoît d'ailleurs pour ſon Maître ; & nous ne ſavons ſi ce ſont les principes du Maître qui ont dicté au diſciple des conſéquences qui pourront ſembler bien extraor-

dinaires aux amateurs de la divine Harmonie : nous en remettons la déciſion au Public.

L'Auteur, dès le frontiſpice, prend pour deviſe cette penſée d'Horace.

> Ego nec ſtudium ſine divite venâ,
> Nec rude quid proſit video ingenium.

Il fait imprimer le ſecond vers en caracteres majuſcules, & le mot RUDE en caracteres encore plus gros que les autres. Cette ſingularité trouve ſon explication dans la Préface ; M. l'A. R. y donne une idée de la Muſique d'aujourd'hui, telle du moins qu'il ſe la repréſente : il reconnoît ſans doute du génie dans pluſieurs de nos Compoſiteurs ; mais c'eſt un génie inculte que la ſcience ne dirige pas. Les vrais principes de l'Harmonie ſont négligés, ſont même ignorés ſurtout dans la Ca-

pitale. M. l'A. R. ne prétend cependant pas expoſer ces principes dans ſon Ouvrage; mais toutes les regles qu'il donnera, tous les accords ſoit anciens ſoit nouveaux qu'il expliquera ſeront fondés ſur ces principes, les ſeuls vrais, les ſeuls ſûrs & cependant les plus ignorés de tous. Il s'agit ici de la Baſſe fondamentale, baſſe propoſée & avec raiſon par M. Rameau, comme le ſeul fondement légitime d'une Harmonie agréable & réguliere. Le diſciple de ce grand Homme continue de déclamer dans ſa Préface contre les anciens qui excluoient de leur Muſique la fauſſe quinte, le triton, la ſixte majeure, & même la tierce mineure, contre les modernes qui ont donné ſur l'accompagnement des notes de l'Octave des regles dont ils ne peuvent rendre des raiſons légitimes; contre ceux qui ont la mau-

vaiſe coutume de terminer une pièce en ton mineur par l'accord parfait majeur, &c.

La Préface eſt ſuivie d'une Introduction où l'Auteur explique les termes de la Muſique : il traite des Intervalles en général, de leur diſtinction, de leur renverſement, des Accords, du Son fondamental, du Son par ſuppoſition, du Mode ſoit majeur ſoit mineur, de ſes notes eſſentielles. Sur ce dernier objet, M. l'A. R. décide que dans l'Harmonie il n'y a que trois notes eſſentielles au Mode, la Tonique, la Dominante & la Soudominante ; cette déciſion ne ſera peut-être pas généralement admiſe, l'expreſſion manque au moins d'exactitude. Que l'on appelle ces notes les notes fondamentales de l'Harmonie, nous y ſouſcrirons volontiers ; mais les notes qui compoſent l'accord de ces notes fondamentales ne ſont

pas moins essentielles que les fondamentales mêmes à ce que nous entendons par le mot d'Harmonie. Quant à ce qui regarde les Intervalles, quelques Auteurs ont prétendu que ceux de tierce & de sixte devoient seuls être distingués en majeurs & en mineurs; qu'en conséquence il n'y avoit qu'une seule espèce de seconde ou de septieme proprement dite, comme il n'y a qu'une seule vraie quarte & une seule vraie quinte; que si la septieme se trouve quelquefois altérée d'un demi-ton, c'est par la force de la modulation, ainsi qu'il arrive quelquefois à la quarte & à la quinte; qu'enfin lorsque la septieme devoit necessairement être plus forte d'un demi-ton que la septieme véritable, ce qui arrive lorsqu'on *suppose* l'accord sensible sur la tonique, il n'y avoit point d'inconvénient d'appeller cette septieme,

néceſſairement trop forte, *ſeptieme ſuperflue* : cette expreſſion déplaît fort à notre Auteur ; toute ſon éloquence eſt armée contre, il y ſuppoſe un germe d'ignorance qu'il ſe faut bien garder de laiſſer croître, il étoufferoit le peu de fruit que l'Harmonie a pu produire depuis la découverte de la Baſſe fondamentale.

Dans la premiere partie de l'Ouvrage, M. R. traite des Accords & des ſuſpenſions. Il n'y a que trois Accords fondamentaux, l'accord parfait ſur la note tonique, celui de ſeptieme ſur la dominante, & celui de quinte & ſixte majeure ſur la ſoudominante : le premier eſt conſonant, le ſecond eſt diſſonant dans ſa ſeptieme, & le troiſieme auſſi diſſonant par ſa ſixte. Tous les autres accords ſont dérivés de ceux-ci. Les accords dérivés du parfait ſont conſonants. De l'ac-

cord de ſeptieme & de celui de quinte & de ſixte-majeure on peut dériver d'autres accords de pluſieurs manieres, par renverſement, par ſuppoſition, & pour le mode mineur ſeulement par ſubſtitution. Tel eſt le ſyſtême de M. Rameau, tel eſt celui de notre Auteur : nous ſommes très-éloignés de combattre un ſyſtême puiſé dans la nature même, & qui aſſure l'immortalité à M. Rameau ſon créateur : mais voici comme nous concevons ce ſyſtême. Nous convenons que la progreſſion naturelle de baſſe fondamentale doit ſe faire par quinte ou par quarte, ſoit en montant, ſoit en deſcendant : ſa marche naturelle la portera donc de la tonique à la dominante ou à la ſoudominante d'où elle reviendra à la tonique. Que ces trois notes portent l'accord parfait, l'Harmonie ſera réguliere, mais mo-

notone & ennuyeuſe : l'expérience & peut-être la nature elle-même a enſeigné qu'on pouvoit ajouter une tierce mineure, ſoit au deſſus de l'accord parfait de la dominante, ſoit au-deſſous de celui de la ſoudominante, voilà l'origine de l'accord de ſeptieme & de celui de quinte & de ſixte majeure ; car la tierce mineure ajoutée au-deſſous de l'accord parfait de la ſoudominante & portée en haut devient ſixte majeure. Ces deux accords immédiatement engendrés de l'accord parfait peuvent ſe renverſer : ils peuvent même fournir des accords par ſuppoſition, avec cette différence que celui de ſeptieme pourra recevoir au-deſſous de lui une tierce ou une quinte, & que celui de quinte & ſixte-majeure ne recevra qu'une quinte, vû que la tierce au-deſſous de lui fait déja partie de ſon accord.

Outre les accords dérivés des accords vraiment primitifs, M. l'A. R. entre aussi dans le détail de ceux qu'il regarde comme dérivés de celui de septieme diminuée, quoiqu'il convienne que ce dernier accord n'est pas lui-même accord fondamental. Il passe ensuite à la sixte superflue, accord tout-à-fait extraordinaire & absolument irrégulier : mais comme quelques Compositeurs l'ont employé très avantageusement en des circonstances particulieres, nôtre Auteur en prend occasion, non-seulement de rechercher le fondement de cet Accord, ce qui sans doute n'étoit pas inutile, mais encore de proposer de nouveaux Accords inconnus jusqu'à présent, & dérivés de celui de sixte superflue, soit par le renversement, soit même par la voie de la supposition. Le dernier Cha-

pitre de cette partie expose avec assez de netteté ce qui concerne les suspensions soit de chant soit d'harmonie.

La seconde partie roule sur les successions d'accords, & par conséquent sur la modulation, sur les cadences, sur les imitations des cadences, sur les cadences & imitations évitées ou interrompues, sur les transitions enharmoniques, sur l'emploi de quelques accords : sur tout ceci l'Auteur suit assez exactement les meilleurs principes ; les regles qu'il donne sont précises, claires & certaines. Une espèce de dissertation sur le *tempérammant* termine cette partie. M. l'A. R. à l'exemple de M. Rameau, voudroit que sur les instrumens à touches, l'octave fût divisée en douze demi-tons absolument égaux ; nous ne savons si les Organistes seront dans la disposition de lui donner cette satis-

faction. L'autorité de M. Rameau ſembleroit devoir être déciſive : mais les meilleures raiſons ſont long-tems contrebalancées par les vieux préjugés avant que de ſoumettre les eſprits mêmes les plus raiſonnables.

Dans la troiſieme & derniere partie M. l'A. R. propoſe de nouveaux accords, c'eſt-à dire, des accords inconnus juſqu'à nos jours. C'eſt principalement un accord de tierce, de quinte & de ſeptieme, toutes trois diminuées ; ce ſont les accords dérivés de ce nouvel accord fondamental de nouvelle création, ce ſont d'autres accords formés par une fauſſe quinte ou une ſeptieme ajoutée au-deſſous du ſon fondamental ; en toute cette partie nous admirons la fécondité de l'imagination de l'Auteur ; en ſuivant ſa marche, on pourroit dire qu'un enfant ne

pourroit mettre la main ſur un clavier ſans faire entendre les ſons d'un accord recevable. Nous regardons les tierces & les quintes comme des conſonances indiquées directement par la nature : c'eſt cette maîtreſſe infaillible qui fait raiſonner la tierce (ou dix-ſeptieme) majeure, & la quinte (ou dixieme) au-deſſus de la corde du clavecin que l'on a miſe en vibration, & qui fait frémir la tierce majeure & la quinte au-deſſous. De cette leçon ne nous ſeroit-il pas permis de conclure qu'on peut bien ajouter une tierce ou une quinte au deſſous de la note fondamentale d'un accord primitif ; mais qu'il n'en doit pas être de même d'une ſeptieme & d'une fauſſe quinte ? Ce n'eſt point ici le lieu d'expoſer plus en détail ce que nous concevons ſur cette génération des accords ; d'ailleurs

leurs c'eſt aux Muſiciens de profeſſion qu'il appartient de juger ſouverainement de ces matieres. Nous finirons cet extrait par dire que l'Ouvrage de M. l'A. R. nous a paru très-méthodique ; que nous croyons qu'il fera plaiſir au Public harmoniphile ; mais que nous craignons que l'Auteur ne ſe ſoit un peu trop avancé dans les additions qu'il a cru pouvoir faire aux principes de celui dont il ſe dit le diſciple.

ARTICLE XLIII.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÉQUE de feu M. FALCONET, *Médecin consultant du Roi, & Doyen des Médecins de la Faculté de Paris, de l'Académie des Inscriptions, &c.* Paris, Barrois, 1763. *in-*8°. 2 vol., le premier de 543 pages, sans en comprendre 44 pour l'avertissement, les éclaircissemens, &c., le second de 829 pages.

LE Catalogue de M. Falconet parut au commencement de l'année derniere; nous l'annonçames dès le mois de Mars (pag. 755) & nous promimes d'y revenir quand la Table seroit imprimée. Cette Table devoit être

publique dès le mois d'Août; mais les occupations du Libraire l'ayant empêché de la dresser aussitôt qu'il auroit voulu, elle ne vient que de paroître, & nous avons été forcés par conséquent de reculer jusqu'à ce moment l'exécution de notre promesse.

On sait déja que ce Catalogue, outre l'indication des Livres de feu M. Falconet contient un Mémoire sur la Vie & les Ouvrages de MM. Falconet Médecins, un Eloge latin de l'Académicien, avec des Eclaircissemens sur quelques articles de sa Bibliothéque, & enfin la Table des noms des Auteurs & des Ouvrages anonymes indiqués dans le Catalogue. Il est question de faire connoître chacun de ces objets, & de montrer par des détails combien ils méritent l'attention des amateurs de l'Histoire Littéraire.

I. Le nom de *Falconet* est depuis près de deux siecles aussi illustre dans la Littérature que dans les fastes de la Médecine. Un Charles Falconet sieur de St. Gervais fut choisi en 1614 par la Reine Marguerite, Duchesse de Valois pour son Médecin ; après la mort de cette Princesse il retourna à Roane où il étoit marié dès 1611, & où il mourut en Février 1641. André, fils du précédent, après avoir pris le Bonnet de Docteur en Médecine à Montpellier, vint s'établir à Lyon où il fut reçu Citoyen & nommé Commissaire de la santé ; on l'appella en 1663 à Turin pour la maladie de Madame Christine de France, fille de Henri IV., & ce fut par ses conseils que le Duc Charles-Emmanuel fit réparer les bains d'Aix en Savoye, qui depuis long-tems étoient abandonnés. Nommé Echevin de Lyon en 1667 il remplit cette place avec honneur,

& mourut en 1691 regretté des Savans avec lesquels il étoit fort lié, notamment avec Charles Spon & Guy Patin qui en parle souvent dans ses lettres. Noël son fils naquit le 16 Novembre 1644; après avoir fait ses humanités à Lyon, il fut envoyé à Paris (en 1658) & confié aux soins de Guy Patin. Dans cette Capitale Noël fit ses cours de Philosophie, de Médecine & de Botanique avec la plus grande distinction, puis il retourna à Lyon d'où il alla à Montpellier prendre le Bonnet de Docteur en 1663, pour revenir à Lyon où il fut aggrégé au Collége de Médecine, & où il exerça sa profession à la satisfaction de tous les Citoyens. Louis de Lorraine Comte d'Armagnac, Grand Ecuyer de France auquel il étoit attaché l'amena en 1678 à Paris, où il fut successivement Médecin des Ecuries du Roi, & consultant

de S. M. Il eut la confiance du Maréchal de Villeroi, Gouverneur de Louis XV., & quand ce Seigneur eut ordre de se retirer à Lyon, son Médecin demanda généreusement & obtint la permission de le suivre; il revint depuis mourir à Paris le 14 Mai 1734 dans la 90^e. année de son âge. Camille son fils, celui qui a laissé la Bibliothéque dont le Catalogue nous occupe, naquit le premier Mars 1671, étudia les Belles-Lettres à Paris, fit sa Philosophie à Lyon, son cours de Médecine à Montpellier, & prit le Bonnet de Docteur à Avignon, d'où il revint à Lyon où il fut comme son pere aggrégé au Collége des Médecins. Il resta dans cette ville, & ne s'y occupa que de sa profession & de l'étude jusqu'à ce que, pour satisfaire aux instances de son pere, il vint à Paris où il fut fixé par différentes places, &

peut-être plus encore par son goût pour la Littérature, goût qu'il est difficile de satisfaire pleinement ailleurs que dans la Capitale. Après avoir fait son cours dans la Faculté de Médecine, il reçut le Bonnet de Docteur en 1710, fut reçu en 1716 à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, dans les Mémoires de laquelle on trouve plusieurs de ses Dissertations, toutes très-savantes, & il mourut le 8 Février 1762. On donne ici la Liste de tous ses Ouvrages, tant ceux qui sont certainement de lui, que ceux qu'on lui attribue, ce que l'on a soin de faire aussi par rapport à son pere & à son grand-pere. Nous n'insistons pas dans ce moment sur les détails de la vie de Camille Falconet, parce que nous aurons occasion d'y revenir quelque jour en parlant de l'Eloge historique lû à l'Académie par M. *le Beau*, & nous passons sur le champ à son

Eloge latin prononcé le 6 Novembre 1762 aux Ecoles de Médecine par M. *le Thieullier*, alors Doyen de la Faculté.

L'Orateur débute par une comparaison aussi belle que noblement exprimée de la foule des Gens de Lettres qui s'empressoient d'aller profiter des lumieres de M. Falconet avec cette multitude qui couroit autrefois à Delphes pour consulter l'Oracle ; après quoi il esquisse ainsi le portrait de son illustre Confrere : « Quæcumque » homines vel allicere suaviter, » vel ad se trahere valent potentius, prodigâ manu natura Camillo concesserat : sublimiorem » corporis staturam, nullis impares laboribus vires, exporrectam » frontem, acutissimam oculorum aciem Aquilarum æmulam, » in illo minimè infida præstantioris animi indicia. Potiora istis dona ad extremam usque se-

» nectutem intus viguere, appe-
» tens boni cujufvis ingenium,
» edifcenda vorans, indefeffus ar-
» dor quem & varia & pertinacia
» nec reftinguerent ftudia nec ex-
» plerent. Opima emunctâ nare
» fubodorans, tactu que eximio
» colligens, raro delufa judicii
» fagacitas, nihil plus æquo ex-
» tollere folebat aut defpicere ....
» &c. » M. le Thieullier montre enfuite que le docte Médecin ne dédaigna aucune des connoiffances qu'il put acquérir : Littérature ancienne & moderne, facrée & profane, Langues étrangeres, tous ces objets furent étudiés à fonds par M. Falconet, dans l'efprit duquel ils furent toutefois fubordonnés à la Médecine pour laquelle il avoit un goût naturel qui dut peut-être fon origine à la gloire qu'elle avoit procurée à fes Peres. Pour donner une jufte idée de ce fecond éloge, il faudroit

le transcrire ici tout entier ; mais les bornes d'un extrait nous forcent d'abréger & d'y renvoyer ceux des lecteurs qui sont encore sensibles aux charmes de la belle Latinité.

II. Il s'est introduit depuis quelques années un bon usage dans la rédaction des Catalogues un peu considérables ; on ne se borne plus à une nomenclature séche & aride des Livres rangés dans un ordre méthodique, on ajoute sur les articles les plus rares ou les plus dignes d'attention des *Eclaircissemens* qui font connoître le prix d'une édition, qui indiquent l'Auteur anonyme d'un Ouvrage &c. Cette méthode est excellente, & elle peut être fort utile à bien des gens qui n'ont ni le loisir ni le goût d'étudier l'Histoire Littéraire dans les sources ; il y a néanmoins des excès à prévoir & à éviter ; il seroit par exemple à craindre

que l'on ne multipliât trop ces efpèces de notes, que l'on en fît inutilement fur des Livres très-généralement connus &c. Mais encore une fois, cet ufage eft bon en lui-même ; & ce feroit une injuftice de s'élever contre, parce que l'on peut en abufer. M. Barrois a donc bien fait de l'adopter pour le Catalogue de M. Falconet : il y a inferé une trentaine de notes fur autant de Livres que poffédoit cet Académicien, & elles nous ont paru bien dreffées : nous en choififfons une ou deux pour en donner une idée.

Sur les *Difquifitiones Magicæ* de Delrio, voici la remarque de notre Bibliographe : « ce Jéfuite » crédule a *orné* fon ouvrage de » beaucoup de fables & de contes, » & trop prévenu il les adopte » quoique peu vraifemblables & » malgré leur puérilité. Ce livre a » eu plufieurs éditions qu'on ne

» peut attribuer qu'à l'amour que
» l'on a pour tout ce qui est ex-
» traordinaire. »

A l'article de l'ouvrage intitulé : *les Quinze Joyes du Mariage*, il s'exprime ainsi : « cet ouvrage de-
» vroit être intitulé les Quinze
» Angoisses & Douleurs du Ma-
» riage ; l'Auteur y représente les
» femmes très-spirituelles, mais
» il les peint en même-tems bien
» rusées & bien méchantes ; les
» hommes au contraire y jouent
» le rôle *de bons & de sots*. Jacques
» le Duchat fit réimprimer cet Ou-
» vrage avec des notes en 1726,
» & y en ajouta deux autres que
» l'on trouve dans la farce de Pa-
» thelin & dans les Œuvres de
» Cretin. M. de la Monnoye parle
» des *Quinze Joyes* dans le Me-
» nagiana, Tom. I. pag. 107. »
Tels sont à peu près les éclaircissemens donnés par M. B. sur quelques Livres de M. Falconet ; il y

en a de fort curieux & qui sont même assez étendus, tels que ceux qui concernent les ouvrages d'Aldrovrande, l'édition d'Hypocrate par Chartier, l'histoire de Milan de Corio, &c.

III. La Bibliothéque de M. Falconet est une des plus considérables qui aient jamais été formées par un particulier. Plein d'amour pour la Littérature & d'envie d'en connoître toutes les branches, cet Académicien ramassa pendant toute sa vie qui fut longue, tous les Livres qui pouvoient remplir le desir qu'il avoit de tout savoir, & il est très-vraisemblable que quand il auroit vécu le double, cette autre partie de sa vie eût été employée à augmenter son trésor littéraire. On ne trouve pourtant pas dans sa Bibliothéque ces livres rares, ces éditions antiques du commencement de l'Imprimerie, ces ouvrages supprimés, ou né-

gligés, ou perdus par d'autres accidens qui font perpétuellement l'objet des desirs de quelques amateurs plus curieux du luxe en ce genre que du nécessaire, plus avides de l'agréable que de l'utile. En revanche toutes les parties de la Litterature y font assez bien fournies : Théologie, Jurisprudence, Sciences & Arts, Belles-Lettres, Histoire, toutes ces classes sont bien remplies, & les deux dernieres surtout dans lesquelles il paroît que le docte possesseur aimoit mieux à s'aggrandir. On sent bien que la Médecine avec tous ses accessoires eut des droits très étendus dans la formation de cette Bibliothéque; aussi les livres qui concernent cette science y occupoient ils une place très-considérable, & le Catalogue en présente-t-il plus de 4000 articles, sans y comprendre ceux des Bains & Eaux minérales qui peuvent

encore se rapporter à la même classe: & qui forment encore plus de deux cents articles. Dans cette partie comme dans toutes les autres, on voit que le goût dominant de M. Falconet étoit de faire des *suites*, de rapprocher sur certaines matieres tous les livres, toutes les brochures qui avoient été composés, ce qui est dans une Bibliothéque un mérite rare, parce que très-peu de personnes réunissent à la connoissance du plus petit ouvrage sur chaque matiere l'ardeur, le zele, l'industrie même qu'il faut apporter pour les joindre aux plus gros volumes dans lesquels on sait assez que les bonnes choses ne se trouvent pas toujours, au moins saus y être noyées avec les mauvaises. Telle est l'idée générale que le Catalogue de M. Falconet nous a donnée de sa Bibliothéque; les bons livres, les livres estimés s'y trouvoient en très-grand nom-

bre, auſſi bien que les plus minces brochures qui rempliſſoient tous les vuides ſi fréquens dans les Bibliothéques les plus vaſtes; mais, comme nous le diſions il n'y a qu'un inſtant, on y chercheroit inutilement les Livres recherchés par ces curieux qui n'ont que de la curioſité & des richeſſes, les Ouvrages rares, les premieres éditions, les productions ſingulieres dont on a tiré très-peu d'éxemplaires &c. Ceci au reſte ne doit pas être entendu dans toute la rigueur des termes, & ſans aucune exception: car quel eſt le curieux, le Bibliophile inſtruit qui ne ſeroit pas charmé de ſe procurer certains articles qui, pour être *clair ſemés*, comme l'on dit dans ce Catalogue, n'en méritent pas moins l'attention? Nous pourrions aiſément donner une note de tous ceux de ce genre que nous y avons vus; mais nous nous bor-

nerons à deux ſeulement, parce qu'ils ſont peut-être trop peu connus.

Le premier ſe trouve au n°. 1819, & a pour titre : *Meditationes Philoſophicæ de Deo, Mundo & Homine ;* il eſt imprimé ſans nom de Ville ni d'Imprimeur, ni d'Auteur, & ce n'eſt qu'une petite brochure *in*-8°. de 48 pag. Jacques Brucker & Jean Vogt (*a*) nomment l'Auteur Theodore Louis *Lau* ; le premier ajoute même que cet Ecrivain fut obligé de ſortir de Francfort pour ſon impiété, & qu'il fut accuſé d'Athéiſme par Thomaſius : tous deux conviennent de la rareté de ſon Livre ; mais ni l'un ni l'autre n'en

(*a*) L'un dans ſon *hiſtoire critique de la Philoſophie*, Tom. V. page 702. L'autre dans ſon Catalogue des Livres rares, page 450.

donne une notice bien détaillée. Nous avons eu l'avantage de voir nous mêmes ce petit volume qui est aujourd'hui à la Bibliothéque du Roi, & nous n'hésitons pas à assurer qu'il n'a gueres que le mérite de la rareté. Au revers du frontispice on lit huit vers de l'Épître premiere du premier Livre d'Horace, lesquels commencent par celui-ci dont il seroit difficile de faire l'application à Lau ou à son Livret :

Quid verum atque decens curo & rogo & omnis in hoc sum.

Suit un Avertissement de quatre pages & demie dans lequel l'Auteur annonce que son Livre n'est qu'une esquisse d'un plus grand ouvrage, & qu'il n'écrit ni en Théologien ni en Jurisconsulte, mais en Philosophe qui, sans attache pour aucune secte, médite

fur les chofes divines & humaines, en raifonne & en écrit librement. Cette efpèce de Préface finit par ces mots : *Univerfalifta fum & Catholicus: Deum colo. Vice-Deos honoro. Honeftè vivo. Neminem lædo. Suum cuique tribuo.* L'Ouvrage même eft divifé en quatre Chapitres compofés chacun de propofitions ifolées & diftinguées par des chiffres Romains: voici le commencement du premier Chapitre qui traite de Dieu :

I.

Deus eft : Deus exiftit.

II.

Utrumque me & omnes fenfus docent & ratio. Atheifmus hinc nullus. Atheæ nationes nullæ. Athei homines nulli.

III.

Quidditas Dei propriè & demonſtrativè determinari nequit. Quid Deus, ſolus Deus novit, &c.

Si tout le reſte de l'ouvrage reſſembloit à ce début, ce Livre n'auroit ſans doute pas été ſupprimé avec tant de ſoin, & l'on n'auroit pas forcé l'Auteur d'errer de pays en pays. On nous a aſſuré qu'après bien des courſes involontaires il étoit venu finir ſes jours à Rouen où il eſt, diſoit-on, mort il y a quelques années [*a*]. Nous ne ſavons rien de plus particulier ſur cet Ecrivain qui, ſelon les apparences, ſera toujours très-peu connu, & qui ne mérite gueres de l'être.

(*a*) Vogt le fait mourir à Hambourg en 1740.

L'autre Ouvrage dont nous voulons parler, ſe trouve au n°. 17463. Il eſt intitulé : *Sinenſis imperii libri claſſici ſex, adultorum ſchola; immutabile medium*, &c. *è Sinico idiomate in latinum verſi à J. Fr. Noel. in*-4°. Ce qui rend ce volume précieux pour les Littérateurs qui le connoiſſent, c'eſt qu'il contient les Ecrits de *Memci* (ou plutôt *Mem-tſu*) l'un des plus grands Philoſophes de la Chine, Ecrits qui n'ont pas été imprimés ailleurs; il eſt ſorti des preſſes du Collége des Jeſuites de Prague, qui en ont ſans doute tiré un très-petit nombre d'exemplaires, car il eſt de la plus grande rareté. Outre celui de M. Falconet qui avoit auſſi le *Specimen Doctrinæ Sinarum* de Bulffinger, ouvrage excellent, nous n'en connoiſſons à Paris que deux autres exemplaires, l'un chez M. Leonard de Malpeines, Conſeiller au Châ-

telet de Paris, l'autre dans la Bibliothéque de la Maison Professe, dans le Catalogue de laquelle il est indiqué pag. 181. n°. 2936. Ce dernier même qui a deux volumes nous paroît renfermer trois Traités de plus.

Les deux articles précédens auxquels il seroit facile d'en joindre encore quelques-uns, prouvent que dans ce nombre prodigieux de Livres qu'avoit ramassés M. Falconet, il s'en trouvoit quelques-uns de très-précieux, tant pour leur rareté que pour le fonds même des matieres qui y sont traitées. Il nous seroit agréable de jetter encore la vue sur d'autres bijoux littéraires de cette espèce; mais nous avons à parler de la Table dont M. Barrois vient d'enrichir son Catalogue, & à faire quelques remarques.

IV. La Table d'un Catalogue

eſt comme la clef ſans laquelle on ne ſauroit pénétrer dans un appartement quelconque. Il eſt donc important qu'une Table ſoit faite par un homme intelligent, qu'elle renferme en abrégé tout ce qui ſe trouve dans le livre, que rien n'y ſoit oublié, &c. Si l'on applique ces principes aux Catalogues les mieux faits, on en trouvera les tables très-défectueuſes. Tantôt les ouvrages anonymes n'y ſont rapportés ni par les noms de leurs Auteurs, ni par le mot caractériſtique qui les diſtingue, tantôt l'homonymie fait réunir ſous un ſeul nom des ouvrages qui n'appartiennent pas au même Ecrivain; ici du même Auteur on en fait deux, là on attribue à un Ecrivain un ouvrage fait contre lui même; en un mot rien de plus vicieux, de plus mal dirigé que les tables de certains Catalogues qui paroiſſent d'ailleurs

avec les dehors les plus imposans, & sous les noms de personnes qui ne sont pas à beaucoup près sans prétention dans la Littérature. M. Barrois qui a senti ces défauts des Bibliographes, s'est proposé de les faire disparoître dans sa Table, & nous ne faisons que lui rendre justice en disant qu'à quelques imperfections près, elle peut servir de modele à ceux qui en dresseront par la suite. Elle ne contient pas seulement les noms des Auteurs avec le renvoi à chaque page où il se trouve quelqu'un de leurs ouvrages; cette méthode est incommode pour les Lecteurs qu'elle force de lire quelquefois dix pages avant que de trouver le livre dont ils ont besoin. Mais sous chaque nom d'Ecrivain le redacteur a placé un mot qui dénote certain ouvrage avec le renvoi non à la page, mais au n°. du Catalogue où il se trouve. De

plus

plus, les Livres anonymes y ſont annoncés dans l'ordre alphabétique par un mot caractériſtique, ce qui eſt d'une grande utilité pour ceux qui ne ſavent pas dans quelle claſſe doit ſe trouver ùn livre dont ils ne connoiſſent pas l'Auteur, & qui a pu être placé indifférement ſous deux diviſions. Donnons un exemple. Au mot ABANO (*Petrus de*) la Table du Catalogue de M. Falconet rappelle trois ouvrages de cet Ecrivain, & les différentes éditions que poſſédoit cet Académicien. On y trouve donc *Conciliator* 5005, 5006. *De venenis* 6622* & 6623, & *Geomantia* 8767; ce qui ſignifie que les numeros 5005 & 5006 préſentent deux éditions du *Conciliator*, & ainſi des autres. L'utilité de cette méthode eſt aiſée à ſaiſir : quelqu'un veut-il ſavoir ſi le Livre de Pierre *de Abano* ſur la Géomance étoit chez M. Fal-

conet ? Il eſt ſur le champ renvoyé au numero où ce Livre ſe trouve effectivement ; au lieu qu'avec les Tables ordinaires qui n'indiquent pas chaque ouvrage du même Auteur, il faudroit qu'il ouvrît quatre & peut-être cinq fois le Catalogue avant que de trouver ce qu'il cherchoit. Par rapport aux Ouvrages anonymes, l'avantage de la méthode ſuivie par M. Barrois eſt encore très-ſenſible. Il y a pluſieurs Livres ſur les *Abbés Commendataires* qui ont paru ſans nom d'Imprimeur. Comment ſavoir ſi M. Falconet en avoit quelques-uns, & combien il en avoit ? Conſultez la Table au mot *Abbés Commendataires*, vous y trouverez ces deux numeros 1718-1721, & vous apprendrez par là que M. F. en avoit quatre dont vous verrez les titres à l'ouverture du Livre.

Les détails dans leſquels nous

venons d'entrer prouvent, ce semble, les avantages du Catalogue de M. Falconet sur le très-grand nombre de ceux qui ont paru jusqu'ici ; il est très-considérable, parce que la Bibliothéque de cet Académicien étoit fort nombreuse ; il sera d'une très-grande utilité, parce que la rédaction en a été confiée à un Libraire intelligent, laborieux & très versé dans la connoissance des Livres. Tel est le résultat de cet Extrait qu'il convient de finir par quelques observations.

1°. En général l'ordre des divisions suivi dans ce Catalogue est fort bien entendu, & les Livres y sont communément dans leur place naturelle. Néanmoins il en est quelques-uns que M. Barrois auroit lui-même placés autrement s'il eût eu plus de tems pour la rédaction de son ouvrage. Par exemple le Recueil de la Philo-

ſophie Chinoiſe donné par le P. Noel, & dont nous avons parlé ci-deſſus, eſt placé ici dans la claſſe de l'Hiſtoire, auſſi bien que celui de Bulffinger, & nous penſons que ces deux livres devoient ſe trouver à la Philoſophie après le *Confucius Sinarum Philoſophus* du P. Couplet.

2°. On n'a pas fait aſſez d'attention à la maniere dont on rendoit les titres de pluſieurs Ouvrages; au n°. 1077 on indique les *lettres de Paſcal avec la Théologie*, & cela eſt mal conçu & auſſi mal rendu. Combien d'autres titres auſſi mal énoncés? Peut-être auſſi le Libraire a-t-il été obligé d'abréger pour ne pas trop groſſir le volume; mais n'étoit-il pas poſſible d'abréger des titres ſans les dénaturer?

3°. M. Falconet plein de zele pour les Gens de Lettres qui ont recours à la Bibliothéque du Roi,

supplia dès l'année 1742 S. M. d'accepter après sa mort tous les Livres de son Cabinet qui ne se trouveroient pas dans la Bibliothéque Royale. On a donc choisi tous ces livres manquans à la Bibliothéque du Roi, & ils y ont été transportés au nombre d'environ douze mille. M. Barrois pour ne pas priver le Public du plaisir de voir en entier la collection de M. Falconet, a crû devoir indiquer tous ses livres dans le Catalogue, en observant néanmoins de renfermer par un crochet ceux qui ont été acceptés par le Roi. Cette attention est très-sage ; mais nous craignons que dans l'exécution on n'ait mis des crochets à plusieurs livres qui étoient déja dans la Bibliothéque du Roi, & notre crainte se tourne en certitude à la vue de quelques ouvrages récens imprimés avec approbation & privilége,

& qui sont pourtant aussi *crochetés* dans le Catalogue ; tout le monde sait qu'en vertu de plusieurs Déclarations de nos Rois, Arrêts du Conseil & du Parlement (*a*) aucun livre ne doit être imprimé & mis en vente avant qu'il n'en ait été remis un, deux & même trois exemplaires à la Bibliothéque du Roi. Cette regle aussi sage que respectable est certainement pratiquée par ceux qui sont préposés à l'amélioration & l'aggrandissement de ce dépôt littéraire. Il faut donc que par rapport à un nombre

(*a*) Ces loix se trouvent dans le *Code de la Librairie* impr. en 1744, pag. 41$ & suiv. L'Arrêt du Conseil du 11 Octobre 1720, ordonne que « les exemplaires » seront remis à la Bibliothéque du Roi » *avant l'exposition en vente*, à peine » de confiscation & d'amende, & *les* » *reçus d'iceux donés* par le Bibliothécaire, ou par tel autre fondé de son » pouvoir spécial »

considérable de livres de M. Falconet que l'on trouve *crochetés* dans son Catalogue, il y ait eu quelques méprises, & c'est ce qu'il seroit à propos d'éclaircir. Voyez en particulier les numeros 14692, 15738, 19139, 19245, 19268, 19654, &c.

4°. M. Barrois a eu soin de nommer tous les Auteurs anonymes qu'il a connus en renfermant comme de droit leurs noms dans une parenthese. Sous ce seul point de vue le Catalogue de M. Falconet peut être fort utile à plusieurs Littérateurs, même à ceux qui ont étudié *ex professo* l'Histoire Littéraire. Nous croyons néanmoins avoir apperçu des fautes en ce genre. Par exemple, au n°. 12955 on indique Aug. Groschuffius pour l'Editeur de la *Nova librorum rariorum collectio* imprimée à Hale en 1709; cela est vrai pour les premiers tomes,

mais les deux derniers ſont certainement de *Godefroi Tilgnerus*, ce qu'il falloit dire &c.

Terminons ici ces Remarques qui, comme l'on voit, ne portent que ſur des mépriſes bien legeres, eu égard à l'enſemble du Catalogue qui eſt un des meilleurs que nous connoiſſions. Quand y on appercevroit des fautes plus conſidérables le Rédacteur trouveroit toujours une excuſe très-légitime dans le court eſpace de tems qu'il a eu pour dreſſer ce Catalogue, & l'on ne pourroit ſans une rigueur déplacée, nous dirions preſque ſans une injuſtice criante, s'élever trop fortement contre les mépriſes involontaires d'un Libraire plus eſtimable encore par ſa modeſtie & par la candeur avec laquelle il parle dans ſon avertiſſement, que par ſes connoiſſances littéraires dont il a déja donné des preuves non équivoques.

ARTICLE XLIV.

NOUVELLE MÉTHODE, contenant en abrégé tous les principes de la Langue Espagnole, avec des Dialogues familiers, dédiée à MONSEIGNEUR LE DAUPHIN. (Par M. Bertera). A Paris, chez Nyon, Libraire, Quai des Augustins, à l'occasion, 1764. in-12. de 343 pages, sans la Dédicace, l'Avis au Public & la Table.

LE nom de ce Grammairien doit accréditer cette nouvelle méthode. Le Public qui a déja profité de ses talens pour faciliter l'étude des Langues, lui saura gré de s'être appliqué à perfectionner le travail des maîtres qui ont écrit avant lui sur la Langue

Espagnole. La gravité & l'énergie de cette Langue méritent bien qu'on en approfondisse le génie. D'ailleurs ce siecle lui a fait éprouver, ainsi qu'à quelques Langues de l'Europe, une révolution avantageuse, soit pour la facilité de ses tours, soit pour la richesse des expressions. Ces changemens ont été le principal objet du travail de notre Auteur, qui n'omet aucune occasion de les faire sentir. Toutes les Langues ont des époques particulieres auxquelles on peut rappeller leurs embellissemens & leurs progrès plus rapides vers la perfection. On sait par exemple que la Langue Angloise dut au regne de Charles II. une politesse, une netteté que ses plus célébres Ecrivains n'avoient point connues jusqu'alors. La Cour de ce Prince fut l'ame de cette réforme, & la multitude de François qui la fréquenterent alors en fut le prin-

cipal agent. L'époque eſt ſi ſenſible que quiconque parmi nous étudie cette Langue & ſe trouve familiariſé avec ſes Ecrivains modernes, ſe voit encore fort éloigné d'atteindre à une parfaite intelligence des ouvrages compoſés avant ce regne.

L'avénement de la Maiſon de Bourbon au Trône d'Eſpagne n'a pas été moins avantageux à la Langue Caſtillanne. Ce que ſa gravité pouvoit avoir de rudeſſe a cédé au génie facile de la Langue Françoiſe avec laquelle elle a partagé les honneurs de la Cour. Une méthode telle que celle que nous annonçons, eſt propre à ſatisfaire les amateurs de la Langue Eſpagnole, à faire deſirer que les bons ouvrages ſe multiplient dans cette nation; & ne pourroit-on pas eſpérer qu'alors l'émulation y ranimeroit le goût de la bonne littérature, & fortifieroit cette

branche de la République des Lettres qu'on trouvera toujours trop stérile, quand on la rapprochera du caractere sociable & poli de cette Nation ?

Nos lecteurs ne s'attendent pas à trouver ici un long détail qui ne pourroit être exact qu'autant que nous répéterions les principes de M. Bertera. Il suffit de dire que ces principes nous ont paru clairs, méthodiques, & surtout dégagés de toute Métaphysique superflue. L'Auteur instruit un François; il regarde comme inutile de s'appésantir sur les regles de Syntaxe qui se rapporteroient entierement à notre Langue. Son but particulier nous paroît avoir été de marquer le caractere distinctif de la Langue Espagnole, & nous pensons qu'il y a réussi. On la voit se rapprocher de la simplicité de la Langue Françoise dans les différens cas des

noms qui ne se distinguent que par leurs articles & dans plusieurs autres regles grammaticales ; elle s'en éloigne pour présenter dans une grande partie de ses principes la plus grande affinité avec la Langue Italienne. Elle a, comme celle ci, l'agrément de pouvoir en quelque sorte graduer la force de ses noms par les diminutifs & les augmentatifs. Elle s'écarte de la Françoise & de l'Italienne par ses transpositions assez fréquentes ; les inversions que notre Poësie seule permet, mais que souffre volontiers la Prose Espagnole, contribuent beaucoup à la rendre empoulée, elle s'éleve encore par les noms qu'elle appelle emphatiques. La prononciation qui n'admet point de diphtongues ni d'*e* muet, mais donne à chaque voyelle un son plus ou moins ou-

vèrt, l'ortographe même par le redoublement des consonnes ne peuvent qu'ajouter à cette emphase.

On découvrira beaucoup mieux dans l'ouvrage même le génie de cette Langue. On y trouvera, comme dans les autres méthodes, des dialogues sur différens sujets ; nous croyons qu'on auroit pu y ajouter quelques modeles de lettres, quelques traits historiques dont le style soutenu eût beaucoup mieux fait sentir le caractere de la Langue Espagnole, que ne le font des phrases détachées, au lieu de renvoyer aux lettres de Valenzuela qui ne sont point communes. La Poësie Castillanne nous paroissoit aussi mériter une attention particuliere, & nous croyons que dans une seconde édition cette Méthode acquéreroit un nouveau mérite

en donnant une idée des Poëtes Eſpagnols, & en appliquant ſes principes pour en faciliter la lecture. Ce ſont quelques idées de perfection que nous propoſons à un habile Grammairien qui nous paroît d'ailleurs n'avoir rien omis pour rendre ſon Ouvrage utile au Public.

ARTICLE XLV.

ABRÉGÉ DU RECUEIL DES Actes, Titres & Mémoires concernant les affaires du Clergé de France, ou Table raisonnée en forme de Précis des Matieres contenues dans ce Recueil. Seconde Edition, *revue & considérablement augmentée*, &c. Paris, Guillaume Desprez, 1764. *in-fol.* de plus de 1200 pages.

LE Recueil des Actes, Titres & Mémoires du Clergé forme douze volumes *in-folio* que bien des personnes ne sont pas en état de se procurer, & qui sont d'ailleurs rédigés de maniere qu'à moins d'avoir un grand usage de cette Collection, on n'y trouve pas promptement & facilement ce

que l'on y cherche. Ces raiſons jointes à la rareté des douze volumes, déterminerent il y a quelques années un homme de bien à en publier un Abrégé, ce qu'il fit en 1752. Cette premiere édition étant épuiſée on a cru devoir en donner une ſeconde ; &, pour lui concilier encore plus certainement les ſuffrages du Public, on y a fait des corrections & des augmentations qui la rendent infiniment ſupérieure à la premiere. C'eſt de ces changemens faits à la ſeconde édition que nous voulons entretenir les Lecteurs, afin de les engager autant qu'il eſt en nous à ſe procurer un Livre qui ne peut manquer de leur être utile.

On conçoit que des changemens dans un ouvrage de cette nature ne peuvent gueres conſiſter qu'en additions ; celles qui diſtinguent le Livre dont il s'agit ſont de trois eſpèces principales.

Celles de la premiere consistent en des *mots* ou *articles* inserés dans cette édition, lesquels ayant rapport à quelques autres articles déja renfermés dans la premiere, en facilitent la recherche, soit en offrant à la mémoire du Lecteur l'article ou le mot principal qui peut lui échapper, soit en multipliant les indications dont il peut avoir besoin.

Les additions de la seconde espèce concernent un grand nombre d'articles traités & rapportés trop brievement dans la premiere édition, & qui se trouvent dans celle ci plus étendus, plus dévéloppés, sans que l'on se permette pourtant de passer les bornes d'un abrégé.

Enfin les additions de la troisieme espèce consistent en plusieurs articles tous nouveaux qui ont été tirés non des *Mémoires du Clergé* comme les autres, mais

des *Rapports d'Agence* qui ont paru depuis 1720 jusques & compris 1750. On sait que ces *Rapports* sont l'ouvrage de MM. les Agens, qui à chaque assemblée générale ordinaire du Clergé, rendent compte des affaires qu'ils ont traitées pendant les cinq ans de leur agence ; il se trouve par conséquent dans leurs rapports plusieurs décisions importantes en matiere de Jurisdiction Ecclésiastique & de Bénéfices, lesquelles sont fondées sur une exposition simple & claire des objets de chaque contestation & appuyée des pièces justificatives. On ne pouvoit par conséquent faire rien de plus utile pour *l'Abrégé des Mémoires du Clergé* que de l'enrichir des différens articles puisés dans une source aussi abondante que celles des *Rapports d'Agence*, & si dans ces Extraits l'on s'est borné à ceux de 1720 à 1750, c'est

qu'on ne peut pas douter que les ſavans Rédacteurs des Mémoires du Clergé n'en ayent uſé de même par rapport aux précédens, en faiſant paſſer dans leur collection tout ce que contenoient d'eſſentiel les rapports qui exiſtoient lorſqu'ils rédigerent leur ouvrage, c'eſt-à dire vers l'année 1720.

Telles ſont les additions qui diſtinguent cette nouvelle Edition, ce que nous diſons d'après la comparaiſon attentive que nous en avons faite avec celle de 1752, beaucoup moins ample & moins exacte que celle-ci. Il nous étoit d'abord venu en penſée de donner ici une eſpèce de réſultat de l'examen que nous avons fait des deux Editions, & d'indiquer au moins pluſieurs articles neufs ou dont nous avons nous-mêmes ſuivi les augmentations; mais en y réflechiſſant plus attentivement, ce procédé qui auroit été long nous

a paru assez inutile pour les Lecteurs. Nous aimons donc mieux renvoyer ceux qui douteroient de ce que nous venons d'exposer, à l'examen des deux Editions, & parler de quelque chose d'un peu plus intéressant.

On regrette dans l'*Avant-propos* déja cité de n'avoir pu faire entrer dans cet Abrégé les Matieres qui devoient composer le XIII^e. volume des Mémoires du Clergé, & à cette occasion on nous dit sur feu M. LE MERRE qui y travailloit depuis plusieurs années, un mot historique qu'il nous convient de saisir. Elevé par un Pere Avocat célébre qui avoit été long-tems Conseil du Clergé, & qui étoit très-savant dans les Matieres bénéficiales, M. le Merre apprit de très-bonne heure quels intérêts il auroit quelque jour à défendre, quelles connoissances il devoit acquérir, dans quelles

ſources il devoit les puiſer, à quelle étude enfin il falloit qu'il ſe livrât tout entier. Le ſuccès répondit à une éducation auſſi bonne, il obtint de très-bonne heure la Chaire de Profeſſeur Royal en Droit Canon; le Clergé ſatisfait de ſon application, lui accorda dès 1715 l'expectative d'une penſion de cent piſtoles pour travailler conjointement avec ſon Pere, à la ſuite des Mémoires dont ils publierent de concert le XIe. volume en 1727; en 1725 il obtint la jouiſſance de cette penſion, & en 1730 il ſuccéda dans le Conſeil du Clergé à ſon Pere. Depuis ce tems juſqu'à ſa mort arrivée au mois de Novembre 1763, M. le Merre mérita par le zele le plus ardent la confiance du Clergé; ſa Religion, ſon affabilité, ſes mœurs lui firent des amis au nombre deſquels il compta les plus illuſtres Prélats; enfin il brilla au

milieu des hommes célébres dont il étoit environné, les *Issali*, les *Nouet* &c., il se distingua dans la profession d'Avocat, celle où, comme le dit avec raison l'Editeur, *l'on usurpe le moins la réputation d'homme habile & d'homme savant.* Nous croyons qu'en perdant M. le Merre, le Clergé a fait une perte tres-grande; mais nous pensons d'autant moins qu'elle soit *difficile à réparer*, que le Corps des Avocats est sans contredit un de ceux dans lesquels il se trouve aujourd'hui plus d'hommes savants, laborieux, actifs, tels en un mot que fut M. le Merre.

Outre les Additions que l'on vient de voir, on a encore ajouté à cette Edition un *Catalogue des Manuscrits & Imprimés formant la collection des Procès-verbaux du Clergé avec les Rapports d'Agence* depuis leur origine jusqu'à présent. Ce Catalogue avoit déja

paru séparément l'année derniere; mais on le donne ici plus étendu, & il étoit effectivement susceptible d'augmentations & même de corrections, comme on le peut voir dans l'annonce que nous en fimes au mois de Novembre, pag. 2846 & suiv. Mais ce Catalogue tel qu'on le donne aujourd'hui, est il enfin exact, & peut on se flatter d'y voir un état complet de tous les Procès-verbaux & Rapports du Clergé? L'Imprimeur qui le publie s'en flatte, au moins paroît-il n'avoir rien négligé pour remplir cet objet. Dans cette vue il a cru ne pouvoir mieux faire que de transcrire cette Liste dans le second volume de la *Bibliographie instructive*; mais comme cette partie de l'Ouvrage de M. de Bure n'étoit gueres plus exacte que les autres, on y a joint des notes utiles qui servent à rectifier ou les méprises ou les omissions

du

du Bibliographe *instructif.* Ainsi sur l'article par lequel celui-ci indiquoit d'après le Catalogue de l'Abbé de Lan, le Procès-verbal de l'Assemblée tenue à Fontainebleau en 1573, on remarque dans une note que cette pièce n'existe nulle part, & que l'on n'en a qu'un fragment sous le titre de *copie de la Harangue que fit au Roi le Cardinal de Lorraine à la départie du Clergé à Fontainebleau, le Jeudi* 28 *Mai de l'an* 1573. De même sur l'article 10. qui indique le Procès-verbal de l'Assemblée de 1585 & 1586, on remarque que dans cette assemblée fut confirmée une délibération de celle de Melun relative aux Pourvus de Bénéfices à Nomination Royale, laquelle a été imprimée, ce que n'avoit pas dit M. de Bure. Il faut voir encore les notes sur les articles 25, 31, 53, 70 &c., lesquelles sont toutes

deſtinées à la correction des fautes d'omiſſion ou de commiſſion de la *Bibliographie inſtructive.* Nous ne ſavons pourquoi dans cette réimpreſſion du Catalogue on a omis les dates des regnes de nos Rois, auſſi bien que les années du Pontificat de chaque Pape, leſquelles ſe trouvoient indiquées à toutes les pages dans la premiere Edition, ce qui pouvoit n'être point inutile à certains Lecteurs. Nous ignorons encore pourquoi on a ſupprimé à la fin de chaque article les noms des Bibliothéques principales de Paris où il eſt conſervé. Dès que l'on ne *trouve aucune collection complette des* Actes du Clergé, *ni dans les grandes Bibliothéques, ni dans les particulieres*, comme on l'aſſure dans un avis, il ne pouvoit qu'être avantageux au Public de ſavoir que telle partie eſt dans la Bibliothéque du Roi, telle autre dans

celle de St. Victor, & ainsi des autres. Nous croyons qu'à cet égard on n'a pas pesé avec assez d'attention ce qu'il y avoit à faire, ce que l'on doit encore étendre au supplément que l'on a ajouté au Catalogue de M. de Bure. Ce supplément est réservé, comme le porte le titre, à *quelques pièces dont* IL N'EST POINT PARLÉ *dans le Catalogue*, & dès la premiere page nous trouvons à la colonne seconde deux articles concernant l'assemblée de 1625, qui sont déja indiqués dans ce Catalogue, pag. 220, note 2. Pourquoi ce double emploi dont il y a encore un exemple à la page 225, où l'on cite encore trois pièces qui se trouvoient déja à la page 222, note 2.? Tout cela ne nous paroît pas bien conçu; il eût mieux valu, à notre avis, insérer

toutes les pièces de ce ſupplément dans le Catalogue même ou dans les notes ; ou ſi l'on vouloit abſolument un ſupplément, il étoit inutile d'indiquer dans les notes ſur ce Catalogue certaines pièces que l'on ſe propoſoit d'annoncer dans ce ſupplément. Tout cela prouve que la ſeconde Edition de cet état des Procès-verbaux & autres actes du Clergé n'eſt pas à beaucoup près auſſi exacte qu'elle auroit pu l'être, & que l'on fera très-bien d'en donner par la ſuite une troiſieme qui ſoit travaillée avec plus de ſoin, & qui ne laiſſe rien à deſirer au Public. Quoiqu'il en ſoit de ces obſervations que nous ne faiſons que pour le bien de la choſe & dans la vue de l'utilité publique, il reſtera toujours pour conſtant (que le Catalogue dont nous venons de parler à part) la nouvelle Edition de l'Abrégé des Mémoires du Clergé eſt di-

gne de l'accueil le plus favorable. Elle a été faite dans les meilleures vues, dirigée & augmentée par un homme très-versé dans les Sciences Eccléſiaſtiques; &, quant à la partie Typographique, tout répond à l'excellence du Livre, c'eſt-à-dire que le papier en eſt très bon, les caracteres fort beaux, & qu'en un mot cette production fait honneur au ſieur Deſprez qui juſtifie de plus en plus le choix que le Clergé a fait de lui.

ARTICLE XLVI.

EPITRE D'UN PERE A son fils, sur la Naissance d'un Petit-Fils, qui a remporté le prix de l'Académie Françoise en 1764, par M. de Chamfort. *C'est du fils de César que Caton fit Brutus. Discenda virtus est.* Séneque. A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, grande Salle du Palais, & rue Basse des Ursins, *in*-8°. de 13 pages.

La nécessité d'aimer, Poëme qui a concouru pour le prix de l'Académie Françoise en 1764. A Paris, chez le même Imprimeur, *iu*-8°. de 11 pages.

Epître à un Commerçant qui a concouru pour le prix de l'Académie Françoise en 1764,

par M. le Prieur, Avocat au Parlement. A Paris, chez le même Imprimeur, *in* 8°. de 15 pages. Cette Epître est adressée à un Commerçant qu'on suppose vouloir acheter des Lettres de Noblesse.

Epître à Quintus, sur l'insensibilité des Stoïciens, pièce qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise de l'année 1764, par M. des Fontaines; sans nom d'Imprimeur, *in*-8°. de 15 pages.

NOus réunissons dans un seul extrait ces quatre morceaux de Poësies réunis eux-mêmes par le but que se sont proposé les Auteurs dans leur travail. L'usage d'imprimer les pièces qui ont concouru au Prix Académique avec celle qui l'a remporté, est une voie d'appel ouverte aux Auteurs

qui se croiroient lézés dans la répartition des honneurs littéraires ; l'impression peut devenir une requête civile qui réclame les suffrages du Public. Mais il est très-rare que l'Académie voye réformer ses Jugemens ; le Public maintient les Auteurs dans la place qu'elle leur assigne. Il reste à ceux qu'elle n'a point couronnés l'honneur d'avoir fixé les regards de cette célèbre Compagnie, & d'avoir balancé ses suffrages. Nous croyons que ce sera le sort des quatre Pièces dont nous allons rendre compte. Il n'en est aucune qui n'ait quelques beautés. La premiere a présenté des traits frappans ; on y trouve dans plusieurs endroits un pinceau supérieur, les images sont belles, & l'expression du sentiment y est quelquefois énergique. C'est par cette pièce que nous terminerons notre extrait, & peut-être que cette es-

péce de gradation satisfera égalememt les Auteurs & les Lecteurs.

Ce n'est pas que les trois autres morceaux ne décélent des talens dans les Poëtes qui les ont présentés. Nous parlons d'abord du *Poëme sur la nécessité d'aimer.* Ce titre ne peut être suspect, lorsqu'on se rappelle que le morceau qu'il annonce étoit destiné à être lû dans un lieu qui n'est pas moins le sanctuaire de la décence que celui de l'éloquence Françoise. Cependant l'Auteur, qui ne se propose ici que de relever le mérite d'un sentiment noble & vertueux, ne devoit pas dire dès l'entrée de son Poëme, en combattant les cœurs insensibles au plaisir d'aimer qu'ils sont :

» Indignes de l'honneur d'avoir une
foiblesse.

On entend ce qu'il veut dire ; mais cette pensée étoit plus qu'é-

trangere à son objet. Il s'énonce avec plus de justesse lorsqu'il rend le cri du sentiment de l'enfant au berceau :

« L'enfant même au berceau le sent,
» [l'amour] le fait entendre,
» A sa mere enchantée il sourit d'un air
» tendre,
» Les cœurs qu'il intéresse ont su l'in-
» téresser,
» Et ses bras innocens cherchent à ca-
» resser.

Cette image est douce & riante; mais les couleurs prennent une teinte sombre & dure, lorsqu'il peint les femmes & ce qu'il appelle les *petits grands Seigneurs*. Le portrait de l'amitié vient à propos adoucir le tableau; les tendres soins de l'amour maternel fixent son premier hommage, & cet hommage est intéressant par le caractere de tendresse qu'il exprime.

L'inquiétude maternelle eſt repréſentée par celle de la poule active :

« Ah ! plus vive & plus tendre,

dit l'Auteur à ſa Mere :

« Tu veillois ſur les maux qui m'al-
» loient aſſiéger,
» Et ton œil maternel écartoit le dan-
» ger.
» Sans toi des paſſions la ſéduiſante
» ivreſſe
» Peut être eût ſans retour égaré ma
» jeuneſſe.
» Mais j'avois tes leçons, tes exemples,
» tes pleurs.
» Ces pleurs qu'à tes vertus arrachoient
» mes erreurs.
» Ô nature ! ô tendreſſe ! ô divin ca-
» ractere !
» Le chef-d'œuvre d'amour, c'eſt le
» cœur d'une mere.

Le Poëte bannit la réſerve dans ces effuſions de cœur qui doivent

ouvrir une ame à l'autre ; il veut qu'une véritable amitié établiſſe dans l'ame la ſécurité la plus parfaite,

» Sans qu'une douloureuſe & coupable
» prudence
» Dans le ſombre avenir cherche un
» crime douteux.
» S'il [mon ami] ceſſe un jour d'aimer
» . . . . qu'il ſera malheureux !
» S'il trahit l'amitié je dois encore le
» plaindre.
. . . .
» Qu'il montre à tous les yeux les ſecrets
» de mon cœur,
» Ces ſecrets ſont l'amour, l'amitié,
la douleur,
» La douleur de le voir infidele & par-
» jure,
» Oublier ſes ſermens, comme moi mon
» injure.

Le ſentiment eſt ici rendu avec beaucoup de nobleſſe ; l'expreſſion ne ſert pas toujours auſſi favorablement notre Auteur, & ſes

idées ne se présentent point partout avec la même clarté. Le triomphe de l'amitié sur la mort, & cette pensée fort belle,

» La tendresse étend l'ame & double
» l'existence,

sembloient demander un peu plus de développement, sans sortir des bornes de ces sortes de Poëme. Cette veine nous a paru heureusement ouverte & trop tôt abandonnée, & c'est précisément cet endroit que nous n'avons point trouvé assez lumineux. Il n'en est pas moins vrai que l'Auteur peint très-agréablement, & qu'il met beaucoup d'ame dans ses portraits.

Il y a peut être plus d'essor dans l'*Epître à un Commerçant*, qu'on suppose vouloir acheter des Lettres de Noblesse ; mais il nous a semblé qu'il s'y trouvoit aussi

plus d'écarts. Parmi quelques idées communes & quelques pensées fort délicates auxquelles les ouvrages sur la Noblesse commerçante ont accoutumé le Public, l'Auteur présente beaucoup de traits frappans dont il a tout le mérite. Tel est d'abord celui du parallele de la noblesse & de la beauté, de la noblesse achetée & du masque, & qui finit par ce vers :

» Les Princes font des Grands, l'hon-
» neur seul annoblit.

Il fixe l'honneur véritable pour un Commerçant dans l'amour de son état ; il l'envoye s'annoblir au-delà des mers par des entreprises ou des découvertes importantes :

« Recule encor d'un pas les limites des
» mers,
» En le fertilisant aggrandis l'Univers.
» Asservis à tes vœux la nature indocile ;

» Ne sois pas le plus grand, mais sois
» le plus utile.
» Sois juste, sois sensible & surtout gé-
» néreux.
» Une seule vertu vaut un siecle d'ayeux.

Ce qui suit ne sentira-t-il pas la déclamation ?

» Laisse au Courtisan sa fragile gran-
» deur,
» Sans doute il a le droit d'adorer son
» erreur.
» Il peut impunément, *sans honte* & sans
» bassesse,
» A l'abri de son nom languir dans la
mollesse,
» L'éclat d'un sang fameux lui tient lieu
» de vertus.
» On chérit des honneurs sans efforts
» obtenus;
» Par deux cents ans d'ayeux on pense
» enfler son être;
» On aime à naître Grand pour s'exemp-
» ter de l'être.

Le ton ſatyrique qui regne dans quelques endroits de cette Epître, & qui nous a ſemblé quelquefois hardi, en affoiblit un peu le mérite. Un beau vers pareil au dernier que nous venons de citer, amené par une tirade contre les Grands, la nobleſſe en général, les Militaires mêmes, ce qui comprend au moins le tiers de cette Epître ne dédommage pas entierement de ce que la ſatyre peut avoir de dur & d'outré. Ce ſera encore bien pis ſi l'équité ne s'y trouve pas. On en jugera par le contraſte du Guerrier & du Marchand :

» Du calme de la paix le Marchand
» eſt le gage ;
» Le guerrier eſt l'éclair qui précéde
» l'orage :
» L'un frappe mon eſprit, l'autre eſt
» cher à mon cœur :
» *L'un eſt grand par mes maux*, l'autre
» par mon bonheur.

Quant à la molleſſe reprochée aux courtiſans, c'eſt une vieille idée qui ne trouve gueres ſon application dans un ſéjour où tout eſt en action, & où ſe trouvent les reſſorts les plus laborieux de la félicité publique. N'importe, on veut peindre la Cour, & c'eſt en fait de tableau celui où l'on ſe pique le moins d'obſerver le *Coſtume.*

A l'égard de la ſatyre contre la nobleſſe en général, elle ne nous a ſemblé rien moins que néceſſaire pour relever la profeſſion du commerce aſſez noble par elle-même. Ces deux états ont un mérite réel, & la Poëſie ne donne pas la liberté de ſacrifier l'un à l'autre. Il y a beaucoup plus de juſteſſe dans le morceau ſuivant :

» Vois comment dans ſon choix, gui-
» dé par l'inconſtance,

» *Injuſtement toujours* le François la diſ-
» penſe. [l'eſtime]
» Comment à l'homme utile il la laiſſe
» briguer,
» Tandis qu'au riche oiſif il court la
» prodiguer ;
» Et comment ſon caprice indignement
» préfere
» Le bouffon qui l'amuſe au ſage qui
» l'éclaire.

Ce ne ſont point là les ſeuls beaux vers de cette Epître. L'Afrique offre au Poëte un ſpectacle d'inhumanité qu'il décrit avec chaleur. C'eſt celui de la traite des Négres, ce funeſte effet du deſpotiſme, cette branche ſi deshonorante de la cupidité.

» Pourquoi, captivés par une aveugle
« erreur,
» Uſurpons-nous le droit de faire leur
» malheur ?
» Si, *brulés en naiſſant du Dieu qui les*
» *éclaire*,

» Ils offrent à nos yeux une forme étran-
» gere,
» . . . .
» Le Ciel, dont comme nous ces mor-
» tels ſont l'ouvrage,
» Dans le fond de leur ame imprima ſon
» image.
» Il leur a fait un cœur ſenſible, géné-
» reux,
» Et qui ſans nous peut-être eût été
» vertueux.
» Egaux par leur naiſſance, égaux par
» leurs miſeres,
» Noir ou blanc, foible ou fort, tous
» les hommes ſont freres.

A la phyſique près de la couleur des Negres dont la fiction eſt un peu forte, les idées du Poëte préſentent beaucoup de nobleſſe & de vérité. Il termine cette Pièce en ramenant ce Commerçant au ſein de ſa patrie, & c'eſt-là qu'il lui préſente une nobleſſe pleine de charmes & de réalité

dans le ſoulagement des malheureux. On pourra juger du morceau par ces trois vers :

» Epanche avec tes pleurs, tes tréſors
» dans leur ſein,
» Et qu'un Peuple d'heureux, à ton heure
» derniere,
» Diſe : Il ne fut pas Grand, mais il fut
notre pere.

L'Epître à Quintus ſur l'inſenſibilité des Stoïciens s'annonce comme l'apologie des cœurs ſenſibles, & a droit d'intéreſſer par ſon ſujet ; mais elle auroit demandé, pour réunir les ſuffrages, à être retouchée dans pluſieurs vers dont la rime eſt négligée, ou dont le retour n'eſt point aſſez facile, dans quelques périodes un peu proſaïques, & dans une ou deux penſées qui n'ont point aſſez de juſteſſe. Peut-être même, ſans dénaturer le genre de l'Epître, l'Au-

teur auroit-il pu par des tableaux de ſentimens tirer encore un meilleur parti de ſon ſujet.

Quoiqu'il en ſoit, l'idée de ce petit Poëme eſt de combattre cette inhumanité philoſophique qui détacheroit l'homme de ſes ſemblables pour le concentrer dans lui-même. Ce travers dans un ſiécle prétendu philoſophe, ne ſeroit jamais qu'un nouvel abus de la Philoſophie. Au lieu des leçons d'Apathie que donna Zénon, il pouvoit nous apprendre, dit M. Desfontaines,

» A réprimer des ſens la révolte fatale ;
» A prévenir la guerre & les combats
» affreux
» Que nous livrent ſouvent ces hôtes
» dangereux ;
» Il pouvoit s'efforcer, plus ſage &
» moins auſtere,
» De verſer les ſecours d'une onde ſa-
» lutaire

» Sur ce volcan qui brûle en nos cœurs
» allumé,
» Et dévore le ſein qui le tient renfermé.

La périphraſe des trois derniers vers n'eſt elle point trop recherchée ? *Allumé* n'eſt-il point trop ſéparé de *volcan* ?

Le Poëte montre enſuite que cette inſenſibilité eſt contre le vœu de la nature.

» L'homme eſt né pour ſentir . . .
. . . . . Je conviendrai ſans peine
» Que l'ame priſonniere a le titre de
» Reine ;
» Mais cette Reine oiſive, au fond de
» ſon Palais,
» Languiroit triſtement ſi les ſens ſes
» ſujets,
» Pour chaſſer de l'ennui les vapeurs té-
» nébreuſes
» Ne venoient lui donner des ſecouſſes
» heureuſes.

Le tableau de la Grève, quelque

annobli qu'il ſoit par le coloris dont le Poëte l'a relevé, eſt une épreuve de ſenſibilité qu'il pouvoit remplacer par une image plus aſſortie à nos mœurs. L'émotion que doit cauſer un pareil ſpectacle n'a point ces charmes ſecrets que lui prête l'Auteur. L'ame, dit-il,

. . . Sent qu'elle exiſte en ces affreux momens
» Et ſa tranquillité ne vaut point ſes » tourmens.

C'eſt encore ce dont tout le monde ne conviendra pas. Nous trouvons à la ſuite un diſcours du ſage inſenſible, dont nous tranſcrirons volontiers les vers ſuivans :

. . . . . » Lâche & foible mortel!
» Va, des ſens que je brave, eſclave » miſérable,
» Chercher hors de toi-même un bonheur mépriſable ;

» Mon bonheur eſt en moi : dans un
» parfait repos
» Je vois d'un œil égal & les biens & les
» maux.
» Dans un état obſcur, dans la gran-
» deur ſuprême,
» Dans la proſpérité, dans l'adverſité
» même,
» Je ſuis Roi de mon cœur. „

L'on diſtingue ici parfaitement le courage qui ſurmonte la douleur & la peine, qui s'éleve au-deſſus des viciſſitudes, & ſupporte avec conſtance leur inégalité, de certe inſenſibilité faſtueuſe qui ſuppoſe moins de reſſort que de foibleſſe dans l'ame. Cependant la foibleſſe n'eſt, ſelon les Stoïciens, que l'appanage de la pitié :

„ Loin de nous le mortel, trop peu
„ maître de lui,
„ Qui pleure, *diſent-ils*, ſur les mal-
„ heurs d'autrui,

» Et

„ Et qui de ſes voiſins s'appropriant la
„ peine,
„ Prend ſur lui tous les maux de la na-
„ ture humaine.

L'Auteur venge les ames compatiſſantes, & montre qu'il ne peut y avoir de vraie bonté dans des caracteres inſenſibles. Il leur dit :

„ La ſeule vanité fait votre bienfai-
ſance,
„ *Vous imitez les Dieux* qui ſoulagent
„ nos maux,
„ Sans qu'une pitié vaine altere leur re-
„ pos.

Eſt-ce bien là ce qu'a voulu dire le Poëte, & cette comparaiſon qui ne peut que flatter l'inſenſibilité ſtoïcienne, eſt-elle propre à la corriger? Nous croyons que, pour éviter le contre-ſens, il auroit fallu dire :

Il n'appartient qu'aux Dieux de ſoulager
nos maux,
Sans qu'une pitié, &c.

Voici deux vers lâches : *La nature*, dit le Poëte, *fait tracer*

„ Une route aux vertus dont nous
„ avons besoin ;
„ Qui sont si près de nous & qu'on cher-
„ che si loin.

Ces défauts sont rachetés par d'autres vers dont l'expression est grande & animée, tels sont ceux où le Poëte compense les peines d'un cœur sensible par ses plaisirs.

„ La sensibilité dont notre âme est
„ remplie,
„ Empoisonne souvent le cours de notre
„ vie.
„ Que je sois abusé par un perfide ami,

. . . .

„ Qu'à cet homme de bien que sa misère
„ accable,
„ Je ne puisse prêter une main secou-
„ rable,
„ De mes yeux, malgré moi, je sens
„ couler des pleurs ;

„Mais que le Ciel enfin termine mes
„ malheurs ;
„Je fens également par un double avan-
tage,
„Et les biens qu'il m'envoye & ceux
que je partage.

. . . .

„ Le plaifir eft plus vif, la peine plus
„ cruelle,
„ Et pour nous l'exiftence en devient
plus réelle ;
„ Au lieu qu'un Philofophe en fon mor-
„ ne loifir,
„ S'il ignore la peine, ignore le plaifir.

L'objet principal de la pièce couronnée eft l'Education. *Un pere* l'adreffe *à fon fils fur la naiffance d'un petit-fils.* L'idée de ce Poëme eft fimple, l'exécution en eft grande, & M. de Chamfort y montre de vrais talens. Ce qu'il donne à l'imagination ne nuit point à la méthode. Les préceptes y font affortis aux différentes épo-

ques de la vie humaine ; mais cet ouvrage didactique, loin d'offrir de la ſéchereſſe ou de la dureté, eſt parſemé d'idées nobles, d'images intéreſſantes par le ſentiment qui les anime, & ſoutenu d'ailleurs par la bonté de la verſification. Cependant il s'y trouve quelques expreſſions qui ne font point aſſez ſentir la penſée de l'Auteur. Par exemple ;

„ Parmi tous ces mortels ſur ce globe ſemés,
„ Les uns portent un cœur, des ſens inanimés ;
„ Le feu des paſſions n'échauffe point leur ame :
„ D'autres ſont embraſés d'une céleſte flamme.
„ Mais trop ſouvent hélas ! ſa féconde chaleur
„ Enfante les talens & non point le bonheur,
„ Et de l'infortuné dont elle eſt le partage
„ Elle fait un grand homme & rarement un ſage.

Quelques idées intermédiaires de plus n'eussent-elles pas donné à la fois plus de clarté & plus de justesse ? Quelquefois l'expression donne à son idée une tournure trop hyperbolique ; telle est celle-ci :

„ L'Astre qui nous éclaire eut des
„ blasphémateurs ;
„ Des monstres ont maudit sa féconde
„ influence,
„ D'autres ont de Dieu même abhorré
„ l'existence,
„ Ont haï l'Eternel : Amitié, qui jamais
„ A blasphémé ton nom & maudit tes
„ bienfaits !

Cette pensée ne perdroit-elle pas d'ailleurs à être approfondie ? Enfin ne pourroit-on pas demander à M. de Chamfort quel est ce *sage insensé* à qui le desir d'une fausse gloire dicte de coupables maximes ? Le *sage insensé* n'est-il pas un de ces monstres qu'Horace in-

terdit aux Poëtes comme aux Peintres ? Ces nuances qui ne nous ont frappé que, parce que nous aurions voulu trouver ce Poëme abſolument parfait, n'ont rien diminué de l'impreſſion agréable qu'il nous a faite.

Le vieillard qui inſtruit ici ſon fils ſe plaint de ne pouvoir tranſmettre à ſes enfans l'expérience avec les conſeils :

„ Le tems qui m'a conduit au bout de ma carriere,
„ De mes yeux par degrés épura la lu-
„ miere.

. . . .

„ Ah ! ſi l'expérience, école du vrai
„ ſage,
„ Pouvoit de nos enfans devenir l'hé-
„ ritage ;
„ Si nos malheurs au moins n'étoient
„ perdus pour eux,
„ Un pere en expirant ſe croiroit trop
„ heureux :

„ Mais il meurt tout entier, & la triste
vieillesse
„ Dans la tombe avec elle emporte sa
sagesse.

Un des avis de ce bon pere est de ramener le bonheur à sa juste idée; elle présente en même tems un sentiment bien noble :

„ Le bonheur, ô mortel! ose te détacher
„ D'un espoir que bientôt il faudroit
„ t'arracher.
„ Si le songe est flatteur, le réveil est
funeste :
„ Fais le bonheur d'autrui, c'est le seul
„ qui te reste.

Nous laissons un morceau où l'éducation publique est fort maltraitée; mais la vérification en est harmonieuse, & les images sont fortement crayonnées. Nous nous refusons au plaisir de citer une

apoſtrophe à la Religion, qui nous a paru digne des plus grands maîtres, parce qu'elle a été ailleurs parfaitement appréciée.

A meſure que l'on ſuppoſe que la raiſon de l'enfant doit ſe développer, le vieillard met plus de de Philoſophie dans ſes conſeils. Voici deux vers très-philoſophiques :

„ Qu'il ſache tour à tour ſe concen-
„ trer dans lui,
„ Etendre ſes rapports & vivre dans au-
„ trui.

Nous trouvons enſuite un avis donné avec un tour neuf à bien des égards, mais au moins plein d'eſprit & de délicateſſe :

„ Prolonge pour ton fils cet heureux
„ tems d'ivreſſe,
„ Cet aimable délire où la ſimple jeu-
„ neſſe,

„ Ignorant l'artifice & les retours cruels,
„ N'a point perdu le droit d'estimer les
„ mortels,
„ Et goûte ce bonheur si pur, si respec-
„ table,
„ De croire à la vertu pour aimer son
„ semblable.
„ Jeune homme, j'aime à voir ta naïve
„ candeur
„ Chercher imprudemment nos vertus
„ dans ton cœur.

. . . .

„ Oui, que mon fils embrasse un fan-
„ tôme qu'il aime ;
„ Nous croyant des vertus, il en aura
„ lui-même.

Le moment qui voit éclore les passions fougeuses de la jeunesse est saisi avec vérité & décrit avec beaucoup de chaleur. C'est Sapho qui peint les fureurs de l'amour, ou Homere qui décrit une tempête. Cependant le Philosophe ne tarde pas à remplacer le Peintre. A mesure que celui ci retrace les éclats funestes des passions diffé-

rentes qui se partagent entre elles la vie de l'homme, celui-là présente une morale saine qui s'annonce en même tems sur le ton le plus élevé. Voici par exemple celle qu'il oppose à l'esprit d'indépendance :

Le sage est citoyen ; il respecte à la fois
Et le trésor des mœurs, & le dépôt des loix :
Les loix ! raison sublime & morale publique,
D'intérêts opposés balance politique ;
Accord né des besoins qui par eux cimenté,
Des volontés de tous fit une volonté ;
Chéris toujours, mon fils, cet utile esclavage,
Qui de ta liberté doit épurer l'usage.

Cette Pièce a eu les suffrages du Public, comme elle a réuni ceux de l'Académie.

En réfléchissant sur les morceaux de Poësie dont nous venons de rendre compte, & sur la plus

grande partie des pièces qui ont paru dans ce genre depuis quelques années, il eſt aiſé de s'appercevoir du ton philoſophique que prend la Poëſie Françoiſe. Nos plus jeunes Poëtes préferent à l'agrément des fictions, à l'eſſor que pourroit prendre leur imagination, le travail d'encadrer une penſée forte & hardie ſur la politique & la morale dans un certain nombre de vers qui ne paroiſſent gueres que comme cortége. Le génie de Pope a une influence marquée ſur la plûpart de nos nouvelles productions poëtiques ; mais ſi pour eſſayer d'atteindre au genre de Pope, on s'apperçoit que nos Auteurs forcent leur caractere, s'ils ſacrifient des graces naturelles à un coloris emprunté, ſi la clarté d l'élocution ſouffre de la préciſion des idées, n'eſt-ce pas alors que

L'eſprit qu'on veut avoir gâte celui
qu'on a ?

ARTICLE XLVII.

TRAITÉ DU CONTRAT DE louage ſelon les regles, tant du for de la conſcience, que du for extérieur, par l'Auteur du Traité des Obligations, *in*-12. 488 pages, compris la Table des Matieres. 1764. Traité du Contrat de Bail à rente, par l'Auteur du Traité des Obligations, *in*-12. de 204 pages, compris la Table des Matieres, 1764. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quai des Auguſtins. A Orléans, chez Rouzeau Montaut, Imprimeur du Roi, de la Ville & de l'Univerſité. Ces deux Ouvrages ne forment qu'un volume.

EN liſant l'excellent *Traité des Obligations* de M. Pothier, on apperçoit dans ce fruit de ſon

travail le germe de quantité d'autres productions qui n'attendoient que leur tems pour éclore. En supposant que dans ses premiers Traités il entreprenne de former un éleve de la Jurisprudence, la marche naturelle étoit de le conduire de la généralité des principes au détail de leur application. C'étoit assez pour le premier travail de ne lui rien laisser à desirer sur ces grandes maximes qui font l'ame de toute société bien ordonnée, qui ramenent l'homme sans effort à ces devoirs respectifs qui cimentent son bonheur comme celui de ses semblables. Nous savons & nous avons remarqué dans le tems avec quel succès ce savant Jurisconsulte a rempli cette premiere tâche. Ces principes lumineux ont déja jetté un grand jour pour apprendre au Magistrat à concilier les véritables intérêts

des Particuliers avec l'intérêt général qui est celui du bon ordre & de la justice; mais la société offre en fait d'obligations tant de contrats divers, qu'il falloit un second travail pour déterminer l'application la plus juste de ces premiers principes aux circonstances les plus variées. De-là le Traité du *contrat de vente*, &, par un enchaînement méthodique, le Traité des *Retraits* qui arrêtent souvent l'effet de ce contrat. Les *Contrats de constitution de rente*, qui forment une espece de vente, demandoient des éclaircissemens particuliers, d'autant plus utiles, qu'ils sont devenus d'un plus grand usage dans la société. Les *Contrats de change*, où nous trouvons comme une vente réciproque entroient dans cette matiere. A cet égard, M. P. a satisfait le Public. Nos Mémoires ont rendu compte de ces différens Ou-

vrages, & nous n'avons rien omis de ce que nous avons cru capable d'en faire goûter l'utilité.

L'Auteur, uniforme dans l'ordre de préſenter ſes ſujets comme dans la maniere de les traiter, paſſe de la vente, enviſagée ſous ſes différens rapports au louage & au bail à rente, matiere qui convient en beaucoup de choſes avec le contrat de vente, mais qui néanmoins differe de ce premier contrat en beaucoup de points importans. M. P. nous annonce qu'il traite également celle-ci ſuivant les regles tant du for de la conſcience que du for extérieur. Il a penſé que le devoir d'un Juriſconſulte ne ſe bornoit pas à faire enviſager à ceux qui ſe ſont liés par des conventions ce que la loi civile peut les contraindre à faire pour l'exécution de leurs engagemens, mais qu'il eſt une premiere

loi écrite au fonds des cœurs, & dictée par le ſouverain Légiſlateur qui exige des Contractans une exécution encore plus rigoureuſe de leurs obligations que la Loi civile. Dans la Juriſdiction volontaire que le Juriſconſulte exerce ſur ceux qui reclament ſes lumieres & ſes Jugemens, cette loi antérieure à toute loi humaine eſt comme le prototype auquel il doit les rappeller ſans ceſſe; & cette balance de l'équité naturelle eſt toujours la premiere dans laquelle il doit peſer leurs intérêts.

Cet Ouvrage n'eſt donc point ſeulement celui d'un Savant qui nous fait profiter de ſes réflexions & de ſes découvertes; c'eſt auſſi le développement d'un cœur droit & honnête qui tire de ſon propre fonds des regles pour donner un frein encore plus noble à la cupidité. Ce n'eſt donc point ici, comme l'ont prétendu quelques

critiques au ſujet du Traité du contrat de vente, un ſimple recueil des lectures de M. Pothier, une compilation qui ne puiſſe être utile qu'à ſon Auteur. On doit mettre une grande différence entre une pure collection de déciſions d'Auteurs particuliers, ou même d'Arrêts, & un Traité complet où l'on diſcute la lettre & l'eſprit des déciſions, où l'on balance avec exactitude le ſuffrage des différentes autorités, les raiſons de douter & de ſe décider. M. P. propoſe ſes opinions, mais il ne diſſimule point les objections qui peuvent les combattre. Ce qu'il emprunte des Auteurs, n'eſt point chez lui étalage d'érudition ; c'eſt juſtice, pour établir ſes principes & mettre ſes Lecteurs eux mêmes à portée de ſe fixer. Les Traités préſentent bien une compilation des Loix Romaines ; elles

devoient servir de base à son Ouvrage. Mais leur ordre & plus encore leur application aux questions qu'agite M. P. ne sont point un simple méchanisme, ils sont plutôt l'effet d'une combinaison réflechie. L'Auteur a travaillé cette partie en maître. Qu'on nous dise après cela que l'ouvrage du Jurisconsulte d'Orléans devient inutile après les savans Traités de Despeisses & de Domat, c'est feindre d'ignorer que ces grands Hommes eux-mêmes, en expliquant les principes généraux de presque toutes les parties du Droit, ont attendu pour perfectionner le fruit de leurs veilles, une main habile qui développât ce qu'ils n'avoient pû qu'indiquer, qui appliquât ce qu'ils n'avoient pû que découvrir. Croire que Despeisses & Domat ayent interdit aux savans Ecrivains les routes du droit qu'ils ont parcourues, c'est prétendre qu'après

le célébre *Abregé Chronologique de l'Histoire de France*, toute Histoire générale ou particuliere de notre Nation devienne ſuperflue.

Pour ſe convaincre combien par exemple le traité *de vente* de M. P. peut être utile à ceux qui ont lû les Loix civiles de Domat; il ſuffit de prendre la peine de confronter l'un & l'autre ouvrage. Ce qui ne préſente que trente ou quarante maximes dans celui ci, eſt diſcuté profondément & enrichi de nouvelles queſtions dans plus de trois cens pages, par M. Pothier. C'eſt ce que nous avons eu la ſatisfaction d'examiner nous-mêmes pour rectifier avec plus d'aſſurance une critique d'autant plus capable d'en impoſer aux Lecteurs qu'elle partoit d'une plume exercée à traiter avec un égal ſuccès les matieres les plus ſérieuſes, comme les plus agréables de la Littérature. Nos Mémoi-

res (*a*) ont déja parlé de cette critique, ainsi nous n'insisterons pas davantage sur son objet; & nous donnerons une idée de chacun des deux nouveaux Traités.

Il y a deux especes de contrats de louage : le louage des choses & le louage des ouvrages. M. P. traite du louage des choses dans les six premieres parties de ce Traité.

Dans la premiere il examine ce que c'est que le contrat de louage, quelle en est la nature; & quelles sont les choses qui en forment la substance. Dans la seconde, il traite des obligations du Locateur ou Bailleur qui naissent de ce contrat; dans la troisieme de celles du conducteur ou preneur; dans la quatrieme de ce qui concerne l'exécution du contrat de louage & des drois qu'il don-

(*a*) Décembre 1763, page 2897.

ne soit au Locateur, soit au Conducteur; dans la cinquieme de la résolution du contrat de louage. Dans la sixieme, il parle des tacites reconductions & autres especes particulieres & des contrats de louage, des promesses de donner & des arrhes. Dans la septieme enfin, il traite du louage des Ouvrages.

Les sept parties du Traité sont suivies d'une appendice ou l'Auteur s'explique sur quelques especes de contrats ressemblans au contrat de louage, tels que celui par lequel l'une des Parties contractantes s'oblige de donner à l'autre l'usage d'une chose pour l'usage d'une autre chose que l'autre partie s'oblige réciproquement envers elle de lui accorder. Tel est encore celui par lequel chacun des contractants donne à l'autre un ouvrage à faire, & se charge réciproquement d'en faire faire

un autre pour lui. Par exemple : un Maçon a entrepris la construction d'une maison, un Charpentier celle d'une autre ; ils conviennent ensemble que le Charpentier fera à la décharge du Maçon toute la charpente de la maison, dont le Maçon a entrepris la construction, & que réciproquement le Maçon fera à la décharge du Charpentier toute la maçonnerie de la maison que celui-ci a entrepris de construire. Les regles de ces contrats approchent de celles du contrat de louage & sont expliquées avec le même soin.

Pour donner une idée du travail de l'Auteur, nous proposerons l'endroit où il traite la question suivante : en quel cas le Conducteur doit-il avoir remise des loyers pour le tout ou pour la partie ? L'Auteur établit d'abord des principes généraux dont il fait ensuite l'application aux baux des

maisons, aux Baux des héritages des campagne & aux Baux des services des Ouvriers & serviteurs. Sur quoi il établit six regles.

1°. » Le Conducteur locataire » ou Fermier doit avoir la remise » du loyer du tout, lorsque le Lo» cateur n'a pu lui procurer la » jouissance ou l'usage de la chose » louée. 2°. Le Conducteur lo» cataire ou Fermier que le Lo» cateur n'a pu faire jouir pen» dant une partie du tems du bail, » doit avoir la remise du loyer, » pour le tems qu'il n'a pu jouir. » 3°. Si le Locateur n'a pu le faire » jouir que d'une partie de la » chose louée, le Locataire doit » avoir la remise du loyer pour » cette partie, pendant le tems » qu'il n'a pu en avoir la jouis» sance. 4°. Mais si l'empêche» ment est venu de la part du Lo» cataire, celui-ci ne peut deman» der de remise. 5°. Le loyer n'est

» dû que pour la jouiſſance que le
» Conducteur a eue en vertu du
» bail. 6°. Lorſque le Conduc-
» teur n'a pas été privé abſolu-
» ment de la jouiſſance de la cho-
» ſe ; mais que par un accident
» imprévu, ſa jouiſſance a ſouffert
» une diminution très-conſidéra-
» ble, il peut demander une dimi-
» nution de loyer proportionnée
» au tems où la jouiſſance a ſouf-
» fert cette diminution »

L'Auteur fait enſuite l'application de ces principes aux Baux des maiſons & des métairies. Par exemple : » ſi un Locataire a été
» obligé de déloger avant la fin
» de ſon bail, de la maiſon à lui
» louée, parce que la maiſon
» menaçoit ruine ; le loyer ceſſe-
» ra de courir ; & il n'en devra
» plus depuis le jour de ſon dé-
» logement. Si un accident prive
» le Locataire d'une partie, il
» doit

» doit avoir une diminution
» d'une partie du loyer.

Néanmoins M. P. obſerve que, ſi les réparations qui ſurviennent à faire à la maiſon pendant le tems du Bail privent le locataire d'une partie de la maiſon, pendant un tems peu conſidérable, le locataire doit ſouffrir cette incommodité ſans pouvoir demander pour cela aucune diminution du loyer, ſelon la déciſion de la L. 27. ff. *Locati*.

Par rapport aux Baux des métairies, l'Auteur conclut des principes ci-deſſus, que lorſqu'un fermier a été privé par une force majeure de pouvoir recueillir les fruits de quelque année de ſon bail, *puta*, ſi un parti ennemi a fouragé tous les bleds encore en herbe, ou ſi tous les fruits qui étoient encore ſur pié ont péri par une inondation ou par un eſſain de ſauterelles, ou par quel-

que accident ſemblable ; en tous ces cas le fermier doit avoir remiſe de l'année de ferme.

Mais, pour qu'il y ait lieu à ces remiſes, il faut, dit M. Pothier, que pluſieurs circonſtances concourrent.

1°. Il faut que le fermier n'ait pu empêcher par aucune prévoyance la force majeure dont il a ſouffert une perte. 2°. Que cette perte ſoit arrivée ſur les fruits étant encore ſur pié ; car auſſitôt qu'ils ſeront recueillis la ferme eſt due. Les fruits recueillis appartiennent au fermier, & ſont à ſes riſques. M. Pothier. releve à ce ſujet l'erreur qui s'eſt gliſſée dans les déciſions des Conférences de Paris (a), où l'on aſſure qu'il eſt dû remiſe au fermier pour la perte arrivée ſur les fruits quoique deja ſerrés & engrangés, par cette raiſon que *les*

(a) Tom. 2. pag. 424.

fruits, ſoit pendans, ſoit engrangés, appartiennent, ſelon l'Auteur des Conférences, *également au bailleur & au preneur, parce qu'ils ſont deux aſſociés.*

En effet, le Caſuiſte nous paroît avoir confondu ce que le Juriſconſulte diſtingue ici très-habilement: le contrat de bail à ferme avec le contrat de ſociété. Dans le premier le preneur ou le fermier eſt le ſeul propriétaire des fruits perçus; le bailleur n'a ſur eux qu'un droit de gage, & ne doit point ſupporter la perte. Dans le contrat de ſociété la propriété ſe partageroit, & à cet égard la déciſion ſeroit exacte en partageant auſſi la perte. Quelquefois dans le bail à ferme le preneur s'oblige à donner au bailleur une portion aliquote des fruits. C'eſt alors une eſpèce de contrat de ſociété. Dans ce cas la déciſion ſe prend du tems du partage de la récolte avant lequel

ſeulement la perte doit être commune. Cependant toute juſte & toute judicieuſe qu'eſt cette déciſion, il eſt des cas où elle doit être tempérée dans la pratique par la loi de charité qui réclame toujours dans le for de la conſcience en faveur du fermier indigent. C'eſt auſſi la modification qu'y ajoute M. P.

Il exige encore trois autres circonſtances pour la remiſe, 1°. Que le dommage ait été conſidérable ; 2°. qu'il n'y ait point de compenſation à ces pertes par des années d'abondance qui ayent précédé ou ſuivi l'année du déſaſtre ; 3°. enfin que l'accident qui l'a cauſé ſoit extraordinaire & non point un de ces malheurs ordinaires auxquels un fermier doit s'attendre, tels qu'une gelée, une coulure, &c.

On verra avec ſatisfaction notre Auteur rappeller à l'égard du con-

trat de louage les regles ſeveres, mais exactes de la bonne foi qui doit y regner comme dans le contrat de vente. L'obligation ſurtout de ne rien diſſimuler y eſt diſcutée avec une grande préciſion, & la contravention à cette regle emporte ſelon le degré d'importance une reſtitution indiſpenſable, quelquefois même elle va dans le for de la conſcience juſqu'à décharger le conducteur de ſon bail. Comme on ne peut excéder en fait de bonne foi, on ne doit point craindre en l'exigeant d'outrer la morale.

La partie qui concerne le louage d'ouvrages n'eſt pas traitée avec moins d'exactitude. L'Auteur développe dans un premier chapitre quelle eſt la nature de ce contrat, & quelles ſont les trois qualités néceſſaires pour le former. Dans un ſecond chapitre il traite des obligations du locateur & du con-

ducteur & des actions qui en naiſſent. Dans le troiſieme il examine aux riſques de qui eſt l'ouvrage avant qu'il ait été reçu ou même parachevé. Dans le quatrieme il traite de la réſolutionde ce contrat.

Dans le grand nombre de belles queſtions qui y ſont traitées, en voici une dont la diſcuſſion nous a paru très-intéreſſante.

« Lorſque l'ouvrage qui fait » l'objet du marché eſt à faire ſur » un héritage propre d'une cer- » taine ligne, & que le locateur » eſt mort laiſſant un héritier aux » propres de cette ligne, & un autre » héritier à ſes meubles & acquets, » lequel des deux héritiers ſuc- » cédera t-il aux droits réſultans » du contrat de louage, & à l'ac- » tion qu'avoit le locateur pour » faire condamner le conducteur » à le faire? Et d'un autre côté » le prix de cet ouvrage doit-il » être conſideré comme une dette » dont tous les héritiers ſoient te-

» nus, chacun pour leur part hé-
» réditaire? »

Une obligation qui, faute d'être remplie, se résout en dommages & intérêts, étant une obligation mobiliaire, il semble que le droit qui en résulte au profit du locateur fasse partie de la succession mobiliaire. Quelques Jurisconsultes François n'ont osé le décider qu'en gênant à cet égard l'héritier mobiliaire par une restitution envers l'héritier aux propres, fondés sur ce que ce droit, tout mobiliaire qu'il est, ne peut être utile qu'à l'héritier aux propres. On voit qu'ils ont connu le principe qui devoit décider cette question; mais il nous semble qu'ils ne l'ont point appliqué heureusement. Ils n'ont pu s'empêcher de reconnoître un droit réel dans l'héritier aux propres; delà cette cession que lui fait l'héritier mobiliaire. Cette décision compli-

quée qui appelle & qui exclut au même instant l'héritier au mobilier ne satisfait point M. Pothier. Il décide nettement que l'action acquise par ce contrat passe à l'héritier aux propres, en vertu de la loi qui lui défere tout ce qui appartient à cette portion de la succession. L'ouvrage & tout ce qui a trait à sa confection n'en doit point être séparé.

Quant au prix de l'ouvrage, si le locateur est mort après l'ouvrage achevé, le prix en est dû par tous les héritiers sans distinction. C'est une dette de la succession ; on n'en considere ni la cause ni l'origine ; & dès-là qu'elle étoit constante avant le décès, tous les héritiers représentans la personne civile du défunt sont devenus contribuables. Mais si l'ouvrage n'a été fait que depuis la mort du locateur, le prix doit en être payé par l'héritier aux propres qui succéde à l'héri-

tage & au droit acquis par le contrat de louage.

Le contrat de *Bail à rente* ne mérite pas moins d'attention, quoique nous ne puissions pas lui donner le même développement.

Il y a deux sortes de Baux à rente : le bail à rente seigneuriale & le bail à rente simple. M. P. ne traite que de celui-ci.

» Un contrat de bail à rente est » celui par lequel une des parties » baille & céde à l'autre un héri» tage ou quelque droit immobi» lier, & s'oblige de le lui faire » avoir à titre de propriétaire, sous » la réserve qu'il fait d'un droit » de rente annuelle d'une certaine » somme d'argent, ou d'une cer» taine quantité de fruits qu'il re» tient sur ledit héritage, & que » l'autre partie s'oblige récipro» quement envers elle de lui payer » tant qu'elle possédera ledit hé» ritage. »

Dans le même chapitre il fait voir en quoi ce contrat ressemble au contrat de vente & de louage, & en quoi il en differe. Il explique dans le second quelles sont les trois choses qui constituent le bail à rente. Dans le troisieme il traite des obligations qui en résultent. Le quatrieme comprend les différentes clauses qui se trouvent quelquefois dans les baux à rente, & les obligations qu'elles entrainent. Le cinquieme traite des différens droits du bailleur & de ceux du preneur. Enfin dans le sixieme on trouve ce qui regarde la résolution des baux & l'extinction des rentes foncieres.

Dans ce second traité les principes sont développés avec la même précision que dans le précédent. L'Auteur a prévu les questions les plus importantes qui puissent se présenter sur cette matiere, & il les résout par les principes

qu'il a d'abord établis. On le trouve presque toujours d'accord avec *Loiseau* dont l'excellent *Traité du Déguerpissement* est regardé comme un des meilleurs ouvrages de nos Jurisconsultes François ; & s'il arrive quelquefois à M. P. de contredire la décision de Loiseau, c'est avec cette modestie qui honore toujours la science & le talent, & qui égale l'un & l'autre dans notre Auteur, & les raisons les plus fortes qu'il lui oppose ne se présentent sous sa plume que comme des raisons de douter dont il laisse le jugement au lecteur. Les bornes de nos Mémoires ne nous permettent pas de donner à ce second traité la même analyse ; mais nous ne pouvons lui refuser le même suffrage, & nous ne craignons point de lui garantir celui du Public. Les ouvrages de M. P. peuvent être lûs avec fruit par tout homme qui veut avoir des notions cer-

taines pour la conduite de ses affaires. On peut en conseiller la lecture aux Ecclésiastiques ; le Droit François discuté par cet habile Jurisconsulte leur présentera un guide sûr pour les décider dans la fonction la plus délicate de leur ministere. Les regles qu'ils y trouveront établies ne compromettent jamais les intérêts de la morale Chrétienne. Ces ouvrages sont surtout destinés à éclairer ceux qui aspirent à la Magistrature & aux autres fonctions du Barreau (*a*). Il est important pour la société que les lumieres se multiplient & s'étendent sur des objets que la cupidité des hom-

(*a*) Aussi M. Pothier a-t-il formé plusieurs éleves distingués qui lui rendent ce témoignage, & qui l'honorent bien plus par l'excellent usage qu'ils font de ses principes, & par le zele le plus décidé pour l'utilité publique. On nous permettra de nommer à leur tête M. l'Avocat Général Barentin.

mes ne cesse d'obscurcir de ses vapeurs.

ARTICLE XLVIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DE LYON.

Recueil des Œuvres de Madame du BOCAGE, *des Académies de Padoue, de Bologne, de Rome & de Lyon.* A Lyon, chez les Freres Perisse, 1764, in 8°. 3 vol. Cette Edition qui est très-jolie fait honneur aux Presses de Lyon. Elle contient toutes les Œuvres de Madame du Bocage, dont on voit le Portrait à la tête avec ce mot si justement appli-

qué *Formâ Venus*, *Arte Minerva.* Nos Lecteurs connoiſſent déja le Paradis Terreſtre, & la Colombiade de cette Dame, deux Poëmes remplis de beautés & qui ont procuré à l'Auteur de juſtes Eloges. Ils ſe trouvent avec raiſon dans cette Edition qui contient encore une Tragédie intitulée, *les Amazones*, un Poëme traduit de Pope, & intitulé *Temple de la Renommée*, & pluſieurs Poëſies diverſes, &c. Enfin, ce qui diſtingue cette Edition, & la rend véritablement intéreſſante, le troiſieme volume contient des Lettres ſur l'Angleterre, la Hollande & l'Italie qui nous ont paru bien faites, & auxquelles nous reviendrons avec le plus grand plaiſir.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lett s, avec les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie

depuis l'année 1758, *jusques & compris l'année*, 1760. TOME XXIX & XXX, à Paris de l'Imprimerie Royale 1764, in-4°. Ces deux nouveaux volumes que nous n'avons pû que parcourir, nous paroissent répondre par l'importance, l'étendue & la variété des matieres aux précédens qu'a déja publié l'Académie des Belles-Lettres. Nous nous sommes toujours fait un devoir & un plaisir d'extraire fidélement les principaux morceaux de cette vaste collection, l'une des plus importantes que nous connoissions pour les Amateurs de la Littérature. Nous lirons incessamment ces deux volumes & nous en rendrons compte le plutôt qu'il nous sera possible.

Mémoires sur l'Education publique avec le Prospectus d'un College suivant les principes de ces

Ouvrage, par M. GUYTON DE MORVEAU, Avocat Général du Roi au Parlement de Bourgogne, vol. in-8°. de 524 pages. Encore un Livre sur l'Education! Nous l'avons déja dit, il faut espérer que cette multitude d'Ouvrages sur une matiere aussi intéressante fixera enfin les idées nationales à cet égard, mais il est à craindre que ceux qui voudront se charger de recueillir ce qu'il y aura de mieux dans chaque Livre pour en faire un Ouvrage complet, ne soient plutôt surchargés qu'enrichis par les différentes idées que chacun s'empresse de présenter au Public. Le Mémoire qui donne lieu à cette réflexion part d'une main respectable, & il faut supposer que tout y est bien pensé, bien réflechi & sur-tout bien mesuré. Nous ne l'avons pas lû en entier, mais nous avons été arrêtés par un endroit que nous met-

tons ici sous les yeux des Lecteurs. M. Guyton voulant prouver que dans le choix des Maîtres, on doit préférer les Séculiers aux Religieux s'exprime ainsi pag. 82 & suivantes : »Si on demandoit, je ne » dis pas aux Licurgue, aux Quintilien, aux Montagne, aux Montesquieu du siecle, à ceux même » qui se montrent si zelés partisans des vieilles opinions ; si on » leur demandoit, dis-je, qui ils » pensent, que pour le bonheur » d'une Nation la tranquillité & » l'affermissement de sa constitution, on doive préposer aux » Ecoles publiques, ou des hommes citoyens nés des lieux qu'ils » habitent, guidés au Patriotisme par les sentimens de fils, » de parent, d'époux, de pere, » attachés à leur pays par leurs » possessions, à leurs places par » la gloire & l'intérêt, à la loi » par la nécessité d'une sujétion

» qui ne connoît ni privileges ni
» prétextes d'immunité & aux
» mœurs par l'habitude ; ou bien
» un corps de gens iſolés dans
» l'Etat, *recrutés* dans tous les cli-
» mats, dévoués â *une autre* Puiſ-
» ſance, ſoumis à *une autre* diſ-
» cipline, conſacrés à une vie
» que ſa régularité dans l'eſprit
» de Religion *rend irréguliere dans*
» *l'eſprit* de la ſociété ; qui ont
» abjuré les opinions & les uſa-
» ges du monde, qui ont briſé
» ces liens d'habitation, de pro-
» priété, de parenté, *d'intérêt*
» *commun*, qui ont été l'occaſion
» & la baſe de toutes les loix ci-
» viles & qui ſont les reſſorts de
» la légiſlation ; enfin qui ont
» changé cette *ambition perſon-*
» *nelle qui eſt l'ame* d'une Monar-
» chie, pour l'*ambition* d'un corps
» *hétérogene* qui en eſt l'écueil :
» quelle ſeroit leur réponſe ? »

» Qu'oſeroient-ils encore ré-

» pondre si on leur demandoit à
» qui pour le plus grand bien des
» mœurs d'une Nation, ils esti-
» ment qu'on doit confier l'édu-
» cation de la Jeunesse, ou à des
» gens qui savent vivre dans le
» monde où leurs disciples *débar-*
» *queront*, qui ont avec eux & le
» reste des Citoyens des termes
» communs de devoirs & de *pro-*
» *hibitions*, & qui pourront leur
» donner des préceptes *non suf-*
» *pects* & des exemples *conséquens*;
» ou à des gens qui livrés à un
» état de perfection auquel peu
» de personnes peuvent atteindre
» & le plus grand nombre ne doit
» pas aspirer ont renoncé à *tout*
» *commerce* avec les hommes; qui
» par zele *exagerent leurs vices*,
» *méconnoissent leurs vertus*, *mé-*
» *prisent* leurs manieres; pour
» qui *la politesse est grimace*; la
» *décence vanité*, la *liberté dére-*
» *glement*, la *gayeté corruption*;

» qui *regardent l'honneur comme* » *une chimere*, l'aiſance comme un » danger, &c. &c. » Les Lecteurs ſont à portée de juger du ſtyle de M. Guyton par ce morceau. Nous craignons qu'on ne lui reproche avec juſtice d'avoir outré ſes Tableaux de maniere qu'ils reſſemblent très peu ou point du tout aux originaux, & qu'il ne fourniſſe une nouvelle preuve de la vérité de ce mot du Poëte :

> Qui variare cupit rem prodigaliter unam,
> Delphinum ſylvis adpingit, fluctibus aprum. (*Horat. art. poet.*)

La Reconſtruction de l'Egliſe de Sainte Genevieve ; la Poſition de la premiere Pierre de la même Egliſe ; Odes préſentées au Roi. Paris, Veuve Thibouſt, Place de Cambray 1764, in-folio & in-8°. La premiere de ces Odes parut en 1755, & nous en parlâmes dans le tems. Depuis qu'elle a été imprimée l'Auteur y a fait des chan-

gemens très-importans, des corrections considérables qui rendent sa piece infiniment meilleure qu'elle n'étoit. Il la donne ainsi corrigée à l'occasion de la pose de la premiere Pierre de Ste. Genevieve faite le 6 Septembre dernier par le Roi lui-même; Cérémonie qui a invité le P. Bernard à publier une seconde piece qu'il eut l'honneur de présenter à S. M. sur le terrein de la nouvelle Eglise. Cette seconde Piece nous a intéressés singulierement à la lecture, & nous pensons qu'elle est digne de celui qui a fait la premiere. Nous en donnons quelques Strophes prises au hasard :

Spectacle attendrissant! tandis que d'un saint *zele*
Pour son Roi Paris pénétré
Par les mains de l'amour, de l'art praxitele
Eleve à sa mémoire un chef-d'œuvre *admiré* ;
Du Dieu dont il tient la puissance,
Jaloux de maintenir le culte solemnel,

Le Prince par les mains de la Reconnoiſſance,
Conſacre un Temple à l'Eternel.

Zèle eſt-il bien le mot propre à rendre le ſentiment qui a fait élever une ſtatue à Louis XV ? On eſt plein de *zele* pour ſes amis, pour remplir ſes devoirs &c.; mais pour un Roi, pour Louis le *Bien-Aimé*, il ſemble que c'eſt l'amour, la tendreſſe, la reconnoiſſance qui peuvent ſeuls peindre les ſentimens des ſujets. Voici une ſtrophe auſſi belle que vraie :

A la Religion, Rois, ouvrez un azile
Que votre regne ſoit le ſien ;
Sans vous elle languit ; ſon bras vous eſt utile
Prêtez-vous l'un à l'autre un mutuel ſoutien . . .
Du haut de ſon thrône inviſible,
Elle veille à vos jours, dirige vos projets ;
Par elle eſt conſacré le nœud indiviſible
Qui lie au Prince les ſujets.

. . . .

Encore une ſtrophe dont la vérité eſt frappante pour toutes les ames Françoiſes. Le Poëte s'adreſſe au Roi :

De ce Dieu ſur ton front brille l'auguſte
empreinte.
Grand Roi ! c'eſt ce Dieu dont le
bras
Sur les triſtes débris d'une famille éteinte
Te ſauva, *pour regner*, des ombres du
trépas :
De ſa bieveillance infinie
Tu vois à chaque pas renaîsre les effets.
Hélas ! . . . ton cœur le ſait . . . la ſuite
de ta vie
Eſt l'hiſtoire de tes bienfaits.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal d'Octobre, II vol. 1764.

ARTICLE XL. *Plaidoyers & Mémoires contenant des queſtions intéreſſantes, tant en matieres Civiles, Canoniques & Criminelles, que de Police & de Commerce* &c. *Par* M. Mannory, Tom. IX, X & XI, pag. 961

ART. XLI. *Recherches hiſtoriques ſnr la Nobleſſe des Citoyens honorés de Perpignan & de Barcelone &c. par* M. l'Abbé Xaupi, 987

ART. XLII. *Traité des accords & de leur ſucceſſion, ſelon le ſyſtême de la baſſe fondamentale, par* M. l'Abbé Roullier, 1014

ART. XLIII. *Catalogue de la Bibliothéque de feu* M. Falconnet, 103●

ART. XLIV. *Nouvelle Méthode, contenant en abrégé tous les Principes de la Langue Espagnole &c. par* M. Bertera, 1061

ART. XLV. *Abrégé du Recueil des Actes, Titres & Mémoires concernants les affaires du Clergé de France,* 1068

ART. XLVI. *Epître d'un Pere à son fils, sur la Naissance d'un Petit-fils*, qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise en 1764, *par* M. de Chamfort.... *La nécessité d'aimer*, Poëme qui a concouru ... *Epître à un Commerçant*, qui a pareillement concouru, *par* M. le Prieur .... *Epître à Quintus sur l'insensibilité des Stoïciens*, qui a aussi concouru, *par* M. des Fontaines, 1082

ART. XLVII. *Traité du Contrat de Louage selon les regles, tant du for de la conscience, que du for extérieur* &c. *par* M. Pothier, 1112

ART. XLVIII. Nouvelles Littér. 1137.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 1 Octobre 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

NOVEMBRE, 1764.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera, à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Administrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaittera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

NOVEMBRE, 1764.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 835 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	15.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Novembre, 1764.

ARTICLE XLIX.

ŒUVRES DE M. LE CHANCELIER D'AGUESSEAU, Tome IV[e]. contenant les Plaidoyers prononcés au Parlement en qualité d'Avocat Général,

depuis le mois d'Août 1696, & dans les années 1697, 1698 & 1699. A Paris, chez Desaint & Saillant, rue St. Jean de Beauvais : Jean-Thomas Hérissant, Imprimeur du Cabinet du Roi, rue St. Jacques; Savoye, rue St. Jacques; Simon, rue de la Harpe; la veuve Durand, rue du Foin St. Jacques, 1764. *in*-4°. de 734 pages, sans l'Avertissement & les Titres.

ON pourroit citer en France depuis environ vingt-ans, quatre ou cinq ouvrages d'une célébrité marquée qui ont produit une révolution sensible dans la République des Lettres. D'après ces modeles qui n'étoient pas tous faits pour le devenir, sans restriction, on a vu tout à coup se multiplier des ouvrages de Politique & de Métaphysique, des Systêmes économiques, enfin des Abré-

gés ſans nombre. S'il ne faut qu'un grand modele à la ſcience du Juriſconſulte & à l'éloquence du Barreau, ſoit pour animer leurs progrès & les approcher du plus haut point de perfection, ſoit pour leur donner des proſelytes, on le trouvera dans les ouvrages de l'illuſtre Chancelier. L'effet de leur imitation où de l'émulation qu'ils peuvent inſpirer ne peut tourner qu'à la gloire des Lettres & de la Nation. L'exemple de M. d'Agueſſeau accréditera parmi nous ce goût de la lecture des anciens dont la ſociété lui étoit ſi familiere, ce grand uſage du travail & de la réflexion qui forme les ſavans utiles & cette modeſtie ſi néceſſaire pour tout Auteur qui tend à ſe perfectionner dans ſon genre, qui dès-lors doit oublier pour ainſi dire tout ce qu'il poſſéde, pour ne s'occuper que de ce qui lui manque. L'amour propre

vit de peu dans un esprit ordinaire, & ne cherche point à accroître ses richesses ; il est insatiable dans l'homme de génie ; chaque pas qu'il fait étend son horison, ses découvertes & son avidité de découvrir. C'est César qui croit n'avoir rien fait lorsqu'il lui reste quelque chose à faire.

Nil factum reputans, si quid superesset agendum (a).

C'est le savant Chancelier, tel que nous le peint son Editeur (*b*), mesurant les éloges de ses contemporains, non par le dégré de perfection où il est parvenu, mais par celui qui lui manque ; tel qu'il s'est peint lui-même, sans le vouloir dans un de ses discours (*c*).

(*a*) Lucan.
(*b*) Avertissement.
(*c*) 11^e^. Discours, Tom. 1. pag. 21.

Car le mérite principal de M. d'Agueſſeau eſt que ſa vie & ſon travail dans ſes différentes places n'ont ceſſé de préſenter l'application fidéle des plus belles maximes qu'on avoit admirées dans ſa bouche. L'Editeur en développe pluſieurs à la tête de ce quatrieme volume, & s'en ſert pour apprétier avec juſteſſe le caractere de l'Auteur. Cet avertiſſement mérite d'être lû.

Ne pouvant rendre compte de tous les Plaidoyers de ce Recueil, nous les ferons au moins connoître tous, & nous choiſirons pour l'analyſe ceux que l'importance, ou la délicateſſe, ou la ſingularité des matieres pourront rendre plus intéreſſans pour nos lecteurs.

Le xxxix^e. Plaidoyer du Recueil, qui eſt le premier de ce volume, examine ſi l'on peut admettre la preuve par témoins pour juſtifier qu'une vente a été frau-

duleuse & simulée, même lorsque l'adjudication s'est faite en Justice. M. d'Aguesseau conclut pour l'affirmative, fondé sur trois raisons, 1°. c'est que si l'on n'admet pas cette preuve, la loi se met dans l'impuissance de connoître le crime qu'elle veut réprimer. 2°. La fraude est un genre de crime, & le crime se prouve par témoins. 3°. La fraude cherche toujours à se cacher, & il seroit souvent impossible de la connoître, si on n'avoit pas recours à la preuve testimoniale. Ce sentiment, qui fut suivi dans l'Arrêt, se concilie avec l'ordonnance de Moulins & avec celle de 1667 que réclamoit l'Avocat qui tenoit pour la négative.

Le plaidoyer suivant concerne une substitution où se trouve exprimée la condition *si sine liberis*, par rapport au premier degré. Doit-elle s'étendre au second?

C'est-à dire que celui au profit duquel la substitution se trouve ouverte, décédant sans enfans mâles, mais laissant une fille; ayant d'ailleurs un frere, celui-ci prétend exclure sa niéce. Mais les termes du testament qui n'exigent que des *enfans*, & non point des mâles exclusivement, pour empêcher la substitution d'une branche à l'autre, ne laissent à l'oncle aucun droit. Aussi M. l'Avocat Général conclut pour la niéce, & l'Arrêt suivit les conclusions.

Deux questions se présentent dans le XLI^e Plaidoyer sur l'article 279 de la Coutume de Paris, concernant les secondes nôces. On demande, 1°. si la défense de disposer des conquêts faits pendant un précédent mariage au préjudice des enfans qui en sont nés, s'étend aux hommes qui se remarient aussi bien qu'aux femmes.

2°. Si ſous le nom de conquêts, on comprend les meubles comme les immeubles. L'état des enfans du premier mariage a toujours été un objet précieux de la vigilance du Magiſtrat, depuis que Théodoſe le Grand s'eſt montré ſi ſévère pour empêcher les ſuites fâcheuſes que de ſecondes nôces pouvoient avoir pour les enfans d'un premier lit. Ce Prince eſt le premier qui ait mis un frein à la libéralité aveugle des femmes, qu'un caractere facile livre preſque ſans défenſe aux ſuggeſtions d'un ſecond mari, ſouvent juſqu'à ſacrifier les droits de la nature à ce nouveau ſentiment. Les loix Romaines qui ont prévenu ces abus n'accordent à la femme ou au mari qui paſſent à de ſecondes nôces, que le droit de donner la part du moins prenant des enfans du premier lit, & réſervent à ceux-ci tous les avantages que la femme

a reçus de la libéralité de ſon premier mari, ſoit meubles, ſoit immeubles. Ces diſpoſitions ſont adoptées par le Droit François dans l'Edit des ſecondes nôces. La queſtion étendue aux conquêts, on a reſtraint également les avantages que la femme pouvoit en faire à ſon ſecond mari, avec cette différence qu'à l'égard des conquêts du premier mariage, *la Coutume* de Paris appelle les enfans du ſecond lit à les partager avec les autres. Il reſte à ſavoir ſi cette diſpoſition de la Coutume doit être étendue au mari, & ſi les effets mobiliers ſont compris ſous le nom de conquêts. M. d'Agueſſeau ſe décide pour l'affirmative, & ne laiſſe dans ſes preuves aucune ambiguité ſur l'Edit. L'interprétation & l'extenſion qu'il lui donne reſpirent la ſageſſe & la juſtice qui caractériſoient les oracles de ce Magiſtrat. Pour s'au-

torifer à prendre au pied de la lettre les loix des secondes nôces, on les avoit traité à l'Audience de loix *pénales*. Mais, reprend M. d'Agueſſeau, « ces loix n'ordon-» nent aux maris & aux femmes » que ce que la droite raiſon, ce que » la ſageſſe & la prudence, ce que » l'amour des enfans inſpirent na-» turellement & ſans loi à un bon » pere de famille. Et peut-on ap-» peller du nom de *peine* ce que » la raiſon ſuggere, ce que la pru-» dence dicte, ce que la tendreſſe » inſpire ? » Les concluſions fu-» rent adoptées.

Le XLII^e. Plaidoyer concerne un Religieux convers de l'Ordre de S. Dominique, ſe diſant engagé dans cet état par une Profeſſion tacite, & perſévérant dans ſa vocation ; mais rejetté de ſes Supérieurs pour le défaut de cette Profeſſion même & pour cauſe d'épilepſie, après avoir porté l'ha-

bit neuf ans entiers. « Vous ne
» voyez point ici, dit M. l'Avocat
» Général, un Religieux, ou dé-
» gouté de ſon état, ou engagé
» malgré lui dans une Profeſſion
» qui doit être toute volontaire,
» chercher à rompre les nœuds
» qu'il a formés lui même; & de
» l'autre un Monaſtere entier lui
» reprocher ſon inconſtance, lui
» repréſenter l'engagement invio-
» lable qu'il a contracté, & le
» ſommer dans le Tribunal de la
» Juſtice d'accomplir le vœu ſo-
» lemnel qu'il a fait dans le temple
» de la Religion. Ici tout au con-
» traire, vous voyez devant vous
» un de ces eſclaves volontaires
» qui préférent leurs chaînes à la
» liberté, qui bien loin de tra-
» vailler à rompre leurs liens, ne
» cherchent qu'à les fortifier; con-
» tent de ſon engagement, il vous
» demande comme une grace,
» qu'il lui ſoit permis d'y ajouter

» le dernier caractere qui seul peut
» lui manquer, & de rendre ses
» vœux aussi solemnels, qu'ils lui
» paroissent inviolables. De l'au-
» tre le Monastere dans lequel il
» s'est engagé, le regarde comme
» étranger, comme un membre
» retranché de son corps. Il lui
» accorde une liberté qu'il ne lui
» demande pas, & lui refuse la
» servitude qu'il demande, &
» bien loin de le rappeller dans la
» retraite du Cloître, il lui im-
» pose la nécessité de retourner
» dans le tumulte du siecle. »

Ce début annonce la singula-rité de cette Cause; aussi M. d'A-guesseau regrette-t-il de ne pou-voir trouver de guide dans l'au-torité des Arrêts de la Cour. Alors il faut remonter aux premiers prin-cipes, & en déterminer l'appli-cation à l'espèce de la cause. C'est ce que fait ce Magistrat relative-ment aux deux questions que pré-

ſente ce Plaidoyer : la premiere regarde la nature, l'autorité & les effets de la Profeſſion tacite, & la ſeconde eſt de ſavoir quels ſont les effets de l'épilepſie par rapport à la diſſolution des engagemens contractés entre les Religieux & un Monaſtere.

Juſqu'à S. Benoît les Profeſſions Religieuſes étoient plus tacites que formelles, plus ſecrettes que ſolemnelles. Ce ſaint Patriarche fut le premier qui aſſura à l'état Religieux ſa véritable conſiſtance, en donnant à la Profeſſion toute l'authenticité qu'elle a aujourd'hui. Ce ſage Légiſlateur ſentit qu'il ne ſuffiſoit pas d'avoir mis à la légereté de l'eſprit humain un frein de conſcience par les engagemens qui lient le Religieux, & qu'il falloit lui fermer tout retours vers le ſiecle, qui ne ſeroit ſollicité que par les paſſions. D'ailleurs la mort civile qu'em-

portoient ces engagemens, demandoit que la ſociété fut avertie juridiquement de la ſéparation volontaire d'un de ſes membres. Ce fut donc S Benoît « qui im-
» poſa le premier la néceſſité de
» faire une Profeſſion non-ſeule-
» ment expreſſe, mais par écrit
» qui devoit être dépoſée ſur l'Au-
» tel dans la cérémonie de la Pro-
» feſſion, & être enſuite conſer-
» vée exactement dans le Monaſ-
« tere. » Nos loix conſacrerent cet uſage ſi prudemment établi; cependant la Profeſſion tacite eut encore depuis des partiſans; mais ce fut plutôt un eſprit de tolérance de la part de l'Egliſe, qu'une approbation formelle. Les Jacobins reconnoiſſent ces ſortes de Profeſſions; aucun Arrêt juſqu'alors ne les a condamnées; nos loix paroiſſent s'y oppoſer au moins indirectement. Quand il n'y auroit que le trouble qu'elles peuvent

apporter dans les familles, & l'ordination de Prêtrise que le Religieux, quoique Profès tacite, reçoit à titre de pauvreté, ces Professions semblent ne pouvoir se concilier ni avec les loix de l'Eglise, ni avec celles de la société civile dont l'esprit tend toujours à imprimer à l'état de ses membres un caractere de stabilité. Toute cette question est traitée ici avec beaucoup de délicatesse; l'on y verra M. d'Aguesseau balancer avec cette prudence qui ne le quittoit jamais, les moyens qui favorisent ou qui combattent cette espèce d'engagement sur lequel il falloit en quelque sorte prononcer pour la premiere fois; ce Magistrat propose des tempéramens, qui sans blesser les usages de quelques Religieux, concilient l'intérêt de l'Eglise avec celui de l'Etat. Sans partialité comme sans précipitation, ce grand Magistrat

ne s'attache qu'aux principes, & les faits viennent ensuite recevoir leur application la plus naturelle. Cependant il n'a pas sur les principes mêmes cette sévérité inflexible qu'aucune sage considération ne détourne. M. d'Aguesseau paroît opposé aux Professions tacites; « mais est-il juste qu'un » homme ait essuyé toutes les ri» gueurs du Noviciat, qu'il ait » eu la persévérance d'aller jusqu'à » la fin de ce terme, & qu'ensuite » après avoir demeuré dans un » Ordre sur la foi des Constitu» tions qui lui accordent une Pro» fession tacite, il puisse en être » exclus sans aucune raison qui » ait précédé ou accompagné son » Noviciat par un pur caprice & » par un pur changement de la » volonté de ses Supérienrs. » Le savant Magistrat fortifie ce principe d'équité naturelle des dispositions canoniques qui regardent

la Maiſon comme engagée envers tout homme qu'elle retient après le tems de ſes épreuves, ſoit qu'elle l'admette à Profeſſion, ſoit qu'elle ne l'admette pas.

L'on oppoſe à ces argumens l'épilepſie comme une raiſon ſuffiſante pour diſſoudre ces engagemens. M. d'Agueſſeau examine ſommairement la queſtion de Droit, diſcute fort au long la queſtion de Fait liée étroitement à la premiere ; & ne trouvant aucune preuve de l'infirmité du Religieux, telle qu'il la faudroit pour dégager envers lui ſa maiſon, conclut à le renvoyer à ſon Ordre, pour y être maintenu dans toutes les prérogatives d'un Profès, ou à obliger les Religieux à lui fournir ſa ſubſiſtance. L'Arrêt ſuivit le premier chef de l'alternative, enjoignit en outre aux Supérieurs de l'Ordre de recevoir à la Profeſſion, ou de renvoyer après l'an-

née du Noviciat les ſujets, ſelon qu'ils les eſtimeroient plus ou moins capables, ainſi que l'avoit requis M. d'Agueſſeau. Cet Arrêt détermina un point de Juriſprudence qui ne l'avoit point été ſuffiſamment juſqu'alors; ce qui nous a engagé à donner un peu plus de détail à l'extrait de cette Cauſe.

Ce Plaidoyer nous en rappelle un autre de ce Recueil ſur la validité d'une Profeſſion Religieuſe ſoutenue par les Capucins contre un de leurs ſujets délié par Sentence de l'Official, ſéculariſé même pendant pluſieurs années, ſans être redemandé par ſes Sepérieurs. L'Arrêt déclara qu'il n'y avoit abus dans la Sentence dont les Capucins avoient appellé. Nous inſiſterons peu ſur cette Cauſe qui n'offre gueres que des moyens très connus, & qui n'a rien d'intéreſſant que l'intervention du Syndic

ou Pere temporel des Capucins dans cette affaire. Cet incident qu'examine M. d'Agueſſeau, lui paroît mériter l'attention de la Cour, par ſa ſingularité. » On » ſouffre, dit ce Magiſtrat, ce » perſonnage emprunté dans les » affaires purement temporelles, » comme quand il s'agit de de- » mander un legs modique, une » aumône . . . Mais lorſqu'il n'eſt » point queſtion des biens pro- » fanes, lorſqu'il ne s'agit que de » la validité ou de la nullité d'un » engagement ſpirituel, pourquoi » auroit on recours à un perſon- » nage auſſi étranger qu'un Pere » temporel? » L'Arrêt conforme pareillement à ce point des conclusions, marqua les bornes de l'intervention du Syndic.

On trouve dans le XLIIIe Plaidoyer une alternative de deux actions criminelles; l'une eſt de rapt, l'autre eſt de bigamie. Les deux

accusations se combattent & se détruisent réciproquement. Le point essentiel est l'examen du premier mariage nul ou valide. Inégalité d'âge, inégalité de conditions dans les contractans, point de publication de bans dans le véritable domicile, défaut de la présence du propre Curé; enfin point de consentement de pere & de mere. C'en est assez pour attaquer la validité de cet engagement. Il est vrai, ajoute l'illustre Magistrat, que « souvent ce qui n'est » pas valable *ab initio*, le devient » *tractu temporis* dans une affaire » de cette nature. Pourquoi? C'est » qu'il s'agit d'une question d'E- » tat, & qu'il n'y a rien de si im- » portant que de l'assurer à ceux » qui en jouissent par une posses- » sion longue & paisible aux yeux » du Public. Le repos des enfans, » la tranquillité des familles peu- » vent fournir des fins de non-re- » cevoir

» cevoir très-puissantes sur des » questions d'Etat. » Mais la possession ne peut couvrir des nullités telles que le défaut de domicile & celui de la présence du propre Curé. Tout concourt donc à faire regarder le premier mariage comme nul & abusif, & à faire tomber dès-lors l'accusation de bigamie ; l'intérêt public compromis dans cette affaire par plusieurs fausses suppositions, exigeoit encore d'autres conclusions de la sévérité du Ministere de M. d'Aguesseau ; elles sont même l'objet principal de cette Cause.

La place de Principal du Collége de la Marche, possédée par un Docteur de Sorbonne, disputée par plusieurs particuliers, est l'objet du XLV^e. Plaidoyer. Cette Cause présente une multitude de questions extrêmement variées. L'institution du Collége de la Marche, les qualités que doit

avoir le Principal, ſelon la lettre & l'eſprit de la fondation; la diſcuſſion des faits que l'on objecte au Principal, jouiſſant de la poſſeſſion actuelle & continue de cette place, enfin la procédure de cinq Contendans qui demandoient en même tems cette Principalité, donnent une très-grande étendue à cette Cauſe. Nos Mémoires ne doivent entrer dans le détail de ces objets, qu'autant que nous pouvons en tirer quelque nouvelle lumiere ſur les Sciences & ſur les Arts, & c'eſt effectivement à quoi nous nous bornons ici.

Le Collége de la Marche fondé en 1420 par Guillaume de la Marche, porte dans ſon titre de fondation, pris des diſpoſitions teſtamentaires de ſon fondateur, & des ſtatuts rédigés par les exécuteurs des volontés de Guillaume de la Marche ſous l'autorité de l'Evêque de Paris, entr'autres re-

glemens, que le Maître ou Principal de ce Collége sera Prêtre; qu'à ce caractere il réunira la qualité de Régent dans la rue du Fouare (*a*) On a statué même sur le lieu de sa naissance. Ce Principal doit être originaire de la Marche, ou de la ville la plus proche soumise au Duc de Bar, sinon de la Province de Reims ou de Sens. Ce dernier point forme le plus grand objet de contestation : de sorte qu'une cause assez peu importante en elle-même a exigé les discussions les plus savantes comme les plus délicates, sur les Statuts de l'Université, sur les Mouvances du Barrois, enfin sur une inscription de Faux contre un acte qu'on prétend avoir été inséré après coup sur un Registre

(*a*) C'étoit alors le lieu des leçons publiques de Philosophie.

dans la vue de prouver un fait véritable. Dans la comparaison des qualités personnelles & des avantages de la naissance, » on ne peut » pas douter, dit M. d'Agues- » seau, que la premiere ne doive » être considérée comme beaucoup » plus importante que la seconde, » non-seulement par les maximes » de l'intérêt public, qui veulent » qu'on préfere sans hésiter la » vertu au hazard de la naissance, » mais encore parce que c'est elle » que les fondateurs ont désirée » la premiere. Ils ont suivi l'ordre » de la raison & de la sagesse, & » ils ont desiré la capacité dans » celui qui devoit être Principal » avant que d'exiger en lui les » avantages de la naissance ».

A l'égard des qualités essentielles, on opposoit au possesseur de la place un excès & un défaut de capacité. La diversité des rapports sauvoit la contradiction. Il

étoit Docteur en Théologie, & le titre de la fondation demandoit un Maître ès-Arts. M. d'Aguesseau montre qu'une plus grande preuve de capacité n'exclut pas la moindre. Ce raisonnement ne seroit cependant qu'un sophisme, si l'usage d'exclure les Docteurs en Théologie & en Médecine du gouvernement des Colléges des Arts eût encore subsisté; mais un usage contraire avoit prévalu & décidoit ce point de la question. L'autre point est la qualité de Régent portée également dans le titre de la fondation de la place de Principal. Ceux qui aiment à remonter aux sources des institutions verront avec plaisir le morceau des origines & des proprès de l'instruction publique dans cette Capitale. Ce n'est point un ornement étranger à ce discours, un appareil superflu d'érudition. Ici, comme ailleurs, M. d'Aguesseau

n'omet rien, mais ne dit que ce qu'il doit dire. Le ſavant Magiſtrat ne diſcute ces Statuts que pour faire voir aux Compétiteurs de cette Place qu'en les entendant à la lettre, aucun d'eux n'eſt partie capable pour troubler la poſſeſſion du Principal ; que d'ailleurs il convient beaucoup plus de ſe décider par l'eſprit de la fondation que par la lettre.

La condition de la naiſſance oblige M. d'Agueſſeau de traiter aſſez au long la mouvance du Comté de Chiny par rapport au Duché de Bar, la mouvance de la Prevôté d'Ivoix qu'on prétendoit ne pas faire partie du Comté de Chiny, celle enfin du village de Preuilly où le Principal actuel du Collége de la Marche diſoit avoir pris naiſſance. Nous ne faiſons qu'indiquer ces morceaux pour ceux de nos lecteurs à qui ils pourroient devenir utiles. M.

d'Agueſſeau ne leur laiſſera rien à deſirer.

Nous ne dirons plus qu'un mot ſur l'inſcription de Faux. Ce ſeul vice prouvé ne laiſſeroit aucune force à tous les autres titres, & quand même le poſſeſſeur actuel de la Principalité de la Marche auroit pour la retenir le privilége de la naiſſance, il le perdroit par la fauſſeté qu'il auroit employée pour le conſtater. La nature l'appelleroit à une place dont ſa propre conduite l'excluroit ; la qualité de ſon action lui enleveroit les droits qu'il réclameroit par la prérogative de ſon origine. Il eſt vrai que l'office d'un Principal n'eſt point un bénéfice ; mais lorſqu'il s'agit d'un Faux, la ſévérité de la loi doit s'étendre à l'un comme à l'autre Le bien public eſt l'ame de la loi : or, dit M. d'Agueſſeau, « faut-il moins de ſageſſe, de probité, de droiture, d'intégrité,

» de prudence & d'attention pour » conduire un grand nombre de » Régens, pour gouverner un » peuple d'écoliers, pour conser» ver l'ordre, la discipline, la » paix dans un Collége, pour en » bannir le vice, pour y rappeller » la vertu, pour former des sujets » capables de remplir les places les » plus importantes de l'Eglise ou » de l'Etat, que pour adminis» trer les revenus d'un Prieuré » simple, pour faire célébrer les » Messes, &c.... Et comment » pourra-t-on avec confiance lui » remettre entre les mains tous » ces soins importans? Comment » pourra-t-on s'assurer de sa pa» role (dans les certificats du tems » d'étude &c.) s'il a été capable » d'entrer dans sa place par la voie » de la fausseté? »

En vain objectera-t-on que cet acte, tout faux qu'il est, ne contient & n'annonce qu'une vérité;

« celui, reprend M. d'Agueſſeau,
» qui commence par faire l'effet
» d'une fauſſeté en faveur de la
» vérité, tourne bientôt ſa dan-
» gereuſe ſcience contre la vérité
» même. »

Dans ce raiſonnement comme dans les autres maximes qui ſont la partie la plus intéreſſante de ce Recueil, l'honnête homme & l'homme d'Etat, s'annonçent d'une maniere auſſi frappante que le Juriſconſulte & l'Orateur.

L'événement de cette Cauſe fut avantageux au Principal, qu'aucun de ſes compétiteurs ne fut en état de dépoſſéder.

Le XLVIe. Plaidoyer diſcute un Teſtament, quant à la qualité des biens dont le Teſtateur a diſpoſé, & quant à la forme & à la ſubſtance même de ſa diſpoſition. On y décide qu'un teſtament révoqué eſt ſuffiſamment rétabli par un codicille qui ordonne l'exécution

entiere de ce testament, quoiqu'il ne soit pas transcrit de nouveau, quoique même le second testament qui a révoqué ce premier ait d'ailleurs toutes les formalités qu'on requiert. Les autres points de cette Cause exigeroient trop de détail, & sont d'ailleurs dans une espèce qui se représente tous les jours au Barreau.

La Cause du Comédien Tiberio Fiorelli, ou du moins de sa fille, est une des plus importantes ; elle est l'objet du XLVII^e. Plaidoyer. Il s'agit de décider si la légitimation par mariage subséquent peut avoir lieu pour des enfans adulterins venus au monde avant ce second mariage, quoiqu'un des deux époux ait été dans la bonne foi sur l'état de l'autre, & l'ait cru libre. M. d'Aguesseau se décide pour la négative, & c'est en cet endroit du Recueil qu'on trouvera tout ce qu'il est nécessaire de sa-

voir pour connoître l'origine & les bornes de la légitimation par mariage ſubſéquent.

La queſtion ſuivante regarde les Bénéfices dont la collation appartient à des laïcs, & qu'on jugea ne pouvoir être impétrés par dévolut.

Le XLIXᵉ. Plaidoyer ne pourroit être analyſé ſans omettre beaucoup de principes eſſentiels, ou ſans paſſer exceſſivement les bornes d'un extrait. Il ſuffit de dire qu'on y trouvera raſſemblés ſur l'inaliénabilité des fiefs, ſur la nature même des fiefs, & ſingulierement ſur les progrès du droit ſur les fiefs, tout ce qu'on peut ſouhaiter de principes clairs & certains. Il s'agiſſoit de maintenir ou de détruire les pourſuites de créanciers qu'on prétendoit éluder par la nature & la qualité du fief qu'ils avoient ſaiſi. Ils furent maintenus par les concluſions & par

l'Arrêt. Mais il faut lire tout ce Plaidoyer très important par la qualité des parties & par les grands principes qui y sont développés.

Le 1.e. concerne des regles prescrites par la Coutume pour la continuation de la Communauté. On y trouvera des principes sur les qualités d'un subrogé tuteur, & surtout des maximes sur la nature de son serment.

Des six Plaidoyers qui suivent, deux roulent sur des matieres bénéficiales: dans l'un le Roi confere en Régale un Bénéfice sur une présentation faite par ceux qui n'étoient pas les véritables Patrons. Le Roi confere ensuite purement & simplement sans aucune présentation. On se décida pour la derniere de ces deux Provisions. Dans le second on trouve deux contendans nommés à un même Bénéfice dont le titulaire a disparu. L'un est nommé en Cour de Ro-

me par prévention à ce bénéfice comme vacant par mort; l'autre par l'ordinaire dont il obtient des Provisions du même Bénéfice comme vacant par absence & par désertion. La collation de l'ordinaire parut plus favorable à M. d'Aguesseau & fut jugée telle par l'Arrêt.

Le LIII^e. Plaidoyer présente une cause assez simple de substitution, mais qui devenoit fort ambigue par les expressions de la volonté du testateur.

Le LIV^e. discute le testament du Marquis de Fervaques, & conclut à son exécution, quoiqu'il fût douteux si un legs porté dans ce testament étoit limitatif ou démonstratif.

Il est difficile de lire rien de plus intéressant que les deux Plaidoyers qui concernent le sieur de la Pivardiere. « De quelque côté

» que nous enviſagions cette Cau-
» ſe, dit M. d'Agueſſeau, il ſem-
» ble que l'innocence diſparoiſſe
» à nos yeux, & que dans le nom-
» bre des parties qui attendent en
» ſuſpens l'oracle de la juſtice,
» nous ne puiſſions plus trouver
» un innocent au milieu d'une
» multitude de criminels. Ce n'eſt
» point ici une de ces cauſes or-
» dinaires où la Juſtice incertaine
» entre des préſomptions oppo-
» ſées, cherche le crime à regret,
» & ſe flatte toujours de trouver
» l'innocence. C'eſt un de ces
» triſtes ſpectacles que la malice
» de l'homme préſente quelque-
» fois à la ſévérité de la loi, dont
» la fin toujours funeſte ne montre
» de loin que des crimes à punir,
» où l'innocence de l'accuſé de-
» vient la conviction de l'accuſa-
» teur, où le Juge même eſt cou-
» pable ſi l'accuſé ne l'eſt pas, &
» où la Juſtice toujours aſſurée de

» trouver un crime, ne peut pref-
» que plus héfiter que fur la qua-
» lité du crime & fur le choix du
» criminel. »

Il eft peu de caufes où M. d'Agueffeau ait montré un plus grand afcendant fur les efprits pour les fufpendre entre le crime & l'innocence, entre la vérité d'un affaffinat & celle de l'exiftence de l'affaffiné, entre la force de la rumeur générale & celle de l'autorité de la loi. Nous n'entrerons point dans le détail de cette grande plaidoirie connue de prefque tous nos lecteurs ; nous ne citerons de tous les traits d'une éloquence mâle & vigoureufe qui fe préfentent en foule dans cette caufe que cette réflexion vraiment digne d'un grand homme. « Que refte-t-il
» donc, dit M. d'Agueffeau, fi
» ce n'eft de traiter les affaires hu-
» maines humainement, de fe
» perfuader que tout ce qui fait

» la matiere des Jugemens est du » ressort de la Jurisprudence dans » laquelle on juge des choses, » non selon ce qu'elles sont en » elles-mêmes, mais selon ce » qu'elles paroissent au dehors; » de s'humilier à la vue du néant » de la science, & si nous osons » le dire, de la Justice humaine, » qui dans les questions de fait est » forcée de juger, non selon la » vérité éternelle, mais sur leurs » ombres, leurs figures & leurs » apparences ... Si nous sommes » trompés, comme nous pouvons » l'être encore, nous le sommes » dans les regles, & nous devons » laisser à Dieu la vengeance d'un » crime qu'il lui plaît de dérober » tellement à notre vue, qu'il » nous paroît même absolument » impossible. »

Nos lecteurs trouveront encore dans le dernier Plaidoyer de ce Recueil les plus belles maximes

ſur le rapt de ſéduction qui en fait l'objet. Malgré la longueur de cet Extrait, nous ne nous flattons pas de leur avoir donné une juſte idée du mérite ſupérieur de l'illuſtre Chancelier; nous croyons même n'avoir rendu qu'imparfaitement la nôtre. Nous laiſſerons à ce *Public, juſte eſtimateur du mérite* (*a*), ainſi que l'appelloit ce grand Magiſtrat, à apprétier les reſſources qu'une ame forte, un génie élevé, un eſprit juſte puiſent dans le goût du travail; le déſir de la perfection, l'avidité des connoiſſances, l'amour de ſa profeſſion & de la vérité.

Doctrina ſed vim promovet inſitam,
Rectique cultus pectora roborant (b).

(*a*) Prem. Diſc. Tom. I.
(b) Horat. Od. L. IV. Od. IV.

ARTICLE L.

DISSERTATION SUR l'inutilité de l'amputation des Membres ; par M. BILGUER, Chirurgien Général des Armées du Roi de Prusse, traduite & augmentée de quelques Remarques, par M. TISSOT, D. M. &c. A Paris, chez P.-F. Didot le jeune, Quai des Augustins, 1764. *in*-12.

IL eſt beau, ſans doute, de reculer les limites des Sciences, des Arts, de toutes les connoiſſances Phyſiques, & d'en avancer les progrès : on mérite par-là avec juſtice les éloges de ſon ſiecle & ceux de la poſtérité ; mais ces éloges ſont reſtreints, parce que tous les membres de la Société ne

s'intéressent pas également à la réputation du Physicien, du Géometre ou du Méchanicien. Il n'en est pas de même de ceux qui s'occupent véritablement des moyens de remédier aux accidens funestes auxquels l'humanité est à chaque instant exposée, & qui, comme M. Bilguer, s'empressent d'y réussir, sans avoir si souvent recours à des opérations cruelles. L'humanité toute entiere doit à ces hommes des éloges & de la reconnoissance ; ils peuvent être sûrs que leur nom vivra autant que l'Art même, & l'Art existera tant qu'il y aura des hommes.

Depuis un siecle & demi la Chirurgie se trouve en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, dans un Etat très florissant. Mais par l'histoire de ses découvertes, il paroît qu'elle s'est peut-être un peu trop occupée de mé-

thodes inſtrumentales. On eſt ſurpris en effet de l'appareil effrayant d'inſtrumens de toute eſpece dont le Chirurgien doit être muni pour l'exercice de ſon art. Ce nombre n'eſt-il pas aujourd'hui aſſez grand ? Pourquoi s'empreſſer de l'augmenter encore ? La Chirurgie auroit-elle plutôt ſongé à établir ſa réputation ſur ſon adreſſe à verſer le ſang des mortels infortunés, qu'à le leur conſerver ? Auroit-elle regardé comme un trophée digne d'elle un monceau de membres mutilés ; & mis une partie de ſa gloire à ne traîner après elle que des troncs d'hommes informes ? Ce langage de la calomnie n'a point de priſe ſur elle, ni ſur aucun de ceux qu'elle a formés & inſtruits. Si elle verſe le ſang, c'eſt pour épargner la vie ; ſi elle paroît cruelle, en retranchant un membre, c'eſt pour conſerver le tout aux dépens

d'une partie. Mais sa gloire ne seroit-elle pas plus grande, & ne jouiroit-elle pas d'un triomphe véritablement digne d'elle, si elle pouvoit conserver entieres les malheureuses victimes de la guerre, aussi bien que celles de la méchanceté, de la vengeance, d'une dangereuse profession, de l'imprudence ou d'un événement fatal & imprévu ?

Ce triomphe que lui ont préparé de tems à autre des Chirurgiens non moins jaloux de leur gloire & de celle de l'Art, que pleins de zèle pour le bien de l'humanité, M. Bilguer, Chirurgien général des Armées du Roi de Prusse le lui a confirmé : c'est dans une Dissertation Latine qui vient d'être traduite en François par M. Tissot, Médecin de Lausanne, ce Praticien aussi habile qu'heureux, auquel de bons Ou-

vrages ont mérité avec justice le nom glorieux d'ami de l'humanité.

» J'ai cru, dit-il, bien mériter d'un grand nombre de » malheureux en consacrant à ce » travail quelques heures de mon » tems. Je serai très-content, si » en rendant cet excellent Livre » plus commun, je contribue à » en accréditer la doctrine & à » déterminer le grand nombre de » Chirurgiens que je mets en état » de pouvoir en profiter, à abandonner la cruelle & meurtriere » méthode de l'amputation, pour » suivre celle que M. Bilguer propose avec une sincérité & un » détail qui ne laissent rien à » desirer ».

Nous applaudissons volontiers aux motifs qui ont déterminé M. Tissot; mais il nous semble qu'il auroit dû donner un autre titre à sa traduction; celui qu'il

a adopté ayant une ſignification trop différente du ſens de l'Auteur. M. B. en effet, eſt bien éloigné de dire formellement qu'il n'ait fait abſolument aucune amputation, & qu'il ne faille jamais & dans aucun cas y avoir recours puiſqu'il indique lui-même, p. 52. celui où il faut amputer, & la conduite qu'il tiendroit lui-même alors, avant & après l'opération. Pour entrer donc dans ſes vues, nous eſtimons que la diſſertation Françoiſe eût été mieux intitulée, *Diſſertation ſur l'abus de l'amputation dans laquelle on prouve qu'il faut avoir très-rarement recours à ce moyen cruel.* Ce titre eût été plus conforme à celui de la diſſertation latine (*a*) &

(a) *Diſſertatio inauguralis de membrorum amputatione rariſſimè adminiſtranda, quam Divini numinis auſpiciis &*

à celui de la traduction Allemande qui en a été faite par M. B. lui même & à laquelle il a mis des notes.

Nous prions M Tissot de ne pas prendre en mauvaise part l'observation que nous venons de faire; personne ne rend plus de justice que nous à ses lumieres, & n'admire davantage son zele pour

---

gratiosi ordinis medicorum indultu pro gradu doctoris medicinæ & præcipuè chirurgiæ ritè consequendo D. xxj. *Mart.* A. R. S. 1761. *in alma Regia Fridericiana speciminis loco publicæ eruditorum censuræ submisit* Joannes Ulricus Bilguerus, *Curia-Rhætus generalis Præfectus Chirurgorum exercitûs regii Borussici. Halæ Magdeburgicæ, ex officinâ Hendelianâ.* in-4°. La dédicace est conçue en ces termes : *Martis filiis qui sub signis Friderici Magni, Borussorum Regis militant vulneratis iis quidem, sed non victis, aliis devotâ, aliis amicâ mente offert auctor.* La Traduction a paru la même année à Berlin, chez Henningen. in-8°.

le bien public & pour les progrès de l'Art. Mais comme le titre de *Dissertation sur l'inutilité de l'amputation*, a fait prendre le change à certaines personnes, qui sur cela ont jugé de l'ouvrage, il étoit essentiel d'observer que, dans le sens de M. B. il s'agit proprement de l'abus de l'amputation, moyen cruel dont la nécessité indispensable est rare, & dont la pratique doit être plus rare encore.

Comment M. B. a-t'il reconnu qu'il falloit attendre peu de succès de l'amputation des membres, & y avoir très-rarement recours? Il nous l'apprend lui même : c'est pour avoir vu que dans un très-grand nombre de cas, où les Médecins & les Chirurgiens d'armée & les blessés même jugeoient l'amputation des membres extrêmement maltraités, nécessaire pour

ſauver la vie du malade, il arrivoit rarement que ce ſecours réuſſît; c'eſt pour avoir guéri lui-même, autant que cela ſe pouvoit, ſans ce triſte ſecours, un grand nombre de bleſſés, auxquels des boulets avoient entierement enlevé quelques membres, & enlevé de façon que tous ceux, qui attachés aux anciennes regles, n'oſent s'en écarter, auroient fait une nouvelle amputation ſur les reſtes de ces membres emportés; c'eſt pour avoir encore guéri par ſes ſoins & contre l'opinion reçue ſans amputation pluſieurs autres malheureux dont les membres n'étoient pas tout-à-fait enlevés, mais ſi fort détachés, bleſſés, meurtris, contus, que les meilleurs Chirurgiens jugeoient qu'on devoit achever l'amputation.

» Ces ſuccès heureux, dit M. » B. dûs en partie aux reſſources

» de la nature & en partie aux ſoins » de l'art, m'ont encouragé puiſ- » ſamment *à ne recourir preſque* » *jamais à l'amputation* (*a*) ; mais » à employer tous les ſecours tant » internes qu'externes, propres » à conſerver aux infortunés bleſ- » ſés leur vie & leurs membres ».

Mais quels ſont les maux pour leſquels on a coutume de recourir à l'amputation? Les voici, ſelon M. B. qui les réduit à ſix chefs.

1°. La gangrene & le ſphacele qui détruiſent un membre juſqu'à l'os.

2°. Un délabrement qui donne lieu de craindre la gangrene & la mort.

(*a*) *Felix ille eventus . . . nos magnopere cohortari viſus eſt ut ad membrorum quamvis à telis miſerè affectorum reſectionem vix unquàm decurreremus.*

3°. Une forte contusion avec fracas d'os.

4°. Les blessures des grands vaisseaux.

5°. La carie des os.

6°. Enfin le cancer,

Dans tous ces cas, M. B. n'ampute point, afin de ne mutiler les blessés que le moins possible, & pour leur conserver la vie avec leurs membres ; car en voulant sauver un membre par l'amputation, on a souvent donné la mort (*a*). Il ne dissimule pas que sa méthode n'est pas exempte de douleurs, & qu'elle demande un Chirurgien éclairé, patient, infatigable ; que les blessés se laissent aller à l'impatience & aux

---

(*a*) M. Platner, aussi savant Médecin que Chirurgien habile, dit : *Hæc Chirurgia non priùs experienda est, quàm, si tantum mali subest, ut medicamentis vinci non possit.* §. 230.

murmures : mais il observe que les incisions douloureuses se font ordinairement dans un tems où le malade ne songe pas à s'en plaindre & à les empêcher, qu'elles sont moins cruelles que l'horrible plaie de l'amputation, & qu'avec sa méthode on a l'avantage d'opposer l'espérance aux douleurs & aux murmures du malade. M. B. convient pourtant que cette méthode ne sauve pas tout le monde, & que le mal est quelquefois supérieur aux efforts de l'art.

Mais personne ne niera qu'on ne puisse en dire autant de l'amputation, qui est sans contredit beaucoup plus meurtriere, de l'aveu même des plus habiles Chirurgiens (*a*). Nous avons nous-

(*a*) *Tous les Auteurs disent que cette opération a souvent un malheureux succès.* SHARP. Sennert avant lui avoit dit de

mêmes oui dire publiquement à un ancien Profeſſeur en Chirurgie qui avoit long-tems ſuivi les Armées, que de cent perſonnes auxquelles on faiſoit l'amputation de la jambe au-deſſus du genou, à peine en ſauvoit-on deux. Mais, dira-t-on, ce monument ſuperbe qui fait honneur à Louis le Grand & à la Nation, ce monument deſtiné à ſervir de retraite & d'aſile à ces braves Soldats qui ont verſé leur ſang pour la patrie, ou blanchi ſous les armes, l'Hôtel Royal des Invalides ne renferme-t-il pas un grand nombre de ces victimes malheureuſes de la guerre, qui ſont redevables de leur vie au

---

l'amputation : *Auxilium miſerum & periculoſum. . . . Quia cum ſummo periculo operatio iſta conjuncta eſt, . . . abſtinendum eſt à ſectione ; ſatius enim eſt ægrotantes ſinere mori quàm occidere*, &c. . . .

glaive salutaire de la Chirurgie, qui a sauvé le tout aux dépens d'une partie ? A cela nous nous contentons de répondre qu'on ne voit pas tous ceux qui n'ont pû survivre aux suites fâcheuses de cette opération cruelle : nous ajoutons qu'on ne feroit pas cette objection, si l'on avoit consulté des Registres qui pussent éclairer sur le nombre de ceux qui, après avoir subi l'amputation, sont morts après l'opération, ou ont été heureusement guéris.

Ce calcul ne feroit certainement pas favorable à l'amputation. Qui ne sait pas en effet, qu'un grand nombre de ceux auxquels on a coupé une cuisse, une jambe, un bras même, tombent dans le marasme après une suppuration louable mais trop abondante ; chez d'autres le poumon s'engorge & s'ulcere, &

ils meurent véritablement phthisiques après avoir long tems craché le pus. Nous avons ſuivi plus de dix amputations, tant de bras que de jambe ou de cuiſſe, faites par des mains exercées à cette opération, dans des circonſtances favorables en apparence & ſur des ſujets bien conſtitués, & nous n'avons pas été aſſez heureux pour en voir un ſeul rentrer dans le ſein de la ſociété.

Faut-il conclure de tout ceci qu'il ne faille jamais amputer? M. B. ne le dit pas, & nous ne le diſons pas non plus; il prétend ſeulement que les cas, où l'on doit recourir à ce moyen de curation, ſont rares & très-rares. Sans proſcrire totalement cette opération ſanglante, il la réduit, il eſt vrai, à bien peu de choſe. Nous ſommes volontiers de ſon avis, & nous penſons que tous les gens raiſonnables ſe rangeront

de ce parti. Qu'importe, après tout, à la Chirurgie d'avoir une opération de moins ? Ne voudra-t-elle jamais mettre au nombre de ses progrès que de nouvelles méthodes douloureuses ou des instrumens cruels & meurtriers ? Ne recevroit-elle donc pas plus d'honneur, si elle étoit moins terrible, & si elle parvenoit à rendre même inutile l'amputation, & à briser cet appareil formidable de couteaux ? La Chirurgie est peut-être arrivée au point que désormais elle se perfectionnéra moins par l'invention de nouvelles méthodes que par la proscription de certaines pratiques cruelles.

Nous nous serions volontiers arrêtés à décrire la méthode que suit M. B. dans les différens cas où l'on pratique ordinairement l'amputation. Ce détail seroit important, mais il nous meneroit

trop loin & ne feroit pas du goût de tous nos Lecteurs. Nous nous bornons donc à mettre sous les yeux les principales raisons par lesquelles M. B. appuie son sentiment sur l'abus de l'amputation; elles suffiront pour démontrer l'excellence de sa méthode & pour prouver en même-tems qu'il est bien éloigné de penser, comme trop de gens le font, qu'on n'est véritablement Chirurgien qu'autant qu'on a beaucoup coupé de membres.

Après avoir tracé le plan de curation à suivre dans la gangrene des membres, M. B. décrit exactement un onguent digestif dont il se sert, lorsque la vie commence à ranimer les parties gangrenées; & à l'occasion de ce digestif, il s'exprime ainsi: « c'est » apparemment par quelque re- » mede semblable que S... G... a guérit un homme qui avoit le

» bras gangrené, & que les Mé-
» decins & Chirurgiens avoient
» abandonné.... parce qu'il ne
» voulut pas souffrir l'amputa-
» tion....

Les deux lettres initiales qu'on voit dans ce récit, y donnent un air mystérieux dont nous ne voyons pas trop la raison puisque le Latin de M. Bilguer dit formellement, *nobilis* (*a*) *illa femina Genevieve servavit hominem illum* &c.... (p. 28). c'est à-dire, *la fameuse Genevieve.* Mais sans nous arrêter à cette méprise du Traducteur, remarquons que M. B. lui même s'est trompé, nous ne savons comment, dans les circonstances du fait.

(*a*) M. B. en parlant de son propre onguent digestif, l'a qualifié de même; *Atque hæc est nobilis illa compositio unguenti digestivi.* Pag. 28.

En effet si cet Ecrivain eût consulté les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, (année 1702, p. 202, *& suiv.*) il auroit vu, 1°. Que l'onguent digestif qu'il propose est celui de cette Genevieve; 2°. Qu'il n'est fait aucune mention de Médecins appellés; 3°. Que les Chirurgiens n'abandonnerent pas le malade par la raison qu'il ne voulut pas souffrir l'amputation. M. Duverney le jeune, qui rapporte cette observation, dit seulement, ... *Il se présenta une femme nommée Genevieve qui promit de guérir le malade: les deux Chirurgiens qui le traitoient le lui abandonnérent.* Pouvoient-ils donc travailler plus long-tems à la guérison d'un malade qui donnoit sa confiance à une autre? 4°. Que Genevieve ne procura pas une guérison entiere, comme il le dit, (*totumque brachium ad sanitatem*

perducere potuit) puisqu'il est rapporté dans l'observation qu'*enfin l'avant-bras se détacha entièrement du bras dans la jointure six semaines après, à compter du jour que Genevieve commença à traiter le malade.*

C'est donc à faux que porte cette réflexion de M. Bilguer » Ce qu'il y a de plus étonnant » dans cette histoire, & ce qui » en même tems excite l'indigna- » tion, c'est l'opiniâtreté & la » cruauté des Médecins ; mais ils » en furent assez punis (*a*).

Quelque vrai que soit le sen-

(*a*) « At hoc illud est, quod simul & admiramur & medicis atque chirurgis indignum judicamus, ipsos opinionibus anteceptis suis eo abreptos, tamque morosos & immisericordes fuisse, ut miserum quem curandum acceperant ope consiliisque suis destituerent. Sed satis pœnarum dederunt ». Pag. 28. 29.

timent de M. Bilguer, cette observation ne sauroit servir à l'appuyer dans le sens où il la rapporte ; elle ne l'appuye que dans une partie. Il auroit peut-être pû en trouver de plus exacte pour son but. Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins raisonnable de dire qu'il ne faut jamais précipiter cette opération, & on peut le prouver par plusieurs exemples. Mais, dira-t-on, que faire quand tous les remedes ont échoué ? M. B. va nous l'apprendre.

Premier cas. Lorsque la gangrene & le sphacele sont dans un corps sain, il faut examiner si le mal continue de faire des progrès, où s'il est fixe & a ses limites marqués.

Dans le premier état, M. B. ne veut pas qu'on ampute (*a*), 1°.

(*a*) C'est aussi le sentiment de M. Sharp, Chirurgien célébre de l'Hôpital

Parce que cette opération augmenteroit l'inflammation & la fievre qui existe alors; 2°. Parce qu'elle ne peut se faire dans la partie saine, puisque souvent le mal est très étendu, & a déja gagné l'endroit où pourroit se pratiquer l'amputation : de plus les ligaturcs indispensables l'augmenteroient, & si l'on vouloit ne pas en faire, le malade périroit d'hémorrhagie. Ce moyen n'est donc pas un remede dans ce cas, & si quelquefois le malade échappe, la nature a tout fait, elle a seule combattu contre le mal & la cruauté du Chirurgien (*a*). Tant

de Guy à Londres. Il est Auteur d'un Traité des Opérations estimé & traduit en françois.

(*a*) *Fatendum .... naturam & morbo & sævitiæ chirurgi secantis restitisse & simul fuisse medicatricem victricemque*, pag. 31.

que la gangrene s'étend, il faut avoir recours à des remedes capables de l'arrêter, comme à des poudres vulnétaires indiquées dans la diſſertation, & au quinquina pris intérieurement.

Mais quand les progrès de la gangrene ſont arrêtés & ont des bornes, on juge ſi l'on peut conſerver la partie ou non. On le pourra, ſi ce qui eſt gangrené ſe détache, & ſi l'on apperçoit la régénération de nouvelles chairs; mais il n'y a plus d'eſpérance lorſque le mal a gagné l'os. Le ſeul remede alors dans un *corps ſain* eſt l'amputation [*in ſano corpore*] (*a*) ſi les forces du malade pa-

(*a*) *Sin ex oſſium manifeſtâ corruptione intelligitur membrum ſervari non poſſe* .... *reſecari debet & in ſano quidem corpore* (ce qui ne ſignifie pas *dans le vif*, comme on le lit dans la traduction) *ſi vires hominis ſuſtinere tam atrocem curationem poſſe videntur.*

roissent être en état de supporter ce moyen cruel. Tout douteux qu'il est, c'est cependant un remede, puisqu'il n'y en a point d'autre. Si le malade est foible (*a*), tout est désespéré, car il ne pourra soutenir l'amputation dans le vif. Il faut lire dans la dissertation même la maniere d'exécuter alors cette opération délicate. M. B. qui a prévu qu'on pourroit lui reprocher d'être peu conséquent en prenant un parti qu'il semble d'abord avoir rejetté, répond ici à cette objection.

Second cas. Dans les fortes contusions où les chairs & les os

---

(*a*) M. Platner a donné le même avis: *Si æger jam imbecillus factus est, . . . nec hæc chirurgia eum ad salutem perducere potest, sed mortem maturat.* §. 230. On peut voir encore ce que conseille M. Heister, *cap. de Gangr. & Sphac.* t. j.

ſont meurtris & briſés, eſt-il plus aiſé de guérir par l'amputation, qu'en n'y ayant pas recours? C'eſt une queſtion qu'examine M. B. en peu de mots. Ses raiſons ſont appuyées ſur les moyens de curations qu'il emploie : ils ſont internes ou externes. M. B. aſſure que pendant la derniere guerre il a gueri un grand nombre de bleſſés, ſans aucune amputation (*a*) par ſa méthode que nous ſommes fâchés de ne pouvoir rapporter ici. Après être entré dans le détail de ſon traitement & du ſuccès dont il a été ſuivi, M. B. nous donne le calcul des bleſſés qu'il a eus ſous ſa direction; il réſulte du nombre

(*a*) *Deo favente perſanavimus non aliâ quàm dictâ illâ*, §. 24. 25. *ratione, neque unquam adhibitâ membri amputatione*, p. 48.

de ceux qui ont été guéris ſans amputation, que ſa méthode a beaucoup d'avantages, & qu'on ne ſauroit trop l'employer. Il s'arrête un inſtant ſur le cas de l'amputation de la cuiſſe dans l'articulation : opération cruelle, qui ſeroit toujours meurtriere, mais que perſonne n'a jamais faite. Il fixe le point de vue précis ſous lequel il faut enviſager les cas où elle ſemble être praticable : ce qui doit ſuffire pour impoſer abſolument ſilence à toute diſcuſſion ſur une opération problématique qui devient très inutile par ſa méthode.

Troiſieme cas. La contuſion & l'ecchymoſe ſont traitées par M. B. à peu près comme la gangrene. Lorſqu'elles ſont conſidérables & accompagnées de fracas d'os, la Chirurgie preſcrit l'amputation, mais M. B. la rejette, & voici

ſur quoi il ſe décide : c'eſt que cette operation ne prévient point tous les accidens qui ſont la ſuite de la contuſion & de la commotion ; elle les augmente au contraire & hâte la mort qu'on croit prévenir en l'employant : » Ainſi » je ſoutiens hardiment, dit M. » B. que l'amputation ne peut pas » être utile dans ces cas dans leſ- » quels la nature & l'état des par- » ties doit la prohiber ; que dans » d'autres elle eſt nuiſible, puiſ- » qu'elle hâte la mort ; & qu'elle » eſt également nuiſible quoique » le bleſſé guériſſe, ſi on pou- » voit le guérir & conſerver le » membre ; un Chirurgien n'eſt » jamais excuſable de l'employer » dans ce dernier cas ». Il détaille enſuite les différens moyens de guerir les meurtriſſures.

Quatrieme cas. Qui regarde les bleſſures des grands vaiſſeaux. M. B. n'a point de connoiſſance

qu'on ait apporté dans les Hôpitaux aucun Soldat dont la cuiſſe ait été emporté par un boulet de canon ; *ils avoient péri ſans doute promptement ſur le champ de bataille par l'hémorrhagie.* Il déclare qu'il n'entreprendra jamais l'amputation pour cauſe d'hémorrhagie, qu'il eſt ſouvent plus difficile d'arrêter après l'amputation que dans tout autre cas. Il répond enſuite à cette objection que les ſecours qu'il propoſe ſeroient inutiles, ſi l'artère brachiale ou crurale ſont bleſſées à une certaine hauteur. Ceci eſt ſuivi d'onze obſervations de playes d'armes à feu avec délabrement & contuſion, toutes guéries ſans amputation. M. B. conclut que ſi l'on rapproche ſes obſervations de ſes moyens de curation & des raiſons dont il s'appuie, l'on comprendra combien l'on a tort le

plus ſouvent d'amputer les membres (*a*).

Cinquieme cas. A l'égard de la carie des os, cette maladie qui conduit lentement à la mort, elle ne demande pas l'amputation, ſi elle eſt récente & peu conſidérable. Il ſuffit de découvrir l'os, de le racler avec la rugine ou d'y appliquer le trépan perforatif. M. B. renvoye d'abord aux remedes qu'il a déja indiqués, puis il recommande d'éviter tous les acides minéraux, même la liqueur anodyne minéral d'Hoffmann, ſi fort vantée par quelques perſonnes dans les maladies des os, parce qu'ils nuiſent ordinairement. Mais faut-il recourir à l'amputation, lorſqu'on n'a point ob-

(*a*) Facilè intelligitur quàm malè plerumq. humani artus à corpore reſecentur.

tenu de guérison par les meilleurs remedes ? Ce moyen est inutile, dit M B. si la carie est accompagnée d'un vice dans les humeurs, & que ce vice subsiste ; si le vice est détruit, on ne doit point désespérer de la guérison. Il s'appuye ici de ses propres observations & de celles de M. Muzel qui dit que tous ceux auxquels on fit l'amputation à cause de la carie des os, périrent avec le membre amputé. Au lieu de cette cruelle ressource, M. B. recommande l'usage du trépan perforatif, & veut qu'on enleve tout ce qui est gâté. D'ailleurs pourroit-on risquer l'amputation, & cette opération ne seroit-elle pas inutile, si la carie avoit attaqué la partie supérieure de l'humerus, ou du fémur, ou l'os de la machoire &c. Il renvoye à sa méthode, ayant soin de remar-

quer auparavant que les playes faites avec un inſtrument tranchant par le Chirurgien ſe guériſſent plus aiſément que les contuſions & les meurtriſſures cauſées par un boulet, de la mitraille, des éclats de bombe, &c. Il eſt vrai, convient M. B. qu'il arrive ſouvent que le membre, guéri ſans amputation, *reſte difforme*, mais cela n'arrive pas toujours & ſouvent le cal remplit tout le vuide des parties oſſeuſes qu'on a enlevées, quelque conſidérables qu'elles fuſſent. Il rapporte en note deux obſervations qui le prouvent. Nous y en joignons une autre de Saviard (*a*) qu'il ſeroit trop long de rapporter en entier ; nous n'en produirons que ce qui

(*a*) Il ſeroit à ſouhaiter qu'on réimprimât les Obſervations de ce Chirurgien habile, leſquelles ſont devenues aſſez rares.

a rapport à l'objet actuel. C'est l'*Observat.* 120. Il s'agit d'une fracture des deux os de la jambe chez une femme âgée de 98 ans. Une imprudence de cette femme qui voulut marcher quelques jours après la réduction, mit sa jambe dans un état affreux qui fit beaucoup hésiter Saviard sur le parti qu'il avoit à prendre dans une occasion si fâcheuse.
» L'Art demandoit, dit-il, que
» je lui coupasse la jambe; mais
» son âge avancé me portoit à
» ne pas profaner une opération
» qui n'auroit eu aucun succès se-
» lon toutes les apparences ».
Nous passons sous silence tous les symptomes dangereux qui suivirent cette playe & qui allarmerent Saviard lui-même, pour dire que cette femme fut entierement guérie, après cinq mois accomplis à compter du jour de sa blessure.

Il termine ainſi ſon obſervation : » Sa jambe lui eſt reſtée auſſi lon- » gue que la ſaine & *avec très-* » *peu de difformité.* » Puis il fait cette réflexion : » on peut dire » que cette cure eſt très-rare & » très-extraordinaire (*a*) tant par » rapport à la grandeur de la » bleſſure ; qu'au grand âge de la » malade ; & le ſuccès de ce traite- » ment doit apprendre aux jeunes » Chirurgiens que les plus grands » obſtacles, qui puiſſent s'oppoſer » à la guériſon des bleſſures les » plus grieves, ne doivent pas » nous les faire regarder comme » abſolument déplorées & nous » empêcher de donner tous nos » ſoins au traitement de ces ſor- » tes de bleſſures, parce qu'il ſuf-

---

* En ſuivant la méthode de M. B. on a tout lieu d'eſpérer que ces ſortes de cures deviendront plus nombreuſes.

» fit que l'on en puiſſe ſauver » quelques uns (*a*) pour ne point » enviſager comme abſolument » inutiles les ſecours que nous » tâchons de donner à un grand » nombre qui périſſent malgré » tous les efforts que nous fai- » ſons pour les conſerver ». *D'ailleurs la difformité dans les membres*, remarque fort bien M. B. *n'en ôte pas tout l'uſage.*

Sixieme cas. Ce dernier article, (du cancer) eſt fort court. Comme il n'entroit pas dans le plan de M. B. de s'y arrêter, il renvoye à une diſſertation de M. Kattſchmied. Il recommande ſeulement d'enlever la partie vitiée

(*a*) Ce n'eſt pas là recommander de recourir ſi ſouvent à l'amputation. Si Saviard vivoit encore, on peut aſſurer qu'il adopteroit volontiers le parti de guérir ſans amputation, puiſqu'il y a ſi bien réuſſi lui-même.

avant que le mal ait fait des progrès, pourvu néanmoins que le corps soit sain, que le mal soit récent, & que les remedes internes & externes ayent été inutiles. Quand on y a recours trop tard, elle hâte la mort, ou au moins le mal réparoît dans un autre endroit; ce qui doit engager dans ce cas à pratiquer moins souvent l'amputation.

Si nous nous sommes occupés si long-tems de cette dissertation, c'est que le sujet en est intéressant pour l'humanité & pour la Chirurgie. D'excellens Maîtres dans l'art de guérir, en font beaucoup de cas, & se réunissent à nous pour dire avec M. Tissot que *cet ouvrage fera époque dans la Chirurgie & passera à la postérité.* Préf. p. x & xj.

ARTICLE LI.

***HISTOIRE GÉNÉRALE** des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques*, &c. par le R. P. Dom Remi Ceillier, Bénédictin, Prieur de Flavigny, & Président de la Congrégation de S. Vannes & de S. Hydulphe, Tome XXIII. *Paris, veuve Pierres & Butard*, 1763. in-4°. Second & dernier Extrait.

Ce dernier volume de l'*Histoire des Auteurs Ecclésiastiques* qui ont vécu dans les *douze premiers siecles de l'Eglise*, s'étend depuis *Pierre Lombard*, Evêque de Paris, mort en 1160 [ou 1164] jusqu'à *Guillaume d'Auvergne*, Evêque du même Siege, mort en 1248. Et comme c'est dans

cet intervalle que la *Théologie ſcholaſtique* commence à devenir plus commune, on a mis à la tête de ce dernier Tome un *Diſcours ſur la Théologie poſitive & ſcholaſtique*, c'eſt-à-dire, ſur les deux manieres différentes dont la Théologie ſe trouve enſeignée, d'abord par *les Peres* dans les douze premiers ſiecles, & enſuite par *les Théologiens ſcholaſtiques* depuis le douzieme. Le but de l'Auteur eſt de montrer l'origine & les progrès de ces deux méthodes, & d'en marquer les avantages & les inconvéniens : nous allons donner un précis de ce Diſcours.

Les Peres des douze (*a*) premiers ſiecles enſeignoient la doctrine de l'Egliſe d'une maniere

(*a*) On lit dans ce Diſcoars *onze*; mais bientôt on y voit que la même méthode a continué juſqu'au *douzême*.

noble & élevée, mais en même-tems proportionnée à la dispoſi-tion de ceux qu'ils inſtruiſoient où qu'ils combattoient. Dans leurs inſtructions & dans leurs écrits, ils s'appuyoient de l'autorité des *divines Ecritures*, de la *tradition Apoſtolique*, du *témoignage des Martyrs*, du *conſentement unanime de toutes les Egliſes* : de l'authenticité des *Miracles de J. C. & des Apôtres*; de l'évident *accompliſſement des Prophéties*, ſoit en la perſonne de J. C. ſoit dans la réprobation des Juifs & dans la vocation des Gentils. Telle étoit la maniere de prouver la Divinité de J. C. & la vérité de ſa doctrine, pendant les trois premiers ſiecles.

On ſuivit la même méthode, dans le quatrieme & dans les autres juſqu'au douzieme : avec cette différence, que depuis que les

Conciles & les Papes eurent commencé de prononcer des décisions & des décrets en matiere de doctrine, depuis que les Peres eurent entrepris de composer des ouvrages sur le dogme ou sur la morale, on commença aussi d'alléguer les *décisions des Conciles*, les *décrets des Papes* & les *témoignages des Peres.* On ne prétendoit pas négliger les argumens que fournissent *les lumieres de la raison*; mais comme l'Ecriture & la Tradition ont par elles mêmes une autorité supérieure, on évitoit toutes les vaines subtilités du raisonnement, en préférant cette divine autorité.

Cette méthode de traiter les mysteres est ce qu'on a appellé *Théologie positive* : » & dès-lors » on conçoit aisément, dit l'Au- » teur de ce Discours, de quelle » utilité elle a été à l'Eglise. Les » Docteurs n'avoient point de

» voye plus assurée pour faire
» parvenir une connoissance cer-
» taine de nos dogmes à tous les
» siecles ; ni de sources plus pu-
» res où puiser les preuves de la
» vérité de ces dogmes ».

Il expose en détail les moyens que cette méthode employe pour prouver les vérités de la Religion: la *Loi de Moyse*, les *Prophéties* & leur accomplissement ; l'*autorité de l'Evangile* & des Miracles, les *Actes des Martyrs*, la Tradition Apostolique, *le consentement de toutes les Eglises* ; l'autorité *des Conciles*, des décrets de Rome *& des écrits des Peres* ; les lumieres de la raison. Il montre les avantages que renferment ces moyens, & dont les Saints Docteurs ont sçu faire l'usage le plus utile, comme on le voit dans les Ouvrages de *S. Justin*, de *S. Irenée*, de *S. Cyprien*, de *S. Hi-*

laire, de *S. Athanaſe*, de *S. Baſile*, de *S. Ambroiſe*, de *S. Auguſtin*, & des autres Peres des ſix premiers ſiecles.

Les Théologiens qui vinrent après ce premier âge, commencerent à recueillir ces divers moyens; & avec tant de ſecours il leur fut facile de compoſer des Traités de Théologie ſur tous les articles de la Foi. Auſſi la plupart des Ecrivains des huitieme, neuvieme & dixieme ſiecles ont fait de leurs ouvrages un tiſſu des paſſages de l'Ecriture & des Peres, des décrets des Conciles & des déciſions des Papes. On en trouve la preuve dans les écrits de *Bede*, d'*Alcuin*, de *Rhaban Maur* & de quantité d'autres Ecrivains du moyen âge.

Mais quoique les Peres ayent communément employé la voye de l'autorité dans les matieres de religion, ſur tout pour l'inſtruc-

tion des Peuples, ils n'ont pas laissé de recourir à *la méthode des Ecoles Péripatéticiennes* pour développer toutes les ruses des Novateurs. *S. Grégoire de Nysse* ayant à réfuter Eunomius, le plus dangereux Sophiste de son siecle, mêla dans l'ouvrage qu'il écrivit contre lui les raisonnemens de la Philosophie avec ceux de la Théologie. Il suivit la même méthode dans ce qu'il écrivit contre Apollinaire. Ce fut avec le secours de la Philosophie que *S. Augustin* fit évanouir toutes les subtilités des Donatistes, des Manichéens & des Pélagiens; ce fut avec ce secours que *S. Jean Damascene* suivit les Hérétiques de son tems dans tous leurs discours. *Jean Scot*, dit Erigene, plus Philosophe que Théologien, crut pouvoir mettre en œuvre toutes les subtilités de la Dialectique pour prouver ses sentimens,

même dans les matieres théologiques ; mais ces ſubtilités l'ayant jetté dans diverſes erreurs, ſa doctrine & ſa méthode furent rejettées par les Théologiens de ſon têms, c'eſt-à dire, du neuvieme ſiecle : on continua donc juſqu'au douzieme à traiter les matieres théologiques ſelon la méthode de la Théologie poſitive.

Au onzieme ſiecle, *S. Anſelme*, moins verſé dans la poſitive que dans les raiſonnemens métaphyſiques, remplit de ceux ci la plûpart de ſes Ouvrages, & fut ainſi l'un des premiers qui mit en uſage la *Théologie que l'on nomme ſcholaſtique.* Le Sophiſte *Roſcelin*, contre qui ce Prélat écrivit, la ſuivit auſſi : *Abailard* ſon diſciple la prit de lui : *Gilbert de la Poirée* en fit des leçons publiques : *Othon de Friſinghen* la mit en vogue en Allemagne : enfin on l'enſeigna publiquement par-tout. En vain

quelques uns voulurent s'y oppoſer ; elle prévalut ſur la Théologie poſitive : on donna le nom de *Scholaſtiques* à ceux qui ſuivoient cette Théologie, ſoit parce qu'ils l'enſeignoient publiquement à leurs diſciples dans leurs Ecoles à la maniere des Philoſophes, ſoit parce qu'ils y diſputoient à la façon des Ecoliers, agitant des queſtions qui hors de leurs Ecoles n'étoient que de peu ou d'aucune utilité.

Gautier de S. Victor, ſe déclara ouvertement contre cette nouvelle méthode. Il ſe plaignit de ce qu'on oſoit établir par des argumens ineptes & par les regles de la *Philoſophie d'Ariſtote* les plus profonds myſteres. Il alla juſqu'à ſuſpecter d'héréſie les maîtres & les diſciples : ceux-ci en uſerent de même envers ceux qui demeuroient attachés à la Théologie poſitive. Les ſcolaſti-

ques traitoient de ſtupides leurs adverſaires, ceux-ci donnoient aux ſcholaſtiques le nom d'Hérétiques : & en effet quelques-uns d'eux tomberent dans l'erreur. La doctrine d'*Abailard* fut condamnée ; celle même de *Pierre Lombard* fut rejettée en pluſieurs points, & l'on défendit aux Profeſſeurs d'agiter certaines queſtions qu'on agitoit alors.

Nonobſtant cette défenſe, la doctrine & la méthode d'Ariſtote furent ſuivies dans le douzieme ſiecle, juſqu'à ce que leurs Sectateurs paſſant les bornes d'un juſte milieu, inventerent une troiſieme méthode de traiter les matieres théologiques, en y mêlant quantité de queſtions & de ſolutions auſſi indécentes que ridicules. *Pierre de Poitiers*, diſciple de Pierre Lombard, l'emporta ſur les autres dans cette troiſieme méthode. Pluſieurs de

ceux qui la suivirent furent condamnés avec *Amauri de Chartres*; & plusieurs regarderent la doctrine des Péripatéticiens, quoique commode pour la réfutation des Hérétiques, comme l'arsenal de l'hérésie.

Ce fut par cette considération que *Robert de Corceon*, Cardinal-Légat en 1715. dans l'acte de la réformation de l'Université de Paris, fit une défense générale de lire les Livres d'Aristote, intitulés *De la Métaphysique & Philosophie naturelle*. Les mêmes Livres furent défendus dans les Ecoles par *Grégoire IX* en 1231 jusqu'à ce qu'ils eussent été purgés de tout soupçon d'erreur. Mais dans la suite *Albert le Grand* & *S. Thomas d'Aquin* firent sur ces Livres des Commentaires, dans lesquels ils essayerent de concilier les scolastiques avec les Saints

Docteurs ; & pour lever les obstacles que ces Théologiens avoient mis dans leurs écrits au progrès des jeunes Etudians, ils en retrancherent plusieurs questions frivoles.

Mais ils ne toucherent point à la méthode scholastique. » Elle » est passée jusqu'à nous, dit l'Au- » teur de ce Discours, avec sa » sécheresse & tous ses termes » barbares ; proposant les vérités » toutes nues, sous une forme » toujours contrainte, & d'un » style sec & décharné qui n'a ni » grace ni noblesse ; sa façon de » procéder est moins utile & » moins agréable que celle des » anciens Peres de l'Eglise, qui » s'expliquoient naturellement, » mais noblement ». Pour rendre cela sensible, il en propose un exemple tiré de la doctrine du péché originel, qu'il prouve d'abord selon la méthode des scho-

laſtiques, enſuite ſelon celle de S. Auguſtin. Il conclut en diſant : » ce n'eſt pas que la forme ſyllo- » giſtique n'ait quelquefois ſon » utilité, ſoit pour développer » un ſophiſme ſpécieux, ſoit pour » rendre ſenſible une vérité abſ- » traite ; mais il eſt ennuyeux de » l'employer toujours, & de ré- » péter à chaque moment les » mêmes formules ».

L'ennui feroit ſans doute le moindre inconvénient de cette méthode, ſi d'ailleurs elle avoit des avantages capables de compenſer le dégout que cet ennui peut cauſer. Mais quels que puiſſent être les avantages de la *ſcholaſtique*, ſurpaſſent-ils les avantages de la poſitive ? C'eſt ce que nous laiſſons au jugement du Lecteur.

Entre les Auteurs Eccléſiaſtiques dont il eſt parlé dans ce

volume l'un des plus distingués est sans doute *Pierre Lombard*, qui est l'objet du premier Chapitre ; c'est à celui-là que nous nous arrêterons pour donner une idée de l'ordre que l'Auteur continue de suivre dans ce volume. Il commence par faire connoître ce Théologien en traçant sommairement *l'histoire de sa vie*. Pierre fut surnommé *Lombard*, parce qu'il étoit né à Novarre en Lombardie. Il fit ses premieres études à Bologne, d'où le desir de s'avancer le fit passer en France. Il vint à Paris, & fit de si grands progrès dans les Ecoles de cette ville, qu'il fut jugé digne d'y enseigner. Il s'en acquitta avec succès, & fut pourvu d'un Canonicat dans l'Eglise de Chartres. Vers l'an 1149, il s'éleva parmi les Ecoliers de l'Université de Paris une sédition, dans laquelle plusieurs Professeurs furent impli-

qués. Joſcelin, Chanoine de Meaux, déféra au Pape Eugene III. *Maître Pierre* & deux autres Profeſſeurs. Joſcelin & Pierre allerent à Rome plaider leur cauſe. Pierre y trouva de l'appui, & ſon Jugement fut renvoyé à l'Abbé Suger, ſans que l'on voye aucune autre ſuite de cette affaire. On a même douté qu'elle regardât Pierre Lombard; mais il eſt certain qu'il étoit alors connu ſous le nom de *Maître Pierre* : c'eſt ce qui porte D. Ceillier à préſumer qu'il eſt celui dont il s'agit dans cette affaire. A la mort de Thibaud, Evêque de Paris en 1157, les Chanoines élurent d'une voix unanime Philippe, fils de Louis le Gros, & Archidiacre de cette Egliſe; ce Prince vertueux & modeſte, qui avoit été diſciple de Pierre Lombard, lui porta les ſuffrages de ſon Chapitre, & reſta Archidiacre juſqu'à ſa mort. Pierre

Lombard fut donc mis sur le Siége de Paris : mais on sçait peu de choses de son Episcopat, parce qu'il fut très court, n'ayant gouverné cette Eglise que *depuis l'an* 1159, jusqu'au *mois d'Août de l'an* 1160.

Il y a ici quelque difficulté sur ces deux dates. D. Ceillier vient de dire que Thibaud étant mort *le* 9 *Janvier* 1157, les suffrages du Chapitre furent déférés à Pierre Lombard, qui en conséquence fut fait Evêque de Paris; le sommaire ajoute que ce fut *en* 1157, & il y avoit lieu de le conclure ; puisque D. Ceillier ne dit point que le Siege soit resté vacant : comment donc prétend il maintenant que Pierre Lombard ne gouverna l'Eglise de Paris que *depuis l'an* 1159? Auroit-il voulu dire 1157? Ceux qui ne font commencer l'Episcopat de Pierre Lombard qu'en 1159, prétendent ou que ce ne

fut qu'en cette année que mourut Thibaud, ou que du moins entre la mort de Thibaud en 1157, & l'Episcopat de Pierre Lombard en 1159, il y eut une vacance : c'est ce qu'il auroit fallu prouver. De plus Dom Ceillier dit ici que Pierre Lombard gouverna cette Eglise *jusqu'au mois d'Août de l'an* 1160 : mais dans la page suivante on lit qu'il mourut *le 20 Juillet de l'an* 1160. Il y a donc faute de part ou d'autre. L'épitaphe de Pierre Lombard dans l'Eglise de S. Marcel à Paris, dit qu'il mourut le 13 des Calendes d'Août, 13 *Cal. Augusti* : voilà apparemment ce qui a donné lieu à la méprise ; mais on sait que le 13 des Calendes d'Août est *le 20 Juillet.* Il est étonnant de voir combien ce calcul des Calendes a causé d'équivoques : on ne s'accoutume point à concevoir *Juillet* dans une

date où l'on trouve le nom d'*Août*, & ainsi des autres.

Ceux qui, sur cette épitaphe, auront lû que Pierre Lombard ne *mourut* qu'en 1164, seront ici portés à soupçonner que D. Ceillier se méprend encore en disant 1160. Mais sur cela il prévient leur critique : il avoue que selon cette épitaphe l'année de la mort de ce Prélat est 1164; mais il prétend que cette date a été ajoutée dans les siecles postérieurs, parce qu'il est certain que Maurice de Sully étoit Evêque de Paris en 1160, & qu'il fonda en cette année le Monastere d'Hérinal pour des Chanoines Réguliers en Lorraine. N'y auroit-il point moyen de concilier ces deux dates? Ne pourroit-il point être que Pierre Lombard eût quitté l'Episcopat en 1160, qu'alors Maurice de Sully lui eût succédé, & que Pierre s'étant retiré au Fauxbourg S. Mar-

cel, y ſoit mort en 1164. Ne ſeroit-ce point même par cette raiſon qu'il a été enterré dans l'Egliſe de S. Marcel?

D. Ceillier vient enſuite aux *Ecrits de Pierre Lombard.* L'ouvrage, « dit-il, le plus célébre » de ce Docteur, eſt celui qui eſt » intitulé, *Des Sentences.* » Expreſſion équivoque : car ce n'eſt pas en latin, *De Sententiis*, mais *Sententiarum Libri*, les Livres des Sentences, c'eſt-à-dire, où ſont contenus les ſentimens des Peres, *Patrum Sententiæ.* C'eſt à proprement parler une ſomme de Théologie composée de paſſages choiſis des Peres de l'Egliſe, & diſtribuée ſuivant la méthode des ſcholaſtiques. Il emploie non-ſeulement l'autorité des Peres, mais auſſi celle de l'Ecriture Sainte. Les Peres Latins ſont ceux qu'il cite le plus ſouvent, particulierement *S. Jerôme*, *S. Ambroiſe*,

S. Hilaire, *S. Auguſtin.* Des Auteurs Grecs, il cite *Origene*, *Didyme* & S. Athanaſe, c'eſt à-dire, le ſymbole qui porte ſon nom. Il eut auſſi recours aux Livres de S. *Jean Damaſcene* qui ont pour titre *De la Foi orthodoxe*, & qu'on venoit de traduire en latin. Il a diviſé ſon Ouvrage en *quatre Livres*, & chaque Livre en pluſieurs diſtinctions. Le *premier Livre* traite de Dieu, c'eſt-à-dire, du myſtere de la Trinité; le *ſecond*, des Créatures, c'eſt-à-dire, des Anges, de l'ouvrage des ſix jours, & particulierement de l'Homme; le *troiſieme*, du myſtere de l'Incarnation, des trois Vertus Théologales (*a*), des quatre Vertus

(*a*) On lit ici dans D. Ceillier, *de la foi*, *de l'amour de Dieu & du Prochain*; il a voulu dire ſans doute, *de la foi*, *de l'eſpérance*, *de l'amour*, &c.

Cardinales, des Sept Dons du S. Esprit, des Dix Préceptes du Décalogue; le *quatrieme*, des Sacremens, de la Résurrection & du Jugement dernier.

Après avoir donné avec étendue l'analyse de ces quatre Livres, Dom Ceillier observe que c'est *le corps de Théologie le plus complet qu'on eût donné jusqu'alors*, & il ajoute : « Les mysteres de la Foi y sont prouvés solidement, & l'on y réfute les objections que les Hérétiques ont formées de tems en tems contre les vérités de la Religion. C'est toujours par l'autorité de l'Ecriture & des Peres, que Pierre Lombard établit nos dogmes; c'est pourquoi il n'agite que peu ou point de questions, que les Peres n'aient traitées ou exprès ou en passant. Il ne se sert que rarement des termes & des

raisonnemens philosophiques ; sa méthode tient de la Théologie positive, & il y a tout lieu de croire qu'il ne composa son ouvrage que pour bannir des Ecoles les termes, les raisonnemens & la méthode des Scholastiques qui commençoient à prendre le dessus. Son style est clair ; il propose ses questions d'une maniere aisée & les résout de même ; mais il en laisse quelquefois d'indécises, après avoir rapporté les raisons de part & d'autre. C'est ordinairement S. Augustin qu'il prend pour guide dans ses décisions. Le dessein de Pierre Lombard avoit été d'établir tellement nos dogmes par l'autorité de l'Ecriture & des Peres, que l'on ne s'arrêtât plus à former sur ces matieres des questions inutiles. Un dessein si louable n'a point eu tout le succès qu'on en devoit attendre. Ses Li-

vres ont bien été lus & expliqués dans les Ecoles ; mais il eſt inconcevable combien ils ont occaſionné de queſtions interminables à ſes Interpretes. »

D. Ceillier parle enſuite des *Commentaires* qui ont été faits *ſur ces Livres ;* les plus célébres Auteurs de ces Commentaires ſont *Guillaume d'Auxerre*, Albert le Grand, *S. Thomas*, *S. Bonaventure*, Guillaume Durand, *Gilles de Rome*, Gabriel Major, *Scot*, Ocham & *Guillaume Eſtius.*

Delà il paſſe aux *éditions des Livres des Sentences* : les premieres ſont celles de Nuremberg en 1474, 1478, 1479 *in-folio.* Il dit que Jean Aleaume [Docteur de Paris,] en donna une édition à Louvain en 1546, & il ſemble confondre cette édition avec celles des Docteurs de Louvain ; nous

croyons que la premiere de Jean Aleaume parut à Paris en 1537, *in*-4°. La derniere édition dont parle Dom Ceillier est celle de Jean Martinez de Ripalda, publiée à Lyon en 1636. Il n'ignoroit pas sans doute qu'il y en a de postérieures ; nous en avons sous les yeux une de 1657 à Rouen *in*-4°.

Il finit par quelques *autres Ecrits de Pierre Lombard*, c'est-à-dire, *deux Lettres* qui ne sont pas imprimées ; des *Discours* cités, mais que l'on n'a pas ; des *Gloses sur Job* qui sont restées manuscrites ; des *Commentaires sur les Psaumes & sur S. Paul*, qui ont été plusieurs fois imprimés, & un mot du célébre *François Pithou* qui écrivoit à un de ses amis : » Je vous prie de m'acheter Pierre » Lombard sur les Psaumes, c'est » un très-bon Livre, tout ce qu'a » fait Lombard est excellent. «

Dans les Chapitres ſuivans on trouve *Pierre de Poitiers* ; Pierre le Chantre ; *Etienne de Grandmont* ; Pierre, Diacre ; *le vénérable Godefroi , Abbé des Monts* ; ſainte Hildegarde ; *ſainte Eliſabeth de Schonauge* ; Hugues de Rouen ; *Arnaud de Bonneval* ; le bienheureux Ælrede ; *Géroch de Reicherſperg* ; Théorien ; *Jean Cinnam*, & autres Ecrivains Grecs, terminés par *Hugues Etérien* qui paſſa de Toſcane à Conſtantinople.

Enſuite on voit Gauthier de Mortagne , le célébre *Pierre de Blois*, S. Thomas de Cantorbéri, *Jean de Sarisberi*, Pierre de Celle, *Philippe de Bonne-Eſpérance* , Jean Diacre , Raoul le Noir , *Pierre Comeſtor* , Arnoul de Liſieux , le fameux *Gratien* & ſon Décret, avec ſes additions & corrections.

Après ceux là viennent Théodore Balſamon ; *l'Abbé Joachim* ; auquel on donne ici, d'après les Bollandiſtes, le titre de *Bienheureux* ; Guibert de Gemblours ; *les Papes* Anaſtaſe IV, Adrien IV, Alexandre III, Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, Clément III, Céleſtin III, *Innocent III.* Celui-ci par ſes divers écrits, & ſurtout par ſes lettres, forme le ſujet d'un Chapitre fort étendu.

Le Chapitre ſuivant a pour objet *Guillaume d'Auvergne*, le dernier des Auteurs dont il ſoit parlé dans ce volume.

Après tous ces Auteurs ſe trouvent les *Actes des Martyrs d'Orient & d'Occident*, publiés à Rome en 1748 par *Etienne Aſſemani*, Archevêque d'Apamée, & la ſuite de *l'hiſtoire des Conciles* depuis celui de Pamiers en 1212, juſqu'au *quatrieme Concile général de La-*

tran tenu en 1215 inclusivement. Là finit l'Onvrage.

Le reste du volume contient le *Supplément* dont nous avons parlé dans notre premier Extrait, c'est-à-dire, *l'histoire des Conciles du XIe. siecle* qui manquoient dans les tomes précédens.

A la fin est une *Table de Matieres* qui ne contribuera pas peu à faire desirer la *Table générale* des Matieres contenues dans les vingt-trois volumes. Celle de ce dernier tome est faite de maniere qu'on ne peut pas y trouver ce qu'on y cherche. Imagineroit-on que tous ces Ecrivains Grecs réunis dans un même Chapitre avec Jean Cinnam, sont placés sous le titre de *Jean Cinnam*? Hugues Etérien se trouve lui-même à leur suite : qui jamais s'aviseroit d'aller le chercher là? Il faut espérer qu'une Table générale réparera ce

défaut. Les ouvrages volumineux tels que celui.ci exigent indiſpenſablement le ſecours d'une *Table générale.* On a donné celle de Fleuri : on devroit en donner une pour Tillemont, & nous eſpérons qu'on ea donnera une pour Dom Ceillier.

ARTICLE LII.

TRAITÉ DES MONNOIES & de la Juriſdiction de la Cour des Monnoies, en forme de Dictionnaire qui contient l'hiſtoire des Monnoies des anciens Peuples Juifs, Gaulois & Romains; les Monnoies de France, leurs variations, titre, poids & valeur depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à la fabrication ordonnée par l'Edit du mois de Janvier 1726, &c. les Monnoies de compte réelles & courantes de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique; les Monnoies & les Changes des principales Places de l'Europe en correſpondance avec Paris; des Tables de la valeur des Marcs d'or & d'argent; des

Monnoies, de leur titre, taille, poids & valeur depuis 1258 jusqu'en 1726. Les Anciens Généraux des Monnoies, la Chambre des Monnoies jusqu'à son érection en Cour Souveraine, les progrès de son établissement, &c. &c. Par M. Abot de Bazinghen, Conseiller-Commissaire en la Cour des Monnoies de Paris. (*Ament meminisse periti.* Essai sur la Critique de Pope.) A Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins, 1764. 2 vol. *in*-4°.

ON est en général assez prévenu parmi les Gens de Lettres contre tout ce qui porte le nom de compilation, ou en présente le travail. Le Politique, le Philosophe, l'Orateur & le Poëte, accoutumés à creuser leur propre fonds, ne voient dans tout Compilateur qu'un état si subordonné,

qu'à peine lui accordent-ils quelque place dans le monde littéraire. Ce traitement est-il juste, & toute compilation est-elle indifférente aux progrès des Sciences & des Arts? Que dans cette classe d'Ecrivains il s'en soit trouvé d'assez désœuvrés pour rechercher avec fatigue dans un amas d'écrits informes, des pensées médiocres, des anecdotes froides, fort inférieures à ce qu'ils eussent imaginé eux-mêmes en beaucoup moins de tems; c'étoit frustrer la République des Lettres de leur tems & de leur travail. Il n'en est pas ainsi de ceux qui, dans une vaste Bibliothéque, recueillent avec soin & avec discernement des faits importans pour l'éclaircissement de l'Histoire ou la perfection des Arts, ou ramenent à un point de vue fixe de Politique, de Jurisprudence, de Commerce ou de tout autre objet, mille traits épars

dans notre Hiſtoire qu'un Ecrivain n'a pu qu'effleurer, & qu'un Lecteur n'a ſaiſi que légérement. En général, à talens égaux dans le Compilateur une collection de penſées ne ſervira jamais ſi utilement la Littérature qu'un Recueil de Faits. Tel eſt celui que préſente le Dictionnaire des Monnoies que nous avons annoncé.

Un homme intelligent, jaloux de l'honneur de ſa profeſſion, & curieux d'approfondir tous les objets qu'elle embraſſe, rapporte à ce but pluſieurs années de lectures & de travaux. Il en réſulte une riche collection dont le goût & le diſcernement partagent les différentes branches pour en écarter la confuſion. Telle eſt l'idée que nous avons priſe d'abord de ce Recueil. Tout alphabétique qu'il eſt, nous le croyons ſuſceptible d'analyſe, & pour le préſenter dans cette méthode, nous l'enviſagerons dans

les trois principales parties qui le composent, la partie métallique, la partie de Droit & la partie purement historique ; nous ferons de celle-ci un extrait séparé dans nos prochains Mémoires.

« L'idée avantageuse que nous » avons de l'or, dit M. de Bazin» ghen au mot *Or*, est fondée sur » son excellence. Il est de tous » les métaux le plus compacte & » le plus pesant. C'est celui qui s'é» pure le mieux, qui a la plus » belle couleur & qui approche le » plus de la vivacité du feu. Il est » aussi le plus ductile ; différent » des autres métaux, il ne gâte » point les mains qui le travail» lent ; s'il laisse la plus légere » portion de sa substance, une » simple trace de son passage sur » un endroit, il y répand l'éclat. » Il est à l'épreuve de la rouille & » ne diminue point de poids en » passant par le feu. »

Il y a quelques redites dans ce que nous omettons de cet article : il y a l'or des mines, l'or en poudre ou paillettes d'or, & l'or des coûlées des montagnes du Chilly. On trouve ici une deſcription circonſtanciée de la maniere de ſéparer de la terre cette troiſieme eſpèce d'or par le moyen du lavage, ce qui donne le nom de *Lavaderos* aux baſſins dont on ſe ſert pour cette opération. Dégagé de la terre par un ruiſſeau d'eau-vive qu'on fait couler dans ces baſſins, cet or ſe trouve encore mêlé d'un ſable noir dont on le diſtingue difficilement. Cependant on obſerve qu'il ſe trouve quelquefois dans ces coûlées des morceaux d'or pur du poids de ſix, de huit & même de dix marcs ; mais, comme on le peut croire, ils ne paſſent point par le lavage. Quant au ſédiment noir qu'a laiſſé la premiere opération, il faut plu-

ſieurs eaux pour le ſéparer de l'or. Cette préparation, l'unique qu'il faille employer pour épurer cette terre d'or, ſi ſimple pour la main d'œuvre & pour le principal agent, a fort accrédité les coûlées du Chilly.

L'Europe a quelques paillettes d'or. Les rivieres auriferes ſont le *Rhin*, le *Rhône*, le *Doux*, le *Ceſé* vers les Cévennes; celle-ci eſt plus riche que les précédentes, mais ſon or eſt inférieur, n'étant qu'à 18 karats huit grains. D'autres rivieres, telles que le *Gardon* qui vient auſſi des Cévennes, l'*Arriége* au Comté de Foix, le *Salat* au Comté de Couſeram, le *Chanevalet* en Forêt, &c. roulent des paillettes d'or. L'Amérique eſt infiniment ſupérieure à l'Europe pour l'or en grain ou en pierre. L'Auteur explique également ſa préparation. On nous avertit avec raiſon de nous défier

de la poudre d'or de Guinée & du Sénégal, parce qu'elle est souvent chargée par les Négres de poudre de léton ou de poudre d'émeril. L'essai en fixe le prix.

Le Dictionnaire parcourt les différentes espèces d'or. Il en est une qu'il omet & qui ne pouvoit y trouver sa place, puisqu'elle est est employée par les Péruviens à quantité de bijoux & de petits meubles; c'est la *platine* ou *l'or blanc* connu en Europe depuis environ vingt-deux ans; ce métal qu'on a appellé le huitieme, a la couleur de l'argent, mais la fixité & presque le poids de l'or, il résiste comme lui à l'eau forte, & céde à l'eau-régale.

En France l'or se pése & se vend au marc qui est de huit onces; son affinage s'estime par karats; le plus grand affinage ne peut le porter qu'à 24 karats un seizieme ou un trente deuxieme de

karat moins. Au deſſous de 17 karats, il perd ſon titre & ſa qualité d'or.

Les Artiſtes trouveront au mot *Affinage*, les éclairciſſemens qu'on peut deſirer ſur ce procédé important qui dégage l'or des parties hétérogenes qui altéreroient ſa qualité, néceſſaire d'ailleurs dans les monnoies pour établir la confiance du Peuple & celle de toutes les Nations. On affine l'or avec l'antimoine, avec le ſublimé ou avec l'eau-forte. Cette derniere manœuvre s'appelle *départ*, & forme un article ſéparé. Le ſublimé donne le plus bel affinage & le moins diſpendieux; mais il n'eſt pas moins dangereux par ſes vapeurs que l'affinage à l'antimoine. Ce que cet article offre de plus curieux eſt l'extrait du procédé des Affineurs de la ville de Lyon, dont M. Hellot, de l'Académie des Sciences, dreſſa un Mémoire. Cet Académicien

nommé par le Conseil en 1746, suivit toute cette opération ; & fit le procès verbal que M. de Bazinghen décrit avec beaucoup d'étendue, & où il ne laisse rien à désirer à ceux de nos lecteurs qui voudront s'instruire.

L'argent se sépare de la mine de la même maniere que l'or, & le Dictionnaire au mot *or*, fournit la description de toute cette manœuvre. L'Europe est plus abondante en argent qu'en or ; cependant les mines de France ne sont pas riches, & la dépense pour les exploiter excéderoit beaucoup le produit. Aussi nos Princes ont accordé un profit aux Etrangers qui leur apportent de l'argent, en leur payant sur le pié de douze deniers l'argent qui n'est qu'à onze deniers douze grains. On appelle *argent le Roi*, celui qui tient une vingt-quatrieme partie d'alliage ; c'est de cet argent que se sont servi

nos Rois, de tems immémorial, pour le pié & fabrication de leurs eſpèces d'argent.

Le cuivre a ſes mines en France auſſi bien qu'ailleurs; on l'y travaille même avec ſuccès. « Le » cuivre eſt de tous les métaux » celui dont les mines ſont les » plus variées, ſoit pour les cou- » leurs, ſoit pour l'arrangement » des parties. Quelquefois on le » trouve par filons, quelquefois » par couches dilatées, d'autres » fois par morceaux détachés ré- » pandus dans la terre. » Il eſt le plus ſonore de tous les métaux, il eſt d'une fuſion difficile; cependant il ne differe du plomb & de l'étain qu'en ce que ſon ſel eſt plus âcre & plus fixe, ſon ſouffre plus abondant, plus volatil, & que ſes pores ſont plus ouverts. Le cuivre vierge eſt celui qui ſort de la mine, ſans avoir ſouffert le feu. Le cuivre roſette eſt celui

qui a ſoutenu pluſieurs fois le feu, & dont l'on a ſéparé les parties les plus groſſieres. Le cuivre naturel eſt rouge ; fondu avec la calamine, quintal pour quintal, il devient jaune. Le cuivre rouge & le jaune, fondus enſemble, quintal par quintal, donnent le bronze. Le cuivre s'emploie dans les monnoies pour alliage & pour la fabrique des liards. Il ſe fait des alliages d'or avec or par la combinaiſon d'une certaine quantité de matiere d'un moindre titre, qu'on allie avec une quantité de matiere d'un plus haut titre ; ainſi d'argent avec argent. On donne ici la table de cette combinaiſon à l'égard du louis d'or dont le titre doit être de 21 karats $\frac{3}{4}$. On a recours au cuivre, quand, par la fonte des monnoies d'or & d'argent, les Directeurs n'ont que des matieres au deſſus du titre des eſpèces à fabriquer. L'or de mon-

noie a moins d'alliage que l'or des bijoux. L'argent de monnoie eſt au contraire allié avec une plus grande quantité de cuivre que ne l'eſt l'argent de vaiſſelle. Le procédé dont on ſe ſert pour connoître le titre de l'un & l'autre métal, ſoit pour la fabrique des eſpèces, ſoit qu'ils ſe trouvent employés ou deſtinés aux ouvrages d'orfévrerie, s'appelle *Eſſai*. On eſſayoit autrefois l'argent en en tirant un à deux grains que l'on mettoit ſur des charbons ardens, & la couleur plus ou moins blanche décidoit du titre de l'argent. La pierre de touche & les petits morceaux d'or appellés *touchaux* ſervoient à eſſayer l'or par le frottement, & la différence des couleurs exprimoit la différence des titres. A ce procédé ſimple, mais peu certain, a ſuccédé l'eſſai à

la coupelle (*a*) vers l'an 1300, & environ deux cents ans après on a essayé l'or à l'eau forte par voie de *départ* ou de dissolution.

A l'article *Fabrication*, nos lecteurs trouveront tout le détail de l'opération du monnoyage qu'un extrait ne peut développer. Jusqu'au regne de Henri II. on ne se servit que du marteau pour la fabrique des monnoies. Le moulin inventé par un Graveur, Antoine Brulier, fut adopté par ce Prince. Jusqu'à Louis XIV. on continua de se servir du marteau, ainsi que du moulin. Ce fut lui qui en 1645, défendit qu'il se fît aucune

(*a*) Les Coupelles pour essayer, sont de petits vaisseaux peu élevés & peu creux, faits ordinairement de cendres de sarment & d'os de pieds de mouton calcinés & bien lessivés. On les vernit d'une liquenr composée de cornes de cerf ou de machoire de brochet calcinées & délayées dans de l'eau.

fabrique d'Eſpece autrement que par la voie du moulin & du balancier. Le métal eſt d'abord travaillé en lames, à peu près de l'épaiſſeur que doivent avoir les Eſpeces; coupées enſuite, elles donnent des morceaux appellés flaons qu'on ajuſte, qu'on retaille & qu'on blanchit. Ce ne ſont point encore des monnoies : les pièces ne le deviennent que lorſqu'elles ont été marquées des trois empreintes, de la tranche qui eſt une opération ſéparée, enſuite de l'effigie & de l'écuſſon dont les empreintes ſont reçues d'un ſeul coup & en un moment. La machine de la tranche paroît la plus curieuſe, comme elle eſt d'ailleurs la plus facile, puiſqu'un ſeul homme peut, par ſon moyen, marquer vingt mille flaons dans un jour.

Toute matiere d'or ou d'argent au-deſſus du titre preſcrit par

l'ordonnance pour la fabrication des monnoies, comme toute monnoie même, dont le cours est défendu, quelqu'en soit le titre, se nomme *Billon.*

On sent que plus l'expédient des monnoies offre de facilité & de commodité pour le Commerce, plus il a dû attirer l'attention des Souverains pour mainteuir ces avantages. Il paroît que ce fut à Trèves que les premiers François prirent la Fabrique, la Police, & pour ainsi dire, la premiere Jurisprudence des Romains sur les Monnoies. Le Reglement le plus étendu & le plus considérable qui nous reste de la premiere race, est celui de Charles le Chauve, datté du Parlement tenu à Pistes *en Juillet* 854 (*a*). Il prononce

(*a*) C'est en 864, c'est celui que Boulainvilliers appelle le Parlement de Delpite. Voyez Boulainv. Tom. I.

d'abord

d'abord un décri général de toutes les Monnoies anciennes & le commerce des nouvelles exclusivement à toute autre, à compter de la S. Martin de la présente année; il fixe le nombre des villes pour la Fabrique des Monnoies, regle la proportion de l'or à l'argent sur le pied d'un à douze, & celle de l'or inférieur en titre n'est marquée que comme d'un à dix. On voit par cette Ordonnance le Vicomte & le Monetaire assujettis à venir prendre à l'épargne une certaine quantité d'argent avec un poids. De tout tems les Souverains ont eu des Officiers particuliers pour veiller sur ceux qui étoient préposés à la fabrication des Monnoies. Nous verrons en traitant dans la suite la partie historique de cet ouvrage, ce qu'étoient ces Officiers du tems des Romains. La Jurisprudence étant le seul point qui nous oc-

cupe ici, nous obſerverons qu'aux Monéraires de la premiere & de la ſeconde race ſuccéderent vraiſemblablement les Généraux Maîtres des Monnoies. Unis d'abord aux Maîtres des Comptes & aux Tréſoriers des Finances, & comme eux ambulatoires, ils furent fixés à Paris, & détachés en 1358 par l'érection de la Chambre des Monnoies. Le nombre des Généraux n'en devint pas plus fixe, & la Chambre des Monnoies étoit encore en 1523 du corps de la Chambre des Comptes; cette Chambre dans ſes priviléges & dans les cérémonies publiques, eſt traitée en Compagnie Souveraine. Un des droits particuliers de ſes Officiers eſt celui de *pieds-forts* qui leur eſt accordé à chaque mutation d'eſpece & de Prince même. Il conſiſte dans une pièce faite pour ſervir de modele à la monnoie courante dont elle de-

voit renfermer toute la perfection. Ce droit est à présent converti en espèces; cet article se trouve développé au mot *Cour*, & répété presque mot pour mot à l'article *Pied-fort.* Cette attention de l'Ecrivain que nous trouvons dans quantité d'articles est fort commode pour le lecteur; mais n'est-ce pas trop se défier de sa patience que de lui épargner ainsi les renvois? L'érection de la Chambre des Monnoies en Cour Souveraine est de 1551; les appels de cette Chambre se relevoient au Parlement de Paris. Après cet Edit d'érection le nombre des Officiers fut augmenté jusqu'en 1648, année où l'on donne ici un état des Membres qui composoient alors cette Cour. On trouve ensuite deux Charges de Controlleurs généraux créées en 1657 pour siéger à cette Cour, & y assister à la vérification des boëtes

qui doivent y être apportées des différens Hôtels des Monnoies, & en tenir un Registre exact. La Jurisdiction de cette Cour ne s'étend pas seulement au fait des Monnoies ; mais elle enveloppe avec les Mines tous les Arts & toutes les espèces de commerce qui emploient l'or ou l'argent. La création de la Cour des monnoies de Lyon est de Juin 1704.

Cet Ouvrage présente dans le plus grand détail tous les justiciables de la Cour des Monnoies. Chaque nom d'Artiste offre avec ses fonctions l'inspection qu'il doit subir, les reglemens qu'il doit observer & les peines de la contravention, On voit par exemple que les Affineurs ne peuvent procéder à l'affinage qu'en présence des Juges-Gardes, Officiers subordonnés à la Cour des Monnoies qui doivent tenir registre de la qualité, quantité & du poids des matieres. L'art des Affineurs

a été l'objet de plusieurs Edits & Déclarations qu'on trouve dans ce Dictionnaire, & l'on voit que nos Princes n'ont rien omis de tout ce qui pouvoit le maintenir dans la plus grande pureté. L'Office d'Essayeur n'a pas moins attiré l'attention du gouvernement pour maintenir l'intégrité dans l'exercice d'un emploi qui le rend le premier Juge de l'exécution des Ordonnances sur le titre des especes fabriquées.

Le crime de fausse Monnoie est un des principaux objets de la Jurisprudence de cette Cour. Dès le tems des Empereurs il étoit censé crime de leze-Majesté, comme un attentat à l'une des plus belles prérogatives de la Souveraineté.

Nos Rois ont suivi cet exemple. La premiere peine contre les faux Monnoyeurs est celle que décerne l'Ordonnance de Louis le "

Débonnaire, en les condamnant à perdre la main. Cependant la peine du feu ordonnée par les Romains fut aussi renouvellée par Charles-le-Chauve pour les lieux où l'on suivoit le Droit Romain. Ailleurs il les condamne à perdre la main. La Coutume de Bretagne porte que les *Faux-Monnoyeurs seront bouillis, puis pendus*; celle de Loudun prononce l'alternative. S. Louis condamna les Rogneurs de Monnoies à être pendus. Les loix n'ont cessé jusqu'à nos jours de déployer toute leur sévérité contre les Faux Monnoyeurs. On ne peut trop sévir contre un crime qui, comme le dit M. le Maître cité par l'Auteur, « viole toujours » la Majesté du Souverain, ar- » rache l'un des Fleurons de sa » Couronne, rompt le lien du com- » merce, altere la regle & la me- » sure de toutes choses, empoi- » sonne une fontaine publique, » & ne peut tomber que dans une

» ame basse. » La peine des Faux-Monnoyeurs a été étendue dans ce regne à la fabrication illicite & à l'altération des Monnoies étrangeres.

S'il est important de réprimer tous les artifices de la cupidité ; il ne l'est pas moins de savoir modérer à propos le luxe, lorsqu'il va à retrancher aux Monnoies leur aliment. Delà cette attention des Souverains à prévenir l'affoiblissement des Monnoies, en entretenant l'abondance des Especes. Philippe Auguste, Philippe-le-Bel s'empresserent de donner un frein au luxe des vaisselles ; ils ont été imités par leurs successeurs toutes les fois que ce luxe est sorti de ses justes bornes. L'Auteur n'a garde d'oublier dans cet article l'esprit de sagesse qui présida aux Lettres-Patentes de 1759 sur la vaisselle & les matieres d'or & d'argent qui furent

portées à la Monnoie ; & qui ſçut par le même reſſort étendre les reſſources de l'Etat, & développer au Prince le ſentiment de ſon Peuple.

Ce Dictionnaire offre ſur les deux parties même auxquelles nous nous ſommes reſtreints, des détails très-importants, & des tables qui doivent être d'une très-grande utilité. M. de Bazinghen nous a paru montrer partout une grande intelligence de ſa matiere, beaucoup d'ordre, de clarté & de facilité pour la traiter.

Nous réſervons pour un autre extrait la partie hiſtorique de ce Dictionnaire qui ſera peut-être plus intéreſſante pour le commun de nos lecteurs.

ARTICLE LIII.

SUR LE SORT DE LA POËSIE en ce siecle philosophe, par M. CHABANON, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *Quid placet aut odio est quod non mutabile credas.* Horat. Epist. 1. Lib. 2.

Dissertation sur Homere, considéré comme Poëte tragique, lû à l'Assemblée publique de l'Acad. Royale des Inscriptions &c. du 15 Août 1760.

Priam au camp d'Achille, Tragédie en un acte. Ces trois morceaux réunis dans une brochure *in*-8°. de 80 pages. A Paris, chez Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, 1764.

IL est difficile de réunir en aussi peu de pages autant de beautés

que ces trois ouvrages en présen-rent, & de captiver plus agréable-ment ses lecteurs que le fait M. Chabanon dans sa prose & dans ses vers. Nous souhaitons pouvoir rendre l'impression qu'ils nous ont faite.

Nous avons touché légerement dans le dernier volume de nos Mémoires la révolution qui fait l'objet du premier morceau de Poësie de ce Recueil. *Le sort de la Poësie en ce siecle philosophe* nous avoit paru demander l'atten-tion des Gens de Lettres, & sol-liciter la réclamation du génie contre le flegme philosophique qui s'empare sous nos yeux des compositions qui en sont le moins susceptibles. Le mérite de sentir céde insensiblement la place à celui qu'on attache à paroître pen-ser. Sans doute la Nature est tou-jours la même; & la Poësie sa fidele interprete, doit exprimer

ſes mouvemens les plus animés. Mais ſi le deſpotiſme philoſophique ſe donne la liberté de façonner pour ainſi dire ces mouvemens avant que de les produire, de calculer les ſenſations, avant que de les exciter, d'adoucir à ſon gré les cataſtrophes, d'amortir l'enthouſiaſme par la réflexion, d'introduire des paſſions factices, & d'en préparer méthodiquement l'effet; la Poëſie ne ſera plus qu'une copie froide & manquée, une expreſſion monotone de la Nature qui pourra flatter le goût, mais qui n'éveillera point le ſentiment. Vouloir ainſi confier à l'eſprit les fonctions du génie, c'eſt bleſſer la Nature.

La Muſe des vers & la Philoſophie doivent éclairer les hommes. M. Chabanon accorde à chacune ſon flambeau. La Poëſie comparée au Dieu du jour,

. . . « A nos yeux a paru la premiere,
Elle a tout embelli des traits de sa lumiere ;
Par elle de l'esprit ont germé tous les dons,
Et le génie ardent frappé de ses rayons,
Météore embrasé de sa vive étincelle,
Eclatoit dans les airs & tonnoit auprès d'elle ;
L'autre regne aujourd'hui dans la tranquillité ;
Tempére des esprits la prompte activité. »

C'est à l'astre de la nuit que la Philosophie est ici comparée ; quoiqu'il s'y trouve quelques rapports heureux, & qu'on puisse en ajouter d'autres à ceux que l'Auteur développe, nous avouons que cette comparaison ne nous a pas affecté aussi agréablement que la description des premiers effets de l'empire de la Philosophie sur le monde littéraire. Nous en trans-

crivons quelques vers. Uranie ou la Philosophie

.... « Parut assise sur son thrône,
Où le plus pur éclat la couvre & l'environne.

. . . .

A peine sur la terre elle portoit ses pas,
Déja des nouveautés le dangereux appas
Attiroit autour d'elle une foule empressée :
Soudain du Dieu des vers la Cour fut délaissée....

. . . .

Du Pinde négligé les coteaux sont déserts,
Le deuil en a banni les graces fugitives,
Tout un Peuple nouveau doit habiter ces rives.
L'esprit contemplatif y vient étudier
Les grandes vérités qu'il doit nous publier,
Son silence imposant fait taire l'harmonie,
Et le doute a pris place au trône du Génie. »

Sous ce nouveau regne la Métaphysique, la Géométrie, l'Algébre & la Chymie subjuguent les hommes;

« Et tel que le métal bouillant dans la fournaise,
Dès qu'un froid pénétrant le saisit & l'atteint,
En masse resserré s'endurcit & s'éteint;
L'esprit, enfant des Cieux, souffle vague & mobile,
Feu brillant & léger, flamme prompte & subtile,
Sous des travaux glacés contraint à s'endurcir,
Vit son plus bel éclat s'éteindre & s'obscurcir. »

La Métaphysique chez Mallebranche n'éteignit point le flambeau de l'imagination, & nous pourrions citer parmi les savans de nos jours tel Géométre bien connu qui sait allier avec l'intel-

ligence parfaite des proportions & des calculs le brillant essor d'un beau génie. L'idée de M. Chabanon n'en est pas moins grande & bien exprimée ; elle est même généralement assez vraie. Il est peu d'esprits dont l'activité ne souffre point de la précision du compas & de l'équerre.

Est-il vrai qu'ainsi que les plaisirs, les beaux Arts nous quittent,

« Quand on veut de trop près les voir & les connoître ? »

L'Auteur le propose comme un doute ; cependant il est certain qu'en fait d'Arts, plus on observe & plus on découvre. Ce n'est donc point une observation attentive, mais une métaphysique des Arts trop approfondie qui peut quelquefois rallentir l'essor des Maîtres. Le génie dans ses ouvrages se rapproche singulierement

de la nature ; à sa maniere de produire on sent qu'elle seule le conduit.

« Nature ! nom Divin, nom sacré pour
les Arts !
Que ta magnificence étonne mes regards !
Si je contemple au loin le grand tableau du monde,
Je t'y trouve partout riche, libre & féconde.

. . . . .

De trésors prodigués quelle source infinie !
Ce spectacle est pour moi la leçon du Génie. »

Le Génie qui suit la Nature dans la liberté, la richesse & la vérité de ses productions, l'imite aussi dans ses jeux bisarres ; alors il semble annoncer la nécessité d'un guide. Mais quand la raison calme & tranquille s'offre à le gouverner, un Dieu l'arrache & le

transporte au milieu des tempêtes qu'il habite. Ce Dieu est l'enthousiasme.

« Son trône est établi sur le sommet des airs,
Il vit parmi les feux, la foudre & les éclairs :
Du Dieu de la lumiere il reçut la naissance,
Sa flamme le pénétre & nourrit son essence ;
Je vois autour de lui les fieres passions,
Parcourir à grands pas ces vastes Régions,
Et remplissant le Ciel d'une sainte manie,
Se transmettre en courant les flambeaux du Génie.

L'idée est belle, vraiment poëtique & se ressent de la chaleur de l'enthousiasme. A la suite de ce morceau, le Poëte nous a paru étendre un peu trop les droits de

l'enthousiasme, pour que nous puissions le suivre ou même l'approuver. C'est dans ces sortes d'écarts, que le coup-d'œil imposant d'une philosophie sévere corrigeroit à propos la marche du génie. Mais ce n'est point là d'ordinaire qu'elle se rend importune.

Demandons avec cet Académicien que la Poësie rentre dans ses droits pour recevoir de la main du génie ses images, ses fictions, ce merveilleux qui en fait l'ame, ce sentiment vif qui saisit & qui transporte, ce sentiment fécond, toujours sûr de produire son pareil dans l'ame du lecteur. La cause du génie poëtique s'est trouvée en très bonne main. Celle d'Homere n'aura pas moins à se louer de son panégyriste.

M. Chabanon dit beaucoup, lorsqu'il assure qu'Homere étoit

tout ce qu'on a admiré depuis lui. Mais, à s'en tenir au respect ou plutôt à la vénération des anciens pour ce Poëte; il semble qu'on n'en peut trop dire. Pour un Zoïle qui attaqua la réputation d'Homere, au tems de sa plus grande célébrité, mille voix s'éleverent de la Grece pour lui décerner un culte pareil à celui des Dieux; & les efforts de ses ennemis, leur mérite même n'ont pû lui ravir le titre de Prince des Poëtes, le premier sous lequel nous l'avons tous connu, dès lors qu'à peine on nous a initiés à la littérature. Plus familiarisés avec ce Poëte, nous l'avons trouvé supérieur à ce titre, en découvrant dans ces Ouvrages le germe de la plûpart des connoissances historiques & de la morale dont après lui se sont parés les Anciens. Il seroit presqu'aussi facile de présenter Homere Peintre, Historien, Philo-

ſophe, que de le montrer Poëte. Plus connu ſans doute ſous ce dernier titre, il manquoit ce ſenſible à ſa gloire d'être préſenté, non-ſeulement comme tragique; mais en ce genre, comme le plus dramatique de tous les Poëtes. C'eſt l'objet d'une diſſertation très-intéreſſante de M. Chabanon. L'Abbé d'Aubignac qui ne voyoit dans l'Iliade & l'Odyſſée qu'une compilation de vieilles Tragédies recueillies d'abord par Lycurgue, enſuite par Piſiſtrate (*a*), tireroit peut-être avantage de cette Aſſertion, qui cependant n'a rien de commun avec ſes paradoxes. La Tragédie, dans l'étymologie de ce nom, ne s'annonce que comme un chant de village dont un bouc étoit la récompenſe. Dans ſon

(*a*) Conjectures Académiques, ou Diſſertation ſur l'Iliade en 1715.

idée conventionnelle, c'eſt une action diviſée en cinq actes, ſoumiſe à la loi des unités, mêlée de récits & de chants. En ne voyant la Tragédie que ſous ces formes, c'eſt certainement au tems d'Eſchyle qu'il faut en fixer la naiſſance. Mais » ce n'eſt là, dit M. » Chabanon, que l'acceſſoire de » la Tragédie, comme le vers » n'eſt que l'acceſſoire de la Poë» ſie, dont l'ame, dont la ſubſtan» ce eſt dans les images, les ex» preſſions, la rondeur & l'har» monie . . . la grandeur des ca» racteres, la force des paſſions, » les actions qu'elles produiſent, » le langage qui leur eſt propre, » voilà la ſubſtance tragique; elle » réſide dans les Poëmes d'Ho» mere, & y eſt comme un dépôt » de ſemences fécondes qui n'at» tendent, pour prendre vie, » qu'un Génie qui les échauffe. »

Virgile est grand Poëte ; mais il n'est point dramatique. Quand il auroit trouvé dans son Génie toutes les ressources du tragique, le but de l'Enéïde l'en éloignoit. En voulant flatter Auguste & les Romains, il s'étoit dévoué à une étude rigoureuse de ses caracteres qui devoit gêner son essor, & le moyen de rendre ses personnages intéressans pour la Cour & pour la nation, étoit de former pour ainsi dire des hommes artificiels, au lieu qu'Homere les prend dans la Nature. Le caractere de ce Poëte opposé à Virgile est un des beaux endroits de cette Dissertation.

Quelques lecteurs trouveront peut-être qu'Homere n'eût rien perdu de sa grandeur, quand M. Chabanon auroit montré Virgile par les grands traits qui caractérisent son Enéïde, il y a un demi-siecle qu'une pareille dissertation eût produit une fermentation dans

les Lettres ; mais aujourd'hui, outre que l'on eſt revenu de ces longues querelles, on a diſtingué les claſſes, on a marqué les rangs, & chacune des deux Cimes du Parnaſſe a reçu un trône pour y placer l'un & l'autre Prince des Poëtes.

Homere ſaiſit la Nature telle qu'il l'a trouva chez les Grecs ſes contemporains. Tout le ſentiment ſe rapportoit chez eux à la pitié & à la terreur, deux paſſions plus analogues à ce retour continuel ſur nous mêmes qui domine nos actions Quand Homere auroit trouvé dans ſon cœur ces paſſions molles & efféminées qui ſe ſont introduites dans la ſuite ſur les Théâtres, & qui y perſéverent encore en dépit de la Nature, qui n'en offre preſque point de modele, il ſe ſeroit bien gardé de les tranſmettre aux Héros de ſon Poëme. Il vouloit iutéreſſer les

Grecs, il falloit parler à leurs cœurs; mais il savoit que ces ames qui conservoient encore toute la rudesse & la simplicité de la Nature ne frémissoient qu'à l'unisson de la terreur & de la pitié. Ce fut là qu'il trouva la source du beau, du sublime & du pathétique qui forment le caractere de ses Héros.

Le principal est Achille, « personnage, dit M. C., le plus » dramatique peut-être qu'on ait » jamais conçu, ... soit que retiré dans son camp il y verse des » larmes de douleur & de rage, » soit qu'il fomente intérieurement une haine sourde & silencieuse, qu'il accueille avec bonté les envoyés d'Agamemnon, » & leur livre Briséis, qu'il reçoive avec dignité les Généraux » & les refuse avec force, ... » partout il est à placer avec avantage sur la scéne. Hector triom» phe,

» phe, les Grecs périssent ; voilà
» l'instant où Achille va goûter
» pleinement tous les plaisirs de
» la vengeance. Patrocle paroît &
» demande la grace de ses Conci-
» toyens ; dès-lors toute idée de
» vengeance s'efface ; cette haine fu-
» rieuse & terrible céde aux pre-
» mieres armes que verse un ami...
» Mais déja Achille est entré au
» champ de bataille pour y venger
» Patrocle ; c'est-là son véritable
» théâtre ; ses qualités éminentes
» s'y développent, & les Troyens
» frappés d'épouvante cédent à
» son aspect, & se refoulent les
» uns sur les autres comme les va-
» gues de la mer . . . Hector n'est
» plus, Achille qui vient de l'im-
» moler le poursuit encore tout
» inanimé qu'il est ; il le traîne
» dans le sang, la fange & la pous-
» siére, & de retour en son camp,
» il se promet le barbare plaisir de
» l'y voir déchirer par des vau-

» tours. A l'inſtant que cette idée
» l'échauffe & le tranſporte, Priam
» paroît, tombe à ſes pieds, &
» lui demande le corps de ſon fils;
» le Héros attendri fond en larmes,
» l'écoute, le reçoit & le conſole....
» Rien n'eſt plus théatral que ces
» inégalités monſtrueuſes. »

Homere a choiſi comme l'on voit un caractere heureux pour amener naturellement les péripéties les plus frappantes; mais il n'eût fait connoître Achille qu'imparfaitement, s'il n'eût développé cette grande ame par les contraſtes, reſſort principal du tragique. La force & la rapidité d'un torrent ne ſe meſurent jamais mieux que quand on lui oppoſe une digue puiſſante. Homere le ſavoit. Le pouvoir ſuprême d'Agamemnon & la vanité de ce chef deviennent le contrepoids de l'impétuoſité d'Achille. La ſcéne s'anime par le choc de ces deux ca-

racteres; Achille eſt déja connu plus d'à moitié. Ce Héros en effet ne ſeroit-il que furieux?

Une ſituation adroitement ménagée éveille dans Achille un ſentiment plein de douceur. La préſence de Patrocle, ſon amitié, ſon zele, l'attrait de toutes les vertus attendriſſent cette ame fiere. A voir ce Héros dépoſer ſes fureurs au nom de Patrocle, & les reprendre pour le venger, on croiroit Achille plus voiſin de la tendreſſe que de la colere; c'eſt qu'Homere vouloit le monrter dans ſes extrêmes, & il y a réuſſi.

La ſageſſe de Neſtor, la politique raffinée d'Ulyſſe, l'orgueil des autres Guerriers forment encore des contraſtes intéreſſans qui ſervent à développer tous les profils du Héros principal, en donnant pour ainſi dire le mouvement à toute la Nature.

Ce Génie ſi ſublime dans ſon

enthousiasme, n'est pas toujours monté à ce ton de chaleur & de véhémence qu'exigent les grandes passions, parce que ces grandes passions elles-mêmes ne sont pas l'état ordinaire de la Nature. Elle a ses momens paisibles, & Homere, toujours son fidele interprete, sait narrer avec simplicité dans le repos des passions, comme il posséde l'art d'émouvoir fortement dans leur crise. Quoi de plus simple que la description du réveil des Chefs de l'armée? A cette occasion M. Chabanon fait une critique qui nous a paru très-juste du début de presque toutes nos Tragédies. C'est d'ordinaire un Dialogue très-pompeux quoique sans fonds, très animé quoique sans action. Le Poëte semble y préparer son spectateur plutôt à applaudir à son talent qu'à s'unir à son sujet, & qu'à entrer dans l'action. Il se passe plusieurs scènes

où l'on ne voit que le Poëte dont le plus grand art seroit celui de se cacher ; & le Héros qui devroit s'annoncer & intéresser par degrés les spectateurs paroît toujours trop tard.

A cette réflexion de l'Académicien que nous avons un peu étendue, succéde une autre partie de ses preuves qui n'est pas maniée avec moins de force & d'habileté que les autres, pour assurer à Homere la gloire du premier Dramatique. C'est celle où M. Chabanon fait voir qu'Homere a dicté aux Poëtes qui l'ont suivi, les discours les plus convenables & les plus assortis au Théâtre, par ceux qu'il a mis dans la bouche de ses Héros. Tantôt c'est un dialogue lent & tranquille, tantôt ce sont les transports de l'yvresse d'une passion. Mais « la passion, dit M. » C., ne connoît point d'apprêts ; » elle est brusque & dure dans

» son expression, outrée & excef-
» sive dans ses vues, déréglée &
» sans suite dans ses idées. C'est
» ainsi qu'Homere la fait parler. »

Voilà, comme on voit, la réponse aux reproches que l'on fait à Homere sur les injures que ses Héros semblent s'adresser réciproquement. Nous disons que ces injures sont apparentes, parce qu'Homere ne peut gueres aujourd'hui avoir de Juges sur le plus ou moins de décence de ces expressions dans sa langue. D'ailleurs, quelque en soit la rudesse, elle n'en est que plus dans la nature, qui dans l'expression libre d'une passion forte, n'admet point nos délicatesses de convenances. Nos bienséances ont adouci le langage de l'emportement, de la fureur & du désespoir. Nos Héros de Théatre s'emportent & se désesperent avec noblesse & dignité; mais comme ces bienséances n'ont

encore rien rallenti dans nous de ces mouvemens, le Poëte qui les exprime avec plus de fidélité est toujours le peintre de la Nature & & le plus dramatique de tous les Poëtes.

C'est la conséquence de cette dissertation que notre extrait ne peut dispenser de lire. Nous n'avons pu faire parler que par intervalles M. Chabanon lui-méme; nous l'avons toujours fait avec une sincere admiration pour la justesse & la beauté de ses idées, le nerf & la chaleur de son style. En analysant, en développant même ses réflexions, nous croyons n'avoir point altéré la force de ses preuves. Une version de l'Iliade en Tragédie joint ici l'exemple au raisonnement, & cet exemple nous a paru très-concluant pour Homere.

C'est *Priam au camp d'Achille.* L'Auteur convient que cette pièce

ſort de nos mœurs & des regles de notre Théatre auxquelles il n'a pas prétendu l'aſſujettir. Les Héros d'Homere ſont extrêmes dans la haine & dans la vengeance. Notre goût formé ſur des paſſions plus douces ſe révolte de ces excès. Il y auroit de la dureté à nous en montrer ſur le Théâtre les images trop crues. De cette oppoſition, M. C. conclut à introduire deux ſortes de drames : les uns *repréſentés*, les autres *écrits*. Le ſuccès de l'hiſtoire dramatique de Barnevelt juſtifie ſon projet ; c'eſt un doute qu'il propoſe modeſtement aux Maîtres de l'Art, & que les beautés de la Tragédie de Priam lui donnoient droit de décider. Nous nous y arrêterons quelques inſtans.

La ſcène ſe paſſe près du tombeau de Patrocle. Le premier dialogue eſt employé au récit du combat & de la mort d'Hector & des

excès de la vengeance d'Achille. Ce tableau est bien présenté. Patrocle, Hector, Achille ont déja fait toute l'impression qui peut attacher le lecteur. Le sang froid de la haine d'Achille & de sa vengeance répétée sur le cadavre d'Hector, ne s'y fait peut-être pas aussi bien sentir que dans le Poëme : car il importe de connoître de quelle trempe est l'ame de ce terrible ennemi. Les coups de Théâtre les plus frappans vont la développer.

Près du tombeau de Patrocle est le corps sanglant d'Hector. Achille paroît. Patrocle a les premiers mouvemens de son cœur ; mais cette douleur la plus amere céde tout à coup à la fureur en voyant le cadavre d'Hector. Oüi, lui dit Achille,

« Les coups dont j'ai frappé ta criminelle tête,

Sont les moindres des maux que ma
haine t'apprête,
Je verrai les Vautours de ton sang altérés,
S'arracher de ton corps les lambeaux
déchirés;
Près des Tours, dans les murs de la superbe Troye,
Ils iront dévorer cette effroyable proie:
Tes amis pâliront à ce spectacle affreux,
Et tes membres sanglans retomberont
sur eux.
Tes indignes Parens dont la mort te
sépare,
Te rejoindront bientôt dans le fonds
du Tartare.
Le bras qui t'a frappé frappera tous les
tiens,
Hécube & ses enfans, Priam & ses
Troyens.

Priam paroît. Le cœur d'Achille va éprouver une situation inconnue pour lui jusqu'alors. Achille n'est point préparé; on le

lui annonce. La ſurpriſe, un reſte de colere partagent d'abord ſes mouvemens. Priam aux genoux d'Achille nous rappelle Porus devant Alexandre, & dans nos idées ce contraſte n'eſt point à l'avantage d'Homere. C'eſt que nous voulons toujours que nos paſſions ſoient majeſtueuſes. Homere plus naturel ne voit que l'homme dans Priam, & laiſſe le Roi qui n'eſt pour rien dans l'entrevüe.

Le diſcours de Priam eſt d'ailleurs d'une véritable éloquence. Achille eſt inébranlable juſqu'au moment où Priam met en œuvre ſa vieilleſſe, le ſouvenir de Pelée. C'eſt le premier coup qu'il porte au Héros Grec; il n'eſt pas ſans effet. Achille ne montre déja plus que de la ſurpriſe. Les coups redoublent, & l'éloquence va déployer tout ſon pouvoir.

PRIAM.

« Content d'immoler un vieillard expirant
Qui céde à ton pouvoir & meurt en t'implorant,
Mêle à tant de fureurs quelqu'ombre d'indulgence,
Au delà du trépas n'étends pas ta vengeance,
Et permets qu'Ilion recueille après ma mort
Les restes malheureux de Priam & d'Hector.
Qu'Hécube ... en le voyant elle mourra peut-être. »

ACHILLE.

Juste Ciel ! la pitié dans mon sein pourroit naître !

PRIAM.

Eh ! pourquoi combats-tu ce noble sentiment ?
Patrocle fut, dit-on, généreux, bienfaisant.

L'ame d'Achille n'eſt point à l'éprenve d'un choc auſſi vif & auſſi bien ménagé. Priam eſt auprès du corps de ſon fils ſans l'appercevoir encore. Déja Achille redoute l'effet de ce ſpectacle pour les yeux d'un pere. Il n'eſt pas éloigné de prendre le cœur de Priam pour les malheureux reſtes d'Hector. Priam les apperçoit & ſe jette ſur le corps de ſon fils. C'eſt de ce nouveau théâtre qu'il acheve ſur l'ame d'Achille toute l'impreſſion qv'il veut y faire.

PRIAM.

« Achille par pitié . . .

ACHILLE.

Laiſſe-moi malheureux.

PRIAM.

« Regarde ce corps pâle & ſanglant que j'embraſſe. . . .

A tes coups désormais il n'offre plus de
place,
Son sang est épuisé, ses traits sont effacés;
Je les ai méconnus, n'en est-ce pas assez ? »

ACHILLE. *à demi-voix.*

Je céde, c'en est fait. »

Achille ignoroit dans ce moment le retour que lui préparoit l'artificienx Ulysse. Ce guerrier, le plus éloquent & le plus politique des Grecs, s'apperçoit bientôt de la révolution qu'ont faite dans Achille la présence & la priere du pere d'Hector; il entreprend de la changer. Cette scène abonde en contrastes frappans, & en situations vraiment théâtrales. Ulysse met tout en œuvre, il connoît les passions & les foibles d'Achille; il les oppose, il les combat les uns par les autres. Il fait que ce Héros est

avide de gloire; il la lui montre compromise dans les suites de son indulgence pour le Monarque de Troye; ce ressort échoue contre une ame hautaine qui croit pouvoir toujours maîtriser les événemens. Un mobile plus pressant, manié avec l'art d'Ulysse, va soulever dans Achille une passion contre elle-même : la sensibilité. Il le méne au tombeau de Patrocle, & pour cimenter la paix qu'Achille accorde à Priam : *c'est-là*, lui-dit-il,

« C'est-là qu'il faut signer un si beau traité
De ton ami je vais te découvrir la cendre;
Rappelle-toi le sang que tu dus y répandre,
Et tes nouveaux sermens détruisant le premier,
Viens-y t'unir au sang d'Hector ... son meurtrier.

ACHILLE. *bas.*

Qu'entens-je ? Je frissonne. »

Ulysse adresse ensuite à Patrocle un discours pathétique ; il l'interromp pour faire parler Patrocle lui-même. C'en est fait de l'opiniâtreté d'Achille & de la vie de Priam. Mais la tombe s'ouvre au même instant, l'ombre de Patrocle paroît. Achille veut l'embrasser, l'ombre l'arrête, renverse le conseil sanguinaire d'Ulysse, rend Priam aux Troyens ; & le cadavre d'Hector à son pere.

L'intervention de l'ombre a paru de trop dans ce dénouement. On voudroit que le Héros, comme dit ailleurs M. Chabanon lui-même, (*a*) *ne dût qu'à l'extrême fermeté de son ame l'avantage d'échapper à l'éloquence* d'Ulysse. Quoi-

(*a*) page 41.

qu'il en ſoit rien n'eſt plus propre que la diſſertation de cet éloquent Académicien & le modele qu'il propoſe comme un eſſai, à accréditer les Drames *écrits*. Le plus difficile ſera peut-être de perſuader à ſes lecteurs qu'une paſſion factice telle que celle qui occupe chez nous la ſcêne, ne vaut pas, pour l'effet théatral, les cataſtrophes des paſſions qui ſont vraiment dans la Nature. Mais ce n'eſt qu'une raiſon de plus pour deſirer que M. Chabanon veuille en réitérer ſouvent les preuves.

ARTICLE LIV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

D'AVIGNON.

LE Commerce de l'Amérique par Marseille, ou l'explication des Lettres patentes du Roi, portant réglement pour le Commerce qui se fait de Marseille aux Isles Françoises de l'Amérique, données au mois de Février 1719, & des Lettres patentes du Roi pour la liberté du Commerce à la Côte de Guinée, données à Paris au mois de Janvier 1716, avec les Réglemens que ce Commerce

a occasionnés. Par un Citadin. (*M. Chambon, Receveur des Fermes du Roi à Marseille*) en 2 vol. in-4°. de 624 pages chacun, avec les Cartes Géographiques des Isles dont il est parlé & des Planches qui représentent très-clairement les différentes productions de ces Isles, dont on développe l'origine, la qualité, l'usage, & dont *M. Bellin*, Ingénieur de la Marine a eu la complaisance de diriger le travail & de conduire les gravures.

Ces deux vol. in-4°. imprimés en cette année 1764, *à Avignon, se vendent à Marseille chez Mossy, & à Paris chez J. Villette, Libraire, rue du Plâtre S.* Jacques, 18 *liv. en feuilles, & 22 liv. reliés.*

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES.

Examen du Catéchisme de l'Honnête homme ou *Dialogue entre un*

Caloyer (*a*) *& un homme de bien.* A Bruxelles, & se trouve à Paris, chez Babuty, pere, Libraire, rue S. Jacques, in-12. de 182 pages, sans l'Avertissement. 1764. Le prétendu *Honnête-Homme*, est un de ces Incrédules, partisans d'un culte arbitraire, fortement prévenu contre les preuves de la Religion, qu'il élude par des sophismes, ou qu'il néglige d'approfondir par une ignorance affectée ou par une insensibilité systématique; enthousiaste d'ailleurs, comme le sont presque tous ces nouveaux Maîtres, sur trois ou quatre regles de mœurs vagues & indéterminées dans leur objet; un de ces Citoyens de l'Univers, qui ne se trouvent bien nulle part; un de

(*a*) Moine Religieux Grec, suivant la Regle de S. Basile, habitant du mont Athos, & desservant les Eglises d'O-

ces amis du genre humaiu, dont presque chaque individu est dans le cas de se plaindre ; un de ces Panégyristes des vertus sociales, qu'on trouve en défaut sur les premiers principes d'une bonne société.

Le *Caloyer* est un foible apologiste qui fait plus de tort à sa cause, que celui qui l'attaque, raisonneur superficiel, mou dans sa défense, complaisant où il faut cesser de l'être, ne détruisant point le spécieux des objections ; leur ajoutant au contraire, par la foiblesse de ses réponses, un air de triomphe.

L'Auteur de l'examen, qui les met aux prises, est un exact Logicien, un Théologien savant & un profond controversiste. C'est assez faire connoître l'ouvrage, pour décider nos Lecteurs à se le procurer, en attendant que nous nous

entretenions avec eux plus au long du mérite de cette composition. Ce sera la matiere d'un de nos extraits.

FRANCE.

De Toulouse.

La Ville de Toulouse, célébre par les Prix qu'on y distribue depuis long-tems à l'Eloquence, à la Poësie & aux Arts, voulant contribuer aussi au progtès des Sciences & des Lettres, a, sous le bon plaisir du Roi, fondé un prix de la valeur de cinq cents livres, pour être distribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres, à celui qui, au Jugement de cette Compagnie, aura le mieux traité le Sujet qu'elle aura proposé.

L'Académie avoit proposé pour

le Prix de 1764, *de déterminer l'origine & le caractere des Tectoſages, l'étendue & l'état de la partie de la Celtique qu'ils occuperent juſqu'à l'entrée des Romrins dans leur Pays, & les excurſions qu'ils firent avant cette époque.* Aucun des Ouvrages préſentés n'ayant paru mériter le Prix, l'Académie s'eſt déterminée à le réſerver & à le joindre à celui de 1767, qui ſera double, & pour lequel elle propoſe le même Sujet.

On fut informé, il y a deux ans, que l'Académie propoſoit pour Sujet du Prix dr 1765, *de donner les loix du frottement des fluides en mouvement.*

Quant au Prix de 1766, on fut informé l'année derniere qu'il ſeroit triple, & que l'Academie donnoit une troiſieme fois le même Sujet; ſçavoir, *le moyen de reconnoître les contrecoups dans le*

corps humain, & d'en prévenir les suites.

Les Savans sont invités à travailler sur ces Sujets, & même les Associés étrangers de l'Académie. Ses autres Membres sont exclus de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs ouvrages qui soit bien lisible, sur-tout quand il y aura des calculs algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs Ouvrages une Sentence ou Devise; mais ils pourront néanmoins y joindre un Billet séparé & cacheté, qui contienne la même Sentence ou Devise, avec leur nom, leurs qualités & leur adresse; l'Académie exige même qu'ils prennent cette précaution, lorsqu'ils adresseront leurs Ecrits au Secrétaire. Ce Billet ne sera

point ouvert, ſi la Piece n'a remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, pourront adreſſer leurs Ouvrages à M. l'Abbé de Rey, Sécretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque perſonne domiciliée à Toulouſe. Dans ce dernier cas, il en donnera ſon récépiſſé, ſur lequel ſera écrite la Sentence de l'Ouvrage, avec ſon numero, ſelon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les Paquets adreſſés au Secretaire, doivent être affranchis de port.

Les Ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au dernier Janvier des années pour le Prix deſquelles ils auront été compoſés.

L'Académie proclamera dans ſon Aſſemblée publique du 25 du mois d'Août de chaque année, la Piece qu'elle aura couronnée.

Si l'Ouvrage qui aura remporté le Prix, a été envoyé au Secretaire en droiture, le Tréforier de l'Académie ne délivrera ce Prix qu'à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au Porteur d'une procuration de sa part.

S'il y a un récépissé du Secretaire, le Prix sera délivré à celui qui le présentera.

L'Académie qui ne prescrit aucun systême, déclare aussi qu'elle n'entend point adopter les principes des Ouvrages qu'elle couronnera.

De Paris.

Exposition de la Théorie & de la Pratique de la Musique, suivant les nouvelles découvertes; par M. de Bethizy. A Paris, chez F. G. Deschamps, Libraire, rue Saint Jacques 1764, in-8°. de 331 pages, sans les exemples gravés qui en occupent 60. Ce Livre

parut pour la premiere fois en 1754, & nous en donnâmes alors (Juillet premier vol. pag. 1575) un extrait étendu dans nos Mémoires dont nous ne craignons pas de conseiller la lecture. Un homme célébre dont les Jugemens en matiere de Mathématiques sont autant d'arrêts, M. d'Alembert ayant eu occasion de parler de l'Ouvrage de M de Bethizy, s'exprime ainsi : » ce Livre » m'a paru clair & méthodique. » On peut le regarder (quant » aux détails de pratique) comme » un supplément au mien ; je » rends cette justice à l'Auteur » avec d'autant plus d'empresse- » ment qu'il m'est entierement » inconnu (*a*). Il est flatteur pour

(*a*) Elémens de la Musique théorique & pratique, suivant les principes de M. Rameau, discours préliminaire, page 34, Edition de Lyon, chez Bruiset en 1762. in 8°.

nos Mémoires d'avoir annoncé avec éloge un Ouvrage honoré du ſuffrage de M. d'Alembert, & auquel le Public a fait le plus grand accueil. Nous ſommes perſuadés que les augmentations dans le détail des regles & les corrections faites par M. de Bethizy à cette ſeconde édition contribueront de plus en plus à étendre l'uſage de ſon Livre qui pour la partie Typographique mérite auſſi des éloges.

Spectacle hiſtorique, ou Mémorial des principaux évènemens tirés de l'Hiſtoire univerſelle,

Rois, Magiſtrats, Légiſlateurs ſuprêmes,
Princes, Guerriers, ſimples Citoyens mêmes,
Dans ce ſincere & fidele miroir,
Peuvent apprendre & lire leur devoir.

Rouſſeau.

A Paris, chez G. B. P. Valleyre, fils, Imprimeur, rue de la Vieille-Bouclerie, & Cailleau, Libraire, rue S. Jacques, 1764. 2 vol. in-12. dédiés à Monseigneur le Duc de Berry; le premier vol. de 376 pages, sans l'Epître dédicatoire & la Table des articles; le second de 344 pages. Chaque tableau de ce Mémorial est terminé par une Sentence, Pensée morale ou politique exprimée en un ou plusieurs vers tirés des Poëtes François les plus célébres, & qui forme comme la devise de chaque tableau. Nous nous occuperons incessamment de cette nouveauté littéraire, dont on nous a paru faire cas.

Diogene Conteur, ou *les Lunettes de vérité, suivies de la Bibliotéque naturelle, & d'un Recueil de Contes & de Poësies* 1764 *Brochure de* 236 *pages, sans nom*

d'Auteur ni d'Imprimeur. Séduits par le titre de cet Ouvrage ; nous nous étions proposé d'en faire un article séparé L'impossibilité d'en extraire quelques portraits capables d'amuser & d'instruire nous a fait changer.

Né avec un cœur sensible, équitable, franc, généreux, aimant la vertu, pratiquant le bien, fuyant les frivolités, l'adulation, les foibles complaisances, l'Auteur eut bientôt de puissans ennemis. Calomnié par la jalousie, trahi par de faux confidens, il fut précipité des hautes dignités ou le crédit & les intrigues de sa famille l'avoient élevé. Privé de ses emplois, il le fut bientôt de ses prétendus amis. Après en avoir inutilement cherché de véritables dans ses parens, dans sa patrie, & chez l'étranger, il se choisit une retraite loin des hommes au fond des bois : là il fit la décou-

verte du sage *Hermés Trimégiste.* Ce vénérable Vieillard lui conseilla de retourner parmi ses semblables, & pour suppléer à la science difficile de connoître les hommes, il lui fit présent des Lunettes de vérité : leurs verres portoient la vue dans les replis les plus cachés du cœur humain. C'est à la faveur de ces Lunettes que l'Auteur a tiré une foule de portraits presque tous croqués & dont les couleurs ont été mal broyées. Hermés, pour rendre son présent utile aux Lecteurs de M... auroit dû joindre une palette & un pinceau de délicatesse aux Lunettes de vérité. Cette mince satyre est fort au-dessous de l'*Opticien* Chinois, dont elle est une imitation mal-adroite.

Les réflexions de Palémon, d'abord domestique à la ville, Berger au village, forment ce qu'on appelle la Bibliotéque

naturelle. Les leçons & le ſtyle de ce Campagnard ne ſont pas au-deſſus de ſon éducation & de ſon état. L'Auteur ne s'eſt occupé dans ſon Ouvrage ni du choix des expreſſions ni de leur valeur. On y lit... voyez ce lierre ſerrer étroitement ce *vieux ormeau* ? Regardez *en bas dans la plaine* cette riviere. Regardez cet épervier qui *voltige ſourdement* au-deſſus du bois. Entendez vous le bruit *qu'il ſe fait* à côté de vous ? Les Animaux ſauvages ſont mieux conformés que ceux que nous avons *domeſtiqués*. Un chien à *beau* être battu. Il avala ſon vin trempé *par une moitié d'eau*. Peut-être ce ruiſſeau à force de ſe répandre hors de ſon lit.... fera-il *jalir* une fontaine ? Cette femme *tend les* oreilles pour entendre ce qu'on annonce. Je ne vois pas les colombes s'unir par *l'appas d'une alliance lucrative ou illuſtre*. Nos re-

marques, quoiqu'abrégées, pourroient former un volume à peu de chose près aussi gros que celui que nous annonçons. L'Auteur paroît très-zèlé pour les mœurs & en avoir de très-bonnes; aussi ne prenons-nous point à la lettre ce qu'il fait dire à son Berger, » ici les besoins ne sont pas multipliés par la mollesse ... on » suit les loix de la nature, c'est-» à dire, les plus pures, les plus » certaines, les plus raisonna-» bles ... nous avons fait dégé-» nérer les animaux en les apri-» voisant, *comme nous avons dégé-» néré nous-mêmes en nous civili-» sant.*

Les Contes & les Fables qui grossissent la même Brochure sont assez analogues aux Lunettes, & à la bibliotéque. Cet échantillon en donnera une juste idée. *Thalés*

arrivé dans certain païs eſt interrogé. D. oſeroit-on vous demander de quel païs vous êtes? R. Je ſuis Chinois. D. Chinois! il n'y a pas long-tems que vous avez quitté la Chine? R. Trente ans. D. Trente ans! & vous paroiſſez n'en avoir pas vingt-cinq. R. C'eſt que je mâche tous les matins d'une herbe qui me fait rajeunir. D. Pourroit-on vous demander comment vous vous appellez? R. Je n'ai point de nom qui me ſoit propre. D. C'eſt peut-être quelque affaire d'honneur qui vous améne? R. C'eſt une affaire de bon ſens. J'ai voulu ſavoir s'il n'y avoit pas de païs où on ne trouvât point de ſots, & je ne l'ai pas trouvé.»

Les Poëſies morales méritoient d'être encadrées avec les Contes. Le *portrait des Veuves* commence ainſi:

De ſon éclat vermeil la diligente Aurore,

Coloroit les coteaux, *les prés & les déserts*,
L'Univers du néant sembloit sortir encore:
Mille jeunes Oiseaux élévés dans les airs
Essayoient de nouveaux concerts.

. . . .

Pan du son *vif* de ses Pipeaux
Avoit éveillé les Driades

. . . .

Iris de sa triste avanture
Aux bords *du lac Léman* ne cessoit de gémir.
Tircis étoit l'objet de sa premiere flamme,
Tircis mourut...

L'Auteur auroit pu apporter des *bords du lac Léman* quelque chose de mieux que les pleurs d'Iris & l'ortographe de M. de Voltaire. Le portrait des Veuves est imité de cette Elégie Gascone.

Tircis ès mort pécairé,
Auzélits plouras Lous,
Hérbetes pér mé plairé
Combiats vostros coulours,
Plaintivo Tourterello,
Roussignol amouroux,
Et vous Echo fidelle
Répétas mos doulours.

L'Auteur du portrait dit:

Moutons donnez des pleurs;
Pleurez le, belle Flore;
Changez brillantes fleurs
L'éclat qui vous décore
En de pâles couleurs.

Manuel des Pasteurs, contenant les Regles de l'Eglise dans l'administration des Sacremens, & dans les fonctions du saint Ministere; les formules de tous les Actes, & les Exhortations qui y sont relatives; les secours spirituels pour la consolation des malades & des

mourans, avec les Pronoſtics dangereux dans les maladies pour l'adminiſtration du ſaint Viatique, dédié à Mgr. de Graſſe, Evêque d'Angers, par M. l'Abbé Dinouart, Chanoine de l'Egliſe Collégiale de S. Benoît de Paris, & de l'Académie des Arcades de Rome. *Lyon, Duplain l'aîné*, 1764. *deux vol. in-*12. *le premier de plus de* 580 *pages, le ſecond de plus de* 530. Cet Ouvrage eſt en même-tems un extrait des meilleurs Rituels, & un ſupplément à ceux qui ſont moins étendus. L'Auteur avoue que l'on a d'excellens Rituels, où *les Regles* preſcrites par l'Egliſe pour l'adminiſtration des Sacremens ſont expoſées avec étendue: mais il obſerve que le nombre en eſt petit, & que dans la plûpart des Diocèſes, les Eccléſiaſtiques n'ont entre les mains que d'anciens Rituels qui ne ſont pas toujours ſuffiſans en bien des cas, & qui laiſ-

ſent quelquefois les Paſteurs dans l'incertitude de ce qu'ils doivent faire ; ce qui produit de la différence, & même quelquefois de l'inexactitude dans leur conduite. C'eſt donc pour ſuppléer à ce qui manque dans ces Rituels, que M. l'Abbé Dinouart a pris ſoin de recueillir dans ce Manuel tout ce que les Rituels les plus étendus & les plus exacts, tels que ceux de Bourges, de Rouen, d'Aleth, d'Angers, de Meaux, de Soiſſons & de Milan par S. Charles, renferment de plus intéreſſant ſur l'adminiſtration des Sacremens. Il y a joint les Formules de différens Actes que les Curés, Vicaires & autres Prêtres peuvent avoir à dreſſer. Ces Inſtructions & ces Formules forment le premier volume. On trouve dans le ſecond différens modeles d'exhortations que l'on peut faire dans l'adminiſtration des Sacremens ou auprès des ma-

lades : celles-ci ſont en très-grand nombre. L'uſage de ce Manuel ſera connoître aux Paſteurs combien il peut leur être utile.

Plaidoyers & Mémoires contenants des Queſtions intéreſſantes tant en matieres Civiles, Canoniques & Criminelles que de Police & de Commerce, avec les Jugemens & leurs motifs & pluſieurs Diſcours ſur différentes matieres ſoit de droit Public, ſoit d'Hiſtoire par M. Mannori, *ancien Avocat au Parlement Tome XII. à Paris, chez Claude Hériſſant, Libraire-Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or,* 1764, *in-*12. *de* 400 *pages ſans l'Avertiſſement du Libraire, l'Epître à ſes Imprimeurs de* 16 *pages, & le Diſcours préliminaire de* 74 *pages.*

Ce volume ne nous eſt parvenu qu'après que nous avons eu analiſé les trois précédents. Ce *Novembre*, 1764.

retard nous met dans le cas d'en rendre compte séparément. L'Auteur nous dit qu'il *les regarde avec une tendresse paternelle*, eu égard à l'importance des matieres qu'il renferme : nous croyons que sa tendresse n'est point aveugle ; nous ne pouvons juger encore de l'exécution, mais nos Lecteurs sont déja prévenus si avantageusement pour les autres Plaidoyers qu'il leur sera facile de prendre pour ceux-ci les yeux & les sentimens de l'Auteur.

Au reste cette affection de M. M. ne se borne pas à ses Ouvrages. L'Epître qui se trouve à la tête de ce volume & qu'il adresse à ses Imprimeurs est l'expression de la reconnoissance qu'ils ont méritée par leur zele à seconder l'édition de ses Ouvrages, on y trouvera une cordialité & des traits d'un sentiment naïf qu'il n'est pas ordinaire de rencontrer

dans un bel esprit : le cœur ne paroît point avoir souffert chez lui de la sécheresse du cabinet, & l'esprit trace agréablement les mouvemens de sa reconnoissance. » C'est votre art, dit M. Mannory à ses Imprimeurs, qui nous » donne la vie littéraire ... par » votre composition, nos Ouvrages prennent un corps ; c'est la » presse qui l'anime. Nous devons » à l'Imprimerie ce que nous » sommes ... Sans elle les Auteurs pâliroient en vain sur les » Livres & sacrifieroient leurs » veilles à leur zele où à leur vanité ; ils n'en peuvent trouver » la récompense que par votre art ». De-là l'Auteur passe à quelques Anecdotes d'Imprimeurs célébres à qui le mérite Typographique a ouvert la route des honneurs.

Dans cette Epître M. M. avoue franchement la ſingularité de ſa ponctuation & de ſon orthographe, mais ne s'occupe point de la juſtifier, ce que nous croyons difficile à faire, ſoit qu'on emploie le raiſonnement, ſoit qu'on procede par autorité.

Dans un de nos prochains Mémoires, nous ferons connoître au Public ce que ce volume nous paroîtra renfermer de plus intéreſſant.

Lottin le Jeune, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie : vient d'acquérir le Privilege & tous les exemplaires des *Principes Généraux & raiſonnés de la Grammaire Françoiſe, avec des Obſervations ſur l'Orthographe, les accens, la ponctuation & la prononciation, & un Abregé des Regles de la Verſification Françoiſe, dédiés à Monſeigneur* LE

DUC D'ORLEANS, Premier Prince du Sang, par M. Reſtaut, Avocat au Parlement & aux Conſeils du Roi. Neuvieme Edition revûe & corrigée par l'Auteur, vol. in-12. de 680 pages y compris la Préface 1764.

Abregé des Principes de la Grammaire Françoiſe, dédié aux ENFANS DE FRANCE, *par le même. Sixieme Edition revue & corrigée par l'Auteur.* Vol. in-12 1764. de 127 pages ſans compter l'Avertiſſement.

Cette derniere Edition faite ſous les yeux de l'Auteur & la plus corecte de toutes, portera le nom de Lottin le Jeune ſur le Titre, & l'on trouvera au dos du Frontiſpice la ſignature du même Libraire.

Les Editions multipliées de cet Ouvrage en font aſſez l'éloge : voici la neuvieme faite ſous les

yeux de l'Auteur, sans compter toutes celles qui ont été faites sans son aveu. M. Restaut s'étoit appliqué à exécuter le plan que M. Rollin avoit tracé dans son Traité des études, pour cette partie de l'éducation des jeunes Gens de l'un & l'autre sexe; & l'expérience prouve qu'il y a parfaitement réussi: malgré les succès des premieres Editions, M. Restaut n'a jamais cessé de revoir & de perfectionner son Ouvrage, ensorte que chaque édition nouvelle qu'il donnoit surpassoit les précédentes. On peut donc regarder celle ci comme la plus parfaite. Les principes que cet Ouvrage renferme n'ont rien qui ne soit à la portée des jeunes gens; les regles que l'Auteur propose sont simples & faciles à saisir; les exemples qu'il donne sont instructifs.

L'Abrégé qu'il a fait lui-même

de cet Ouvrage, le met à la portée des Commençans, & les dispose à la lecture de l'ouvrage entier. Car voilà la méthode reconnue la plus utile pour enseigner; c'est de commencer par des Abrégés, avant de faire lire les Traités plus étendus; ensorte que pour les Livres mêmes dont on n'a pas d'abrégé, un Maître attentif fait marquer à ses disciples les morceaux les plus essentiels par lesquels ils doivent commencer, différant à une seconde ou troisieme lecture la totalité de l'Ouvrage. C'est donc un grand avantage lorsque cet Abrégé se trouve fait par la main de l'Auteur même.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Novembre, 1764.

ARTICLE XLIX. *Œuvres de* M. LE CHANCELIER D'AGUESSEAU, Tom. IV. page 1154

ART. L. *Dissertation sur l'inutilité de l'amputation des membres ; par* M. Bilguer, *traduite & augmentée par* M. Tissot, 1190

ART. LI. *Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par le* R. P. Dom Ceillier. Tom. XXIII. 1225

ART. LII. *Traité des Monnoies & de la Jurisdiction de la Cour des Monnoies en forme de Dictionnaire, &c. par* M. Abot de Bazinghen, 1254

ART. LIII. *Sur le ſort de la Poëſie en ce ſiecle Philoſophe ... Diſſertation ſur Homere conſidéré comme Poëte tragique ... Priam au camp d'Achille .... par* M. Chabanon, 1277

ART. LIV. Nouvelles Litteraires, 1310.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, ce préſent Journal, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. A Paris, ce 15 Octobre 1764.

SALMON, *Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le Journal d'Octobre, 1764, premier & second volumes.

Page 788, ligne antepen. mais c'est, *lisez* mais si c'est. Dans le second vol pag. 1096, lig. 18. retour, *lisez* tour.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

DÉCEMBRE, 1764.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaittera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

DÉCEMBRE, 1764.

SE DISTRIBUENT A PARIS ;

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 836 volumes ; Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	16.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

// MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

DÉCEMBRE, 1764.

ARTICLE LV.

HISTOIRE DU DUCHÉ DE Valois, ornée de Cartes & de Gravûres, contenant ce qui est arrivé dans ce païs depuis le tems des Gaulois, & depuis

l'origine de la Monarchie Françoise jusqu'en l'année 1703. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or; & à Compiegne, chez Louis Bertrand, Libraire-Imprimeur du Roi & de la Ville. Tome I. de 662 pages, sans l'Introduction, la Préface & l'Epître dédicatoire à MGR. LE DUC D'ORLÉANS, 1764. (*Par M. Carlier, Prieur d'Andresy.*)

LE zele le plus louable, l'érudition & l'exactitude caractérisent cette Histoire. L'Auteur a fait toutes les recherches qui pouvoient la rendre intéressante pour ses différens lecteurs. Curieux de les attacher par les faits encore plus que par le style, moins M. Carlier a cherché à se montrer lui-même, à se parer des beautés accessoires pour se dévouer entierement à celle de la vérité his-

torique, plus il mérite d'être connu & d'être goûté, surtout si la simplicité de son style ne refroidit point trop la marche de l'histoire. Nos lecteurs en jugeront quand nous aurons développé la méthode & la maniere de narrer de cet Historien.

Son plan est naturel. Cette Histoire est divisée en huit livres. On parcourt dans le premier tout le tems qui s'est passé depuis la conquête des Gaules par Jules-César, jusqu'en l'an 511, époque de la mort de Clovis & du *parfait* établissement de la Monarchie Françoise. Le second livre s'étend depuis cette année jusqu'en l'an 1100. Chacun des livres suivans renferme l'espace d'un siecle. L'Auteur renvoie au troisième Tome ses considérations sur le gouvernement Ecclésiastique & Civil du Valois, & sur le commerce de la Province, ainsi que les pièces jus-

tificatives qui auroient pu interrompre le fil de la narration. Ce volume sera terminé par un supplément pour éclaircir ou rétablir ce qui aura besoin de l'être, & par une Table alphabétique des matieres, toujours très-utile dans ces sortes d'ouvrages. L'ordre des tems semble devoir être celui d'une bonne histoire, soit parce qu'il fait mieux saisir la succession des découvertes, des établissemens & des mœurs, soit parce que la liaison des événemens est beaucoup plus sensible, quand on les trouve rapprochés de leur époque naturelle. Quelques disparats qu'ils puissent être, c'est souvent à leur concours que l'histoire doit ses faits les plus intéressans. La partie ecclésiastique, militaire, civile & littéraire d'une Province, présentées séparément, ou laisseront beaucoup à desirer, ou engageront dans des redites désa-

gréables. C'eſt ce que l'Auteur s'eſt propoſé d'éviter. Dans la Préface il rend compte de ſon plan, & détaille les Auteurs qui l'ont précédé dans cette carriere, les meſures qu'il a priſes pour les ſurpaſſer par ſon travail & par la richeſſe de ſes découvertes; enfin tous les moyens qui ont plus ou moins concouru à l'impreſſion, à la forme & à la qualité de cet ouvrage.

Cette eſpèce d'hiſtoire de ſon travail a quelques longueurs. A moins qu'il ne s'agiſſe d'anecdotes vraiment intéreſſantes, on ne doit point perdre de vue cette regle ſi judicieuſe d'un ancien. (*a*) *Diſcurrere per negotiorum celſitudines, non humilium minutias indagare cauſarum*: Nous ne mettons point au rang de ces minuties l'hom-

(*a*) Amm. Marcellinus.

mage de reconnoiſſance que rend l'Auteur aux perſonnes qui l'ont aidé dans ſes recherches. Ce ſont ſurtout la plûpart des Officiers des Sieges Préſidiaux & des Chatellenies du Valois, à portée par leurs places de lui donner des inſtructions ſures. Mais il reconnoît qu'il doit la ſource la plus importante de ſes découvertes à la faveur du Prince dont le nom décore ſon ouvrage, & pourroit ſeul intéreſſer à le lire; & à l'accès qu'il a trouvé auprès du Chef de ſa maiſon (*a*) fait par ſon rang, ſon génie & l'étendue de ſes connoiſſances, pour être lui-même le protecteur des Arts & des talens, & propre à ſeconder dans ſa place le goût, la protection & la généroſité du Prince.

(*a*) M. l'Abbé de Breteuil, Chancelier de Monſeigneur le Duc d'Orléans.

Cette Préface eſt ſuivie d'une introduction fort utile à l'hiſtoire du Valois. Ce Duché tel qu'il eſt repréſenté dans une Carte bien gravée & qui nous a paru exacte, eſt diviſée en ſix Chatellenies dont l'arrondiſſement eſt marqué avec méthode. Ce ſont celles de Crépy, la Ferté-Milon, Pierrefonds, Verberie ou Béthiſy, Ouchy & Neuilly, dont on trouve ici une notice avec la table alphabétique des lieux de leur reſſort. Une autre partie de cette Introduction conſidére le Valois dans ſes proprietés & productions, ſingularités naturelles, grands chemins & rivieres. Ce morceau eſt curieux, & les amateurs de l'Hiſtoire Naturelle ſe plairont dans la courſe rapide qu'ils feront ici avec l'Auteur, & dans les obſervations qu'elle leur offrira. Nous ſommes preſſés d'entamer le fonds de ſon Hiſtoire.

La premiere origine du Valois est fabuleuse : elle est certainement très-ancienne ; mais dans un pareil lointain, il est presque aussi téméraire de prétendre assurer ses conjectures, que de vouloir percer dans l'avenir. Originairement cette Province étoit une portion de la Gaule Belgique ; elle subit le sort des Gaules au tems des conquêtes de César, & ses Peuples reçurent le nom de Sylvanectes, des bois où leurs habitations étoient dispersées. Depuis César jusqu'à Honorius, les Gaules éprouverent différentes divisions. Le Valois, au tems de ce dernier Prince, n'étoit pas à beaucoup près aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui. Il avoit alors le Bourg de Vez pour Capitale ; Crépy a pris sa place, & le Valois est devenu une Province considérable.

Les Létes envoyés par l'Em-

pereur Maximilien Hercules, défricherent ces contrées jusqu'alors presque incultes. Les Empereurs qui le suivirent pourvûrent par un corps de troupes aux ordres d'un Préfet, à la sureté de ce canton. Le Château de Donneval auprès duquel cette milice s'établit, est devenu l'un des premiers fiefs du Valois. La révolution qui soumit les Gaules à Clovis, n'apporta aucun changement sensible aux divisions & aux loix de cette Province. Mais elle dût à sa situation, attrayante pour les Princes, quantité d'établissemens qui préparerent la considération qu'elle a eue depuis entre les différentes Provinces du Royaume. Les premiers sont ceux de Cuise & de Nanteuil, dont l'un a donné son nom à la forêt de Cuise. Ce fut-là que Clotaire I, Roi de Soissons, envoya ses meutes & ses équipages pour y chasser; rendez-vous qui fut fatal

à ce Prince. Ce Chef-lieu étant devenu le Siége d'une Jurifdiction fort étendue, le Château n'eut plus d'autre deftination que d'en loger les Officiers, dont le premier fit de fa Charge un fief héréditaire. Philippe I. fit préfent de cette Maifon Royale à la Collégiale de S. Adrien de Bethify. Cependant les defcendans des Juges de Cuife en conferverent le nom ; mais ne recouvrerent point le Domaine que les Religieux de Bethify tranfporterent à la Reine Adelaïde, veuve de Louis le Gros qui donna fon nom à ce Palais. La forêt conferva toujours celui de Cuife.

Nanteuil-le-Haudouin eft la principale maifon de la forêt de Brie ; cette Terre fut donnée par Clovis à un Seigneur Sicambre de fa fuite. Après la retraite de S. Valbert l'un de fes defcendans, la Jurifdiction de Nanteuil fur la

forêt de Brie paſſa au Château de May, & le Juge prit le nom de Gruyer de Valois. Le Duc d'Orléans, frere de Charle VI, poſſédoit ſur la fin du quatorzieme ſiecle ce Château dont il ne reſte plus que quelques pans de mur chargés de l'écuſſon d'Orléans. Le reſte de ce livre eſt employé à décrire l'étendue de ces forêts, les origines de pluſieurs autres Villes & Maiſons, & à donner des notices curieuſes ſur pluſieurs monumens & quelques perſonnages religieux dont nous aurons occaſion de parler.

Le livre ſuivant embraſſe les différentes révolutions du Valois dans l'eſpace de ſix ſiécles. Dans ces tems ſi féconds en grands événemens pour le reſte de la France, on ne doit s'attendre à trouver dans cette Province que de legeres ſecouſſes de ces mouvemens que l'ambition des Maires, l'inaction

de quelques Princes, la valeur des autres firent sentir au Royaume ; & qui, deux fois dans cet intervalle, changerent la famille de ses Maîtres. Presque tout est paisible dans ce que nous appellons les révolutions du Valois. Ce sont des démembremens ou des réunions, des établissemens & des échanges. On voit s'élever les Palais de Quierzy & de Verberie, séjour assez ordinaire de nos Rois de la premiere & de la seconde race. Verberie surtout attira souvent Charles-Magne qui le fit rebatir; ses successeurs y tinrent une Cour nombreuse ; & le séjour des Officiers de ces Princes, les emplois même qu'ils y exerçoient, donnerent lieu à une multitude de Fiefs & de Domaines qui partagent ce canton. L'irruption des Normands & leurs ravages firent rendre à Charles-le-Chauve un Edit qui réunissant les Seigneurs

pour la défenſe commune, leur permettoit d'élever à leurs frais des *Fertés* ſur leurs terres. Ces diſpoſitions, que le beſoin ſeul arrachoit, furent en particulier l'origine de l'indépendance des principaux Seigneurs du Valois. Cette Province ſouffrit à ſon tour des dégats que cauſoient par tout les Normands. Verberie & Quierzy furent la proie de l'avidité de ces barbares qui y pénétrerent en 885. Deux ans après ils y firent une ſeconde irruption, & continuerent à ravager les plus beaux domaines. C'eſt aux précautions qu'on prit alors pour ſouſtraire à leurs recherches les effets les plus précieux qu'on doit les *Cryptes* que l'on trouve quelquefois dans ces cantons. On dépoſoit dans ces ſouterreins l'argenterie & les meubles qu'on vouloit enlever à leur cupidité. Le Roi Eudes répara une partie de ces dommages, & ren-

dit le Palais de Verberie célébre en 892, par une aſſemblée générale des Grands de la nation. Le ſiecle ſuivant fournit peu d'époques intéreſſantes dans les affaires civiles du Valois.

Le dixieme ſiecle vit s'établir les dix Chatellenies que nous avons déja indiquées. Tems d'anarchie, où, ſous le nom d'*Adminiſtrateurs du Miniſtere Public*, ſe formoit au milieu d'un grand Etat une multitude de Seigneurs indépendans, toujours prêts à uſurper les uns ſur les autres, ou à ſe réunir contre leur chef qui ſembloit n'être à leur égard qu'un Monarque titulaire. Le ſouvenir de ces ſiécles de diſcorde & d'indépendance, quand l'hiſtoire nous le rappelle, excite toujours une vénération mêlée de reconnoiſſance pour ces maximes ſacrées qui ont affermi pour toujours, avec l'authorité ſouveraine de nos

Princes, le repos des Peuples; & élevé une barriere impénétrable à l'ambition des Grands.

La Cour de Justice de ces Seigneurs chatelains étoit très-nombreuse & leur pouvoir fort étendu. Ces Jurisdictions n'eurent point pendant long-tems de bornes plus fixes que les domaines, & quelquefois la cupidité des différens Seigneurs. Les titres même varierent, & Bethisy est la seule Chatellenie qui avoit conservé le nom depuis l'origine de ces charges.

L'Historien entre ensuite dans un détail très-circonstancié des origines de Crépy, de la Ferté-Milon, autrefois la Ferté-sur-Ourcq, de Pierre fonds, de Chelles, du Château & Bourg de Bethisy.

Crépy datte du Roi Dagobert I. & demeura uni au fisc jusqu'à la fin du regne de

Charle-Magne. Alors il devint l'apanage d'une petite fille de cet Empereur, qui le transmit à ses descendans jusqu'à Raoul II. Comte de Senlis, qui ayant réuni dans sa personne la Seigneurie de Nanteuil & le Comté de Crépy, les partagea entre ses deux enfans. Raoul III, l'aîné de ses fils, Comte de Crépy, de Valois & de six autres grands domaines, se trouva l'un des plus puissans Seigneurs de France, comme l'un des plus absolus. Voici comment l'Historien le caractérise : « On voit des » hommes extrêmes dans leurs » actions.... On en trouve aussi, » mais plus rarement, qui se font » un jeu de passer du crime à la » vertu, & de la vertu au crime; » de la dévotion au sacrilége, de » la foiblesse & du scrupule au mé- » pris des loix divines & humai- » nes. Cet assemblage de qualités

» opposées fut le caractere de » Raoul III. »

Ce Seigneur, si riche en domaines, possédoit encore cinquante-trois Bénéfices, quoique laïc, abus déplorable d'un siecle d'ignorance qui élevoit autant de nuages sur les loix de la Religion, que sur les vrais principes de l'autorité monarchique. Le mariage de Raoul avec Anne de Russie, veuve du Roi Henri I., fit grand bruit, & lui attira l'excommunication d'Alexandre II., non point simplement pour des raisons de parenté, comme l'assurent Mezerai (*a*) & l'Auteur (*b*) des *Anecdotes des Reines & Régentes de France*; mais plus encore pour avoir contracté cette alliance du

(*a*) Abrégé chron. Tom. 2.

(*b*) Tome I. seconde Partie.

vivant d'Haquenez sa seconde femme qu'il avoit faussement accusée d'adultere, & que le Pape lui avoit enjoint de garder. Malgré ce désordre, Raoul continua de vivre à la Cour de Philippe, où il tenoit un des premiers rangs. Le Roi ne goûtoit pas son mariage; mais il dissimuloit, soit, comme le dit l'Auteur, pour ne point aigrir un Vassal aussi puissant; soit aussi, comme nous croyons qu'on peut le conclure de la conduite de Philippe dans son mariage avec Bertrade de Montfort, parce que ce Prince étoit peu touché d'une pareille infraction des loix de l'Eglise.

Raoul fut d'ailleurs grand homme de guerre, habile surtout dans la partie des siéges. Son invasion de Péronne & de Montdidier prouve qu'il étoit un voisin fort dangereux. Sa cupidité insatiable ne finit qu'avec sa vie en 1074.

Mezerai le fait mourir en 1066, & se trompe. Il fait retourner Anne en Russie dans cette année. Ce fait est également faux, puisqu'en 1069 elle signa au bas d'une Charte. L'Ecrivain moderne (*a*) que nous avons cité plus haut fait séparer Raoul & Anne en 1066; notre Historien ne nous donne point les suites de cette alliance. Simon son fils lui succéda. Le Roi voulut profiter de la jeunesse du Comte pour abattre une puissance qu'il avoit toujours trouvée formidable. Il ne put y réussir par les hostilités; il usa des motifs de Religion dont il connoissoit l'ascendant sur ce Prince pour lui faire restituer les Domaines usurpés par Raoul son pere. Simon s'adressa au Pape qui joignit à la restitution

(*a*) Anecd. des Reines & Rég.

qu'il lui conseilloit un avis pour faire exhumer son pere dont le corps reposoit à Montdidier qu'il avoit envahi. Simon obéit au Pape. Le corps de Raoul fut transféré à Crépy. Le nouveau Comte de Valois avoit fait voir à Philippe que les sentimens de Religion dont il étoit pénétré n'énervoient ni l'activité ni le courage. Le Roi avoit eu du dessous dans les entreprises qu'il avoit formées contre ce Seigneur. Mais le goût de la solitude & d'une vie plus parfaite ayant attiré au Mont Juta le Comte Simon, le partage qui se fit de ses dépouilles servit les vues de Philippe, à qui il importoit que ces grands Domaines fussent dispersés. Le Valois passa à la sœur aînée de Simon, Adele de Vermandois, qui épousa Hugues le Grand, frere du Roi. Telle fut la fin de la branche aînée des premiers Seigneurs de Valois, dont les biens

ne passerent point à la branche cadette. Celle-ci possédoit Nanteuil, & la Seigneurie de Lévignen qui en étoit un des principaux Fiefs. C'est une des premieres Terres du Valois depuis qu'elle a été érigée en Comté en 1723.

Hugues le Grand prit avant la fin du onzieme siecle la qualité de Comte de Crépy. Il eut d'Adele plusieurs enfans dont l'aîné Raoul IV. lui succéda. Hugues est le Chef de la branche royale de Vermandois & de Valois qui finit en 1214 par le décès de la Comtesse Eléonore, qui succéda aux droits de Philippe d'Alsace, Comte de Flandres, ou plutôt de sa sœur aînée que ce Comte avoit épousée. Eléonore céda à Philippe Auguste la propriété du Comté de Valois dont elle se réserva l'usufruit. Cet acte paroît être du commencement de l'année 1185.

« Eléonore joignoit à une piété » tendre & affectueuse de l'esprit » & des connoissances. Elle ai» moit surtout la Poësie, & par» loit sa langue avec une grande » pureté. . . . Elle préféroit les » sujets de Religion aux matieres » profanes. » Le Roman de sainte Genevieve fut composé sous ses auspices, ainsi que l'annonce le début de ce Poëme ;

« La Dame de Valois me prie
De mettre en bon Roman la vie
D'une sainte que moult el' clame, &c.

Le Valois avoit déja beaucoup d'autres Domaines & de Châteaux considérables sur lesquels nous ne pouvons nous étendre. Bethisy fit souvent la demeure de Louis le Gros. Le mariage de Louis VII. avec l'héritiere de Guyenne y fut célébré. Philippe-Auguste y fit de fréquens voyages. En 1184 la For-

tereſſe de Bethiſy fut aſſiegée par le Comte de Flandres qui y échoua par la bonne contenance de la garniſon. Le nom de Bethiſy eſt commun à beaucoup de Chevaliers d'alors, dont pluſieurs n'ont entr'eux aucune parenté.

Villers-cotterετz étoit anciennement diviſé en trois portions dont la premiere étoit aux Moines de S. Georges, la ſeconde aux Seigneurs de Nanteuil & à leurs Avoués, la troiſieme aux Seigneurs de Crépy. Celle-ci avoit pour Château la Male-maiſon, qui fut embelli par la Comteſſe Eléonore. S. Louis réunit à ce Château pluſieurs Fiefs. Villers-cotterεtz devint le nom générique de tous ces domaines, ainſi que de ceux des Moines de St. Georges & des Seigneurs de Nanteuil. Son Château, tel qu'on le voit encore, fut bâti par François I. Les embelliſſemens qu'il reçoit aujourd'hui du

goût & de la magnificence du Prince qui l'occupe en font un séjour délicieux.

En suivant M. Carlier dans l'histoire des principaux Domaines & Seigneuries du Valois, nous n'avons fait connoître qu'en très petite partie les richesses de son ouvrage. Rien ne semble avoir échappé aux recherches de cet Historien ; tout, jusqu'aux moindres monumens a été l'objet de son travail. Il y en a de très-curieux dans cette Histoire, tels que la Chaussée de Brunehaud. Son origine, plus ancienne que son nom, se rapporte au regne d'Auguste, qui exécuta à cet égard le plan conçu par son prédécesseur. Elle se divise en trois branches : la premiere passe à Ouchy, & conduit à Château-Thierry, la seconde à Senlis, & passe par Champ-lieu, la troisieme à Noyon par Vic-sur-Aisne. Cette derniere paroît au

moins perfectionnée par l'Empereur Caracalla, à en juger par les Médailles qu'on y a trouvées. La Reine Brunehaud n'a rien de commun avec le nom de cette Chaussée qui ne le doit qu'à l'imagination d'un Poëte du XIII^e. siecle, qui faisoit remonter cette Chaussée au tems de Salomon ; elle est certainement l'ouvrage des Romains. Les Gaules dûrent aux Empereurs les chemins publics qu'ils y firent construire à l'imitation de ceux d'Italie. Ils faisoient planter de lieue en lieue des espèces de blocs de pierre auxquels on donne le nom de *Colonnes milliaires*, sur lesquelles on gravoit leur nom.

Le voisinage de ces chaussées a recelé plusieurs monumens curieux. « En 1740, dit l'Auteur, » on a découvert entre Ouchy & » le Plessier, près de l'ancienne » Chaussée Romaine qui condui-

» ſoit de Soiſſons à Château-
» Thierry, dans un terrein ſa-
» bloneux quelques ſépultures de
» corps renfermés dans des cer-
» cueils de plâtre ſans inſcription.
» Parmi les cendres de quelques-
» uns de ces cercueils & à côté des
» ſquelettes, on a trouvé des pièces
» de monnoie rongées de rouille,
» & des boutons ſemblables à des
» grains de chapelet, taillés à fa-
» cettes comme des diamans. »
Ces boutons ſont, comme le remarque l'Auteur, le *Fibula* des Romains dont ils ſe ſervoient pour attacher leurs habits de deſſous vers le col. Le village de Champ-lieu offre les veſtiges d'un camp Romain dont M. Carlier donne ici une deſcription fort étendue, ainſi que des ruines des Tournelles. Ce Château étoit compoſé de cinq Tournelles dans le goût du donjon du Temple à Paris. On y voit un fer à cheval

qui avoit été formé pour en défendre les approches. Ces monumens ont exercé la curiosité des Antiquaires. M. Carlier n'a rien négligé pour en tirer des lumieres ; il a tout observé lui-même. L'emplacement est vaste ; mais la surface défrichée aux trois quarts a frustré en partie ses recherches. Elle renferme une terrasse en forme de fer à cheval qui pouvoit avoir dix à douze pieds d'épaisseur & finissoit en talus, avec deux issues du côté de la campagne ; un quarré d'environ vingt-quarre toises qu'on prétend être l'emplacement des Tournelles, une chaussée entre la terrasse & le quarré & plusieurs puits. La Chaussée est une portion de celle de Brunéhaud. On a trouvé depuis le quarré jusqu'à la forêt de Compiegne beaucoup de Médailles qui sont aujourd'hui dispersées. L'Auteur a vu une Faustine, un Trajan

en potin, ainsi que quelques Médailles d'autres Empereurs. Les tombeaux de Champ-lieu ne désignent pas moins par leur forme l'antiquité Romaine.

Le voile des reliques de S. Arnoul est une des curiosités du Valois. « C'est une pièce d'étoffe de » soye croisée, à fond bleu, de » quatre pieds de haut sur six de » large, semée de Léopards pas» sans, rangés trois par trois, bar» dés & comme chamarrés de » rouge & de verd. Deux des » trois se regardent & touchent de » leurs pattes l'Inscription sui» vante, autant de fois répétée » *qu'il y a de regards.* » C'est-à-dire qu'elle se trouve entre chacun des Léopards qui se regardent.

Επὶ Βαϐιλίες. (καί.) Κωνσταντίνου τῶν.
ἰησοῦ-φιλο-χριστῶν δεσπότων.

Sub Basilio (&) Constantino Christicolis Imperatoribus.

L'Hiſtorien la préſente ici figurée : ſon explication dûe à D. Taſſin & à M. l'Abbé Barthelemy, rapporte cette inſcription aux regnes des Empereurs Baſile II. & Conſtantin VII.

Ce monument nous donne occaſion de parler du culte de S. Arnoul, l'un des principaux Patrons du Valois. Ce ſaint qui fut l'un des Diſciples de S. Remi, entra dans l'état Eccléſiaſtique après pluſieurs années de mariage, & fut ſelon quelques-uns, Evêque de Tours; ſelon M. l'Abbé le Bœuf & les conjectures les mieux fondées, Evêque Régionaire. Il fut bleſſé à mort par des brigands dans un voyage qu'il faiſoit au tombeau de S. Remi ſon maître. Un miracle découvrit dans la ſuite le lieu de ſa ſépulture, & détermina le Peuple à lui rendre un culte dans un hameau de Champagne, lieu de ſa mort. Ses reliques tranſ-

ferées d'abord à Mouſon devoient être rendues au Clergé de Tours. Une ſupercherie les fixa quelque tems dans une Paroiſſe de la Forêt d'Iveline. Un larcin les porta à Crépy. Un Prêtre originaire du Valois en fut l'Auteur. Il s'étoit fixé auprès des Chanoines d'Iveline, dépoſitaires du corps de S. Arnoul. La miſere ou le deſir de rentrer dans ſa patrie avec quelque diſtinction lui fit commettre un de ces abus de confiance que le goût du ſiecle toléroit alors.

Les clefs du tréſor étoient entre ſes mains, il s'y rendit au tems du repos des Chanoines, & y porta un ſac rempli de laine. Il ſe ſaiſit de la plus grande partie des reliques que la laine ſervit à envelopper. Son évaſion & le tréſor ouvert décélerent ſon larcin. On l'atteignit, mais on ne découvrit point le vol, & le raviſſeur ſe rendit paiſiblement à Vez alors capi-

tale du Valois. Raoul, Comte de Crépy n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il sollicita vivement le Prêtre de déposer le corps du Saint dans la Chapelle de son Château. Il y fut transféré, & la transflation qui en fut célébrée avec pompe fut l'occasion de l'érection du Chapitre de S. Arnoul de Crépy.

Le Chapitre de S. Thomas de Cantorberi dans la même ville, doit son établissement au passage de ce Saint dans le Valois, où entretenant le Comte de Flandres sur une Eglise qu'il commençoit de bâtir, il lui demanda à quel premier Martyr il comptoit la faire dédier, *ou à celui qui avoit été, ou à celui qui devoit être?* Après la mort de l'Archevêque, ces paroles rappellées au Comte de Flandres l'engagerent à mettre la nouvelle Eglise sous son invocation. La dédicace s'en fit avec la plus

grande ſolemnité, même avant que l'Egliſe fut achevée. Ce temple réunit, ſelon l'Hiſtorien, la ſolidité de l'ancien Gothique & la délicateſſe du nouveau. Il en cite deux morceaux remarquables: l'un eſt un Pilier (*a*) ſur lequel on a repréſenté une danſe de perſonnes qui ſe tiennent par la main, l'autre eſt la ſtatue de St. Thomas de Cantorbery au naturel. Le culte qu'on rendit à ce Saint dans le Valois fut ſuivi dans pluſieurs Egliſes du Royaume. Ce fut à l'imitation de la Collégiale de Crépy, que Robert Comte de Braine fonda à Paris celle de S. Thomas du Louvre en 1188.

Quoique M. Carlier rejette au

(*a*) Ce Pilier, ſelon une tradition fabuleuſe, contient dans ſa capacité une lampe qui brûle depuis la fondation de l'Egliſe, & l'édifice doit s'écrouler lorſqu'elle finira.

troisieme Tome ses Considérations sur le gouvernement Ecclésiastique du Valois; il n'omet dans celui ci aucune occasion de marquer ou l'établissement ou les progrès de la Religion dans cette Province; il ne s'est point épargné dans ses recherches multipliées des actes des Conciles, des fondations des différens Monasteres & des moindres bénéfices, & semble n'avoir voulu rien laisser à desirer à ses lecteurs sur ces différens titres.

Le petit reproche que nous lui avons fait sur sa Préface nous a paru également fondé pour les différentes parties de son ouvrage qu'on peut accuser de prolixité, soit pour la tournure du style, soit pour la nature des détails. Mais trois choses nous ont singulierement affecté dans son ouvrage. L'esprit de Religion qui

caractériſe la narration dans les différens traits qui peuvent s'y rapporter, annonce un Eccléſiaſtique eſtimable qui ſait qu'un homme de ſon état ne l'honore jamais plus que quand au lieu de chercher dans les matieres littéraires un prétexte pour ſe montrer tout profane, il ſaiſit naturellement les occaſions de rendre hommage à la Religion. L'autre qualité qui diſtingue cet ouvrage ſe trouvera ſans peine dans les maximes de ſoumiſſion & de fidélité qu'il place toujours avec zele & avec diſcernement. Joignons à ces avantages le mérite d'avoir réuni dans une hiſtoire beaucoup de choſes éparſes difficiles à recueillir, & plus encore celui d'avoir éclairci & développé pluſieurs points de notre hiſtoire que la plûpart des Ecrivains avoient négligés. Par exemple, ce qui regarde les Comtes du Vexin & le morceau des

démêlés du Comte de Flandres, Philippe d'Alſace, avec Philippe Auguſte, n'avoient point encore reçu le même développement. Les Cartes & Gravûres ſont d'une bonne main, & la partie Typographique fait honneur au ſieur Bertrand, Imprimeur du Roi à Compiegne.

Décembre, 1764.

ARTICLE LVI.

LETTRES SUR L'ENCYCLOPÉDIE pour ſervir de Supplément aux ſept volumes de ce Dictionnaire. A Amſterdam, chez Iſaac Tirion, 1764. *in*-8°. de 190. pages.

POur peu que l'on veuille réflechir ſur l'étendue immenſe du projet de l'Encyclopédie, on conçoit facilement qu'il étoit difficile, pour ne pas dire impoſſible, que la premiere édition d'un ouvrage auſſi vaſte ſatisfît pleinement les déſirs de ceux qui ne peuvent voir de ſens froid les erreurs littéraires, de ces Cenſeurs difficiles qui ſaiſiſſent aiſément les endroits repréhenſibles d'un livre, ſans faire peut-être aſſez d'atten-

tion à ce qu'il contient d'excellent. Le ſavant Auteur des *Lettres ſur l'Encyclopédie* n'eſt pas du nombre de ces Ariſtarques injuſtes; il convient que le Dictionnaire François contient des articles excellens, il dit même quelque part (pag. 161) que s'il n'y *reconnoiſſoit pas de grandes beautés il n'auroit pas pris la peine de rendre compte des défauts qu'il eſt fâché d'y avoir rencontré;* en un mot il paroît ne pas refuſer à l'Encyclopédie les éloges qui lui ſont dûs, & ſi dans ſa critique il ſe trouve quelques expreſſions dures, quelques vivacités, il faut pardonner tout cela à l'extrême amour de l'Auteur pour la vérité, & ne pas oublier que dans pluſieurs endroits de ſes Lettres il rend juſtice aux talens éminens, aux vaſtes connoiſſances de pluſieurs d'entre ceux qui ont eu part à ce grand Dictionnaire. Au reſte, ſans in-

ſiſter ſur la pureté des intentions de l'Auteur des Lettres, nous nous bornons à en préſenter aux lecteurs quelques articles qui feront mieux juger de cette production eſtimable que tout ce que nous pourrions en dire.

On ſait déja par notre annonce du mois de Septembre dernier, (pag. 731) que tout l'ouvrage eſt compoſé de ſept Lettres dont chacune concerne l'un des ſept volumes de l'Encyclopédie; mais, ce que l'on ne ſait pas, & dont il eſt important d'être inſtruit, c'eſt que l'Auteur ne s'eſt occupé directement d'aucun article concernant immédiatement la Théologie ou le Gouvernement, ou telles autres matieres épineuſes ſur leſquelles le zele, l'érudition & la critique ſe ſont déja exercé plus d'une fois. M. l'Abbé S*** (car on nous aſſure toujours que c'eſt à ce Savant que

l'on eſt redevable des Lettres qui nous occupent) s'eſt borné à des articles relatifs ou à la Géographie, ou à la Mythologie, ou enfin à la Bibliographie, c'eſt-à-dire qu'il s'eſt attaché aux objets ſur leſquels il ſemble qu'il devroit être plus difficile de ſe tromper, & par conſéquent de diſputer. Ecoutons le Critique & en montrant l'eſtime que nous faiſons de ſon ouvrage, ayons ſoin de ne pas tranſcrire celles de ſes Remarques qui pourroient nous faire prêter des intentions très-éloignées de nous, & gardons cette exacte impartialité qui nous ſeroit inſpirée par le mérite des contendans, quand même elle ne ſeroit pas pour nous une loi inviolable.

« *COLYBES, nom que les Grecs dans leur liturgie ont donné à une offrande de froment & de légumes cuits qu'ils font en l'honneur des*

Saints ... ils ont pour la bénédiction des Colybes une bénédiction particuliere.... Balsamon attribue à S. Athanase l'institution de cette cérémonie, mais SYNAXARI *en fixe l'origine au tems de Julien l'Apostat* (*a*). On s'expose à de grandes bévues quand on parle de ce qu'on n'entend point. Les Encyclopédistes ont pris le nom Synaxaire pour un nom d'homme, pour un nom d'Ecrivain, mais le Synaxaire Grec est un Recueil de la Vie des Saints en abrégé.... Sera-t-on étonné après cela qu'ils défigurent la plûpart des noms propres? &c. »

DÉFI D'ARMES... Le Chevalier Novenaire fait aussi mention sous l'an 1591 *du défi du Comte d'Essex au Comte de Villars qui*

(*a*) Nous avertissons une fois pour toutes que ce qui est écrit en lettres Italiques est le texte de l'Encyclopédie tel que le rapporte M. l'Abbé S***

commandoit dans Rouen pour la Ligue. « Voilà un Chevalier de la création des Encyclopédistes, ils ont trouvé quelque part Ch. novenaire ; ils ont cru que cela signifioit le Chevalier Novenaire ; mais cela signifie assurément la Chronologie Novenaire ainsi nommée, parce qu'elle contient l'histoire de neuf années. C'est un ouvrage de Victor Palma Cayet en trois volumes *in*-8°. Comment Messieurs les Encyclopédistes peuvent-ils ignorer cela ? &c. »

CERNINUM. *Habit de femme dont il est fait mention dans Plaute, mais dont on ne connoît que le nom.* « Cet article se trouve entre *Cernin* & *Cernophoros*, ainsi il a été placé là par les Auteurs mêmes, & il n'y a point de faute d'impression; mais peut-on voir un article plus ridicule? Le mot *Cerninum* n'a jamais été dans Plaute ;

& on défie les Encyclopédiſtes de l'y montrer. On y trouve dans le vers 49 de la ſcéne ſeconde de l'acte ſecond de l'Epidicus, *Cerinum* adjectif de *cerinus*, *cerina*, *cerinum*. Cet adjectif de *Cerinum* ajouté à *veſtimentum* ſignifie ſuivant tous les Commentateurs & tous les Dictionnaires un habit de couleur de cire, c'eſt-à-dire, d'un jaune pâle, comme s'exprime Mde. Dacier ſur l'*Epidicus*. Ainſi *Cerinum* n'eſt pas plus un habit de femme que d'homme .... Les Encyclopédiſtes diſent à l'article CECRYPHALES que c'eſt une *ſorte de vêtement à l'uſage des femmes Grecques dont nous n'avons aucune connoiſſance.* S'ils avoient conſulté les Commentateurs d'Homere ſur le vers 469 du 22e. livre de l'Iliade & les Dictionnaires Grecs, ils auroient vû que c'étoit un voile que les Dames Grecques mettoient ſur leurs cheveux....

DIETE de l'Empire.... Banc des Princes Ecclésiastiques:

l'Archevêque de Saltzbourg,
l'Archevêque de Besançon.

« Il y a long-tems, dit M. l'Abbé d'Expilly, que l'Archevêque de Besançon ne députe plus aux Diétes de l'Empire, & Messieurs les Encyclopédistes disent eux-mêmes à l'article *Constitution* (*Hist. mod.*) *Besançon & Cambrai, quoique qualifiés toujours de Princes de l'Empire, n'ont plus ni voix ni séance aux Etats.* C'est ainsi qu'on se contrarie dans l'Encyclopédie. On y dit tantôt bien, tantôt mal suivant qu'on copie des Auteurs bons ou mauvais. »

DIVORCE. « On peut juger avec quelle exactitude on a lû les Auteurs qu'on cite par une des citations qui terminent cet article.

On renvoie à *Veselius de repudiis.* Messieurs les Encyclopédistes ne connoissent certainement pas ce *Veselius*, bien loin de l'avoir lû. C'est le fameux Théodore de Beze, dont l'ouvrage, comme plusieurs autres du même Ecrivain, porte en titre, *Theodori Bezæ Veselii* &c. parce qu'il étoit de Vezelay. C'est ce qu'ont ignoré ceux qui ont dressé l'article *Divorce.* Ils ont pris le mot *Vezelii* pour le nom de l'Auteur. »

FERRARE. Ville d'Italie avec un Evêché qui ne releve que du Pape... « Ce qu'on dit ici sur Ferrare est fautif, car il y a vingt-neuf ans que c'est un Archevêché érigé par Clement XII. en 1735. *Cette ville est aujourd'hui si pauvre qu'elle a plus de maisons que d'habitans*, pure exagération. *Entre les illustres personnages dont elle a été la patrie avant la fin de ses beaux jours, on compte Lilio Gregorio Giraldi*

Giraldi né en 1478. Il naquit en 1479 (*a*). *Il s'est distingué par son invention des trente nombres Epactaux.* Messieurs les Encyclopédistes copient toujours sans examen. Ils copient ici Moreri qui fait, dit M. Bayle, une plaisante bévue quand il confond l'Aloysius Lilius qui a trouvé les nombres

(*a*) Le fait est certain ; mais n'est-il pas très-vraisemblable que c'est là une faute d'impression dans l'Encyclopédie ? Nous pourrions faire cette question par rapport à quelques autres endroits de ces Lettres où il paroît que les Auteurs de ce Dictionnaire ont moins de tort que leur Imprimeur. Par exemple sur ce que à l'article *familistes* on lit que ces héretiques eurent pour chef *David-Georges Delft*, le Critique reproche aux Lexicographes (pag. 132. col. 1.) d'avoir pris le mot *Delft* pour le surnom de David George. Cette erreur seroit aussi trop grossiere, & il est plus naturel de supposer que dans le texte de l'Encyclopédie, il y avoit David George *de Delft*, & que ce *de* a échappé à l'Imprimeur.

Epactaux avec Lilio Gregorio Giraldi. Aloyſius Lilius étoit un illuſtre Mathématicien de Rome dont le Pape Gregoire XIII. ſe ſervit pour la correction du Calendrier. Il mourut en 1582, trente ans après Giraldi dont il n'étoit ni parent ni allié, &c. »

« *EURYNOME, un des Dieux infernaux . . . . Il étoit repréſenté dans le temple de Delphes par une ſtatue noire aſſiſe ſur la peau d'un Vautour & montrant les dents.* Cette ſtatue noire eſt une chimere ; il n'y avoit point de « ſtatue d'Eurynome dans le temple de Delphes. Eurynome n'y figuroit que dans le tableau des Enfers peint par le célébre Polignote. Il faut, dit Pauſanias, livre I. que j'explique de quelle maniere le Peintre a repréſenté Eurynome. Son viſage eſt de couleur entre noire & bleue comme celle de ces mouches qui ſont attirées par

la viande ; il grince les dents & eſt aſſis ſur une peau de Vautour. Pauſanias avoit été à Delphes, il étoit mieux informé que M. Declauſtre copié dans l'Encyclopédie. »

« *FLAMINE DIALE ..... Il étoit défendu au Flamine Diale de voir une armée hors la ville, ou une armée rangée en bataille ; c'eſt pourquoi il n'étoit jamais élu Conſul.* Pour convaincre cette aſſertion de faux, il ſuffit de conſulter les Hiſtoriens Romains, & ſurtout Tacite liv. 3 de ſes Annales. En effet Cornelius Merula Flamine Diale fut Conſul l'an *666* de Rome... Servius Malaginenſis auſſi Flamine Diale fut Conſul l'an 762... L'erreur que je viens de relever eſt ſuivie d'une autre beaucoup plus ſinguliere. *Si quelque homme lié ou garotté*, diſent MM. les Encyclopédiſtes, *entroit chez* le Flamine Diale, *il falloit d'a-*

bord lui ôter les liens, le faire monter par la cour intérieure de la maison jusques sur les tuiles & le jetter du toit dans la rue. En ce cas là c'étoit un plaisant asyle que la maison de ce Flamine Diale; au lieu d'y recourir, il falloit bien prendre ses précautions pour n'en point approcher; mais dans la vérité cette maison étoit un véritable asyle. Si un prisonnier, dit Plutarque (Question 110 des choses Romaines) ayant les fers aux pieds pouvoit entrer dans la maison du Flamine Diale, il étoit délivré; on lui ôtoit ses fers, & on les jettoit hors la maison, non par la porte, mais par dessus le toît de la couverture. Cela est plus humain & plus religieux que de conduire le prisonnier *jusques sur les tuiles & le jetter du toit dans la rue*. MM. les Encyclopédistes ont malheureusement entendu du prisonnier ce qu'il ne falloit entendre

que de ses fers. Ils ont très mal traduit Aulugelle, liv. 10. ch. 15. qui dit : *Vinctum si ædes Flaminis introierit, solvi necessum est, & vincula per impluvium in tegulas subduci atque inde foras in viam dimitti &c.* »

« *DOLICHENIUS, surnom sous lequel on adoroit Jupiter à Comagene en Syrie.* Il falloit dire à Dolichene, ville de la Province de Comagene ; mais Dom Martin dans sa Religion des Gaulois prouve que Dolichenius ne vient point de la ville de Dolichene. *Il étoit représenté debout sur un TONNEAU, armé de pied en cap, & ayant à ses pieds un aigle éployé.* Jupiter n'est-il pas dans une plaisante attitude avec ses armes & son aigle *sur un tonneau ?* Le voilà donc métamorphosé en Bacchus. Messieurs les Encyclopédistes ont copié à leur ordinaire le Dictionnaire de M. Declaustre, dont l'Im-

primeur a mis par malheur sur un *Tonneau* au lieu de sur un *Taureau*; car il est certain que le groupe de marbre trouvé à Marseille en 1658, représente Jupiter sur un *taureau*, & non pas sur un *tonneau*. Voyez la Mythologie de M. Banier, tom. 2. pag. 674. édition *in*-4°. Martin, Religion des Gaulois, Patin, Spon, &c. »

« *DOULEUR. La Douleur étoit, dans la Mythologie, fille de l'Erebe & de la Nuit.* Oui, dans la Mythologie de M. Declaustre; mais dans la bonne Mythologie d'Hygin elle étoit fille de l'Air & de la Terre. »

» *FLUTE. Nous apprenons de S. Chrysostome que Timothée jouant un jour de la flute devant Alexandre le Grand sur le mode Orthien, ce Prince courut aux armes aussitôt.* MM. les Encyclopédistes se trompent grossierement en prenant un Auteur Payen pour un Saint Pere.

Ce n'eſt pas S. Chryſoſtome qui a rapporté le trait ſur les merveilleux effets de la Muſique dont il eſt ici queſtion, mais c'eſt Dion Chryſoſtome. C'eſt par ce trait qu'il commence le premier de ſes quatre diſcours ſur la Royauté. Ces Meſſieurs ont pourtant copié pour leur article FLUTE les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions où Dion Chryſoſtome eſt fort bien cité, & non pas S. Chryſoſtome; mais ils ont copié avec une extrême négligence, &c»

Les articles que l'on vient de voir peuvent ſuffire pour faire ſentir à nos lecteurs combien ces Lettres ſur l'Encyclopédie méritent l'attention de ceux qui ne ſont pas diſpoſés à admettre ſans examen tout ce qui ſe trouve dans le grand Dictionnaire François. S'il eſt difficile de compoſer un Ouvrage tel que l'Encyclopédie,

ſans y ſemer involontairement un très-grand nombre d'erreurs, il ne l'eſt pas moins aſſurément de relever ces erreurs, d'en montrer la ſource, & d'indiquer les Ecrivains dont les Ouvrages auroient dû être conſultés par les Lexicographes. Un travail de cette nature, outre qu'il eſt ingrat, faſtidieux, rebutant, ſuppoſe de vaſtes connoiſſances dans toutes les parties de la Littérature ancienne & moderne, étrangere & nationale, & nous ſommes perſuadés que par toutes ces raiſons les Lettres de M. l'Abbé S.... méritent l'accueil le plus favorable. Outre les articles qui lui ont paru repréhenſibles dans l'Encyclopédie, cet Ecrivain a inſéré dans ſa critique quelques digreſſions qui fixeroient ici notre attention ſi les bornes de nos Mémoires nous le permettoient. Nous aurions en particulier beaucoup de

plaiſir à ſuivre une critique très-vigoureuſe de certain écrit ſur la Tolérance conſtamment déſavoué par M. de Voltaire, auſſi bien qu'un éloge raiſonné & bien motivé des Religieux ſi injuſtement taxés (par quelques Auteurs très-modernes) d'inaptitude pour les Sciences, quoique celles-ci doivent aux Moines, & la conſervation des monumens ſur leſquels elles ſont appuyées, & même une partie de l'éclat dont elles ont brillé depuis que d'heureux génies eurent la force de diſſiper les ténebres épaiſſes dans leſquelles elles étoient enveloppées. Mais il vaut mieux renvoyer ſur tous ces objets les lecteurs à l'ouvrage même, & ſouhaiter que l'Auteur enrichiſſe ſouvent notre Littérature de productions auſſi eſtimables que celle-ci.

ARTICLE LVII.

TRAITÉ DES MONNOIES & de la Jurifdiction des Monnoies en forme de Dictionnaire, qui contient l'hiftoire des Monnoies des anciens Peuples, Juifs, Gaulois & Romains, les Monnoies de France, leurs variations, titre, poids & valeur depuis le commencement de la Monarchie jufqu'à la fabrication ordonnée par l'Edit du mois de Janvier 1726, &c. les Monnoies de compte réelles & courantes de l'Afie, de l'Afrique, les Monnoies & les Changes des principales Places de l'Europe en correfpondance avec Paris, des Tables de la valeur des Marcs d'or & d'argent, des Monnoies, de leur

titre, taille, poids & valeur depuis 1258, jusqu'en 1726. les Anciens Généraux des Monnoies; la Chambre des Monnoies jusqu'à son érection en Cour Souveraine, les progrès de son établissement, &c. &c. par M. Abot de Bazinghen, Conseiller-Commissaire en la Cour des Monnoies de Paris. (*Ament meminisse periti.* Essai sur la critique de Pope.) A Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins, 1764. 2 vol. *in*-4°. *Second Extrait.*

LE premier commerce des hommes commença par l'échange. Rien n'étoit plus naturel à un Peuple comme à un Particulier, que de donner son superflu pour acquérir le nécessaire. Les productions de la nature inégalement réparties dans les différentes contrées de la terre, entretenoient

les hommes dans une dépendance réciproque ; elle devenoit l'ame de leur société, & l'échange en étoit le ressort. Fatigués des difficultés de l'importation & de l'exportation, souvent embarrassés des moyens d'apprétier & de compenser les denrées, les hommes convinrent de donner une estimation certaine à quelque matiere qui pût être échangée facilement contre les denrées & autres marchandises. On choisit l'or & l'argent comme les plus précieux métaux, le cuivre comme le plus commode. Le poids de ces métaux en regla le prix; mais l'inconvénient de peser à chaque instant les différentes piéces que l'on recevoit taillées grossierement, obligea de leur imprimer une marque pour *avertir* de leur poids ; delà le mot latin *Moneta*, delà *Monnoie*.

Pour la facilité des comptes,

on a toujours obſervé dans la taille de diviſer les poids en parties égales & entieres, ſans fraction, & de regler la taille ſur le poids principal de la nation, de la mine chez les Juifs & les Grecs, de la livre chez les Romains & autres, & enfin du Marc. Le Marc ne fut introduit parmi nous dans le commerce que ſous le regne de Philippe I. Il y en eut d'abord quatre ſortes qui furent réduites au marc tel qu'il eſt aujourd'hui. La Cour des Monnoies de Paris conſerve un marc original qui ſert à étalonner tous les poids dans l'étendue des Monnoies de France.

La valeur eſt ce qui donne le prix à la monnoie. Il y en a de deux ſortes : l'une arbitraire qui dépend de la volonté du Souverain, l'autre naturelle & intrinſeque qui ne s'eſtime que par la quantité de fin que contiennent

les espèces. Delà cette variété dans les changes. La valeur arbitraire dépend non-seulement de l'autorité du Souverain, mais de la rareté ou abondance de la matiere des monnoies dans un Etat. La valeur arbitraire ne se rapproche jamais plus de la valeur naturelle, que lorsque la proportion de l'or à l'argent est d'1. à 12.

Le pouvoir de battre Monnoie appartient au Souverain. Il est juste que ce qui doit être la base du commerce & le prix de toutes les choses reçoive sa valeur & son authorité de celui qui se trouve le dépositaire & le protecteur de l'intérêt public. Quand les Empereurs ont donné à la monnoie le nom de *sacrée*, ils ne se sont point éloignés du culte que lui rendoient les anciens qui la faisoient fabriquer dans leurs temples en présence d'une Déesse qui présidoit à l'ouvrage; ils érigeoient

même des autels au milieu des fabriques. On se rappelle d'ailleurs en voyant plusieurs pièces percées par leurs bords, qu'autrefois on portoit la monnoie au col, comme remède ou comme joyau. L'origine de la monnoie se perd dans les tems les plus reculés ; au-delà du déluge l'histoire n'en offre point de trace, à moins qu'on n'enveloppe les pièces de monnoie dans la fabrication des métaux de Tubalcaïn.

Dépositaire des Arts & des inventions du premier âge, Noë les transmit à ses descendans ; les familles se séparerent, mais les originaux des poids qu'ils avoient reçus du Patriarche furent conservés précieusement pour servir de modele, & déposés ordinairement entre les marques de la Religion. On verra avec plaisir M. de Bazinghen développer ces origines & les progrès des monnoies à l'ar-

ticle de ce nom. Tout ce morceau dont nous venons déja d'analyser une partie est fait avec beaucoup de soin. L'Auteur parcourt les premieres révolutions qu'essuya la monnoie. Son usage s'interrompit pour faire place à l'échange des marchandises, & se rétablit ensuite dans toutes les parties du monde.

L'Histoire Sainte présente sur les monnoies des Juifs beaucoup de traits dont se sert M. de B. pour en éclaircir les différences, & pour suivre les progrès de cet art dans la fonte, l'essai & l'affinage. Quelques Auteurs ont reconnu deux sortes de poids, on n'admet ici que le poids du Sanctuaire.

La principale monnoie des Juifs étoit le Sicle. Elle leur étoit commune avec les Chaldéens, les Egyptiens, les Syriens & les Perses. Le Sicle étoit d'argent, & les

eſpèces étoient au poids, & ne portoient dans les commencemens aucune marque. Le Sicle fut diviſé en dix oboles; mais comme cette diviſion donnoit encore des pièces trop ſupérieures aux menues denrées, on eut recours à des pièces de cuivre à qui l'on donna la même forme, le même poids & le même nom. Ce ne fut qu'après la conſtruction du Tabernacle que ces pièces reçurent l'empreinte de caractères & de diverſes figures. Elles porterent ſous les Rois les noms des différens Princes, & dans les derniers tems des Rois d'Iſraël, elles firent partie des monumens hiſtoriques de la nation, en conſervant la mémoire des actions les plus remarquables (*a*)

(*a*) Cette opinion de l'Auteur ſouffre quelques contradictions, comme nous le dirons dans la ſuite.

Rome deſtinée à recevoir & à perfectionner tous les arts, ainſi qu'à commander au monde entier, n'eut que des commencemens obſcurs & foibles à tous égards. S'élevant au milieu des nations où fleuriſſoient les arts, ſes premiers progrès ſembloient devoir datter du point où s'étoient arrêté les dernieres découvertes. Nous voulons dire qu'à l'égard des monnoies, Rome devoit emprunter des autres nations le fruit de leur invention & de leurs travaux, pour étendre enſuite elle-même ſes découvertes. Mais il ſemble que cet Etat qui devoit en maîtriſer tant d'autres, n'ait voulu devoir qu'à lui-même ſes progrès en tout genre. Deux ſiecles ſe paſſerent ſans autre monnoie que des poids informes de cuivre. Delà le mot *Ærarium*, pour exprimer le lieu de leur dépôt. Il y eut dès le tems de Romulus des

Officiers vérificateurs pour examiner ces poids avant d'y attacher la confiance publique. Servius Tullius donna à ces poids la forme ronde, & y fit repréſenter un bœuf. Ils peſoient une livre; & delà on les appella *As libralis* & *libella*. Il y eut des eſpèces juſqu'au poids de dix livres, & celles-ci étoient marquées d'un X, & s'appelloient *Deniers*.

Les beſoins de la République au tems des deux guerres Puniques, lui firent pratiquer de bonne heure ce que nous appellons aujourd'hui *empirance* ou réduction des monnoies. Le Denier conſerva ſa valeur & ne peſa plus que dix onces de cuivre, au lieu de cent-vingt. Cette reſſource toujours malheureuſe pour un Etat dont elle affoiblit le crédit, ne fut pas la ſeule employée dans la ſuite par les Empereurs, pour réparer le vuide que faiſoient leurs

largeſſes inconſidérées. On connoît les Médailles *fourrées* qui ſont une monnoie de cuivre couverte d'une lame d'argent. L'affoibliſſement des monnoies au tems de Caracalla ſe faiſoit par l'alliage : la monnoie en eut ſous ſon regne plus de la moitié ; ſous Alexandre Sévere les deux tiers ; & la dégradation alla dans la ſuite juſqu'à ne plus voir que du cuivre argenté.

Ce ne fut qu'en 485 que l'argent monnoyé parut à Rome. Soixante & dix ans après on fabriqua des pièces d'or. L'argent fut d'abord au cuivre, comme 1 à 960. La maſſe d'argent s'étant augmentée par les richeſſes de Sardaigne, la proportion changea beaucoup, & peu-à-peu elle ſe réduiſit à celle d'1 à 128.

Sous le Conſulat de *Claudius Nero* & de *Livius Salinator*, on fabriqua les eſpèces d'or qu'on

appella *nummus aureus.* La livre d'or étoit de douze onces ; on en tailla quarante à la livre. Les Empereurs introduisirent beaucoup de variations dans les espèces. L'Auteur remarque entr'autres qu'Héliogabale fit fabriquer des espèces d'or du poids de deux livres. Les *Asses* ou sols d'or datent de l'année 225 de l'Ere Chrétienne. On les tailla de 72 à la livre. Jusqu'à Jules César, il n'y eut rien que de fort arbitraire dans l'usage qui s'introduisit de mettre sur les monnoies quelque tête de personnes distinguées. Ce Prince en eut le premier le droit exclusif. Ses successeurs le conserverent & donnerent même leur nom aux espèces. Les Impératrices partagerent cet honneur. Dans la suite, Constantin ayant embrassé la Religion Chrétienne, voulut que les pièces de monnoie fussent marquées d'une Croix.

Le *Talent* que les Romains avoient emprunté des Grecs signifioit tantôt poids & tantôt monnoie; comme monnoie, il valoit soixante mines ou six mille dragmes.

L'an de Rome 463 fut l'époque de l'institution des Magistrats Monétaires nommés Triumvirs à cause de leur nombre Leur nom parut sur les espèces, & lorsque les trois métaux eurent été employés dans les monnoies, chaque pièce porta la légende suivante III. *vir.* Æ. A. A. F. F. *Triumviri Ære, Auro, Argento, Flando, Feriundo.* Ces Officiers tirés du Corps des Chevaliers, faisoient partie des *Centumvirs*, & cet Office pouvoit les conduire aux premieres dignités de la République. César leur ajouta un quatrieme Officier; delà le nom de *Quatuorvir* exprimé sur quelques légendes. Nous observerons avec

l'Auteur que les fabriques des monnoies de cuivre, d'argent & d'or avoient des Officiers différens soumis aux Triumvirs. Ceux-ci furent supprimés sous Constantin qui, ayant créé à Constantinople un Intendant des Finances, *Comes sacrarum largitionum*, affecta à cette place l'Intendance des Monnoies. Rien ne représente mieux la Jurisdiction de cet Officier supérieur, que celle de la Cour des Monnoies, telle qu'elle est aujourd'hui. Les mines, les métaux, les bijoux & tous les ouvrages d'orfévrerie étoient de son ressort.

Ce Prince fit la premiere loi contre les rogneurs & les expositeurs de fausse monnoie ; il y prononce la peine de mort, qui fut confirmée en 369 par les Empereurs Valentinien & Valens.

On voit jusqu'à Justinien se

former & ſe développer le ſyſtême de Jurisprudence qui devoit regler dans la ſuite le fait des Monnoies, & juſqu'à quel point de ſageſſe il fut porté par cet Empereur dont la légiſlation anima toutes les parties de la Juriſprudence; perſuadé, comme il le dit lui même, *que la Majeſté d'un Prince ne doit pas ſeulement briller par la force des armes, & qu'il faut encore qu'il ſoit redoutable par l'autorité des loix.* (*a*) Quelque intéreſſant que puiſſe en être le détail, nous ſommes forcés d'abréger. D'ailleurs ce qui regarde la monnoie des Romains a déja été traité dans beaucoup d'ouvrages, où M. de Bazinghen a puiſé lui-même. On pourroit lui reprocher de ne pas citer avec exactitude

(*a*) *Præmium de confirmatione inſtitutionum.*

toutes

toutes ses sources. Par exemple, dans ce qui concerne les Monnoies Romaines; il a copié mot pour mot tout un chapitre des *mœurs & usages des Romains.* (*a*) & il semble, à la maniere dont il le cite, qu'il n'en ait tiré que ce qui concerne le prix de l'argent sous le regne de Tibere. L'Auteur nous permettra encore quelques observations sur ce qu'il dit des Monnoies anciennes. Il nous a semblé que le Sesterce, étant la maniere la plus ordinaire de compter parmi les Romains, demandoit un peu plus de détail. La distinction du grand & du petit Sesterce est très-bien établie; mais pour en fixer le rapport à notre monnoie, n'auroit-il pas fallu rappeller les opinions toutes différentes de

(*a*) Chap. I. du Livre III. de l'édition de la Haye, 1739. in-12.

Budée, de Bouteroüe & d'Ablancourt dans la table qui précéde sa traduction de Tacite. L'Abbé de S. Réal évalue par son poids le grand Sesterce ou les mille petits Sesterces à quatre-vingt-treize livres de notre monnoie, & c'est la maniere la plus sûre de se décider entre ces Auteurs.

A l'égard des Monnoies des Juifs, est-il bien vrai, comme l'a dit l'Auteur dont nous n'avons point voulu interrompre le fil historique par nos observations que les cent Agneaux que Jacob (*a*) donna aux enfans d'Hémor fussent cent pièces de monnoie marquées d'un Agneau ? Est-il constaté que les monnoies fabriquées chez les Juifs ayent porté quelque empreinte ? Cette derniere question a été discutée fort

(*a*) Genes. c. 33. v. 19.

au long au commencement de ce ſiecle par M. Sperlingius (*a*) qui n'admet parmi les Juifs que des monnoies ſans marque. Il regarde tous les Sicles qu'on nous préſente en caracteres Hébreux ou Samaritains, comme des pièces ſuppoſées. Il n'y voit qu'une invention frauduleuſe des Juifs modernes qui profiterent de l'ignorance où l'on étoit des langues Orientales dans l'Occident vers le douzieme & le treizieme ſiecle, pour introduire ces monnoies. Les ſavans qui les virent ſe mirent à la torture pour les déchifrer; l'appas d'une découverte ou d'une conjecture tant ſoit peu vraiſemblable les flattoit plus que le ſoin qu'il eût fallu ſe donner pour dé-

(*a*) *De nummis non cuſis, tam veterum quam recentiorum.* Amſtel. 1700 in-4°.

voiler la ſupercherie ; c'eſt ordinairement l'écueil des Antiquaires.

La raiſon principale qu'en donne M. Sperlingius, eſt que dans tout l'Ancien Teſtament on ne trouve rien qui indique la forme ou l'inſcription de la monnoie propre des Juifs ; & qu'avant la ruine de Jéruſalem, on ne voit parmi eux la trace d'aucun coin. Quant aux Agneaux de Jacob ou aux Kéſitha, D. Calmet (*a*) ne ſe décide point entre les différens Commentateurs dont les uns veulent que ce ſoit des pièces de Monnoie marquées de la figure de cet animal. Il penſe que ce ſont des bourſes d'argent ; mais cette opinion ne leve point la difficulté. Il eſt certain, comme le remarque M. Sperlingius, que les Grecs & les Romains introduiſirent beaucoup de pièces mar-

(*a*) Hiſt. de l'Anc. Teſt. L. I. c. 25.

quées parmi les Juifs; mais il croit que chez les Juifs, ainsi que chez les Chinois, les Ethiopiens & plusieurs Peuples de l'Orient, la monnoie nationale ne portoit aucune empreinte.

M. de Bazinghen verra quel cas il doit faire de ces observations que nous ne lui proposons, que parce qu'il nous a paru que cette dissertation lui étoit inconnue.

Les huit premiers siécles de la Monarchie Françoise présentent à peine quelques lueurs au milieu des ténébres dont les Historiens ont enveloppé ce qui concerne les Monnoies. On a prétendu avoir recueilli des pièces qui, depuis 1200 ans, forment une suite non interrompue des trois races, & la succession de nos Rois. Mais ne l'a-t-on pas dit trop légérement, & les monnoies qu'on place dans les différens regnes ne prouvent-

elles pas plutôt le besoin qu'on avoit de former des suites qu'un rapport réel? Telles sont celles de Mérouée, de Clovis &c. que nous renvoyons aux Antiquaires.

Les François, comme le dit l'Auteur, trouverent dans la ville de Tréves qu'ils conquirent, une fabrique de Monnoie établie. Ils fabriquerent à leur tour; mais en conservant le poids des Romains, ils en imiterent grossierement la forme. Il fallut du tems pour en retrouver la beauté & la délicatesse. Il leur fut plus aisé de se régler sur la police des Romains; nous avons eu déja occasion de remarquer combien notre Jurisprudence des monnoies lui est redevable.

M. de Bazinghen suit pour les deux premieres races, & même jusqu'à la fin du 13^e^. siecle, ce qu'en ont rapporté MM. Bouteroüe & le Blanc qui y ont porté le

plus de lumieres. Le Mouton eſt une pièce des plus connues d'alors. Il datte de S. Louis, il s'appelloit Agnel, ſous le regne de ce Prince qui fit fabriquer les premiers. C'étoit un denier d'or; on le nommoit ainſi, parce qu'il portoit pour effigie un Agneau chargé d'une longue Croix, ornée d'une Banniere avec cette légende : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miſerere nobis*, au revers une grande Croix fleurdelyſée & fleuronnée avec cette légende : *Chriſtus regnat, Chriſtus vincit, Chriſtus imperat*. Ces pièces appellées en latin *Mutones* paroiſſent encore dans beaucoup de titres.

La quantité d'or qui ſe trouvoit en France ſous le regne de Dagobert ſembloit exiger de notre Auteur plus de détail. L'or en maſſe eſt toujours un point très-intéreſſant dans l'hiſtoire des Monnoies. En moins de vingt ans la

France se trouva si appauvrie, qu'il fallut sous Clovis II. découvrir la voute d'argent du tombeau de S. Denis. La famine qui désola la France sous ce regne, avoit sans doute fait passer les espèces chez l'étranger. Il ne paroît pas, comme le remarque l'Auteur du célébre Abrégé Chronologique, (*a*) que la puissance de Charlemagne ait réparé cette bréche dans la Finance, puisqu'il fut obligé de tirer 50 livres d'argent de ses coffres pour les répandre dans le commerce, & qu'en 846 deux sols compensoient les redevances d'un Curé à son Evêque, (*b*) sçavoir : un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau.

(*a*) Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, An. 840.

(*b*) Concile de Toulouse en 846.

Les Regiſtres de la Cour des Monnoies dattent de la ſeptieme année du regne de Philippe-le-Bel; & c'eſt l'époque des éclairciſſemens les plus ſurs que l'on puiſſe avoir dans cette partie. Le commencement du 14ᵉ. ſiecle vit paroître une multitude d'Ordonnances ſur les monnoies. La plus célébre comme la plus intéreſſante pour l'authorité du Prince, fut l'Edit de 1313 qui força les Hauts-Seigneurs à vendre au Roi leur droit de faire battre monnoie, par les entraves qu'il mit à la fabrication qui s'en faiſoit dans leurs terres. Jamais peut-être les monnoies n'eurent moins de conſiſtance que ſous ce regne; & les innovations fréquentes produiſirent une ſi grande diſette que Louis-le-Hutin trouvant à la mort de ſon pere le tréſor royal vuide,

disoit en colere à ses Ministres: Que sont donc devenues ces collections de *décimes* (*a*) faites par mon pere?... Où est le produit de tant de changemens dans ses monnoies? *Ubi sunt decimæ quæ collectæ sunt tempore patris mei?.... Ubi valor mutatarum toties monetarum?* Pour y remédier, on invita les Etats à donner leurs plaintes par écrit. Leurs principales demandes se réduisirent aux deux suivantes dont nous copions les termes.

« Que le Roi mette ses monnoies » en l'état du poids & de l'aloi » en quoi elles étoient du tems de » Monsieur Saint Louis, & les y » maintienne perpétuellement,

(*a*) Ceci a rapport à l'Ordonnance du premier Octobre 1313, qui enjoignit à tous les sujets de porter à l'Hôtel des Monnoies le dixieme de leur Vaisselle d'argent.

» & valoit lors le marc d'argent 54
» sols tournois. Que le Roi n'em-
» pêche le cours des monnoie
» faites en ses Royaumes & de-
» hors. »

Ces demandes furent agréées ; pour y satisfaire, le Roi voulut d'abord réformer les monnoies des Prélats & des Barons (*a*).

(*d*) Voici quels étoient ceux qui jouissoient alors de ce droit, dans l'ordre où l'Auteur les nomme : le Comte de Nevers, le Duc de Bretagne, le Prieur de Sauvigny ; les Comtes de la Marche, de Sancerre, de Charenton, le Vicomte de Brosse, le Sire d'Urec, les Seigneurs de Vierzon, de Château-Raoul, de Château-Vilain, de Méhan ; l'Archevêque de Reims, les Comtes de Soissons & de Saint-Paul, l'Evêque de Maguelone, le Comte de Rhetel, le Vicomte de Limoges, l'Evêque de Clermont, le Comte du Mans, l'Evêque de Laon ; les Comtes d'Anjou, de Poitiers. de Blois, le Seigneur de Château-dun, les Evêques de Meaux & de Cahors, le Seigneur de Faucainbergue & le Duc de Bourgogne.

Il auroit poussé cette réforme jusqu'à la suppression totale de leurs droits; mais la crainte de compromettre son autorité modéra ses prétentions. Les monnoies des Prélats & des Barons réglées, Louis regla les siennes sur l'avis des principaux habitans des villes.

En 1336, Philippe de Valois fit fabriquer les écus d'or; aucune monnoie n'a eu plus de cours en France même. Aucun des Rois de la troisieme race ne fit fabriquer autant de monnoies d'or, aussi variées & aussi bien monnoyées. Les malheurs du Roi Jean, son fils, jetterent dans les monnoies une variation si subite, qu'*à grand peine étoit homme qui en juste payement des monnoies, de jour en jour, se pût reconnoître.* C'étoit le genre d'impôt de ce tems-là; &, comme l'observe fort bien l'Au-

teur, le plus fatal au commerce. Il parcourt avec ſoin toutes ces différentes Ordonnances, dont la multitude & les contradictions annoncent la foibleſſe de l'autorité. Rien ne fait mieux ſentir l'état alors déplorable de la France & de ſon Prince que la fraude qui s'introduiſit alors dans les monnoies, & le ſecret inviolable que l'authorité elle-même ne craignit point d'impoſer à ſes agens. (*a*) Le traité de Bretigny occaſionna à cet égard une réforme ſalutaire. Le Roi d'Angleterre ne fut point payé de fauſſe monnoie; ce fut une néceſſité d'en fabriquer de bonne. L'Ordonnance eſt de 1360.

Les entrepriſes de l'Angleterre

(*a*) Boulainvilliers, Hiſt. du Gouvern. Lett. VIII.

ſur la France firent éprouver aux monnoies un affoibliſſement conſidérable ſous le regne de Charles VI. Le marc d'or fut porté de 63 livres 17 ſols ſix den. à 76 liv. cinq ſols. Les Rois d'Angleterre firent fabriquer durant ce regne pluſieurs monnoies en France. On en trouve ici le détail. L'Auteur ſuit d'abord l'ordre des dates dans cette partie toute hiſtorique de ſon ouvrage ; il y ajoute enſuite quantité de remarques très-curieuſes. Chaque regne a ſes obſervations, & l'on voit que de tous les objets de ce Dictionnaire, celui des Monnoies de France a été travaillé avec le plus de goût par l'Auteur. Nous croyons que pour le XIII^e^. & le XIV^e^. ſiecles il auroit pu s'aider un peu plus qu'il n'a fait des Mémoires de Boulainvilliers.

L'invention du Balancier ſous

Henri II. donna aux especes une perfection qu'elles n'avoient point eu jusqu'alors. La mort de Henri III. donna lieu à trois sortes de monnoies ; celle de Henri IV. son légitime successeur, celle de Charles, Cardinal de Bourbon, & celle du parti des politiques. Cette derniere ne portoit point de nom, mais simplement *sit nomen Domini* &c. répété des deux côtés. Henri IV. abolit l'Edit qui avoit interdit l'introduction des espèces étrangeres ; cette innovation eut des suites, & l'on sentit la nécessité de revenir sur ses pas. On ouvrit à Fontainebleau des Conférences sur cet objet important ; mais elles furent interrompues par la mort du Roi. Les monnoies étrangeres ne furent décriées qu'en 1640, par une Déclaration dn 31 Mars. Quelques-

unes, telles que les piſtoles d'Eſpagne eurent cours ſous Louis XIV ; mais en 1679 ce Prince rendit une Déclaration pour les convertir en louis d'or & d'argent. La ſuite de ce morceau hiſtorique que l'Auteur conduit juſqu'en 1741 eſt connue de nos lecteurs ; & le peu que nous avons dit des variations preſques infinies des monnoies à leurs principales époques, ne peut qu'accroître la vénération que mérite de notre part la ſageſſe d'un gouvernement, qui par la ſtabilité des monnoies ſoutient la confiance du Peuple, & ne laiſſe rien appréhender au commerce qui gêne ſon activité.

Nous voudrions parcourir avec la même exactitude ce qui regarde les différentes monnoies de compte de l'Europe & de l'Aſie ; mais la longueur de cet Extrait & du premier que nous avons donné de

ce Dictionnaire, nous force d'abandonner le reste à la curiosité de nos lecteurs. Il en est peu à qui la lecture de l'ouvrage de M. de Bazinghen ne puisse être agréable dans quelqu'une de ses parties ; & nous croyons que chacun trouvera dans celle qui l'aura intéressé des preuves très-satisfaisantes de l'érudition & du discernement de ce savant Magistrat.

ARTICLE LVIII.

***MANUEL DE BOTANIQUE,** contenant les propriétés des Plantes utiles pour la nourriture, d'usage en Médecine, employées dans les Arts, d'ornement pour les jardins, & que l'on trouve à la campagne aux environs de Paris,* avec cette Epigraphe tirée de Rabelais : *Desquelles vous exposerai partie ; car le tout est à moi vous exposer impossible. Paris, Didot le jeune & Panckoucke,* 1764 *in-12. de plus de quatre cents pages.* Cet Ouvrage est dédié à M. le Marquis de Marigny, par M. Duchesne, fils du Prévôt des Bâtimens du Roi.

LEs *propriétés des Plantes* sont sans doute une des principales parties de la Botanique, c'est mê-

me la plus utile, puiſqu'elle a pour objet direct l'utilité que nous pouvons tirer des végétaux. En vain connoîtroit-on parfaitement les *caracteres* des Plantes, ſi l'on ne s'appliquoit à connoître en même-tems leurs *propriétés*. La derniere de ces deux connoiſſances peut ſeule nous faire recueillir les fruits de la premiere.

C'eſt à cette partie intéreſſante que M. Ducheſne (âgé ſeulement de 16 ans) conſacre les prémices de ſes travaux : elle eſt digne de ſon application ; & il faut eſpérer que le ſuccès de ce premier ouvrage le diſpoſera à nous en donner d'autres plus étendus & plus utiles encore. Au reſte, quoique ce *Manuel* ſemble d'abord deſtiné aux ſeuls Pariſiens, comme n'ayant d'autre objet que *les Plantes qui ſe trouvent à la campagne aux environs de Paris*, il eſt aiſé de concevoir que ſon utilité peut

s'étendre beaucoup au delà, puisqu'en effet entre les Plantes qui se rencontrent aux environs de Paris, il y en a sans doute un grand nombre qui se trouvent en beaucoup d'autres endroits. Ce Manuel sera donc utile à tous ceux qui pourront rencontrer ces Plantes, en quelque lieu que ce puisse être.

L'ordre qui regne dans cet Ouvrage le rend encore particulierement recommandable. Les Plantes considérées suivant leurs *propriétés par rapport à l'homme*, se trouvent ici distribuées en *quatre classes* principales. La *premitre* comprend celles dont nous mangeons diverses parties différemment préparées, & celles qui nous fournissent diverses boissons. Les unes & les autres se trouvent ici réunies sous l'idée de *Plantes utiles pour la nourriture* : elles sont l'objet de la premiere partie

de cet Ouvrage. On y trouve non-ſeulement celles qui ſont ordinairement cultivées à cette fin, mais encore les Plantes ſauvages qui peuvent ſervir de nourriture aux pauvres, & qui offrent une reſſource précieuſe dans les diſettes. On y ajoute celles que M. Linnæus a compriſes dans les *Plantes alimenteuſes de la Suede.*

Les *Plantes d'uſage en Médecine* qui forment une claſſe bien diſtincte, compoſent la *ſeconde partie :* on n'y admet que celles qui ſont approuvées dans la *Pharmacopée de la Faculté de Paris*, & M. D. avertit le Public que l'énoncé de leurs vertus eſt l'ouvrage d'une perſonne verſée dans cette ſcience, qui a bien voulu coopérer avec lui en cette partie auſſi utile lorſqu'elle eſt traitée ſavamment, qu'elle eſt dangereuſe entre les mains de gens qui n'en ont pas fait une étude aſſez approfondie.

Decembre, 1764.

La *troisieme* a pour objet les *Plantes employées dans les Arts*, c'est-à-dire, les arbres dont le bois sert à la construction des bâtimens d'architecture civile, militaire & navale, ou s'applique à un très-grand nombre d'usages sous la main du Tonnelier, du Charron, du Tourneur, du Tabletier, &c. ceux dont l'écorce sert à taner les peaux des animaux; toutes les Plantes de teinture, celles qui nous fournissent la toille, le papier, l'amadou, les ouates, les brosses, les balais, les liens, &c. M. D. s'est appliqué à recueillir ici un grand nombre de propriétés dispersées dans différens ouvrages des Botanistes, ou même ignorées jusqu'à présent. Il avertit que dans le nombre des *Plantes de teinture* qu'il a rapportées il n'y en a que quelques-unes d'usage, & qu'il n'a parlé des autres que d'après la *Disserta-*

tion qu'en a donnée M. Linnæus : la *Flore œconomique* du même Auteur lui a appris plusieurs usages de Plantes employées par les habitans du Nord ; il a cru devoir ne les pas omettre. Il ajoute qu'il a aussi tiré plusieurs choses de *l'Encyclopédie*, de différens *Journaux* & autres dépôts, mais surtout du *Traité des Arb s & Arbustes de M. Duhamel.* C'est par de telles combinaisons que l'on parvient à faire des ouvrages d'autant plus utiles qu'ils réunissent l'utilité de plusieurs autres.

La *quatrieme classe* comprend les Plantes dont la propriété est d'embellir les lieux destinés à la promenade, c'est-à-dire, les *Plantes d'ornement pour les jardins.* On les trouvera rassemblées dans la derniere partie de cet Ouvrage, avec une courte description de ce qui fait leur mérite, l'indication de la saison où l'on en jouit,

& de la place qu'elles peuvent occuper, soit dans les parterres, les gazons, les pièces d'eau, les grands & les petits bosquets, les avenues & autres parties d'un jardin ou d'un parc régulier; *soit dans des lieux champêtres où l'art imite la nature, & fait rassembler avec goût sous un désordre apparent, ce qu'elle nous présente de plus précieux en différens endroits :* ce sont les expressions de M. D. Il nous apprend que *M. Richard*, Jardinier-Botaniste du Roi à Trianon, lui a fait part de plusieurs remarques neuves & intéressantes que les décorateurs de jardins appercevront aisément dans son Ouvrage.

C'est avec ces secours que M. D. a rempli le plan qu'il s'étoit proposé : *mais ce qui a comblé*, dit-il, *nos espérances, c'est que M. de Jussieu ait bien voulu jetter un coup d'œil sur cet essai.* Ici M. D. encouragé

encouragé par le regard favorable d'un Botaniste si justement estimé, fait espérer que ce premier ouvrage pourra être suivi d'un second qui comprendra dans le même ordre *les Plantes que l'on cultive* ou qu'on peut cultiver *dans les jardins* aux environs de Paris. C'est en effet une partie nécessaire pour completter ce qui regarde *les Plantes des environs de Paris*, considérées d'abord dans nos campagnes & ensuite dans nos jardins.

M. D. s'excuse de n'avoir donné ici aucune description des Plantes dont il parle : il se persuade qu'il auroit fallu qu'elles fussent *longues & détaillées* pour que les commençans eussent pu en faire usage, & alors elles auroient trop grossi le volume; d'un autre côté il observe que *des descriptions abrégées par des termes scientifiques* n'auroient été entendues que par les Botanistes inf-

truits qui n'en ont pas besoin ; c'est ce qui le détermine à n'en donner aucune. S'il nous étoit permis de proposer sur cela notre pensée, nous dirions qu'il y auroit peut-être un milieu entre ces deux extrémités. M. D. a du talent pour mettre la Botanique à la portée du commun des lecteurs, & nous osons croire que sous sa plume les *termes scientifiques* perdroient beaucoup de cet air mystérieux qui dérobe plutôt qu'il ne montre la lumiere. M. D. a su écarter de son ouvrage la plûpart de ces noms Grecs & Latins dont la Botanique est communément hérissée : toutes les Plantes sont ici désignées sous des *noms François*, & nous croyons qu'il ne seroit pas impossible d'accommoder ainsi au génie de notre langue les expressions des caracteres qui servent à les distinguer. D'ailleurs l'ordre que M. D. suit ici dans la

distribution des Plantes en les distinguant *par familles*, semble très-propre à simplifier les descriptions. Quand on a bien caractérisé une *famille*, on est dispensé de répéter les mêmes caracteres dans la description de chaque *genre* : il suffit alors d'exprimer les caracteres qui distinguent ce genre d'avec les autres renfermés dans la même famille. De même quand on a bien caractérisé *le genre*, il ne reste plus à exprimer que les caracteres individuels qui distinguent *les espèces*. Nous croyons qu'entre les mains de M. Duchesne cette opération seroit facile, & ajouteroit un nouveau mérite à son Ouvrage sans charger trop le volume. Ne pourroit-il pas même donner par forme de supplément une *Table raisonnée* qui présenteroit au moins une esquisse de ces *caracteres généraux*, *particuliers* &

individuels? Car à quoi bon pour un très-grand nombre de lecteurs la connoissance des *propriétés* des Plantes, s'ils n'ont pas aussi une notion des *caractères* qui servent à les distinguer? Ces deux parties de la Botanique sont si intimement liées, que pour être vraiment utiles, elles doivent presque toujours marcher ensemble.

L'ordre que M. D. observe ici est celui des *familles proposées par M. de Jussieu*; & il se contente de dire qu'elles sont le fruit des observations de ce savant Botaniste *sur toutes les parties des Plantes*, & principalement *sur la considération de l'embryon dans la graine*, *& de la situation des étamines*. « Ces caracteres, ajoute-t-il, sont » les plus constans, & paroissent » aussi les plus naturels; les Plan- » tes qu'ils joignent se convien- » nent encore le plus souvent, » non-seulement par d'autres ca-

» racteres, mais encore par des af-» finités de vertus & de proprie-» tés. » Avec quelle satisfaction ne verroit-on pas dans ce volume le tableau d'un plan si avantageux ? On y trouve bien la Table des *cinquante-huit Familles* qui composent ce systême ingénieux : mais quelle est la progression qui regne dans la suite de ces familles ? Quels sont les caracteres qui les distinguent ? C'est ce que M. D. ne dit pas, & ce que néanmoins il étoit très-capable d'expliquer d'une maniere également concise & intelligible au commun des lecteurs.

Mais venons à la partie vraiment neuve de cet ouvrage, c'est *la Nomenclature Françoise* que M. D. nous y présente. Il commence par observer que cette partie avoit besoin d'être *traitée méthodiquement*, pour répondre à l'ordre qui regne aujourd'hui dans l'histoire

naturelle. On n'avoit eu jusqu'à présent aucun égard aux genres des Plantes en leur donnant des noms François : on appelloit *Lentille d'eau* une Plante de la famille du Gouet, dont les feuilles ressemblent aux graines de la Lentille, qui est de la famille des Légumineuses. Cette Plante que nos Botanistes nomment, *Lenticula*, *Lenticularia*, ou *Lemna*, est ici nommée en François *Cannillée.*

« Il n'y a personne qui ne soit » frappé, dit M. D., du ridicule » de noms composés tels que ceux-» ci : *l'Herbe sans couture.... la* » *Rosée du Soleil .... la Bourse* » *à Judas* &c. » *L'Herbe sans couture* nommée en latin *Ophioglossum*, sera ici appellée *Ophioglosse.* La *Rosée du Soleil* qui est la *Drosera* des Botanistes, sera nommée ici *Rossolis*, c'est-à dire, *Ros-solis*. On demandera peut-être si le nom de *Rosée du Soleil* est plus *ri-*

dicule que *Rossolis* qui signifie précisément la même chose. Le seul avantage qu'on y trouve, c'est d'avoir un nom simple, mais Latin au lieu d'un nom composé, mais François. Nous goutons fort l'idée d'une *Nomenclature Françoise*, & c'est pour cela même que *Rosée du Soleil*, nous sembleroit préférable à *Rossolis*, qui d'ailleurs est le nom d'une liqueur qu'il ne faut pas confondre avec la plante qui en fut autrefois la base, mais qui aujourd'hui, selon la remarque même de l'Auteur n'y entre plus.

Mais « les noms d'animaux ou » de parties d'animaux, dit M. D, » donnés abusivement aux Plantes, sont encore bien plus mauvais : *la Corneille.... le Gras de mouton... le Pied de chat, la Langue de serpent... la Corne de cerf.....* Quelle confusion ! » on est à chaque instant dans le

» doute : on ne ſçait dans quel « regne on ſe trouve. » La *Langue de ſerpent* jette-t-elle ici plus de confuſion que *l'Ophiogloſſe* qui offre la même idée ? Le *Pied de chat*, M. D. le nomme *Piéchatier* : mais *Piéchatier* ou *Pied de chat*, n'eſt-ce pas bien à peu près la même choſe ? Le *Piéchatier* caractériſe-t-il mieux le regne que *Pied de chat* ? Il ſimplifie peut-être l'expreſſion en réduiſant deux ou trois mots à un ſeul, mais qui eſt au moins auſſi long que les deux autres.

Encore une fois nous applaudiſſons au projet d'une *Nomenclature Françoiſe* ; mais doit-elle exclure les noms déja reçus ? Ne devroit-elle point ſe borner à nous fournir ceux qui nous manquent ?

Pluſieurs Auteurs ont voulu remédier au déſordre dont ſe plaint M. D., & ils ont prétendu

le faire en adoptant des noms Grecs ou Latins, tels que le *Lycoperdon*, *l'Ophioglossum*, *le Polygonatum*, *l'Arum* &c. « Mais » nous croyons, dit notre Auteur, » qu'il auroit beaucoup mieux va- » lu continuer à leur donner une » terminaison françoise comme » Tournefort & Vaillant l'avoient » fait à l'égard de plusieurs Plan- » tes. » C'est ce que M. D. a exécuté sur l'*Ophioglossum* qu'il exprime par *Ophioglosse;* mais il ne s'est pas toujours réduit à de simples *terminaisons*: il a quelquefois rendu les significations même. Ainsi le *Polygonatum*, il l'appelle *Genouillet.* On reconnoît alors dans le nom François la signification du nom Grec. Quant au *Lycoperdon* qui est la *Vesse de loup*, il distingue le *Lycoperdon tuber* qu'il nomme *Truffe*, & le *Lycoperdon bovista* qu'il nomme *Boviste*, & il réunit les deux sous le

nom de *Bovistes*. Sur quoi nous demanderions s'il convient de donner au genre le nom d'une de ses espèces.

M. D. présenre sur cela une idée qui nous paroît bien plus avantageuse. « Nous avons tâché, » dit-il, de procurer aux noms » François la netteté des noms La- » tins : à cet effet nous avons choisi » pour les especes d'un même gen- » re un nom commun qui pût con- » venir à chacune d'elles, en y » ajoutant soit un adjectif, soit » le nom du lieu où croît la Plante. » Ainsi *la Valériane éperonée*, *la* » *Valériane des marais*, *la Valé-* » *riane sauvage*; (de même) *le* » *Mille pertuis anguleux*, *le Mille-* » *pertuis de montagne*, *le Mille-* » *pertuis luisant*, &c. » Voilà cette précision que nous demandions : chaque nom rappelle l'idée du genre, & en même-tems distingue l'espece sans aucune équi-

voque. Il feroit à fouhaiter que toute la *Nomenclature Françoife* fût réglée fur ce plan qui préfente des idées très-nettes.

Mais M. D. s'en écarte en divers cas qu'il indique. « Quand il s'eft » trouvé, dit-il, des efpeces qui » avoient leurs noms propres, nous » les avons feulement placés fous » leurs genres, fans y ajouter un » adjectif, lorfque ce nom étoit » celui du genre, ni le nom gé- » nérique lorfqu'il en différoit. » Ainfi l'on peut voir *la Mâche* » dans le genre des Valérianes, » & le *Mille-pertuis* dans le genre » des Mille-pertuis. » Mais en confervant à la *Mâche* ce nom fous lequel elle eft connue, ne pourroit-on pas lui en donner un qui caractérisât fon genre, comme on l'a fait en Latin, où on l'appelle *Valeriana locufta?* Pourquoi ne lui donneroit-on pas en François un nom femblable? De mê-

me en laiſſant à l'eſpece connue ſous le nom de *Mille-pertuis*, ce nom qui lui eſt propre, pourquoi n'y joindroit-on pas un adjectif qui déſignât cette eſpece d'avec les autres? On l'a fait en Latin, où entre tous les Mille-pertuis nommés *Hyperica*, on déſigne celui-ci ſous le nom de *Hypericum perforatum*; pourquoi ne le feroit-on pas de même en François?

En ſupprimant les *noms qui annoncent de faux genres*, les *noms composés*, les *noms d'animaux* & les *noms Grecs ou Latins*, il s'eſt trouvé pluſieurs Plantes auxquelles il a fallu donner de nouveaux noms, ſans compter celles qui n'en avoient point encore en François. M. D. expoſe comment il a formé cette nouvelle *Nomenclature*; c'eſt d'abord en appliquant aux Plantes à nommer *le nom d'une eſpece congénere modifié par quelque addition:*

& lorſque cela n'étoit pas poſſible, en leur donnant des *noms ſimples*, quelquefois formés de ceux que portoient ces Plantes ou de leur figure ; comme *la Fléchiere*, auparavant nommée *Fleche d'eau* ; *la Crételle*, nommée en Latin *Cynoſurus criſtatus* ; *l'Eperviere*, nommée en Latin *Hieracium*, du Grec ἱέραξ, qui ſignifie Epervier ; *le Cornuet*, nommé auparavant *Tête-cornue*, &c. Le plus ſouvent ces noms ont été tirés du Latin : *l'Orchide*, du Latin *Orchis* ; le *Tamier*, du Latin *Tamus* ; l'*Etiepe*, du Latin *Stipia* ; le *Cérofle*, du Latin *Chærophyllum*, &c. D'autres fois on les a empruntés des Provinces les plus voiſines ou du langage de nos peres ; comme l'*Aïaut* pour déſigner le *Pſeudo-Narciſſus* ; le *Gouet* pour déſigner l'*Arum* ; la *Cinanchine* pour déſigner *l'Aſperula tinctoria* ; le *Carnillet* pour déſigner le *Cucubalus-Behen*, &c.

Décembre, 1764.

« Cette *réforme indiſpenſable*, » dit M. D., a été faite ſous les » yeux & avec les conſeils de M. » de Juſſieu ; lui ſeul pouvoit, en » nous empêchant de nous égarer » dans notre route, aſſurer le ſuc» cès de notre entrepriſe. Il n'ap» partenoit même qu'à ce grand » homme de *ſoumettre la Bota» nique à la loi de parler François*, » que toutes les autres ſciences » ont ſubie ». Nous ne doutons point que par-là M. de Juſſieu ne contribue aux progrès de la Botanique ; il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que ce que M. D. vient de faire ſous les yeux de M. de Juſſieu pour les *Plantes des environs de Paris*, s'étendît à toutes les Plantes connues ; & qu'après avoir franciſé les *noms*, on franciſât auſſi les *termes* & les *phraſes*, comme l'a fait M. Duhamel dans ſon Traité des Arbres & Arbuſtes. Par exemple, *Populus nigra*, *fo-*

liis acuminatis, dentatis, ad marginem undulatis, Peuplier noir, dont les feuilles ſont pointues, dentelées & ondées par les bords. *Salix folio amygdalino, utrinque aurito, corticem abjiciens.* Saule à feuilles d'amandier qui porte des ſtipulus, & qui quitte ſon écorce. Telles ſont les phraſes Françoiſes de M. Duhamel. Nous penſons que la Botanique ainſi *franciſée* trouveroit beaucoup plus de lecteurs qu'elle n'en a eu juſqu'à préſent : on ſe familiariſeroit alors avec les Plantes ; elles ſeroient plus connues, &c.

Cet Ouvrage dont nous croyons avoir ſuivi la marche, eſt terminé par cinq Tables dreſſées avec beaucoup d'art : l'Auteur en finiſſant invite les Botaniſtes à concourir avec lui au bien public, tant à l'égard des différens noms donnés en diverſes Provinces aux Plantes

dont il parle, que par rapport au Recueil de Propriétés qu'il présente; il les prie de joindre aux Catalogues des Plantes de leurs Pays, *les noms François* qui y sont usités, & *les propriétés* de celles dont on fait usage. Nous joignons nos prieres à celles de M. Duchesne, & nous le félicitons sincérement du courage avec lequel il est entré de bonne heure dans une carriere qu'il parcourt déja d'une maniere qui feroit honneur aux Naturalistes les plus expérimentés.

ARTICLE LIX.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

D'OSIMO.

VOlgarizzamento in terza rima del Sacro Libro di Giob. Appresso Dominico Quercetti. in-4° *pp.* 267, 1764.

Le titre de cet Ouvrage que notre langue ne peut rendre que par des circonlocutions, nous annonce qu'on vient de publier à Osimo, ville de l'Etat Ecclésiastique, une traduction nouvelle, ni trop libre, ni trop servile du

Livre de Job, en Stances, chacune desquelles est de trois Vers. Le 1^er^ & le 3^e^ de ces vers riment ensemble, le second rime avec le 1^er^. & le 3^e^. de la Stance suivante; la derniere Stance de chaque chant est de quatre Vers, afin de donner une rime au second. Malgré son Méchanisme un peu laborieux, cette versification est singulierement accréditée en Italie pour les sujets tristes & plaintifs. Ses coupures fréquentes semblent répondre plus naturellement aux expressions vives de la douleur.

La forme de la versification n'est pas la seule différence que l'on trouve entre cette traduction nouvelle & les autres. Le style lui donne une supériorité marquée en ce que le Traducteur l'a assorti à toute la variété des traits de son original. La traduction n'est cependant point litté-

rale. On ſait combien cet aſſerviſſement eſt nuiſible, lorſqu'il s'agit de faire paſſer dans une autre langue la force & la ſublimité d'un texte. L'Ecrivain doit alors ſe décider bien moins par le rapport des mots, que par celui du génie des deux Langues. Cette traduction n'eſt pas non plus une paraphraſe. Le Poëte a ſenti qu'il perdroit trop à s'écarter de la briéveté & de la ſimplicité de ſon original. Son exactitude ſe fait ſentir dans le choix qu'il fait entre les différens ſens de ſon texte, où il ſuit toujours le plus accrédité; & dans les notes qui juſtifient ſon choix.

Cet Ouvrage eſt diviſé par chants, *Capitoli*; ce qui répond aux Chapitres du Livre de Job. On nous l'annonce comme ayant réuni les ſuffrages des connoiſſeurs. Après tant de traductions

de Job, dont quelques-unes ont eu du succès, c'eſt ſe diſtinguer beaucoup que d'en donner une qui faſſe une ſenſation auſſi avantageuſe. Le traducteur, M. Talleoni, gentilhomme d'Oſimo a, nous dit-on, un goût marqué pour la Poëſie Italienne. Voici deux Stances du troiſieme Chapitre :

« Pera quel di', quel di' primiero in cui,
Alla luce del ſol queſt' occhi alzai,
E quella notte che concetto fui.

Si convertano in tenebre i ſuoi rai,
E di' terror mortale e ſempiterno
Sia quel di' cinto, e non riſplenda mai. »

Pereat dies in quâ natus ſum, & nox in quâ dictum eſt : conceptus eſt homo.

Dies ille vertatur in tenebras,

non requirat eum Deus desuper ; & non illustretur lumine.

Obscurent eum tenebræ & umbra mortis ; occupet eum caligo & involvatur amaritudine. (*a*).

Cette traduction présente au naturel l'image des horreurs des ténébres & des ombres de la mort. Cette amertume où Job voudroit voir ensevelir le jour de sa naissance sembloit demander dans la traduction une image de plus, à laquelle la Langue Italienne se seroit également prêtée. Mais il est aisé de voir par ce peu de Vers que le Traducteur a l'expression, vive, précise & animée.

(*a*) Lib. Job. c. 3, vers. 3, 4, 5.

FRANCE.

DE ROUEN.

Extrait de la feuille hebdomadaire de la Haute & Basse Normandie, du 5 Octobre 1764.

Opération de la Taille.

» Dans notre feuille du 17 Août dernier, nous avons annoncé que M. *le Cat* avoit fait à l'Hôtel-Dieu sa Taille d'Automne qui consistoit en six Pierreux, opérés en seize minutes cinq secondes : il en a fait quatre autres depuis avec la même célérité & le même succès ; tous ces Taillés sont parfaitement guéris. Ce qui fait le plus grand éloge de sa méthode, c'est que quatre de ces pierreux étoient de très-mauvais sujets : l'un d'eux avoit des obstructions au bas ventre ; il venoit d'a-

voir la petite vérole; les croutes en étoient à peine tombées quand il fut taillé. Il avoit trois pierres dont deux se briserent & rendirent la taille laborieuse. Trois autres étoient des Teigneux arrivés au Printemps, dont la taille fut différée jusqu'à la guérison de leur teigne. L'un d'eux étoit comme étique & en langueur, par les douleurs de sa pierre & une fievre lente: on a cru plusieurs fois le voir mourir avant la guérison de sa teigne & le tems de la taille d'Automne. Enfin un cinquieme avoit une pierre de quatre pouces & demi de long & de quatre pouces de circonférence. La plûpart de ces dix pierreux étoient levés au bout de huit jours. Si l'on se rappelle les huit années consécutives pareillement heureuses annoncées dans la feuille du 15 Juin dernier, & neuf toutes

individuels? Car à quoi bon pour un très-grand nombre de lecteurs la connoissance des *propriétés* des Plantes, s'ils n'ont pas aussi une notion des *caractères* qui servent à les distinguer? Ces deux parties de la Botanique sont si intimement liées, que pour être vraiment utiles, elles doivent presque toujours marcher ensemble.

L'ordre que M. D. observe ici est celui des *familles proposées par M. de Jussieu*, & il se contente de dire qu'elles sont le fruit des observations de ce savant Botaniste *sur toutes les parties des Plantes*, & principalement *sur la considération de l'embryon dans la graine, & de la situation des étamines.* « Ces caractères, ajoute-t-il, sont » les plus constans, & paroissent » aussi les plus naturels; les Plan- » tes qu'ils joignent se convien- » nent encore le plus souvent, » non-seulement par d'autres ca-

» racteres, mais encore par des affinités de vertus & de propriétés. » Avec quelle satisfaction ne verroit-on pas dans ce volume le tableau d'un plan si avantageux? On y trouve bien la Table des *cinquante-huit Familles* qui composent ce systême ingénieux : mais quelle est la progression qui regne dans la suite de ces familles ? Quels sont les caracteres qui les distinguent ? C'est ce que M. D. ne dit pas, & ce que néanmoins il étoit très-capable d'expliquer d'une maniere également concise & intelligible au commun des lecteurs.

Mais venons à la partie vraiment neuve de cet ouvrage, c'est *la Nomenclature Françoise* que M. D. nous y présente. Il commence par observer que cette partie avoit besoin d'être *traitée méthodiquement*, pour répondre à l'ordre qui regne aujourd'hui dans l'histoire

naturelle. On n'avoit eu juſqu'à préſent aucun égard aux genres des Plantes en leur donnant des noms François : on appelloit *Lentille d'eau* une Plante de la famille du Gouet, dont les feuilles reſſemblent aux graines de la Lentille, qui eſt de la famille des Légumineuſes. Cette Plante que nos Botaniſtes nomment, *Lenticula*, *Lenticularia*, ou *Lemna*, eſt ici nommée en François *Cannillée.*

« Il n'y a perſonne qui ne ſoit » frappé, dit M. D., du ridicule » de noms compoſés tels que ceux-» ci : *l'Herbe ſans couture .... la* » *Roſée du Soleil .... la Bourſe* » *à Judas* &c. » *L'Herbe ſans couture* nommée en latin *Ophiogloſſum*, ſera ici appellée *Ophiogloſſe.* La *Roſée du Soleil* qui eſt la *Droſera* des Botaniſtes, ſera nommée ici *Roſſolis*, c'eſt-à dire, *Ros-ſolis*. On demandera peut-être ſi le nom de *Roſée du Soleil* eſt plus *ri-*

dicule que *Rossolis* qui signifie précisément la même chose. Le seul avantage qu'on y trouve, c'est d'avoir un nom simple, mais Latin au lieu d'un nom composé, mais François. Nous goutons fort l'idée d'une *Nomenclature Françoise*, & c'est pour cela même que *Rosée du Soleil*, nous sembleroit préférable à *Rossolis*, qui d'ailleurs est le nom d'une liqueur qu'il ne faut pas confondre avec la plante qui en fut autrefois la base, mais qui aujourd'hui, selon la remarque même de l'Auteur n'y entre plus.

Mais « les noms d'animaux ou » de parties d'animaux, dit M. D, » donnés abusivement aux Plan- » tes, sont encore bien plus mau- » vais : *la Corneille*.... *le Gras* » *de mouton*... *le Pied de chat*, » *la Langue de serpent*... *la Corne* » *de cerf*.... Quelle confusion ! » on est à chaque instant dans le

» doute : on ne ſçait dans quel « regne on ſe trouve. » La *Langue de ſerpent* jette-t-elle ici plus de confuſion que *l'Ophioglosse* qui offre la même idée ? Le *Pied de chat*, M. D. le nomme *Piéchatier* : mais *Piéchatier* ou *Pied de chat*, n'eſt-ce pas bien à peu près la même choſe ? Le *Piéchatier* caractériſe-t-il mieux le regne que *Pied-de chat* ? Il ſimplifie peut-être l'expreſſion en réduiſant deux ou trois mots à un ſeul, mais qui eſt au moins auſſi long que les deux autres.

Encore une fois nous applaudiſſons au projet d'une *Nomenclature Françoiſe* ; mais doit-elle exclure les noms déja reçus ? Ne devroit-elle point ſe borner à nous fournir ceux qui nous manquent ?

Pluſieurs Auteurs ont voulu remédier au déſordre dont ſe plaint M. D., & ils ont prétendu

le faire en adoptant des noms Grecs ou Latins, tels que le *Lycoperdon*, *l'Ophiogloſſum*, *le Polygonatum*, *l'Arum* &c. « Mais » nous croyons, dit notre Auteur, » qu'il auroit beaucoup mieux va- » lu continuer à leur donner une » terminaiſon françoiſe comme » Tournefort & Vaillant l'avoient » fait à l'égard de pluſieurs Plan- » tes. » C'eſt ce que M. D. a exécuté ſur l'*Ophiogloſſum* qu'il exprime par *Ophiogloſſe*; mais il ne s'eſt pas toujours réduit à de ſimples *terminaiſons* : il a quelquefois rendu les ſignifications même. Ainſi le *Polygonatum*, il l'appelle *Genouillet*. On reconnoît alors dans le nom François la ſignification du nom Grec. Quant au *Lycoperdon* qui eſt la *Veſſe de loup*, il diſtingue le *Lycoperdon tuber* qu'il nomme *Truffe*, & le *Lycoperdon boviſta* qu'il nomme *Boviſte*, & il réunit les deux ſous le

nom de *Bovistes*. Sur quoi nous demanderions s'il convient de donner au genre le nom d'une de ses espèces.

M. D. présente sur cela une idée qui nous paroît bien plus avantageuse. « Nous avons tâché, » dit-il, de procurer aux noms » François la netteté des noms La- » tins : à cet effet nous avons choisi » pour les especes d'un même gen- » re un nom commun qui pût con- » venir à chacune d'elles, en y » ajoutant soit un adjectif, soit » le nom du lieu où croît la Plante. » Ainsi *la Valériane éperonée*, *la* » *Valériane des marais*, *la Valé-* » *riane sauvage* ; (de même) *le* » *Mille pertuis anguleux*, *le Mille-* » *pertuis de montagne*, *le Mille-* » *pertuis luisant*, &c. » Voilà cette précision que nous demandions : chaque nom rappelle l'idée du genre, & en même-tems distingue l'espece sans aucune équi-

voque. Il seroit à souhaiter que toute la *Nomenclature Françoise* fût réglée sur ce plan qui présente des idées très-nettes.

Mais M. D. s'en écarte en divers cas qu'il indique. « Quand il s'est » trouvé, dit-il, des especes qui » avoient leurs noms propres, nous » les avons seulement placés sous » leurs genres, sans y ajouter un » adjectif, lorsque ce nom étoit » celui du genre, ni le nom gé- » nérique lorsqu'il en différoit. » Ainsi l'on peut voir *la Mâche* » dans le genre des Valérianes, » & le *Mille-pertuis* dans le genre » des Mille-pertuis. » Mais en conservant à la *Mâche* ce nom sous lequel elle est connue, ne pourroit-on pas lui en donner un qui caractérisât son genre, comme on l'a fait en Latin, où on l'appelle *Valeriana locusta?* Pourquoi ne lui donneroit-on pas en François un nom semblable? De mê-

me en laiſſant à l'eſpece connue ſous le nom de *Mille-pertuis*, ce nom qui lui eſt propre, pourquoi n'y joindroit-on pas un adjectif qui déſignât cette eſpece d'avec les autres? On l'a fait en Latin, où entre tous les Mille-pertuis nommés *Hyperica*, on déſigne celui-ci ſous le nom de *Hypericum perforatum ;* pourquoi ne le feroit-on pas de même en François?

En ſupprimant les *noms qui annoncent de faux genres*, les *noms compoſés*, les *noms d'animaux* & les *noms Grecs ou Latins*, il s'eſt trouvé pluſieurs Plantes auxquelles il a fallu donner de nouveaux noms, ſans compter celles qui n'en avoient point encore en François. M. D. expoſe comment il a formé cette nouvelle *Nomenclature* ; c'eſt d'abord en appliquant aux Plantes à nommer *le nom d'une eſpece congénere modifié par quelque addition* :

& lorſque cela n'étoit pas poſſible, en leur donnant des *noms ſimples*, quelquefois formés de ceux que portoient ces Plantes ou de leur figure; comme *la Fléchiere*, auparavant nommée *Fleche d'eau*; *la Crételle*, nommée en Latin *Cynoſurus criſtatus*; *l'Eperviere*, nommée en Latin *Hieracium*, du Grec ἱέραξ, qui ſignifie Epervier; *le Cornuet*, nommé auparavant *Tête-cornue*, &c. Le plus ſouvent ces noms ont été tirés du Latin: *l'Orchide*, du Latin *Orchis*; le *Tamier*, du Latin *Tamus*; l'*Etiepe*, du Latin *Stipia*; le *Cérofle*, du Latin *Chærophyllum*, &c. D'autres fois on les a empruntés des Provinces les plus voiſines ou du langage de nos peres; comme l'*Aïaut* pour déſigner le *Pſeudo-Narciſſus*; le *Gouet* pour déſigner l'*Arum*; la *Cinanchine* pour déſigner *l'Aſperula tinctoria*; le *Carnillet* pour déſigner le *Cucubalus-Behen*, &c.

« Cette *réforme indispensable*, » dit M. D., a été faite sous les » yeux & avec les conseils de M. » de Jussieu ; lui seul pouvoit, en » nous empêchant de nous égarer » dans notre route, assurer le suc» cès de notre entreprise. Il n'ap» partenoit même qu'à ce grand » homme de *soumettre la Bota» nique à la loi de parler François*, » que toutes les autres sciences » ont subie ». Nous ne doutons point que par-là M. de Jussieu ne contribue aux progrès de la Botanique ; il seroit seulement à souhaiter que ce que M. D. vient de faire sous les yeux de M. de Jussieu pour les *Plantes des environs de Paris*, s'étendît à toutes les Plantes connues ; & qu'après avoir francisé les *noms*, on francisât aussi les *termes* & les *phrases*, comme l'a fait M. Duhamel dans son Traité des Arbres & Arbustes. Par exemple, *Populus nigra*, *fo-*

liis acuminatis, dentatis, ad marginem undulatis, Peuplier noir, dont les feuilles ſont pointues, dentelées & ondées par les bords. *Salix folio amygdalino, utrinque aurito, corticem abjiciens.* Saule à feuilles d'amandier qui porte des ſtipulus, & qui quitte ſon écorce. Telles ſont les phraſes Françoiſes de M. Duhamel. Nous penſons que la Botanique ainſi *franciſée* trouveroit beaucoup plus de lecteurs qu'elle n'en a eu juſqu'à préſent : on ſe familiariſeroit alors avec les Plantes ; elles ſeroient plus connues, &c.

Cet Ouvrage dont nous croyons avoir ſuivi la marche, eſt terminé par cinq Tables dreſſées avec beaucoup d'art : l'Auteur en finiſſant invite les Botaniſtes à concourir avec lui au bien public, tant à l'égard des différens noms donnés en diverſes Provinces aux Plantes

dont il parle, que par rapport au Recueil de Propriétés qu'il présente; il les prie de joindre aux Catalogues des Plantes de leurs Pays, *les noms François* qui y sont usités, & *les propriétés* de celles dont on fait usage. Nous joignons nos prieres à celles de M. Duchesne, & nous le félicitons sincérement du courage avec lequel il est entré de bonne heure dans une carriere qu'il parcourt déja d'une maniere qui feroit honneur aux Naturalistes les plus expérimentés.

ARTICLE LIX.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

D'OSIMO.

VOlgarizzamento in terza rima del Sacro Libro di Giob. Apresso Dominico Quercetti. in-4° *pp.* 267, 1764.

Le titre de cet Ouvrage que notre langue ne peut rendre que par des circonlocutions, nous annonce qu'on vient de publier à Osimo, ville de l'Etat Ecclésiastique, une traduction nouvelle, ni trop libre, ni trop servile du

Livre de Job, en Stances, chacune desquelles est de trois Vers. Le 1^er^ & le 3^e^ de ces vers riment ensemble, le second rime avec le 1^er^. & le 3^e^. de la Stance suivante ; la derniere Stance de chaque chant est de quatre Vers, afin de donner une rime au second. Malgré son Méchanisme un peu laborieux, cette versification est singulierement accréditée en Italie pour les sujets tristes & plaintifs. Ses coupures fréquentes semblent répondre plus naturellement aux expressions vives de la douleur.

La forme de la versification n'est pas la seule différence que l'on trouve entre cette traduction nouvelle & les autres. Le style lui donne une supériorité marquée en ce que le Traducteur l'a assorti à toute la variété des traits de son original. La traduction n'est cependant point litté-

rale. On ſait combien cet aſſerviſſement eſt nuiſible, lorſqu'il s'agit de faire paſſer dans une autre langue la force & la ſublimité d'un texte. L'Ecrivain doit alors ſe décider bien moins par le rapport des mots, que par celui du génie des deux Langues. Cette traduction n'eſt pas non plus une paraphraſe. Le Poëte a ſenti qu'il perdroit trop à s'écarter de la briéveté & de la ſimplicité de ſon original. Son exactitude ſe fait ſentir dans le choix qu'il fait entre les différens ſens de ſon texte, où il ſuit toujours le plus accrédité; & dans les notes qui juſtifient ſon choix.

Cet Ouvrage eſt diviſé par chants, *Capitoli*; ce qui répond aux Chapitres du Livre de Job. On nous l'annonce comme ayant réuni les ſuffrages des connoiſſeurs. Après tant de traductions

de Job, dont quelques-unes ont eu du succès, c'est se distinguer beaucoup que d'en donner une qui fasse une sensation aussi avantageuse. Le traducteur, M. Talleoni, gentilhomme d'Osimo a, nous dit-on, un goût marqué pour la Poësie Italienne. Voici deux Stances du troisieme Chapitre :

« Pera quel di', quel di' primiero in cui,
Alla luce del sol quest' occhi alzai,
E quella notte che concetto fui.

Si convertano in tenebre i suoi rai,
E di' terror mortale e sempiterno
Sia quel di' cinto, e non risplenda mai. »

Pereat dies in quâ natus sum, & nox in quâ dictum est : conceptus est homo.

Dies ille vertatur in tenebras,

non requirat eum Deus desuper ; & non illustretur lumine.

Obscurent eum tenebræ & umbræ mortis ; occupet eum caligo & involvatur amaritudine. (*a*).

Cette traduction présente au naturel l'image des horreurs des ténébres & des ombres de la mort. Cette amertume où Job voudroit voir ensevelir le jour de sa naissance sembloit demander dans la traduction une image de plus, à laquelle la Langue Italienne se seroit également prêtée. Mais il est aisé de voir par ce peu de Vers que le Traducteur a l'expression, vive, précise & animée.

(*a*) Lib. Job. c. 3, vers. 3, 4, 5.

FRANCE.

DE ROUEN.

Extrait de la feuille hebdomadaire de la Haute & Basse Normandie, du 5 Octobre 1764.

Opération de la Taille.

» Dans notre feuille du 17 Août dernier, nous avons annoncé que M. *le Cat* avoit fait à l'Hôtel-Dieu sa Taille d'Automne qui consistoit en six Pierreux, opérés en seize minutes cinq secondes : il en a fait quatre autres depuis avec la même célérité & le même succès ; tous ces Taillés sont parfaitement guéris. Ce qui fait le plus grand éloge de sa méthode, c'est que quatre de ces pierreux étoient de très-mauvais sujets : l'un d'eux avoit des obstructions au bas ventre ; il venoit d'a-

voir la petite vérole ; les croutes en étoient à peine tombées quand il fut taillé. Il avoit trois pierres dont deux ſe briſerent & rendirent la taille laborieuſe. Trois autres étoient des Teigneux arrivés au Printemps, dont la taille fut différée juſqu'à la guériſon de leur teigne. L'un d'eux étoit comme étique & en langueur, par les douleurs de ſa pierre & une fievre lente : on a cru pluſieurs fois le voir mourir avant la guériſon de ſa teigne & le tems de la taille d'Automne. Enfin un cinquieme avoit une pierre de quatre pouces & demi de long & de quatre pouces de circonférence. La plûpart de ces dix pierreux étoient levés au bout de huit jours. Si l'on ſe rappelle les huit années conſécutives pareillement heureuſes annoncées dans la feuille du 15 Juin dernier, & neuf toutes

semblables des années antécédentes, aussi opérées à l'Hôtel-Dieu, rapportées dans la même feuille & dans celle du 30 Juillet 1762, on conviendra que des succès aussi nombreux & si constans, dont on ne croit pas qu'il se trouve d'exemple, ne peuvent être dûs qu'à son excellente Méthode ».

Nous venons d'apprendre que M. Vandergracht, Lithotomiste de Lille, a taillé cette année dix-huit sujets avec le gorgeret cistitome de M. le Cat, & qu'ils sont tous guéris. Un Eleve de M. Vandergracht, établi à Berg-op-zoom, en a aussi taillé trois avec le même succès. On a vu dans la feuille du 15 Juin que M. Dumont de Bruxelles, qui se sert des mêmes instrumens, a également sauvé tous ceux qu'il a taillés le Printems dernier. Cet accord constant de succès aussi singulier que nombreux, dans diverses

Provinces

Provinces & par trois Chirurgiens différens, ne fournit-il pas les preuves les plus fortes de l'excellence de la Méthode de M. le Cat ?

De Paris.

L'Iliade d'Homere, traduction nouvelle, précédée de réflexions sur Homere, par M. Bitaubé. *Deux vol. in-8°. le premier de 357 pages sans l'Epître dédicatoire au Roi de Prusse. Le second de 396 pages. A Paris, chez Prault, Imprimeur-Libraire, Quay de Gesvres, 1764.*

Un court avertissement nous rappelle que l'Auteur fit paroître il y a environ deux ans un Essai sur Homere, intitulé, *Traduction libre de l'Iliade.* Nos Mémoires (*a*)

(*a*) Mai 1762, p. 1324.

en parlerent alors. Cette premiere traduction renfermoit en vingt-deux chants tout le Poëme de l'Iliade ; quoique inférieure, de l'aveu de M. Bitaubé, à celle qu'il publie aujourd'hui en 24 chants, elle nous donna une idée fort avantageuse de ses talens. Nous regretâmes de ne pouvoir nous en occuper à notre gré ; & nous voyons avec un vrai plaisir dans la traduction nouvelle une occasion d'entretenir le public du travail & des succès du Traducteur. Les réflexions qui précedent cette traduction, & qui composent plus d'un tiers du premier volume, nous ont paru demander un extrait séparé. Nous en donnerons un autre de l'Iliade. L'idée de l'Epître dédicatoire au Roi de Prusse est noble & ingénieuse. Elle est en Vers. L'ombre d'Homere apparoît au Poëte, tenant d'une main la trompette

guerriere, de l'autre le *Code Frédéric.* Homere s'anime au nom d'un Prince légiſlateur des Arts & des Guerriers; c'eſt un de ſes regards qu'il ſollicite, c'eſt ſon ſuffrage qu'il invoque, pour imposer à jamais ſilence à ſes adverſaires. Homere voudroit reparoître ſur la terre, pour chanter Frédéric, ou plutôt pour lui remettre ſa trompette. Mais le Poëte l'apperçoit dans les mains même de ce Prince....]

. . . , Terre! écoute ſa voix:
Dans ſes vers immortels dictant *l'Art de la Guerre*,
Il a, ſans y penſer, célébré ſes exploits;
FRÉDÉRIC de ſon ſiecle eſt l'Achille & l'Homere.

Agriculture complete, ou l'Art d'améliorer les terres, traduit de l'Anglois de M. Mortimer, ſur la

sixieme édition, augmentée de plusieurs Traités qui manquoient à cet Ouvrage, avec cette Epigraphe tirée d'Ovide : Tempus in agrorum cultu consumere dulce est. *4 volumes in-12. Les deux premiers de plus de 500 pages, & les deux suivans d'environ 400. A Paris, chez Saugrain le jeune, Quai des Augustins, près du Pont S. Michel.* 1764.

Voici la division de cet important ouvrage, dont la traduction mérite de nous intéresser, autant que l'original a de célébrité chez les Anglois.

Le premier Volume contient la culture des Terres labourables, comme le foin, le *Rai-graff*, le bled, l'orge, l'avoine & différentes especes de fumier.

Le second vol. traite des Bestiaux & des volailles nécessaires pour une ferme & des remedes nécessaires pour toutes leurs ma-

ladies; de la maniere de planter & de perpétuer le Mairin & les autres arbres dont on se sert pour les bâtimens ; de la rransplantation des arbres, de leurs maladies & de leurs façons.

Le troisieme présente le Jardin potager, tous les légumes en général, les fleurs, les simples avec leur culture & leur utilité.

Le quatrieme fait connoître les arbres fruitiers, les façons de la vigne, la maniere de faire le vin & l'huile, avec un traité particulier sur l'olivier. Il traite aussi des différentes especes de biere, de cidre & des vins de fruits. L'Auteur donne enfin un Calendrier du Laboureur, qui contient ce qu'il y a à faire pendant chaque mois de l'année.

Ce plan remplit effectivement toute l'étendue d'une *Agriculture*

complete. M. Mortimer n'a point tellement travaillé pour les Anglois, que nous ne puiſſions nous rendre ſon ouvrage très-avantageux, ſoit par les applications qu'il fait de ſes principes au climat de la France, ſoit par la nature des principes mêmes de cet ouvrage dont la plûpart ſont indépendans des climats, ſoit par la proximité qui ſe trouve entre la France & l'Angleterre, ſoit enfin par les inductions qu'en pourront tirer d'habiles Cultivateurs.

La multitude d'Ouvrages qui ont paru dans ce genre ne nuira point à la célébrité de celui-ci. Nous n'avons pû que le parcourir. Nous y donnerons une étude ſérieuſe pour en rendre un compte exact à nos Lecteurs. Nous croyons qu'ils ſeront très-ſatisfaits des planches qui enrichiſſent cette traduction.

L'Arpenteur Forestier, ou Méthode nouvelle de mesurer, calculer & construire toutes sortes de figures suivant les principes géométriques & Trigonométriques, avec un Traité d'Arpentage appliqué à la réformation des Forêts, par M. GUIOT, Garde-Marteau de la Maîtrise des Eaux & Forêts de Rambouillet & Géographe de S. A. S. Mgr. le Duc de PENTHIÉVRE. A Paris, chez Guillyn, Quay des Augustins; 1764. *in*-8°. de 179 pages avec sept Planches. En rendant compte de l'*exploitation des Bois* par M. Duhamel (*a*) nous avons eu occasion de

(*a*) Journal d'Octobre, premier vol. pag. 886. C'est à la 899[e]. qu'a été cité *l'Arpenteur forestier.*

citer ce Traité; nous venons d'en prendre lecture & il nous a paru mériter une notice particuliere. Il y avoit déja bien des Traités d'Arpentage, mais jusqu'à M. Guiot, personne ne s'étoit suffisamment occupé de cet Art, en tant qu'il est applicable aux forêts. Ce nouvel Ecrivain également versé dans la pratique & la Théorie de l'arpentage divise son ouvrage en deux parties Dans la premiere il donne les définitions des termes les plus usités dans l'arpentage, la description des instrumens nécessaires à un Arpenteur & l'usage détaillé de chacun; ainsi en expliquant l'usage des jallons & de la chaîne, il ne se borne pas à donner les regles les plus certaines pour s'en servir; il éclaircit encore toutes les diffi-

cultés que produit dans la pratique l'inégalité des terreins. De même à l'article de l'équerre il détaille tous les procédés néceſſaires pour arpenter exactement les Terres, les Prés, les Vignes & toutes les pieces d'une grandeur médiocre; il donne des exemples d'arpentage pour toutes ſortes de figures irrégulieres, &c.

La ſeconde partie renferme » la nouvelle méthode d'arpenter, » meſurer & calculer la ſuperficie » de toutes ſortes de bois, la meil- » leure maniere de les regler & » réformer, & un état des me- » ſures les plus connues du » Royaume «. Ici l'Auteur s'étend beaucoup ſur la connoiſſance des angles qu'il appelle l'ame de l'Arpentage. Il enſeigne à conſtruire & à calculer trigono-

métriquement une figure quelque irreguliere qu'elle soit, pour proscrire l'usage où l'on étoit anciennement de former les plans avec le Rapporteur & de les calculer au compas & à l'échelle. Il donne des exemples de ces différens calculs, &c. &c. L'Ouvrage de M. Guiot est clair, méthodique, & nous croyons que la doctrine exposée par cet Auteur, doit avoir la préférence sur l'ancienne qui n'étoit ni assez étendue ni assez exacte. Nous pourrions nommer ici plusieurs Académiciens célébres dont nous savons que l'*Arpenteur Forestier* a mérité les suffrages ; mais il suffira de citer M. *Deparcieux*, qui dans son approbation parle en ces termes de M. Guiot : » L'Auteur paroît avoir amené » & expliqué toutes les difficultés » qui peuvent se rencontrer, &

» avoir réuni dans ſon ouvrage
» toutes les connoiſſances néceſ-
» ſaires pour former un bon Ar-
» penteur «.

Eſſai ſur la qualité des Monnoies étrangeres & ſur leurs différens rapports avec les monnoies de France, ſuivi de Tables qui indiquent la valeur intrinſéque des Monnoies étrangeres courantes & anciennes contenues dans le Médaillier Monétaire du Roi & eſſayées à Paris; par M. *MACÉ DE RICHEBOURG Inſpecteur de l'Ecole Royale Militaire.* A Paris de l'Imprimerie Royale, 1764. *in-fol.* Il faut diſtinguer deux valeurs dans les Monnoies, la valeur intrinſéque & la valeur numéraire; la premiere qui n'eſt autre choſe que le poids & le titre de l'or & de l'argent, tient eſſentiellement à la nature de ces

métaux ; elle eſt par conſéquent invariable & la même par tout. L'autre au contraire eſt relative aux tems, aux Pays, & elle varie ſelon la volonté des Princes & des Nations. Il ſuit de-là que pour trouver le juſte rapport de la Monnoie d'un pays avec la Monnoie d'un autre, il eſt abſolument néceſſaire de calculer ſur la valeur intrinſéque. C'eſt auſſi le procédé qu'a ſuivi M. de Richebourg dans cet *Eſſai* dont le titre indique ſuffiſamment l'objet & l'utilité. L'Auteur y établit avec la plus grande préciſion les rapports des Monnoies d'Eſpagne & de Portugal, d'Angleterre & de Hollande avec celles de France ; il ſe borne pour le préſent aux Monnoies des quatre Etats que nous venons de oommer, parce qu'il veut ſavoir, avant d'aller plus loin, ſi la Méthode qu'il a ſuivie, ſera approuvée des perſonnes

éclairées. Il nous a paru que cette méthode étoit claire, aisée à saisir & très-bien conçue; ainsi nous ne pouvons qu'exhorter l'Auteur à continuer un Ouvrage dont l'utilité pour les changes est palpable, & qui fera d'ailleurs tourner à l'avantage public le Médailler Monétaire du Roi qui jusques-ici avoit paru ne servir qu'à une stérile curiosité. Nous attendrons avec impatience l'Ouvrage entier de M. de Richebourg que nous ferons connoître d'une maniere particuliere aussi-tôt qu'il paroîtra.

Le Sr. LATTRÉ, Graveur, rue St. Jacques, près la Fontaine St. Severin, à la Ville de Bordeaux, vient de publier un volume intitulé : *Petit Tableau de la France*, ou Cartes Géogra-

phiques sur toutes les parties de ce Royaume, avec une description abrégée, par M. BONNE, Maître de Mathématiques, Ingénieur-Géographe. Cet Ouvrage très portatif, puisqu'il est *in*-16. est fort bien exécuté; on y a tracé les routes les plus fréquentées de la France. La description qui l'accompagne renferme ce qu'il y a de plus essentiel à savoir sur la Géographie de ce Royaume.

Le même Artiste, chez lequel on trouve plusieurs beaux Almanachs sous verre, de différentes grandeurs & bordures dorées dans le meilleur goût, donne avis qu'il distibue actuellement l'*Almanach Iconologique*, premiere partie, contenant les Arts personnifiés, ouvrage intéressant, desiré depuis long-tems, & dédié à M. le Marquis de Marigny; les Desseins & les Explications sont de M. Gra-

velot. Prix relié en maroquin 7 liv. 4 f.
Broché en maroquin, 6
Broché en papier, 5

N'oublions pas d'avertir que le même *Lattré* vient de mettre au jour une ſuite de ſix jolis Ecrans Géographiques Elémentaires, proprement exécutés, dont le prix avec les bordures joliment peintes, eſt de 6 liv.

N. B. On nous a remis le 9 Novembre une Lettre de Sedan du 16 Septembre, par laquelle un Militaire nous informe de l'envoi qu'il nous fait d'un *Eſſai de Traduction des Batailles de Céſar*. Cet Ouvrage ne nous eſt point parvenu; nous en avertiſſons l'Auteur, dans la crainte qu'il ne croye avoir à ſe plaindre de nous.

Decembre, 1764.

ARTICLE LX.

CATALOGUE

DES OUVRAGES

dont il est fait mention dans les XVI. Volumes de ces Mémoires pour l'année M. DCC. LXIV.

*On désigne par cette marque * les Livres qui sont annoncés dans les Nouvelles Littéraires.*

§. I.

RELIGION, ÉCRITURE-SAINTE, SAINTS PERES, CONCILES, THÉOLOGIE, CONTROVERSE, LITURGIE, ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Jugement & observations de M.

l'Abbé Ladvocat sur les Traductions des Pseaumes de M. *Pluche*, de M. *Gratien*, & en particulier sur celles des *R R. P P. Capucins* & de M. Laugeois. Janvier, I Vol. 64.

La Morale Evangélique expliquée par les SS. Peres ou Homélies choisies des Peres de l'Eglise sur tous les Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année, &c. par M. l'Abbé Méry de la Canorgue, Janvier II. Vol. 260

Défense de la Tradition & des Saints Peres, par Messire *Jacques Benigne Bossuet* Evêque de Meaux, Février 389, Avril, I Vol. 813, Juin 1463.

* De Imitatione Christi, Libri quatuor &c. Recensuit J. Vallart, &c. Février, 567

* Traduction du même ouvrage par le même M. Vallart, Février, 568

Harmonie des Pseaumes & de l'Evangile ou Traduction des Pseaumes & des Cantiques de l'Eglise avec des notes relatives à la vulgate, aux Septante & au texte Hébreu, Ouvrage posthume de M. *Pluche*, Mars 619

Panégyriques des Saints &c. par *M. l'Abbé Trublet*. Avril, I. Vol. 957

Examen du Pseautier des RR. PP. Capucins. Avril, II. Vol. 965

*Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque du Puy, sur la prétendue Philosophie des Incrédules modernes, nouvelle édition. Avril, II. Vol. 1147.

* Instructions & Pratiques pour passer saintement tous les jours de l'année selon l'Esprit de l'Eglise & des Saints Peres. Mai, 1327.

* Recueil de quelques Ouvrages anecdotes des Peres Grecs, im-

imprimés à Florence par les ſoins de *M. Bandini.* Juillet, I. Vol. 176

* Le même. Août, pag. 545

* Dictionnaire univerſel, Dogmatique, Canonique &c. des ſciences Eccléſiaſtiques, contenant l'Hiſtoire générale de la Religion, de ſon Etabliſſement & de ſes Dogmes, la Théologie dogmatique & morale, le Droit Canonique &c. par les *RR. PP. Richard & Giraud.* Juillet II. Vol. 363

* Inſtructions ſur les Indulgences par M. Collet. Juillet, II. Vol. 370

Lettres curieuſes, utiles & théologiques ſur la Béatification des ſerviteurs de Dieu & la Canoniſation des Béatifiés : ou Abrégé du grand Ouvrage de

Benoît XIV. sur la même matiere par le *R. P. Joseph d'Audierne* Tome VI. Août. 422.

Dissertation sur les Tremblemens de Terre, & les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'Empereur Julien, de rebâtir le Temple de Jérusalem, où l'on prouve l'action immédiate de la Providence, ou un miracle proprement dit, pour maintenir la vérité des Prophéties &c. par *M. Warburton*. Août. 561

Sermons de Messire Jacques-François René de la Tour du Pin. Tomes I & II. (Panégyriques). Septembre. 556

Appel du Jugement rendu par M. l'Abbé Ladvocat dans la cause où il s'est constitué Juge de quatre Traductions des Pseau-

mes .... Réponse des PP. Capucins au Jugement de M. l'Abbé Ladvocat sur leur Pseautier &c. .... Réponse des mêmes RR. PP. Capucins à un Ecrit intitulé *Examen du Pseautier des RR. PP. Capucins* &c. .... Conclusions sur l'appel du Jugement rendu par M. l'Abbé Ladvocat &c. Septembre. *660*

Préservatif pour les Fideles contre les Sophismes & les impiétés des incrédules, où l'on développe les principales preuves de la Religion Chrétienne, & l'on détruit les objections formées contre elle. Septembre, *688*

* Avis au sujet du Livre intitulé *Année Ecclésiastique*, ou Instructions sur le Propre du Tems & sur le Propre & Commun des

Saints, avec une explication des Epîtres & des Evangiles qui se lisent dans le cours de l'année dans les Eglises de Rome & de Paris. Septembre, 756

* Examen du Catéchisme de l'honnête homme, ou Dialogue entre un Caloyer & un homme de bien. Novembre, 1311

* Manuel des Pasteurs par M. l'*Abbé Dinouart*. Novembre, 1328

* Traduction nouvelle en vers Italiens du Livre de Job. Decembre, 1453

§. II.

HISTOIRE PROFANE, GÉNÉRALE ET PARTICULIERE, CHRONOLOGIE, GÉOGRAPHIE, RELATIONS, VOYAGES, MYTHOLOGIE, VIES ET ELOGES D'HOM-

MES CÉLÈBRES EN DIFFÉRENS GENRES.

Histoire de Jeanne premiere Reine de Naples &c. Janvier, I. Vol. 95

Abregé de l'Histoire Grecque &c. Janvier, I. Vol. 134

* La Vie du Cardinal de Berulle, Fondateur de la Congrégation de l'Oratoire en France. Janvier, I. Vol. 173

* Atlas de M. de Mornas. Janvier, I. Vol. 181

Les Révolutions de l'Univers, ou remarques & observations sur une Carte Géographique destinée à l'Etude de l'Histoire générale. Janvier, II. Vol. 198

* Universæ Geographiæ principia Theoretica & practica &c. Autore J. A. B. Rizzi Zannoni. Janvier, II. Vol. 366

* Abregé Chronologique de l'Histoire générale d'Italie depuis l'an 476 de l'Ere Chrétienne jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, par M. de Saint Marc. Janvier, II. Vol. 375
Le même. Avril. I. Vol. 910. Avril. II. Vol. 1080
* Nouveau Catalogue de Cartes géographiques & topographiques &c. Janvier, II. Vol. 377 Mars. 762
* Mémoires historiques, critiques & anecdotes de France, ou Anecdotes des Reines & Regentes de France. Février, 553
Le même. Avril, II. Vol. 1055 Juillet II. Vol. 229
* Dissertation sur différens points de Géographie adressée à l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Gottingue par M. Rizzi Zannoni. Février. 565

Histoire

Hiſtoire des Philoſophes modernes, avec leur portrait gravé dans le goût du crayon &c. par *M. Saverien.* Mars, 668. Octobre I. Vol. 797

Hiſtoire de l'Irlande ancienne & moderne tirée des Monumens les plus authentiques, par *M. l'Abbé Mac-Géoghégan*, Tomes II. & III. Mars. 723

* Diſſertation ſur les Origines de Toulouſe, par *M. Audibert.* Mars, 742

Le même. Avril, I. Vol. 929

* Vie de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France. Mars, 743

Le même. Mai, 1157

* Recueil de Lettres pour ſervir d'éclairciſſement à l'Hiſtoire Militaire du Regne de Louis XIV. Tomes VII & VIII. Mars, 746

* Hiſtoire du Bas Empire, en commençant à Conſtantin le Grand. Tomes VII & VIII. par *M le Beau.* Mars, 747
* Mémoires pour la Vie de François Pétrarque, tirés de ſes œuvres & des Auteurs contemporains avec des Notes ou Diſſertations & les Pieces juſtificatives. Tome I. Avril, I. Vol. 954
Le même. Juin, 1337
* Hiſtoire du Miniſtere du Chevalier Robert Valpool, Miniſtre d'Angleterre, &c. Avril. II. Vol. 1129
* Hiſtoire de la Maiſon de Montmorency, par *M. Déſormeaux.* Avril, II. Vol. 1132
Le même. Mai, 1272
* Hiſtoire & Opérations Militaires de la derniere Guerre d'Allemagne, depuis 1756, juſqu'à la Paix, par *M. le Comte Henri de Bunau* Mai, 1319

* Plan & Vue de la Ville de Varsovie & de ses principaux Edifices. Mai, 1321
* Plan géometrique & historique de la Ville de Madrid & de ses environs. Mai, 1321
* Mémoires sur les limites de l'Empire de Charlemagne, par *Dom Philippe-Louis Lieble.* Juin, 1511
Concorde de la Géographie des différents âges, ouvrage posthume de *M. Pluche.* Juillet, I. Vol. 58
Eloge du P. André, surnuméraire de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caen. Juillet, I. Vol. 163
* Examen de quelques objections faites à l'Auteur du *Nouvel Abregé Chronologique de l'Histoire de France*, dans l'Ouvrage intitulé *Mémoires historiques*,

critiques & anecdotes de France. Juillet. II Vol. 366

Le même. Septembre, 581

* Recherches hiſtoriques ſur la Nobleſſe des Citoyens honorés de Perpignan & de Barcelone, connus ſous le nom de Citoyens Nobles; pour ſervir de ſuite au Traité de la Nobleſſe de la Roque par *M. l'Abbé Xaupi.* Juillet, II. Vol. 367

Le même. Octobre, II. Vol. 987

Mémoire hiſtorique & critique ſur les principales circonſtances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, Maréchal de France, & principalement ſur l'entrepriſe qu'il forma pour ſe rendre indépendant de l'autorité Royale dans le Marquiſat de Saluces &c par *M. Secouſſe.* Août, 492

* *A Hiſtory of The military &c.* ou Hiſtoire des faits militaires

de la Nation Angloise dans l'Indostan depuis l'année 1745 &c. Août, 554
* *A Nevv Chronological Abridgement* &c. c'est-à-dire, Nouvel Abregé Chronologique de l'Histoire de France depuis Clovis, jusqu'à la mort de Louis XIV, &c. par *M. le Président Hénault* (traduit en Anglois) Août, 555
* Histoire Chronologique de la Ville de Pont Sainte-Maxence sur l'Oise. Août, 566
Le même. Septembre, 622
* Plan de Paris, publié par le sieur *Desnos*. Août, 567
* Mémoire pour servir à l'Histoire de France du XIV^e^ siecle, contenant les Statuts de l'Ordre du S. Esprit au droit desir ou du nœud institué à Naples en 1352 par Louis I. Roi

de Jérusalem, de Naples & de Sicile &c. Septembre, 739

* Histoire du Duché de Valois. Septembre, 751

Le même. Décembre. 1345

* Relation de ce qui s'est passé au Fort S. Pierre, Isle de la Martinique, au sujet des ordres donnés par le Général Anglois aux Missionnaires de laisser leurs Eglises libres à certaines heures les jours de Dimanche &c. Octobre, I. Vol. 938

* Trois Cartes posthumes de Guillaume l'Isle. Octobre, I. Vol. 950

* Spectacle historique ou Mémorial des principaux événemens tirés de l'Histoire universelle. Novembre, 1320

* Essai de traduction des Batailles de César. Decembre, 1475

§. III.

Antiquités, Médailles, Inscriptions, Estampes, Descriptions et Monuments.

* Description historique des Curiosités de l'Eglise de Paris &c. Janvier, I. Vol. 176
* Introduction à la Science des Médailles &c. par Dom *Thomas Mangeart*. Janvier, II. Vol. 370
Le même. Mai, 1182 Juin 1369 Juillet, I. Vol. 77
Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Grecques, Romaines & Gauloises. Par M. *le Comte de Caylus*. Tomes IV. & V. Mars, 682
* Tom. VI. Juillet, I. Vol. 179
Le même. Août, 389
Recueil de Médailles de Peuples & de Villes qui n'ont point en-

core été publiées, ou qui sont peu connues, par M. Pellerin. Tom. II. Avril, I. Vol. 773
Tome III. Avril, II Vol. 994
Colomne de la Halle aux bleds. &c. Septembre, 744
* Lettre de M. *l'Abbé Winckelmann* à M. le Comte de Bruht, sur les découvertes d'Herculanum, traduite de l'Allemand. Septembre, 746
* Histoire de la disposition, & des formes différentes que les Chrétiens ont données à leurs Temples, depuis le regne de Constantin le Grand jusqu'à nous, par M. le Roi. Octobre, I. Vol. 936

§. IV.

Histoire Ecclésiastique

* *Sti. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi Vita Autore S. Pos-*

sidio ad Mss. codices recensita notisque illustrata, Opera & studio Joannis Salinas &c. Avril, II. Vol. 1128

* Benedicti Clementis de Arostegui *Dissertatio in Sacra hujus urbis Academia recitata quâ Apostol. Jacobi Majoris prædicatio Hispanis vindicatur.* Juillet, I. Vol. 173

* Vies des Peres, des Martyrs & des autres principaux Saints, tirées des Actes originaux & des Monumens les plus authentiques, avec des notes historiques & Critiques, Ouvrage traduit de l'Anglois Tom. I. Juillet, II Vol. 361

Histoire générale des Auteurs sacrés & Ecclésiastiques &c. par R. P. Dom Remi Ceillier, Tome XXIII. Août, 515 Novembre, 1225

* Abregé du Recueil des Actes,

Titres & Mémoires du Clergé de France. Septembre, 751
Le même. Octobre, II. Vol. 1068
* Hiſtoires choiſies de l'Ancien Teſtament, traduction du Recueil connu ſous le titre de *Selectæ è Veteri Teſtamento Hiſtoriæ*. Octobre I. Vol. 952

§. V.

MORALE, CHRÉTIENNE, PHILOSOPHIQUE; TRAITÉS D'EDUCATION, SERMONS, DISCOURS DE PIÉTÉ, LIVRES DE DÉVOTION.

Diſcours prononcés en différentes Solemnités de Piété, par M. *le Couturier*. Janvier, II. Vol. 310
Epître en Vers à Meſſieurs les Docteurs de la Maiſon & Société de Sorbonne & de la Faculté de Théologie par M. *Tanevot*. Février, 475

* Contes Moraux de M. Marmontel, nouvelle édition. Mars, 766

* Réflexions ſur la Théorie & la Pratique de l'Education contre les Principes de M. Rouſſeau par le P. Gerdil. Mars, 708

* De l'Imitation Theatrale, Eſſai tiré des dialogues de Platon par M. J. J. Rouſſeau de Geneve. Mars, 744

Diſcours Philoſophique & Moral en Vers, Imitation de Juvenal par *M. Rochon de Chabannes.* Avril, I. Vol. 938

Apologues Orientaux. Avril, II. Vol. 1100

* Traduction du Traité de l'Amitié de Ciceron. Avril II. Vol. 1147

L'Eſprit des Monarques Philoſophes, MARC-AURELE, JULIEN, STANISLAS, & FREDERIC. Mai, 1245

Métaphysique de l'Ame ou Théorie des sentimens Moraux, traduit de l'Anglois de M. Adam Smith. Juillet, II. Vol. 343
* Plan d'Etudes & d'Education avec un discours sur l'Education par *M. Sutaine.* Juillet, II. Vol. 371
Le même. Septemhre, 634
* L'art de se tranquilliser dans tous les Evenemens de la vie, tiré du Latin du célébre *Antoine-Alphonse de Sarasa*, troisieme édition. Août, 560
* Apologues ou explication des attributs d'un nombre de sujets de la Fable par rapport aux Mœurs & à la Religion, selon l'ordre alphabétique. Août, 563
* L'homme éclairé par ses besoins. Août, 570
Le même. Octobre, I. Vol. 769
* Anti-Emile par *M. Formey.* Septembre, 727

Le même. Octobre, I. Vol. 858

* Mémoires sur l'Education Publique, avec le Prospectus d'un College suivant les principes de cet ouvrage par M. Guyton de Morveau. Octobre, II Vol. 1139

§. VI.

DROIT CIVIL ET CANONIQUE, POLITIQUE, FINANCES, COMMERCE.

Histoire & Pratique de la clôture des Religieuses selon l'Esprit & la Jurisprudence de France par M. *Cherrier*. Janvier, I. Vol. 121

Essay Politique sur la Pologne. Janvier, II. Vol. 336

Dissertation sur la Pologne. Mars, 581

* Le premier Marin, Poëme en trois chants par M. *Gesner*, traduit de l'Allemand. Janvier, *Decembre*, 1764.

II. Vol. 368

* Daphnis & le premier Navigateur, Poëmes de M. *Gesner*, traduit par M. Huber, Janvier II. vol. 369

Le Négociant Citoyen ou Essay dans la recherche des Moyens d'augmenter les lumieres de la Nation sur le Commerce & l'Agriculture. Février, 462

* Corps du Droit Civil &c. avec la traduction littérale de tous les Textes & des sommaires à la tête de chaque Livre & de chaque Titre par *M. Hulot*. Avril, II. Vol. 1134 Mai, 1303

* Abregé du Commentaire général de toutes les Coutumes & des autres Loix municipales en usage dans les différentes Provinces du Royaume. Avril, II. Vol. 1148

* Des Corps politiques & de leurs Gouvernemens. Mai, 1297

Avis sur cet Ouvrage. Août, 543
* Mémoires sur les matieres Domaniales, ou Traité du Domaine par *feu M. le Fevre de la Planche.* Mai, 1314
* Traités des Justices de Seigneur & des droits en dépendants, conformément à la Jurisprudence des différents Tribunaux du Royaume, suivis des Pieces justificatives qui ont trait à la matiere par *M. Jacquet.* Mai, 1316
* Traité des Fiefs par *M. Jacquet.* Mai, 1317
* Mémoire sur un objet intéressant pour la Province de Picardie, ou Projet d'un Canal & d'un Pont sur ses côtes. Mai, 1328
* Essai sur la valeur intrinseque des fonds; ou le Moyen de les apprécier, de faire connoître leurs bornes, leurs limites, leurs servitudes, de pénétrer
Decembre, 1764.

dans leurs charges, & d'en donner le rapport exact & précis en Justice par *M. François Massabiau*. Juin, 1499
* Œuvres de M. le CHANCLLIER D'AGUESSEAU. Tome IV. Juin, 1506
Le même. Novembre, 1154
Traité du Contrat de constitution de rente par *M. Pothier*. Juillet, I. Vol. 5
Traité du Contrat de change, de la négociation qui se fait par la Lettre de change &c. par le même Auteur. Juillet, I. Vol. 17
Concours académiques, dont M. Pothier s'est servi pour ranimer dans ses Eleves le goût de la Jurisprudence. Juillet, I. Vol. 25
Essay sur la Prestation des fautes où l'on examine combien les Loix Romaines en distinguent

d'eſpèces par M. le Brun. Juillet, II. Vol. 316

* Mémoire ſur le Canal de Bourgogne par *M. Thomas Dumorey*. Juillet. II. Vol. 369

Diſcours ſur l'état actuel de la Magiſtrature, & ſur les cauſes de ſa décadence prononcé à l'ouverture des Audiences du Bailliage d'Orléans par *M. le Troſne*. Octobre, I. Vol. 839

* Mémoires ſur les Moyens de rendre les Etudes de Droit plus utiles. Octobre, I. Vol. 940

* Traités des Monnoies & de la Juriſdiction de la Cour des Monnoies en forme de Dictionnaire qui contient l'Hiſtoire des Monnoies des anciens Peuples Juifs, Gaulois & Romains, les Monnoies de France, leurs variations, titre, poids & valeur, depuis le commen-

cement de la Monarchie jusqu'à la fabrication ordonnée par l'Edit du mois de Janvier 1726. &c. par M. *Abot de Bazynghen.* Octobre, I. Vol. 943

Le même. Décembre 1398

* Essai sur la qualité des Monnoies Etrangeres, & sur leurs différens rapports avec les Monnoies de France, &c. par *M. Macé de Richebourg.* Decembre, 1471

* Playdoyers & Mémoires contenant des questions intéressantes, tant en matieres Civiles, Canoniques & Criminelles, que de Police & de commerce avec les Jugemens & leurs motifs sommaires &c par *M. Mannori.* Tomes IX. X. & XI. Octobre, I. Vol. 948

Le même. Octobre, II. Vol. 961

* Le même. Tom. XII. Novembre, 1331

Traité du Contrat de louage selon les regles tant du for de la conſcience que du for extérieur ... Traité du Contrat de Bail à rente &c. par M. POTHIER, Octobre, II. Vol. 1112

* Le Commerce de l'Amérique par Marſeille &c. par M. *Chambon.* Novembre, 1310

§. VII.

PHILOSOPHIE, MATHÉMATIQUE, ARTS, HISTOIRE NATURELLE, AGRICULTURE, MÉDECINE, GUERRE,

Traité des affections vaporeuſes des deux Sexes par *M. Pomme.* Janvier I. Vol. 39

Lettre de *M. Deſpommiers* aux Auteurs de ces Mémoires, ſur l'Agriculture. Janvier, I. Vol. 153

* OCELLUS LUCANUS en Grec & en François, avec des dissertations sur les principales questions de la Métaphysique, de la Physique & de la Morale des Anciens qui peuvent servir de suite à la Philosophie du bon sens par le Marquis d'Argens. Janvier, I. Vol. 157

* Traité historique des Plantes de la Lorraine & des trois Evéchés par *M. Buchoz*. Janvier, I. Vol. 164. Août, 569

Le même. Octobre, I. Vol. 815

* Calculs & Projections de la grande Eclipse de Soleil du premier Avril 1764 par *M. le Carlier d'Epuisart*. Janvier, I. Vol. 180

* Mémoire sur le tirage des Bâteaux par les Bœufs. Janvier, I. Vol. 182

* Manuel des Champs &c. par M. *de Chanvalon*. Janvier, II. Vol. 379

Lettre adressée aux Auteurs de ces Mémoires par l'Auteur de l'Amusement Philosophique, sur le systême de Newton, (*M. d'Hautecour*). Février, 418
Lettre de *M. Pingré* aux Auteurs de ces Mémoires *en réponse* à la précédente. Février, 429
Réponse de M. d'Hautecour à M. Pingré. Avril, I. Vol. 844
Prétendue Réponse du Pere Berthier de l'Oratoire à une Lettre de M Pingré insérée dans le Journal de Décembre 1763 Avril, I. Vol. 851
Léttre de M. Pingré aux Auteurs de ces Mémoires en réponse à celles de M. d'Hautecour & du P. Berthier inserées dans le I. Vol. d'Avril, Mai, 1203
Lettre de *M. d'Hautecour* en réponse à celle de *M. Pingré*, inserée dans le Volume de Mai. Août, 472

Lettre de *M. Pingré*, en réponse à la précédente. Août, 484
Lettre de M. d'Hautecour en replique à la réponse de M. Pingré, inserée dans le Volume d'Août, Octobre, I. Vol. 832
Observations sur la Petite verole naturelle & artificielle. . . Nouveaux Eclaircissemens sur l'Inoculation de la petite verole. . . . Avis sur l'inoculation de la petite vérole. Février, 488
* Traité de paix entre Descartes & Newton, précédé des vies de ces deux chefs de la Physique moderne. Par le P. *Aimé-Henri Paulian*. Février, 550
* Institutions militaires pour la France, ou le Végece François par M. de Bilistein. Février, 552
* Mémoire pour servir à l'Histoire de l'usage interne du Mercure sublimé corrosif par M. *le Begue de Presle*. Février, 555

* Manuel de la Saignée &c. par *M. de Courcelle.* Février, 556
* Dictionnaire raiſonné univerſel d'Hiſtoire naturelle &c. par *M. Valmont de Bomare.* Février, 563
* Recherches ſur la maniere d'agir de la Saignée &c. par M. David, ſeconde Edition. Février, 569
* Avis du ſieur Deſnos, ſur la Carte qu'il a publiée de l'Eclipſe du Soleil du premier Avril, 1764 &c. Février, 570
* Réponſe à un Critique de mauvaiſe humeur, qui pour ſe venger de fautes groſſieres relevées dans ſon ouvrage par les Auteurs de ces Mémoires leur avoit écrit une longue lettre ſur les fautes d'impreſſion qu'il prétendoit trouver dans le Journal. Février, 572

Inſtructions familieres en forme d'Entretiens ſur les principaux objets qui concernent la culture des terres &c. par *M. Thierriat.* Mars, 647
* Pieces concernant l'opération de la Taille par *M. Claude-Nicolas le Cat.* Mars, 746
* Traitemens des Maladies internes & externes traduits du Latin de *M. Lazerme* &c. Mars, 759
* Eſſai ſur les différentes eſpeces de Fievres, avec des Diſſertations ſur les fievres lentes, nerveuſes, putrides &c. par *M. Huxham.* Mars, 760
Le même. Avril, II. Vol. 1006
* *Antonii de Haen Ratio Medendi Tomus tertius.* Mars, 762
* Formules de Médecine Latines & Françoiſes pour le grand Hôtel-Dieu de Lyon &c. par Pierre Garnier, nouvelle Edition, Mars, 763
Familles

Familles des Plantes par *M Adanſon*. Avril, I. Vol. 765
* Obſervation de l'Eclipſe de Soleil du premier Avril 1764, par M. de Monbazon à Auxerre. Avril, I. Vol. 955
* Grammaire des Sciences Philoſophiques, ou Analyſe abregée de la Philoſophie moderne appuyée ſur les expériences, traduite de l'Anglois de *Benjamin Martin*. Avril, I. Vol. 956
* Réflexions ſur les Préjugés qui s'oppoſent au progrès & à la perfection de l'inoculation par *M. Gatti*. Avril II. Vol. 1131
* Obſervations ſur la Nature, les cauſes & les effets des Epidémies varioliques; & réfutation de quelques Ecrits contre l'inoculation de la petite vérole. Avril, II. Vol. 1131
* Mélanges d'Hiſtoire naturelle. Mai, 1298
* Mémoire contre la légitimité

des naiſſances prétendues tardives &c. par *M. Louis*, Mai, 1305
Le même. Juillet, I. Vol. 35
* Nouvelle deſcription Phyſique, Hiſtorique, Civile & Politique de l'Iſlande avec des obſervations critiques ſur l'Hiſtoire naturelle de cette Iſle, donnée par *M. Anderſon*. ouvrage traduit de l'Allemand de *M. Horrebows*. May. 1306
* Recueil de Plantes & Animaux utiles en Médecine, gravés d'après les deſſeins de *M. de Garſault*. Mai, 1309
* Grammarithmes, ou expreſſions littérales de tous les nombres &c, par le Pere *Archange de Charleroy*, Capucin. Mai, 1311
* Recueil des Mémoires les plus intéreſſans de Chymie & d'Hiſtoire naturelle contenus dans les Actes de l'Académie d'Up-

ſal & dans les Mémoires de l'Académie Royale de Stockolm, publiés depuis 1720, juſqu'en 1760, traduits du Latin & de l'Allemand. Mai, 1313

* Cheminées de nouvelle conſtruction pour garantir du feu & de la fumée &c. par *M. Genneté*. Mai, 1317

* Expériences ſur le Cours des Fleuves &c. par *M. Genneté*. Mai, 1318

* Gnomonique pratique & art de tracer les Cadrans ſolaires par *Dom Bedos de Celle*. Mai, 1319

* Secret d'accommoder toutes les couleurs pour le génie en tablettes comme des bâtons d'encre de la Chine, Mai, 1330

Figure du Paſſage de Venus ſur le diſque du Soleil, qu'on obſervera le 3 Juin 1769, par *M. de la Lande*, Juin, 1418

* Manuel d'Agriculture pour le Laboureur, pour le Propriétaire & pour le Gouvernement, &c. avec la réfutation de la Nouvelle méthode de *M. Thull*, par *M. de la Salle de l'Etang*, Juin 1510
Cœlum Australe stelliferum, &c. c'est-à-dire, Ciel austral étoilé, ou observations faites en Afrique au Cap de Bonne-Esperance, dans le dessein de dresser un Catalogue des Etoiles australes, par *Nicolas-Louis de la Caille*, Juillet, premier vol. 138
* Extrait de la feuille des Affiches & Annonces de Normandie sur les succès de la Taille laterale pratiquée par *M. le Cat*, Juillet, premier vol. 177
* Leçons de Physique expérimentales, par *M. l'Abbé Nollet*, Tom. VI. Juillet I. vol. 188
Le même, Juillet II. vol. 257
* Histoire abrégée des Insectes,

dans laquelle ces animaux sont rangés suivant un ordre méthodique, &c. par *M. Geoffroi*, Juillet II. vol. 378

* Recettes du sieur *Forget* contre différentes maladies, & en particulier contre la rage, Juillet II. vol. 382.

Présence corporelle de l'homme en plusieurs lieux prouvée possible par les principes de la bonne Philosophie, &c. par *M. l'Abbé de Lignac*, Août 444

* *Gerardi van Swieten &c. commentaria iu Hermanni Boerhaave aphorismos de cognoscendis & curandis morbis.* Tomus quartus, Août 558

* Traité pratique sur la Goûte & sur les moyens de guérir cette maladie, par *M. Coste* Août 565

* Question importante, peut-on déterminer un terme préfix

pour l'accouchement par *M. le Cat.* Septembre, 757
De l'exploitation des Bois, ou Moyen de tirer un parti avantageux des taillis, des demi-futaies & hautes-futaies, & d'en faire une juste estimation &c. par *M. Duhamel du Monceau.* Octobre, I. Vol. 886
Opuscules Mathématiques, ou Mémoires sur différens sujets de Géometrie, d'Optique, d'Astronomie &c. par *M. d'Alembert.* Tome III. Octobre, I. Vol. 912
Traité des Accords & de leur succession, selon le systême de la base fondamentale par *M. l'Abbé Roussier.* Octobre, II. Vol. 1014
Dissertation sur l'inutilité de l'amputation des membres par *M. Bilguer*, traduite & augmentée de quelques remarques par *M. Tissot*, Novembre. 1190

* Expofition de la Théorie & de la Pratique de la Mufique, fuivant les nouvelles découvertes, par M. de Bethizy. Novembre, 1318

Manuel de Botanique, contenant les propriétés des Plantes utiles pour la nourriture, l'ufage de la Médecine, &c. par *M. Duchefne.* Decembre, 1430

* Agriculture complette, ou l'art d'améliorer les Terres, &c. traduit de l'Anglois de M. *de Mortimer.* Decembre, 1463

* L'Arpenteur foreftier, &c. par *M. Guiot.* Decembre, 1467

* Opération de la Taille. Decembre, 1458

§. VIII.

ELOQUENCE, RHETORIQUE, GRAMMAIRE, POESIES, ROMANS, &c.

CLOVIS Poëme héroïcomique,

avec des remarques historiques & critiques. Janvier, I. Vol. pag. 5

Discours académique de *M. d'Açarq*, intitulé *la Balance Philosophique.* Janvier, I. Vol. 145

Œuvres diverses (Poësies &c.) de M. l'Abbé Clement. Janvier II. Vol. 291

Ecole de littérature tirée de nos meilleurs Ecrivains. Février, 449

* Poësies de Malherbe, rangées par ordre chronologique avec la vie de l'Auteur, & de courtes Notes, nouvelle édition. Février, 566

* L'incendie de la Foire Saint Germain & sa nouvelle construction, Poëme en quatre chants. Mars, 745

* Nouvelle Méthode Latine de *M de Launay*, &c. Mars, 755

* Fables de la Fontaine gravées

en taille-douce : les figures par le *sieur Fessard*, le discours par le sieur Monthulay, proposées par souscription. Mars, 757
Mai, 1299

* Les Saisons & les Jours Poëmes de différens Auteurs Mars, 765

* Elite de Poësies fugitives. Avril, I. Vol. 952

Remarques sur les deux premiers Vers du cinquieme Livre de l'Eneïde de Virgile par *M. l'Abbé Bourgeois*, Juin. 1397

Les Métamorphoses Poëme héroïcomique traduit de l'Allemand de *M. Zacharie*. Juin. 1442

* L'Imprimerie, Ode, Juillet, I. Vol. 181.

* Discours de remerciment prononcé dans l'Académie de Dijon par *M. le Président de Ruffey*, en qualité de Vice-Chan-

celier de l'Académie à l'occasion du présent que *Monsieur le Gouz* a fait de son Cabinet d'Histoire naturelle à cette Académie. Juillet. II. Vol. 360

* Histoire de Julie Mandeville ou Lettres traduites de l'Anglois. Juillet, II. Vol. 372

Nouvelle Méthode, contenant en abrégé tous les principes de la Langue Espagnole &c. par *M. Bertera*. Octobre, II. Vol. 1061

Epître d'un Pere à son fils sur la naissance d'un petit-fils *qui a remporté le prix de l'Académie Françoise en* 1764 par M. DE CHAMFORT ..... La nécessité d'aimer, *Poëme qui a concouru*, ... Epître à un Commerçant *qui a pareillement concouru* par M. LE PRIEUR .... Epître à Quintus sur l'insensibilité des Stoïciens *qui a aussi concouru* par M. DESFONTAINES. Octo-

bre, II. Vol. 1082

Sur le sort de la Poësie en ce siecle Philosophe..... Dissertation sur Homere considéré comme Poëte tragique.... Priam au Camp d'Achille, Tragédie en un Acte... par *M. Chabanon*, Novembre, 1277

* Diogene Conteur, ou les Lunettes de vérité, suivies de la Bibliotheque naturelle, & d'un Recueil de Contes & de Poësies. Novembre, 1321

* Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise &c. par M. Restaut..... Abregé de cet Ouvrage par le même Auteur, nouvelle Edition. Novembre, 1334

* Traduction nouvelle de l'Iliade d'Homere, par M. *de Bitaubé*. Décembre, 1461

§. IX.

Critique, Mélanges, Histoire Littéraire, Catalogues de Livres, Prospectus et annonces d'Ouvrages, de Nouvelles Editions, d'Exercices et Cours publics, de Souscriptions de Livres, Programes de Prix Académiques.

* *Prospectus* d'une Diplomatique pratique, ou Traité de l'arrangement des Archives & Trésors d'icelles &c. par M. *le Moine*, Secretaire & Archiviste de l'Eglise de Toul. Janvier, I. Vol. 167

* Essai critique sur l'état présent de la République des Lettres par M. *l'Abbé le Franc de Pompignan*, aujourd'hui Evêque

du Puy, *nouvelle Edition.* Janvier, I. Vol. 179
* Programme du Prix proposé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1765 Janvier, I. Vol. 186
* *La Frusta Letteraria* &c. c'est-à-dire, le fouet Littéraire de *Scannabué.* Janvier, II. Vol. 359
* *Bibliotheca Scriptorum Venaticorum* &c. Janvier II. Vol 363
Recherches Bibliographiques sur quelques Editions des premiers Imprimeurs de Rome par M. *Mercier*, Bibliothecaire de Ste Genevieve. Février, 512
Lettre d'une Dame aux Auteurs de ces Mémoires. Février, 541
* Mes Récréations ou Recueil de diverses Pieces choisies. Février, 553
* Programme du Prix proposé par

l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon pour l'année 1765. Février, 556

* Troisieme supplément à la France littéraire de l'année 1758 pour les années 1762 & 1763. Février, 558

* Avis du sieur Barbou sur quelques Livres qu'il a reçus d'Angleterre. Février. 568

* Avis du sieur Jean-Thomas Hérissant, acquereur des fonds du sieur Colombat, touchant divers Ouvrages qui se trouvent maintenant chez lui, & sur lesquels il offre un Prix *de faveur* &c. Mars, 748

Avis à Messieurs les Savans sur une nouvelle traduction de *Marc-Aurele-Antonin*. Avril, II. Vol. 1033

Réponse à cet Avis. Juillet, II. Vol. 223

* Mémoires de l'Académie de Baviere. Avril, II. Vol. 1127
* Gazette littétaire de l'Europe. Avril, II. Vol. 1137
* Dictionnaire de Titres originaux pour les Fiefs, le Domaine du Roi &c. *ou* Inventaire général du Cabinet du *Chevalier Blondeau de Charnage.* Avril, II. Vol. 1144
* Œuvres de M. Esprit Flechier Evêque de Nismes. Mai, 1307
* Listes des Livres qui se trouvent chez les Libraires. *Briasson, Lottin l'ainé, Durand neveu, Pankouke & Barbou.* Mai, 1322 & suivantes.
* Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1766. Mai, 1328
* Eusebii Amort, *Canonici Regularis, Moralis certitudo pro*

Ven. Thoma Kempenſi; accedit reſponſio ad opinionem Petri Faira *quod Jo. Gerſon Frater Gerſonis Cancellarii ſit autor Librorum de Imitatione Chriſti* &c. Juin, 1496.

* Annonces, Affiches, Nouvelles & Avis divers de l'Orléannois. Juin, 1501

* Table générale des matieres contenues dans le Journal des Savans de l'Edition de Paris depuis l'année 1665, juſqu'en 1750. Xe. Vol. Juin, 1507

* *Catalogus Manuſcriptorum codicum Collegii Claromontani quem excipit catalogus Manuſcriptorum Domûs Profeſſæ Pariſienſis* Juin, 1508

* Avis du ſieur Lottin le jeune Libraire ſur quelques Livres qu'il propoſe à un prix de faveur. Juin, 1512

Notice du Livre intitulé *Reformatorium vitæ morumque & honestatis Clericorum.* Juillet, I. Vol. 103

* Avis du sieur Durand Neveu, sur l'acquisition qu'il a faite de l'Histoire générale des Voyages par M. l'Abbé Prevost. Juillet, I. Vol. 190

Abhandlungen der, Churfurs stlich, Baierischen Akademie, c'est-à-dire, Mémoires de l'Académie Electorale de Baviere Tome I. ... *Monumenta Boïca; volumen primum.* Juillet, II. Vol, 197

Dissertation sur le véritable Auteur d'un Ouvrage intitulé : *Flores Psalmotum*, dans laquelle *M. Steigenberger*, Chanoine Régulier de Polling en Baviere, prouve que c'est LETBERT, Abbé de Saint Ruf &c. Juillet, II. Vol. 295

* Bibliographie instructive, ou Traité de la connoissance des Livres rares & singuliers, contenant le Catalogue raisonné de la plus grande Partie de ces Livres précieux qui ont paru depuis l'invention de l'Imprimerie &c. par *Guillaume-François de Bure* le jeune, Libraire de Paris. (Volume de la Jurisprudence & des Sciences & Arts) Juillet, II. Vol. 375

* Liste des Livres dont le sieur Durand Neveu a acquis la totalité du fonds du sieur Durand son Oncle. Juillet, II Partie. 379

Dissertation dans laquelle M. le Chevalier *du Buat* prouve qu'il y a eu deux Cassiodores tirée du premier Vol. des Mémoires de l'Académie de Baviere. Août, 415

* Dictionnaire pour l'intelligen-

ce des affaires d'Etat, des Gazettes & des converſations qui s'y rapportent; où l'on trouve les Religions, les Sectes, les Ordres Religieux & Militaires, les Royaumes & les Etats &c. Septembre, 729

* Lettres ſur l'Encyclopedie pour ſervir de Supplément aux ſept volumes de ce Dictionnaire. Septembre, 731

Le même. Décembre 1380

* Avis du ſieur Lottin le jeune, ſur quelques Livres du fonds de M. Durand qui ſe trouvent à préſent chez lui. Septembre, 759

* Extrait d'une Lettre de Madrid ſur l'Uſage pratiqué en Eſpagne de faire paroître dans l'arrangement d'une Bibliothéque tous les Livres du côté de la tranche. Septembre, 761

* *Commentatio de primis Vindobonæ Typographis*, &c. c'eſt-à-dire, Mémoires ſur les premiers Imprimeurs de Vienne, avec pluſieurs remarques ſur l'Hiſtoire Littéraire, Octobre premier Vol. 928

* Programe du Prix propoſé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, Octobre premier Vol. 932.

Catalogue de la Bibliothéque de feu M. FALCONNET. Octobre II. vol. 1030

* Recueil des Œuvres de Madame du BOCAGE. Octobre, II Vol. 1137

* Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres &c Tom. XXIX & XXX. Octobre, II. Vol. 1144

* La Reconſtruction de l'Egliſe de Sainte Genevieve... La Poſition de la premiere Pierre de la même Egliſe; Odes préſen-

tées Au Roi, par M. Bernard Ch. R. Octobre II. 1144

* Prix proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres établie à Toulouse. Novembre, 1314

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Décembre, 1764.

ARTICLE LV. *Histoire du Duché de Valois*, pag. 1345

ART. LVI. *Lettres sur l'Encyclopédie*, 1380

ART. LVII. *Traité des Monnoies & de la Jurisdiction des Mon-*

noies, &c. en forme de Dictionnaire. Second Extrait. 1398

Art. LVIII. *Manuel de Botanique*, 1430

Art. LIX. Nouvelles Littéraires, 1453

Art. LX. Catalogue des Ouvrages dont il est fait mention dans les XVI. volumes de ces Mémoires pour l'année 1764, 1476.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Novembre 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le Journal de Novembre 1764.

Page 1189, *lig.* 14, du Travail; *lis.* du travail,. Pag. 1212, *lig.* 1re. de la notte *corrnptione*, lis. *corruptione.* Pag. 1234, *lig.* 15, leurs, *lis* ses. Pag. 1225, *lig.* 9, Corceon, *lis.* Corçon. *Ibid. lig.* 10, 1715, *lis.* 1212. Pag. 1260, *lig.* 8, ne pouvoit, *effacez* ne. Pag. 1277, *lig.* 9, *effacez* la parenthese, & *mettez la* ligne 10 avant le mot *lû* dans cette même ligne, *effacez* celle qui est devant le mot *de*; dans cette même ligne lû, *lisez* lue. Pag. 1284, *lig.* 17, la vérité, *lis.* la variété. Pag. 1287, *lig.* 15, dès-lors, *lis.* lors. Pag. 1302, *lig.* 7, det tours, *lis.* des tours. Pag. 1307, *lig.* 15, beau, *lis.* noble. Pag. 1312, *lig.* dern. de la note, les Eglises d'O-, *lis.* les Eglises d'Orient. Pag. 1315, *lig.* 16, dr, *lisez* de.

Faute à corriger dans le Journal de Décembre 1764.

Page 1425, ligne 9, *effacez* alors, & *lisez* qui s'introduisit dans les monnoies.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0300